



**Le baston de la foy chrestienne : livre tresutile a tous  
Chrestiens, pour s'armer contre les ennemys de l'Evangile: &  
pour aussi cognoistre l'ancienneté de nostre sainte foy, & de  
la vraye Eglise**

<https://hdl.handle.net/1874/35639>

Liquidom van:  
In bruiklaan aan de  
N. J. 13 afgestaan door:

81  
715

Het Theologisch-litterarisch Studenten-  
Genootschap:

"Excelsior Deo Juuante"

Opgericht 18 Oct 1870.

21 Oct 1926.

A Monsieur W. F. Trip van Houtt-  
sandt, l'ami de l'évangélisation  
de la Belgique, ce volume de Guy  
de Brois, le zélé et fidèle prédica-  
teur, en Belgique, de la Parole de  
Dieu.

Son tout dév. et aff.

Louis Durand

Bruxelles, ce 16 avril 1875

ler + *Rariora duod 603*

LE  
**BASTON DE**

LA FOY CHRESTIENNE,  
Liure tresutile a tous Chrestiens, pour  
l'armer contre les ennemys de  
l'Euangile: & pour aussi cog  
noistre l'ancienneté de no  
stre sainte foy, & de  
la vraye E-  
glise.

*Recueilly & amassé des liures des anciens  
docteurs de l'Eglise & des Conciles, & de  
plusieurs autres Docteurs, les noms  
desquelz voyras en la page  
suivante.*

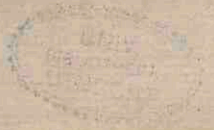
*Par Pier-  
re Biret.*

Avec vne Table, pour trouuer  
tout ce que tu voudras, con  
tenu au liure.

*Vestéz toute l'armure de Dieu, afin que  
puissis resister contre les assautz  
du Diable. Ephe. 6.*

ALYON.

ANNO. 1555.



# LA SOMME DES CHOSES CONTE nues en ce liure,

**D**E la sainte Cene de nostre  
Seigneur Iesus Christ. Fol. 1.  
De la Confession a Dieu, &  
de la confession auriculaire.  
Fol. 21.

De la puissance de lier & deslier. Fol. 24.

Du franc arbitre. Fol. 26.

Du merite, & des bonnes oeuvres, & de  
la Iustificacion de la foy. Fol. 37.

De la loy. Fol. 69.

Du Purgatoire. Fol. 76.

Du l'honneur des saints. Fol. 91.

D'un seul Mediateur, Fol. 100.

Des images, sil est licite d'en auoir aux  
temples des chrestiens. Fol. 106.

Des ieusnes & des viandes. Fol. 120.

Du Mariage. Fol. 128.

Des voeux. Fol. 134.

De l'Eglise, & comment elle peut estre  
cognene & de son authorite. Fol. 136.

De l'Escriture sainte, & comme il est li-  
cite a tous hommes de la lire. Fol. 157.

Des

Des assemblees & congregations des Fide-  
les. Fol. 181.

Comment on ne doit contraindre person-  
ne a croire par force. Fol. 185.

Comment les Magistratz qui persecuent  
les fideles soubz ombre de religion seront  
tourmentez de peines eternelles. Fol. 198.

FIN.



2.

# LE CATHA- LOGVE DES DOCTEURS

& Conciles, desquelz auons recueil-  
ly ce present liure, pour l'aprobacion  
des articles de nostre foy,  
& pour monstrier en quel  
temps il ont florý.

Denys Areopagite, Euesque docteur Grec, florissoit l'an du Seigneur.	96.
Clement Euesque & Martir, docteur grec, l'an.	103.
Ignace Euesque & martir, l'an	111.
Irenée Euesque & Martir, l'an	175.
Tertulian prestre, premier docteur la- tin, l'an	200.
Origine prestre docteur grec, l'an	261.
Ciprian Euesque & martir docteur. grec l'an	249.
Epiphanius Euesque docteur grec, l'an	320.
Lactance Firmian Rethoricien, l'a	320.
Eusebe Cesarien Euesque docteur grec l'an	320.
Hilaire Euesque docteur latin, l'an,	371.
Atha-	

Athanasie Euesque docteur grec, l'an,	379.
Basile Euesque docteur grec, l'an	380.
Gregoire Nissene Euesque, docteur grec, l'an,	380.
Ambroise Euesque docteur latin, l'an,	380.
Gregoire Nazianzene, Euesque doc- teur grec, l'an,	390.
Christostome Euesque docteur grec, l'a	411.
Ierosime prestre docteur latin, l'an	422.
Augustin Euesque docteur latin, l'an	430.
Cyrille Euesque docteur grec, l'an	432.
Primase Euesque l'an,	437.
Fulgence Euesque l'an,	456.
Prosper en l'an du Seigneur	456.
Gelase Euesque de Rome, l'an,	456.
L'Empereur Iustinian l'an,	540.
Cassiodore senateur, l'an,	575.
Gregoire pape de Rome, l'an,	605.
Theophilacte Euesque, docteur grec, l'an,	608.
Beda prestre l'an,	732.
Druthmaurus moyne, l'an,	800.
Bernard premier Abbe de Clairenaux	

Sixte Pape de Rome,

Innocens pape de Rome.

Pline. Platine en la vie des Papes.

Anthoine Sabellique. Beno cardinal.

Sanazari<sup>9</sup> pouet. Abbas vrspergēsis,

Saint Vldaric Euesque d'Auspurg.

Jean le maire.

Thomas d'Aquin.

Maistre Jean Gerson.

Panorme.

Le Concile de Nicene fut celebré l'ã. 326

par 318. Euesques.

Le Concile d'Arimine.

Le Concile de Cartage.

Le Concile d'Ephese.

Le Concile Aurelian.

Le Concile Elibertin.

Le Concile de Constantinoble.

Le Concile Arausicq.

Le Concile de Tolette.

Le Concile d'Anchyrye.

Le Concile de Gangres.

Le Concile d'Anticire.

Le Concile bracarense deuxiesme.

Le Concile de worme.

FIN.

AIE

# A L'EGLISE

DE DIEU QUI EST EN L.

Guido desire Grace & paix, & misericorde de Dieu, par Iesus Christ nostre Seigneur: & vne perpetuelle perfeuerance en la cognoifce du saint Euangile du filz de Dieu.

Amen.

**C**OGNOISSANT LA guerre & le combat que souffrenez iournellement, pour maintenir & garder la vraye & pure doctrine Chrestienne, de l'ancienne & vraye Eglise de Dieu, contre vn tas de glorieux espritz abuseurs, qui se couurent, & se vantent a fauces enseignes, du nom & tiltre de l'ancienne Eglise, & des anciens docteurs: Je vous ay bien voulu dedier (mes tresaimiez) ce present liure, intitulé Le baston de la Foy, recueilly & amassé des liures des anciens Docteurs de l'Eglise, & des Conciles & de plusieurs Au:teurs: afin que par ce moyē vous apreniez tous ensemble, a batailler

¶ 4.

contre

Epistre.

contre voz ennemis, avec le propre baston duquel ilz bataillent contre vous, a sauoir les anciens. Je ne vous dy pas, combien ce baston icy vous gardera d'estre blessez de voz ennemis seulement, ie me contenteray de dire vn mot, touchant cest oeuvre, assauoir que non seulement vous obtiendrez victoire de voz ennemis, mais ausy vous les enuoyez a l'hostel, la bouche close. Partant ie vous prie au nom de Dieu, que vous ne soyez pas paresseux ne negligens, d'y souuent estudier & d'auoir ces sentences alleguées: familierement sur le doigt, afin que par ce moyen le regne de Iesus Christ soit auancé, & celui du diable & des infideles, destruit & aboly.

Ie say bien ce que plusieurs gens ont acoustumez de dire, quand on leur parle des anciens, parlans sans iugement ne raisõ, disans que touchant des anciens, ilz n'en ont que faire, & qu'ilz estoyent hommes comme eux: Mais qu'ilz se contentent seulement de la parole de Dieu. Je ne leur voudroye du tout donner tort en cela, si ilz ne reiectoyent sy souuent Dieu & ses dõs

Epistre.

en pensant reiecter les hommes & leurs doctrine: Partant nous deuons bien regarder aux hommes, & quand ilz parlent d'eux mesmes, & ausy quand Dieu parle par eux: Cela cognoissons nous, quand leur doctrine est conforme a la reigle de toute droicture, qui est la parole de Dieu, la doctrine des Prophetes & Apostres.

Outre plus, nous ne voulons pas ignorer, que les anciens peres ont ordonné & estably beaucoup de ceremonies, & de choses en l'Eglise ayans esgard au temps & aux personnes, & a l'infirmité de ceux qui venoyent iournellement a la cognoissance de l'Euangile, tant des iuifz que des payens & idolatres: Mais cela ont ilz fait seulement pour quelque espace de temps, afin de gagner & attirer a l'Euangile toutes nations, & ausy pour rompre passage aux Heretiques, & ennemis de la foy catholique: qu'ilz ne gagnassent les debiles en foy. Or ne se doit on esmerueller, si les peres anciens ont fait plusieurs choses de ce temps la, qui maintenant ne nous peuuent en rien seruir ne profiter, entant qu'elles ont seruy seulement a leur

Epistre.

temps : Car les Apostres ont bien faict & ordonné aucunes choses, qui maintenant ne doivent estre ensuiuyte ne gardée. Comme nous lisons aux Actes des Apostres, que le Concile celebré par les Apostres en Ierusalem, decreta qu'on se devoit abstenir du sang, & de la chair des bestes estouffées : On cognoit assez que ceste ordonnance n'a maintenant plus de lieu, entre les Chrestiens, & mesme ne le doit avoir, a cause que toutes choses nous sont nettes & purifiées par la parolle & oraison. Nous voyons, donc que ce decret qui a esté decreté par le saint esprit, & par les Apostres avoir esté faict, a cause des personnes, & pour servir seulement a ce temps la.

Or jugez maintenant si vae ordonnance faicte par les Apostres pour supporter l'infirmité des hommes, a esté mise ius, & abolies par apres, que devons nous iuger de celles qui sont de moindre importance, qui ont esté ordonnées par personnages moindres beaucoup que les Apostres? Il n'y a point de doute, si puis qu'elles ont esté ordonnées pour servir seulement a ce temps

AA 15

Tite. 1.

Act. 10.

1. Tim. 4.

Epistre.

temps la, que maintenant on les doit laisser, a cause qu'il n'y a ne Iuifz ny Turcz entre nous, mais des Chrestiens, au moins comme il disent.

On ne doit pas aussi taire sur cecy, la malice effroncée de plusieurs, qui toutes fois se disent Chrestiens, lesquelz soubz ombre d'ancienneté, & des anciens Docteurs, forgent & inuentent des meschantes erreurs de leurs cerueaux puantz: puis disent que les anciens peres l'ont ainsi escrit, l'ont ainsi presché, & par ce moyen le font accroire au poure monde errant, & encor la malice est si grande en eux que tous ceux qui ne veulent recevoir & tenir, ce que leur cerueau a inuenté soubz le nom des saintz personnages, Ilz se mettent a crier a plain gosier apres eux, au feu, au feu les Heretiques : Ilz reiectent la doctrine des peres. Helas mon DIEU, mon Seigneur, tu cognois nostre coeur: & le coeur de ses menteurs, que nous ne desirons qu'en tout & par tout, soit par la vie, soit par la mort, que ton filz IESVS Christ



Epistre.

Et sa doctrine, soit seule receue, aymée, & adorée: Et pour cela nous sommes destinez comme poures brebis a la boucherie: nous sommes vilipendez, moquez, battus, bannis, chassés, de ville en ville: Brief nous sommes estimez comme la plus vilaine & puante ordure de tout le monde, foulez aux piedz des mondains: Mais en tout cela nous possédons noz ames en patience, attendans le iuste iuge qui ingera tout le monde, non pas selon la doctrine des hommes, mais selon sa sainte parolle, pour laquelle maintenāt nous sommes en telle abomination au monde.

D'auantage ceux qui nous accusent journellement avec si grand rage, contre l'ancienne doctrine des Apostres & des Docteurs, deuroyent au moins recognostre leur malice & mensonge, qu'ilz declaierent en leurs liures, corrompans les liures des anciens peres de l'Eglise: Sy s'osoye en nommeroye volontiers vn qui en ce mestier a fait son apprentissage, pour ce ste cause est il appelle nostre maistre, en son liure qu'il a intitulé Le bouclier de la foy: la ou il monstre la subtilité de son

engin

Epistre.

engin, alleguant les anciens docteurs en latin, puis les allant translater en francois a tous les coups qu'il y trouue Sacrificium, ou semblable maniere de parler, au lieu d'y mettre sacrifice, ou sacre mistere, il les translate tousiours, le sacre mistere de la Messe. Et par ainsi il font trouuer ce mot de Messe, aux liures de ces bons peres, ce que iamais n'ont pense ne fait. Je croy qu'il pensoit que son liure ne viendroit seulement qu'en la main des petis enfans, ou qu'il pensoit auoir affaire a des bestes semblables a luy. Il n'y a homme de moyen iugement, qui lisant le dit liure ne voye tout a coup, comment il ment, & se desment, dit & se desdir: & toutefois on l'a laissé dire, & la on escouté comme vn demy Dieu: Non seulement petites gens, mais aussi les plus grans du monde. Cependant on ne ce doit esmerveiller si telz galandz ont esté si hardys & outreuidéz, Veu qu'il estoyent suportez des Roys, Empereurs, Princes & Magistratz: & qu'ilz estoyent les bien venus en leur court.

Il me souuient d'auoir leu aux Histories ecclesiastiques, que mesme du temps

des

Epistre.

des anciens Docteurs, on trouuoit des abuseurs & seducteurs de gens, qui semoyent leur venin pestilentieux parmy la doctrine des anciens: de cela ce complaudoit fort Denys l'Euesque de Corinthe disant, que plusieurs ont semé, en ses Epistres tout plain de mechante doctrine.

Or pensez s'ilz s'en est trouuè de si hardys, qui ont osè corrompre les escritures des anciens, mesme du temps qu'il estoient encore en ceste vie. Que doiuent faire maintenant ceux icy? Pour le moyns il en doiuent faire autant, que leurs peres anciens, assauoir ses Apostatz ennemis des peres.

Or nonobstant leur malice effrontée il nous reprochent avec vn front de putain, que nous sommes ennemis des peres, contempteurs de leur doctrine, & turbateurs du monde. Je voudroye qu'il nous fut permis au mois de confronter nostre doctrine publiquememt, & deuant tout le monde avec la leur, afin que tous cogneussent qui sont les contempteurs & ennemis des peres, tant s'en faut que nous fussions trouuez contempteurs, & ennemis

Epistre.

mys de ces bons peres, que mesme on verroit que la mesme doctrine que nous tenons auiondhuy, est la mesme pour laquelle plusieurs de ces bons peres, ont espendu leur sang: & eschandroyent, s'ilz estoient encor en ceste vie.

Il semble que cela ne soit pas vray que j'ay dit, que si les peres estoient encor en ceste vie, qu'on les mettroit cruellement a mort, comme des meschans Heretiques. Voire mesme ceux qui auiondhuy ce glorifient d'estre leurs enfans obéissans, & qui font des boucliers de leurs liures. Entendez & retenez (mes amis) Voicy ce present liure nous pourra seruir d'argument certain, de cela lequel est composé & recueilly fidelement des propres liures des anciens docteurs: que si ie veux presenter le present liure (ou il n'y a rien de miè ains tout des anciens) pour confessiõ de ma foy a ses ennemis des peres. Je ne doute pas q̄ quãd & quãd ie ne soye cõme vn meschât heretiq̄ cõdènè a estre bruslé tout vif en cèdre. Or voyez, mes freres, & iugez iuste iugemèt deuât Dieu selõ vostre cõsciẽce, si nous sommes ennemis des peres ou eux:

Epistre.

Les anciens peres ont dit que le pain de la Cene demeure tousiours pain, sans estre transubstantié: Je vous demande en bõne conscience, pourquoy c'est qu'on esband auiourdhuy le sang des pources enfans de Dieu en si grande abondance? N'est-ce pas pour ce seul poinct, que les peres ont creu & maintenu d'un commun accord comme vous verrez en ce liure sur l'article de la Cene? Je vous en laisse iuger. D'auantage nous lisons aussy que les anciens peres, desquelz ceux icy se vantent de tenir leur doctrine, ont rompu & brisé les images de Iesus Christ, & des saintz, qu'on auoit dressé au temple des Chrestiens, disans que c'estoit contre la doctrine Chrestienne, d'auoir des images en l'Eglise.

Qui est l'homme qui doute que si les bons peres estoient encore viuans, & qu'il rompiessent ainsi les images comme ilz ont fait de ce tẽps la qu'il seroyẽt en brief condẽnez cõmẽ Heretiques, a estre bruslé, voire encore s'il en sortoyent a si bon marchẽ quittes. Car on en voit plusieurs iournellement qui n'en sortent pas a si bon marche

Epistre.

marchẽ, ains, on leur fait tout les tourmentz & peines que ses venerateurs des peres peuuent inuenter & controuuer. Quand donc vous aurez leu la doctrine des peres contenue en ce present liure, iugez si on la pourroit confesser & maintenir publiquement deuant ces venerateurs des peres, sans danger de la vie: Ce pendant ie vous prie, mes freres, que ne craignez pas d'abandonner vostre corps & vostre vie, pour vne doctrine tant iuste sainte & bonne: Et resouissions nous en cela, que nous tenons la vraye doctrine ancienne des Prophetes, Apostres, & Docteurs de l'Eglise.

Et quand a vous Princes, Iuges, & Magistratz: entre les mains desquelz ce present liure pourra tomber. Je vous prie & rehers au nõ de Dieu viuant, & de son Filz nostre seigneur Iesus Christ, qui a respandu tout son sang en croix pour l'amour de nous, que vous ayez a iuger iuste iugement des pources fideles, desquelz voz prisons sont remplies auiourdhuy, p la fureur des venerateurs des peres: & ne soyez plus les bourreaux de ceste meschante

Epistre.

chante vermine : Car ce n'est pas vne chose honneste ne quy doit auoir lieu entre les hommes, que les Roys, Empereurs, Princes & Magistratz soyent faictz les bourreaux, des bribeurs & medians.

Soyez donc plus vergoigneux que vous naues esté iusques icy, a cause que vous portez le nom de DIEU, & que la puissance de gouverner les peuples vous est donnée de Dieu, non pour abuser en punissant les bons, & deffendant les mauuaix, ains pour maintenir & aider les bons, & pour punir les mauuais. (comme les Apostres l'ont enseigné.) Mais helas mon Dieu, en quel auenglement est tombé le monde, d'estimer que ceux qui tiennent la vraye doctrine ancienne soyent Heretiques.

O Iuges & Magistratz, ne voyez vous pas iournellemēt en voz prisons, les pources enfans de Dieu, boire & manger estroytemēt du pain & de l'eau, & estre iectez vilainement en fosse basse avec les bestes venimeuses, couchez comme des pources bestes, sur vn peu d'estrain ayans les bras & les iambes rompues par forces de gehime?

Ne

Epistre.

Ne voyez vous pas (dy-ie) de l'autre costé ses beaux messires q̄ sont si grāds zelateurs des peres anciens, auoir leur ventre par tout farcis de vin & de sauces, sortans de leur bancquetz & conuines, avec vng visage embrasé de vin comme vn feu s'en viennent pour passe temps interroguer les pources fidelles, lesquelz on va querir non pas a table, mais en vne orde tenebreuse & puante fosse : Lors on amainne liez & enchainēz les pources enfans de Dieu, avec vne face toute passē, deuant ses visages enflābez de vin & de sautes, & la premiere salutatiō qu'ily leur donnent, c'est, viens ca meschant heretique, va meschant d'andē seducteur de peuples, tu as le diable au corps. Incontinent que les pources enfans de Dieu pensent ouurer la bouche pour leur desence, ses gros creuez subitement mettent la main a leur Bible, mais c'est bien vn autre Bible que le vieil & nouveau testamēt. Car ilz n'en sauēt tirer q̄ des fagorz, & y apredre a crier, au feu au feu les meschātzhretiques. Je ne say ou il ont apris a faire ainsi. Ont il a prins cela des Prophetes & des Apostres?

† 2

Il

1. Pierz.  
Sap. 6.  
Rom. 13.

### Epistre.

Il apert bien que non. Ilz n'ont pas aussi aprins cela des anciens peres. Car ilz trouueront dedans ce present liure, qu'ilz ont dit & fait tout autrement: par tant ilz monstreront que c'est vne rage & vne furie qu'ilz ont concue contre la verité pour l'aneantir du tout, & ceux qui la maintiennent: Car liberté de parler nous est ostée, les langues sont couppees a ceux qui veullent parler: puis apres sont iectez au feu.

Cependant Messieurs les iuges & Magistratz, qui auez charge publique, regardez doreseuauant que c'est que vous faictes en les condamnant a la mort. Vous ne les pauuez condamner a la mort, que quand & quand vous ne condamnez tous les bons & anciens peres a la mort avec eux. Quel ordre est cecy tenu de condamner a la mort comme Heretiques, les saincts & leur doctrine, ceux apres lesquels il crient iournellement en leur Letanie. O Sancte Augusine. O Sancte Cypriane. O Sancte Ieronime. &c. ora pro nobis. O Saint Augustin. O Saint Cyprian. O Saint Ierosime

### Epistre.

& consequement les autres, priez pour nous. Et cependant ilz condamnent eux & leur escrits & tous ceux qui veulent tenir leur doctrine, a estre bruslez, comme l'experience le demontre iournellement.

Partant vous qui iugez les peuples, regardez bien a ce que vous auez a faire:

Car ce n'est pas seulement a nous que vous prenez, mais aussi au Filz de Dieu qui nous a dit, qui vous touche il touche la prunelle de mon oeil. Cela a il esté bien demonstré a Paul, quand il persecutoit les poures fideles, criant du ciel apres luy, Saul Saul pourquoy me persecutes tu? Il ne le persecutoit pas en sa personne, mais il le persecutoit en ses membres, qui sont tous fideles croyans en luy.

Par ainsi (mes tresaiméz freres) nous nous reposerons en patience, & ne serons pas honteux d'estre condamnez avec tous ces bons & anciens peres de l'Eglise, & non seulement avec eux, mais aussi avec tous les Prophetes & Apostres. Quand donc vous vous voyez liez, & menez deuant les iuges, pour recevoir sentence de mort

Act. 9.  
Math. 25.

Epistre.

Et de condemnation contre vous. Regardez avec vous les Prophetes, les Apostres & les anciens Docteurs liez avec vous, pour estre condéné au mesme tormēt. Soyez ioyeux d'estre enrouléz en leur bande, pour porter avec eux, le ioug de Iesus Christ, perséquez vaillamēt en la doctri ne q̄ vous auoz desja receu. Car nulz hom mes ne vous puet nuire. N'est ce pas vne grande ioye, que les tirans persecuteurs ne nous peuent non plus faire de mal a nostre corps, qu'un loup ou vn brigand des boys, qui nous peuent meurtrir & mettre a mort. Restouissons nous, car noz noms sont escrits au ciel. Nous auons encore ce bien (grace a nostre bon Dieu) que les persecuteurs ne nous peuent pis faire que de nous mettre avec nostre bon Dieu, en la compaignie des Anges, & de tous les espritz bienheureux au ciel.

Qui est celuy qui ne doit desirer d'aller iouir d'une si heureuse compaignie eter nellemēt & sans fin? Voire estre en vne gloire que iamais oeil n'a veu, n'oreille ouy, & n'est iamais motē en coeur d'homme ce q̄ Dieu a preparé a ceux qu'il l'aiment.

En

Epistre.

En apres. Puis qu'ilz nous estiment si meschans & abominables, & crient se vilainement apres nous, comme apres les plus meschans de tout le monde, afin de rendre & nous & nostre doctrine odieu se au peuple: ilz commandent qu'on ne vous escoute pas, ilz font accroire au sim ples gens, en les confessantz, que s'ilz ne vous accusent, ilz seront damnez.

C'est merueilles de leurs ruses, & cau relles: & de ceste enuye contre la veri té: Cependant ie voudroy volontiers qu'ilz fussent d'acord avec nous, de core fronter leur doctrine avec la nostre: leur croix & persecucion avec la nostre, leur vie avec la nostre, leur Eglise avec la nostre: On verroit clairement par ce moyen s'ilz sont les enfans de Dieu ou nous. Pour le premier n'auons nous pas le baptesme purement administré, comme nous lisons que les Apostres l'ont admini tré sans nulles inuentiōs des homes seulemēt selō la prole de Dieu? qu'ō lise l'escr i ture, & on verra qui c'est qui a adiousté aux Sacremens ou nous ou eux.

D'auantage qu'on regarde leurs psecutiōs  
qu'lyz

\* 4

Epistre.

qu'ilz endurent pour leur doctrine: le nombre est bon a conter, car il n'en y a pas vn tout seul qui endure la mort pour leur doctrine: toutefois Iesus Christ a promis que son Eglise aura persecution au monde, disant vous serez hays de toutes gens pour mon nom. Ou est-ce qu'il sont hays de toutes gens sinon qu'ilz sont en tous lieux les biens venus?

Ou est-ce qu'on pense faire sacrifice a Dieu en les mettant a mort? Iamais il n'en ay rien feu.

Tacorde bien ce poinct, qu'ilz sont souuent tennus prisonniers, mais c'est en des beaux banquetz, & conuines, au plus beau lieu des tables, & la au lieu que les enfans de Dieu sont bruslez par le feu, ceux cy sont bruslez par l'ardeur du vin. Leur chair innocente est taillée & retrenchée comme a la boucherie, mais cest a table sur leur trenchoir. Ilz sont pourrys & vermolluz de la goutte de Naples, tellement qu'il dechēent par pieces.

Il sont fondus & refondus souuent plusieurs fois sur vn an. Sans tous les dangers ausquelz ilz se mettent iournellemē

Epistre.

& iour & nuict a courir apres les femmes d'autruy, en grand danger de leur vie.

Et puis quelqu'un dirait qu'ilz ne sont pas persecutez: il apert bien que sy, car on en voit beaucoup plus entre eux mourir Martirs des peines, que nous auons dites n'a guere, que de leurs maladies naturelles. Ilz sont donc Martirs, on ne le peut nier, ouy mais c'est du diable: & q est l'homme qui en doute?

Quand est de leur vie, elle est assez congneue & manifestée a tous: Leurs bonnes oeures & les beaux fruietz, qu'elle aporte auourd'hui par tout, gastans & corrompans tout le monde tant spirituellement que corporellemēt. Je say bien que puis que ie touche l'huys de leur cuisine, que ie suis vn meschant Heretique, selon leur dire: Mais quoy? Me doyye taire pour leurs menaces & miure? Non non ia a Dieu ne plaise, ains plustost ie crieray a plain gosier apres eux, pour ce qu'ilz ont ainsi corrompu & gastē la vigine du Seigueur.

Helas helas mon Dieu, qui est celuy

### Epistre.

qui ne doit plourer larmes de sang, voyât tout le monde estre ainsi mené aux abismes d'enfer, tant de pouures ames qui sont menées a perdition.

O Seigneur regarde ton pouure peuple en pitié, pour lequel ton filz nostre Seigneur Iesus Christ t'a offer son corps & son sang en sacrifice: & ne permes plus que tes pouures brebis soyent ainsi mises en proye pour estre deuorées de toutes bestes.

Car nous sommes iournellement asailliz de tant d'ennemis, que Satan suscite cōtre nous, pour nous faire abandonner nostre Seigneur Iesus Christ, & renoncer sō Euangille: L'un des iours nous auons la guerre contre les Heretiques, Anabaptistes, l'autre iour contre les Libertins, & Epicuriens, contre les Arriens, contre les Dauidistes, & contre les dissimulateurs: & cōsequēmēt cōtre les venerateurs des peres, par le zele desquelz les enfans de Dieu sont mis a mort. N'auons nous pas donc biē grād besoing de bastōs d'armes? Il ayt biē que ony, si nous ne voulōs estre surpris en leur lacz, comme plusieurs le sont au iourdhuy, par iuste iugement de Dieu.

Partant.

### Epistre.

Partant si il fut iamais vn temps de prier, si il fut iamais temps de veiller, il l'est maintenant: Veillons donc & prions afin que nous pussions eiter tous ces dangers, & persueuerer iusques a la fin.

Vous auez esté des premiers de vostre ville (mes biens aimez) i'ay aussi bonne esperance au Seigneur q̄ vous ne serez des derniers: Mais comme vous auez esté iusques a maintenāt l'exemple & le miroir des pouures ignorans, pour les attirer a la vraye lumiere de l'esprit, I'espere de vous par la grace de Dieu, que rien ne vous empeschera de mener iusques a la fin vne si sainte oeuvre.

Car les pouures ignorantz voyans la paix & vnion, & la promitinde & bon courage qui est en vous a recevoir ceste sainte doctrine sont contraittz par vostre sainte vie & cōuersatiō de venir a la cognoissāce de Iesus Christ & cōsequēmēt a salut. Puis dōc que le Seigneur vo' fait iournellement tant de graces, vous monstrāt ses merueilles de iour en iour, mettez tellement la main en l'oeuvre du seigneur, cepen-



Epistre.

cependant quil vous donne le temps & la vie, que vous ne laissez pas a voz enfans qui viendront apres vous, une mauuaise exemple de vie : Mais instruisez les en ceste sainte doctrine que vous auez receue, afin qu'il puissent cognoistre apres vostre trespass, qu'ilz ont eu des peres & meres plains de la crainte de Dieu, & bien instruitz en sa parole, & qu'ilz n'ont pas receu l'Euangile en la bouche seulement, mais ausy es mains. Et qu'ilz n'ont pas esté dissimulateurs, mais vrais confesseurs du nom de Dieu.

Disposez donc cependant que vous auez le temps si bien de voz affaires, selon les beaux moyens que Dieu vous donne, que voz successeurs n'ayent occasiõ de eux plaindre, que vous leurs auez laisse mauuaise exemple : qu'ilz ne viennent ausy a dire apres vostre departement de ce monde : Nous auons eu des peres & des ancestres, qui ont eu grande cognoissance de Dieu, mais ilz ont plus craint de perdre l'amitie du monde, que celle de Dieu.

O combien vous deuez craindre cela,

car

Epistre.

Car il tourneroit a vostre grande confusion.

Ayez ausy souuenance de ce que dit l'Apostre, que si aucuns n'a soing des siens & principalement de ceux de sa famille, il a nyé la foy, & est pire qu'infidele. Par tant doiuent bien prendre garde a ces parolles tous fideles, car c'est vng grand mal, de nyer la foy.

1. Tim. 6.

Gardez vous bien d'estre en scandale a personne, & entens en mal faisant, soyez beningz, doux & misericordieux les vns a uec les autres, ne rendans a personne mal pour mal, mais rendez le bien pour le mal. Vuez si saintement que si les hommes vous veulent punir & persecuter, qu'ilz ne punissent rien en vous que la iustice, & la bonne vie. Et en ce faisant vous vous declarerez estre les enfans de Dieu. Veillez en tous temps, prians que vous soyez faitz dignes, d'euiter toutes choses qui sont a aduenir, & que puisiez assister deuant le filz de l'homme, apres la fin de voz iours.

Je prie nostre bon Dieu & pere, qui selon sa grande bonté & misericorde nous

6

Epistre.

a fait tant de biens, de nous adopter  
pour ses enfans, a l'heritage eternel des  
cieux, qu'il luy plaise par sa bonte vous  
tellement vnir & coniondre ensemble,  
mes treschers freres, & soeurs, par  
le lien de son saint Esprit, q  
par iceluy vous gouver-  
ne & conduise a la  
vie eter-  
nelle.

AMEN.

FIN.



# DE LA SAIN CTE CENE DE NOSTRE

*Seigneur Iesus Christ.*

**I**E SVIS le pain viu, qui suis de-  
scendu du ciel: si aucun mange *Iean. 6. e*  
de ce pain, il viura eternellement  
Et le pain que ie donneray: cest  
ma chair, laquelle ie dōneray pour la  
vie du monde. &c.

Iay receu du Seigneur ce qu'aussi ie *1. Cor. 11 e*  
vous ay baillé, c'est que le Seigneur Ie-  
sus la nuit en laquelle il fut liuré, prit  
du pain: et ayant rendu graces le rom-  
pist, et dist: Prenez, mâgez: cest cy mô-  
corps qui est rompu pour vous: fai-  
ctes ceci en memoire de moy. Et sem-  
blablement print la coupe apres qu'il  
eut soupé, disant, Ceste coupe est le  
nouueau testament en mon sang: fai-  
ctes cecy, en memoire de moy toutes  
les fois que vous le boirez. Car  
toutes les fois, que vous mange-  
rez ce pain, et beuuez de ceste cou-  
pe, vous annoncerez la mort du Sei-  
neur iusqu'a ce qu'il vienne. Parquoy,  
quiconque mangera ce pain, et beu-

*Mat. 26. c*

*Mar. 14.*

*Luc. 22.*

*On la nou-  
uelle aliz-  
ance.*

De la Cene

ura la coupe du Seigneur indignemēt,  
il sera coupable du corps et du sang  
du Seigneur. Partant que l'homme  
s'esprouue soy mesme, et ainsi mange  
de ce pain, et boiue de ceste coupe.

1. Cor. 10 d

La coupe de benediction, laquelle  
nous benissons, n'est ce pas la cōmuni  
on du sang de Christ? et le pain que  
nous rompons, n'est ce pas la cōmuni  
on du corps de Christ? Car nous qui  
sommes plusieurs, sommes vng pain  
et vng corps, d'autant que nous som  
mes tous participās d'un mesme pain

2. Co. 10 a

Exo. 17. b

Nu. 20. b

Noz peres ont tous mangē d'une  
mesme viande spirituelle: & ont tous  
beu d'un mesme breuuage spirituel,  
car il beuoyēt de la pierre spirituelle  
qui les fauuoit: or la pierre estoit christ

Iean, 6. d.

Je suis le pain de vie, qui viēt a moy  
il n'aura point de faim, & qui croit en  
moy il n'aura iamais soif. &c. c'est ci  
le pain descendāt du ciel, afin que l'ho  
me en mange & ne meure point.

Auguſtin ſa. 2. Quinqu. ſur le Psal. 96.

Quand le Seigneur a cōmande ce  
cy, il auoit plē de la chair, & auoit dit:

Iean, 6.

de Iesus Christ. Fol. 2.

celui qui ne māge ma chair n'aura poit  
en soy vie eternelle. Et dist: Les parol  
les lesquelles ie vous ay dites, sont es  
prit & vie. Entendez spirituellement  
ce que ie vous ay dit: vous ne mange  
rez point ce corps que vous voyez, &  
ne beuuez point le sang lequel sera  
respandu par ceux qui me crucifierōt.

On ne mā  
ge pas le  
corps de  
Christ  
chanelles  
ment.

Augustin sur ſaint Iean, au 27.  
traite du chapitre. 6.

Si vous voyez le filz de l'homme mō  
ter ou il estoit par auant.

Qu'est cecy? Par ce il resoult ceux  
qu'il auoit congneu: de ce il manifesta  
la chose dont il auoient estē scandali  
sez. Car il pensoiēt qu'il bailleroit son  
corps: Mais il dit, qu'il monteroit au  
ciel tout entier, disant: Quand vous  
verrez le filz de l'homme monter la ou  
il estoit parauāt: au moins verrez vo  
adonc qu'il ne baille pas son corps en  
la maniere q̄ vous estimez: au moins  
vous entendrez adonc que la grace  
n'est pas cōsumēe par morceaux &c.

Le corps  
de Iesu  
Christ est  
mōre tout  
entier au  
ciel et ne  
peut estre  
māge par  
morceaux.

Augustin au sermon des Sacremēz  
des fideles en la. 2. ſerie de Pasque.

De la Cene

Et pour ceste cause (cōme aussi les hommes de Dieu l'ont entendu deuant nous) nostre Seigneur Iesus Christ a recommandé son corps & son sang es choses, qui sont reduites a vne chose de plusieurs. Car aussi l'un est cōfit en vn de plusieurs grains, & l'autre est reduit en vn de plusieurs grappes.

Les hommes de Dieu deuant nous ont entendu que Iesus Christ nous a recommandé son corps au pain, & son sang au vin. le pecheur ne mange rien en la Cene sino le signe.

Qui mège ma chair, & boit mon sang il demeure en moy, & moy en luy. Donc manger ceste viande, & boire ce breuuage, c'est demourer en Christ, & l'auoir demourat en soy. Et par ainsi qui ne demeure pas en Christ, & auquel Christ ne demeure pas: sans doute il ne mange pas la chair, & ne boit point le sang: combien qu'il boiue & mange le sacrement de si grande chose a son iugement.

Augustin au 3. liure de la doctrine

Chrestienne. Chap. 16

Si vous ne mangez (dit il) la chair du filz de l'homme, & ne beuuez son sang vous n'aurez point vie en vous. Il semble qu'il cōmande chose illicite ou vn crime. Cest donc figure: cōmandant

de Iesus Christ.

Fol. 3.

dant qu'il faut cōmuniquer a la passion du Seigneur, & doucemēt & vtilement mettre en memoire que la chair d'iceluy a esté naurée & crucifiée pour nous.

Augustin, des parolles de l'apostre, au sermon. 2.

Dit, Si vous ne mègez ma chair, & si vous ne beuuez mon sang: vous n'aurez point de vie en vous: &c. Les disciples en furent scandalisez, non point tous vrayemēt, mais plusieurs: disans en eux mesmes: Ceste parolle est dure qui est celuy qui la puet ouyr? Que signifie ce cy? ceste parolle vous scandalize elle? Auez vous estimé, que de ce corps icy que vous voyez, i'en doie faire des parties: & que ie diuise en pieces mes membres pour les vous donner? Que serace donc, si vous voyez le filz de l'homme monter ou il estoit parauant? Certainement celuy qui est monté tout entier, ne peut estre consume. &c. Qu'est ce boire ceste chose, sinon viure? Mange la vie, boy la vie: tu auras la vie, & si seras la vie entiere.

A 3

Et

si autem in fea-  
ditum aut in  
cibus videtur  
inhibere, aut  
ut sit talis in  
quod sit in  
vitand. Et si  
quatenus est,  
nisi manduca-  
uerit & biberit  
et sanguinem  
et carnis eius  
non habitabit in  
meo. Ioh. 6.  
Iesus christi  
ne fait pas  
des parties  
de son  
corps &  
ne diuise  
pas ses mem-  
bres par  
parties.

et non est in  
hunc aut in  
mors? ut autem  
aut ut sit talis  
et in autem  
nisi sit in  
inhibere non  
est figura.

*De la Cene*

Et adonc cecy sera (c'est a dire) que le corps & le sang de Christ sera la vie d'un chacū : si ce qu'on prend visiblement au sacrement, est en verité spirituellement beu & mangé. Car nous auons ouy le mesme Seigneur disant: C'est l'esprit qui viuifie: la chair ne p fite de rien. Les parolles que ie vous dis, sont esprit & vie.

*Augustin aux decrets de penitence  
en la distinction. 2. chapitre  
de charite.*

Mâger le pain, & boire le vin c'est croire en Christ, & en l'aimât ce donner a luy.

*Bede en sa collection : Ce sont aussi  
les parolles de S. Augustin, au  
sermon fait aux enfans,  
a l'autel du sacrement.*

Le Calice de benediction. &c. Ce que vous voyez en l'autel, aussi l'auiez vous veu la nuit passée. Mais vous n'auiez point encore entédu que c'est que il veut signifier, & comment il contient vn lacrement de grande chose. Ce donc que vo<sup>s</sup> auez veu, c'est pain,

&

*de Iesus Christ. Fol. 4.*

& le calice: ce aussi que voz yeux vous demonstrent. Mais ce que vostre foy desire d'estre instruite: le pain est le corps de Christ: & le calice, le sang.

*Esay. 7. 6*

Et ce vrayement est dit en brieu, d'autant par aduenture qu'il suffit a la foy: Mais la foy d'esire desire instruite.

Car le Prophete dit, si vous ne croyez, vous ne l'entendrez point. Vous me pouuez donc maintenant dire: tu as commande que nous croyôs: expose le, afin que nous l'entendions. Car vne telle cogitation peut sourdre en l'enté dement d'un chacun. Nous sauons

*Luc. 1. 2  
Math. 2. c*

bié d'ou nostre Seigneur Iesus Christ a prins la chair: a lauoir de la vierge Marie, il fut allaitté en son enfance, il fut nourry, il deuint grand, & vint iufques a laage d'adolescence, Il a souffert persecution par les Iuifs. Il a esté pendu au boys, et est mort au boys, et fut enseuely: et ressu scita au tiers iour, et monta au ciel au iour qu'il voulut.

*Luc. 24. g  
Act. 1. b*

La il esleua son corps: et de la il doit venir pour iuger les vifz et les mortz. La est il maintenant assis a la dextre

A 4 du

du pere. Coment donc est le pain son corps? Et le calice ou ce que contient le calice, comment est ce son sang?

Note bien

Mes freres, pourtant sont ces choses icy dites sacremens: pour ce qu'en icelles, est veue vne chole, et vne autre est entendue. Ce qu'on voit a espee corporelle: mais ce qu'on entend, a vni truit spirituel. Qui recoit le mistere d'unité, et ne garde point le lien de paix il ne recoit point pour soy le mistere, mais recoit vn telmoignage contre soy. Et nul ne doit aucunement douter, que adonc vn chacu fidele est participant du corps et du sang du Seigneur: quand au baptesme il est fait membre de Christ: et n'est point priué de la cōpagnie de ce pain et de ce calice aussi quand celuy qui est constitué en l'unité du corps de Christ, ce partiroit de ce monde, auant que manger ce pain, ou boire ce calice: Car aussi celtuy la n'est pas priué de la participation et du benefice de ce sacrement, qui a trouue ce que le sacrement signifie.

Si celuy qui est membre de Christ, meurt deuant manger le pain de la Cène, il ne laisse de participer de ce que le sacrement signifie.

Du

Du liure des sentences de Prosper, Celuy qui demeure en Christ, & au quel Christ demeure, a prins la viande de vie, et a beu le breuuage d'eternité. Car celuy qui discorde de Christ ne mange pas la chair de Christ, et ne boit son sang: encore qu'il prenne tous les iours indifferament le sacrement de si grand chose, au iugement de sa presumption.

Innocent au. 3. liure du sacré autel chapitre. 4. 13. 14.

Iuda (dit il) a mangé le pain du Seigneur, mais il n'a point mangé le pain qui estoit le Seigneur.

Saint Hilaire au liure. 8. de la Trinité.

Le pain qui est descendu du Ciel, n'est receu, sinon de celuy qui a le Seigneur: & qui est vray membre d'iceluy.

Augustin au. 49. traité sur S. Iean chapitre. 11.

Si foy est en nous, Christ est en nous. Car quelle autre chose, dit l'Apotre, Christ habite en voz coeurs ptoy, sinon que par la foy que tu as de Christ, cest Christ en ton coeur?

A 5 Au-

De la Cene

Augustin sur S. Iean, au. 25. traité,  
chapitre. 6.

C'est donc manger la viande, non pas celle qui perit: mais qui demeure, iusques a la vie eternelle. Pourquoi apres tu les dentz & le vêtre, croys, & tu l'as mangé. &c.

Saint Ciprian au sermon de l'unction de Christ.

Nostre Seigneur a donné en la table en la quelle il a fait le dernier banquet: avec ses Apostres, le pain & le vin de ses propres mains, mais il a baillé son corps: pour estre nauré en la croix p les mais des gédarmes. &c.

Augustin sur S. Iean en l'homelie. 26

Dit. Nous auons bien auiourdhuy receu tous la viande visible, mais c'eit autre chose du sacremēt, et aultre chose de la vertu d'iceluy. D'ou vient cela que plusieurs viennent a l'autel, & prennent a leur condemnation ce qu'il, recoiue: Car le morceau de pain que donna nostre Seigneur a Iudas, luy fut poison, non pas qu'il fut mauvais; mais d'autant que l'homme qui  
le

de Iesus Christ. Fol. 6.

le prenoit estoit mauuais, le prenoit mal. &c. Vn peu apres il dit, le sacremēt de cecy, cest a dire, de l'unité spiri- tuelle que no<sup>9</sup> auons avec Christ: no<sup>9</sup> est presenté a la table du Seigneur, aux vns a vie, aux autres a la mort.

Vn peu deuant il auoit dit. Celuy qui en aura mangé ne mourra point: mais i'entens celuy qui aura la verité du sa-  
crement, & non pas le sacrement visi-  
ble. Qui l'aura mangé au dedás, & nō pas au dehors. Qui l'aura mangé du cœur & non point maché de dentz.

Iean. 6.  
Norr.

En quel sens les anciens docteurs de l'Esglise, ont entendu ce passage, Hoc est corpus meum. Cecy est mon corps

Saint Augustin escriuant contre Adimantus disciple de Manichee en l'epistre. 12.

Dit ainsi. Je pourray interpreter, q ce commandement gist en vn signe: Car le Seigneur na point fait difficulté de dire: Ce est mon corps, quand il donoit le sign<sup>e</sup> de son corps. Au mesme il dit ce. trois choses, les

Le pain est le signe du corps de Christ.



De la Cene

Note bien  
diligemēt

Le fang est eau, Voicy mon corps. Et la pierre estoit Christ. Il enseigne ces choses estre dictes, ainsi cōme il parle par figure, en signe & par significatiō.

*Tertullian au Liure 4, contre Martions*

Dit ainsi. Iesus Christ apres auoir prisle pain, & distribuē a ses disciples, le fit son corps, en disant : ce est mon corps. C'est a dire (dit il) le signe de mon corps.

*Chrysostome sur saint Mathieu en*

*L'homelie. 83. chapitre 26, a-*

*pelle la cene symbole & si-  
gne du corps de Christ.*

*Augustin en sa premiere quinquagene, au prologue du 3. Psal.*

Dit. Christ a receu Iudas en sa cene, en laquelle il a recōmandē & baillē la figure de son corps, & de son sang, a ses disciples.

*Chrysostome sur saint Mathieu, en*

*L'homelie 83,*

Dit. Quand les Heretiques disent, comment aparoiſtra il que Christ ait esté immolé? Nous leur fermons la bouche ainsi, Si Iesus Christ n'est point

De Iesus Christ. Fol. 7.

point mort, ce sacrifice de quoy sera il signe? &c.

*Saint Ierosme sur le 26. chapitre  
de saint Mathieu.*

Après auoir acomply la pasque myſticque : & mangē la chair de laig-neau avec ces Apostres. Il prēd le pain qui conforte le coeur de l'home , & passe outre pour venir iusques au Sacrement de la vraye Pasque : afin que tout ainsi que Melchisedech sacrificateur du Dieu souuerain auoit fait, en la figure de cecy, offrant des pains & du vin. Aussi luy representast la verite de son corps, & de son sang.

*Saint Ambroise sur la pre-  
miere Epistre des Corin-  
thiens chapit. 11.*

Pourtant que nous sommes deli-urez par la mort du Seigneur, aiantz recordation de ce, en mengeant & beuuant, nous signifions la chair, & le sang lesquelz ont esté offerts pour nous. &c.

*Chrysostome sur le Pſalme. 22.*

Christ a ordonnē la table de sa  
sainte

Iesu Christ  
represente  
son Corps  
par le pain

Hoc est  
corpus me-  
um, doit es-  
tre enten-  
du signifi-  
catiuemēt  
Note bien

Note bien

*Note bien* sainte Cene, afin que ce sacrement, il nous monstrast coridiannement: le pain & le vin pour la similitude de son corps & de son sang.

*Saint Ambroise au liure. 6. des sacrements au chapitre. 1.*

Le prestre dit, fais nous ceste oblation estre acceptable: laquelle est la figure du corps & sang de nostre Seigneur. &c.

*Chrisostome en l'homelie. 83. sur saint Mathieu.*

Dit. Si tu estois sans corps: il t'eust doné tous ses signes nudz. Mais pour ce q ton ame est cōioincte a vn corps: Il t'a doné es choses sensibles, les choses qui sont comprises par l'esprit.

*S. Ambroise au liure des sacrements cha. 1.*

*Note bien*

Tu recois le sacrement, pour la similitude de la chair & du sang de Christ: Mais tu obtiens la grace de la vraie nature. Et en receuant le pain, en ceste viade, tu es participant de sa diuine substance &c. Il dit apres. Ainsi q tu as receu au baptesme la similitude de mort: ainsi pareillement as tu beu

ben en ce sacrement la similitude du precieux sang de Christ &c.

*Bede sur le. 22. chapitre de S. Luc.*

Après auoir acheuè la solénité de la palque ancienne: laquelle se faisoit en cōmemoration de l'ancienne deliurace d'Egipte. Il passe oultre a la nouvelle solemnité laquelle l'Eglise desire de celebrer, en memoire de sa redemption: afin que mettant le sacrement de sa chair & de son sang, soubz figure de pain & de vin: au lieu de la chair & du sang de l'agneau: Il se monstrast estre celuy auquel le Seigneur a iuré & ne se repentira point, tu es sacrificateur eternellement.

*Note bien*

&c. Il sensuit apres, pource que le pain fortifie la chair, & que le vin cause le sang en la chair, le pain se rapporte mystiquemēt au corps de Christ & le vin a son sang. &c.

*Druthmarus Moine de saint*

*Benoist, en son commen*

*taire sur saint*

*Mathieu.*

Le vin resiouit & augmēte le sang, pour

pour ceste cause n'est pas le sang de  
Christ improprement figuré par cela:  
d'autant que tout ce qui nous vient de  
luy, nous refouit d'une vraye ioye:  
et acroit tout nostre bien. &c. vn peu  
deuant, il dit. Le Seigneur donna a ses  
disciples le sacremēt de son corps, en  
remissiō de leurs pechez, & pour con-  
regarder charité, afin qu'ayās memo-  
re de ce fait, il fissent tousiours en figu-  
re ce qu'il deuoit faire pour eux: & ne  
missent pas en oubly ceste charité.  
Ce est mon corps. C'est a dire en sacre-  
ment. &c.

*Origene sur le Lenitique en l'ho-  
melie. 7.*

Cognoissez que se sont figures qui  
sōt escrites aux liures diuins: & pour  
ce doiuent estre examinées cōme spi-  
rituelles, & non comme charnelles:  
& entēdre les choses qui sont dictes.  
Car si vous receuez ces choses icy cō-  
me charnelles, elles vous blessent &  
ne nourrissent point: Car la lettre qui  
occit, non seulement est trouuēe au  
viel testament, mais aussi en l'Euan-  
gile

*Il faut en-  
tendre plu-  
sieurs cho-  
ses en lescri-  
pture spiri-  
tuellement  
1. Cor. 11. f*

gille. Au nouueau testament: estre la  
lettre qui occit, celuy qui ne considere  
spirituellement les choses qui sont di-  
ctes. Car si tu ensuys selon la lettre ce  
mesme qui est dit, sinon que vous ne  
māgez ma chair & beueuz mon sang  
Ceste lettre occit. Veux tu que ie t'a-  
meine vne autre lettre de Leuangile  
qui occit? Qui n'a dit il vn glaiue quil  
vende sa robbe & en achete vn. Voys  
tu, ceste lettre est de Leuangille mais  
elle occit veritablement, si tu la recois  
spirituellement, elle n'occit point:  
Mais en icelle est l'Eprit viuifiant, &  
pour autant recoy spirituellement les  
choses qui sont dictes, soit en la loy ou  
en L'euangile. Car l'homme spirituel  
iuge toutes choses, mais il n'est iugē  
de personne. &c.

*1. Cor. 2. d*

*Denys de la Hierarchie, Ecclesiasti-  
que dit.*

L'euesque apres qu'il aura parache-  
uē par predication les dons diuins, il  
consacre, & benit les sacrez misteres,  
& ce qu' auparauant auoit presché il  
le met deuant chacun couuert & ca-  
ché

B chē

ché par signes venerables. Et apres qu'il a moſtre ſes dons diuins en toute reuerence, il ſe tourne a la cōmunion ſaincte d'iceux, admōneſtant tous les autres de cōmuniquer : & apres q de chacun eſt receu la diuine cōmunion, Rendant graces a Dieu, il impoſe la fin au myſtere.

*Mat. 26.c* **Obiection.** Hoc eſt Corpus meum. Cecy eſt mon Corps.

**Reſponce.** Quand Dieu donna la circoncifion a Abraham, il auoit fait ſon alliance deuant la circoncifion, & touteſois il appelle la circoncifion ſon pact ou alliance, diſant *Hoc eſt pactum meum.* Cecy eſt mon pact. Saint Paul expoſe cela diſant, Abraham a receu le ſigne de Circoncifion pour vn ſeau de la iuſtice de foy.

*Eze. 4.a*  
*15.b* Dieu dit au prophete Ezechiel: filz de l'homme, prens pour toy vne tuille, & la mets deuant toy, & pourtrait ſur icelle la citē de Ierufaſalē. Puis il dit, c'eſt icy Ierufaſalem.

*Hoc eſt corpus meum.*  
*Auguſtin ſur le Louitique. 9. et. 7. 57*  
**La**

La circoncifion eſt alliance d'alliance

Le meſme eſcript il contre Adam mat diſciple de Manichēe.

Et dit ainſi, la choſe qui ſignifie, a de couſtume d'eſtre appellēe du nom de la choſe qui eſt ſignifiēe. Comme il eſt eſcript, les ſept eſpicz ce ſont ſept ans: leſcripture ne dit point ſignifient ſept ans. Et les ſept vaches ſe ſont ſept ans et pluſieurs telles choſes. Pareillement dit ſainct Paul, q la pierre eſtoit Chriſt et non pas qſle ſignifioit Chriſt, mais comme ſi elle eut eſtē luy a la verite: Laquelle touteſois n'eſtoit Chriſt par ſubſtance, ains par figuracion. &c.

*Sainct Auguſtin eſcriuant a Boniface en L'eſpiſtre, 23.*

Dir ainſi. Si les ſacremens n'auoyent vne certaine ſimilitude & conuenance avec les choſes deſqſelles ilz ſont ſacremens, il ne ſeroyent nullement ſacremens. Or il prennent ſouuentefois les noms des choſes meſmes: pour railon de ceſte ſimilitude. Comme donc le ſacrement du corps de Chriſt eſt ſelon vne certaine facon & mode, le corps de Chriſt, & le ſacre-

**B 2** ment

*Gene. 41.*  
*Iſa. 15. 8*

*Notte diſi*  
*genment.*

*Ne ſont point par ſubſtance, ains ſeulement par figure.*

*Les ſacremens prennent ſouuent le nom de la choſe ſe qu'ilz reſpreſentent comme lo*

pain signi-  
fient le cor-  
ps de chri-  
st.

ment du sang de Christ, le sang de  
Christ. Aussi le sacrement de foy, est  
la foy.

*Irenee escriuant contre l'Heritique  
Valens, au Liure. 4. au cha-  
pitre. 34.*

Le pain  
de la Cene  
combien  
qu'il soit  
rien il  
est le pain  
d'Action de  
graces.

Il dit que le pain avec lequel nous  
rendons graces a Dieu, combien qu'il  
soit de la terre, neantmoins quand le  
nom de Dieu est inuoqué dessus, il  
n'est adonc pain commun, mais d'ac-  
tion de graces, aiât deux choses en luy  
l'une terrienne, & l'autre celeste. &c.

*Gelase escriuant contre Eutyches  
& Nestor. Et au Concile de  
Rome au chap. comperi-  
mus, de cons. dist. 2*

La substá-  
ce du pain  
& du vin  
almeurent  
en la Cene  
& ne sont  
point chan-  
gés.

Dit ainsi: Les sacremens du corps  
& du sang du Seigneur Iesus Christ,  
que nous prenons, ce sont choses diui-  
nes. Parquoy nous sommes faietz par-  
ticipants de la nature diuine par iceux  
Et toutefois la substance du pain &  
du vin, ne laissent pas d'y estre. Et cer-  
tes l'image & la similitude du corps,  
& du sang de Christ, sont celebré en

l'Acti-

l'Action des mysteres. Il nous est donc  
euidemment monstré, ce qu'il nous  
faut sentir en Iesus Christ nostre Sei-  
gneur: Mesme ce que nous protestós,  
celebrons, & sommes en son image: a  
fin que tout ainsi que les natures sont  
conuertyes en ceste diuine substance,  
par le moyen du saint Esprit: Et tou-  
tesfois elles demourent en leurs natu-  
res. Aufy ce mesme ministration princi-  
pal ( l'efficace & la vertu duquel  
nous est veritablement representée  
par les choses d'ont il consiste, qui de-  
mourent proprement en leurs estre)  
nous demonstre, qu'un seul Christ de-  
meure en son entier, & en sa verite.

*Le Concile de Nicée a decreté.*

Disant ainsi. Ne soyons pas arresté  
sy bas au pain & au vin qui sont pro-  
posés en la table du Seigneur: Mais es-  
leuons par foy noz esprits la haut, cõ-  
siderons que l'agneau de Dieu ostât  
les pechez du monde est en ceste sain-  
cte table, lequel n'est point offert en sa-  
crifice par les prestres a la facon des be-  
stes. Et en prenant son precieux corps

*Col. 3. a  
Ne soyons  
pas arresté  
au paines  
au vin.  
1. Cor. 6*

B ; &

*De la Cene*

& son sang, croyons que ce sont les signes de nostre resurrection. Car pour cecy nous ne mangeons pas beaucoup: mais bien peu, afin que nous sachons que cecy n'est point ordonné, pour nous rassasier ou saouler. Mais pour seruir a sainteté. &c.

*Saint Ambroise au Liure de ceux qui sont dediez aux mysteres.*

Dit ainsi. Deuant la consecration vne autre espee est nommée, mais apres la consecration le corps de Christ est signifié. Christ dit que son sang deuant la consecration est appellé vne autre chose: mais apres la consecration est signifié le sang de Christ. &c.

*Saint Ciprian au Sermon des pecheurs penitens.*

Dit, parlant de la fille qui auoit vommy le sacrement, Le breuuage sanctifié au sang du Seigneur, est yfui des entrailles pollues.

*Christostome escriuant a Cesar moyne.*

Dit ainsi, deuant la consecration du pain nous l'appellons pain; mais quand la

*Consecratio s'entend de dedier vne chose comme a vne usage sainte.*

*Note qu'il ne dit pas le sang, mais le breuuage sanctifié.*

*Le pain est seule*

*de Iesus Christ.*

la grace de Dieu la sanctifié par le prestre. Il est deliuré du nom de pain, & est exalté au nom du corps du Seigneur: Combien que la nature du pain demeure tousiours. Et n'est point appellé deux corps: mais vn corps du filz de Dieu.

*Augustin sur S. Iean en l'homelie. 80.*

Dit ainsi. Iesu Christ ne dit point vous estes netz a cause du baptesme, par lequel vous auez esté lauez: ains il dit, a cause de la parole que ie vous ay dit. C'est pour autre cause sinon que la parole nettoye en leau. Qu'on oste la parole, & que sera ce de leau, sinon eau? Que la parole soit conioincte a l'element, & il sera fait sacrement: & la parole mesme est faite come visible d'ou vient vne si grande vertu a l'eau, qu'en touchant le corps elle laue le coeur, sinon par le moyen de la parole? Non pas toutefois, pour ce que la pole est proferée: ains pour ce qu'on la croit. Car en la parole mesme, certes il y a differéce entre le son passant, & la vertu demourant.

*més nomé le corps de Christ, a cause qu'il represente. Note bien le pain n'est point changé. L'eau du baptesme ne purge point les pechez.*

*La parole ne s'a point de vertu e sans proferée, si la foy n'y est.*

De la Cene

La Rubrique escrete en rouge let-  
tres quy sapelle, cantecla  
Misse.

Note dista  
gement et  
auge. Car  
le corps de  
Iesus christ  
ne peut  
pourrir a  
cause qu'il  
est glori-  
eux. & au-  
sine peut  
estre bruslé  
en cendre.

Dit ainfy, Sy le Corps du Seigneur  
est trouué dedens l'armaire, estat pou-  
ry ou vermolu par trop grande humi-  
dité de l'armaire, ou par trop grande  
negligence de ne l'auoir pas changé.  
Sil ne se trouue personne qui le vueil-  
le receuoir, que le dit corps du Seig-  
neur soit bruslé, & les cendres mies  
en quelque lieu sacré. Item si le dit  
corps du Seigneur estoit trouué de-  
dens ladite armoire estre mangé en  
partye, ou toucé de quelque souris ou  
araigne. S'il ne se trouue personne qui  
le vueille receuoir, q'uil soit bruslé, &  
les cendres mises en lieu sacré. Item  
s'il y a quelque malade lequel ayant re-  
ceu le dit corps du Seigneur, & par  
l'infirmité de son estomach est con-  
traint de le vomir, & rendre. S'il ne se  
trouue personne qui vueille prendre  
telle refection: que le dit corps du Seig-  
neur soit bruslé, & les cendres mises  
en lieu sacré.

Noté bien  
Noté &  
entendez.

le corps du  
Seigneur  
ne peut  
estre bruslé  
ny vomir.

Sainct

De Iesus Christ. Fol. 130

Sainct Pierre respond a cela en son  
Sermon.

Tu ne permetteras point que ton  
sainct voye corruption. Sainct Paul  
en dit autant, au sermō qu'il fit au peu-  
ple d'Antioche: disant. Celuy que  
Dieu a ressuscité na point veu corrup-  
tion. Itē Dieu l'a ressuscité des mortz  
pour ne plus retourner a corruption.

Act. 2. 24.  
Psal. 150. c.  
Act. 13. 36.

COMMENT NOSTRE

Seigneur Iesus Christ selon  
son Humanité, ne peut  
estre qu'en vn lieu.  
Sainct Ambroise escriuant sur S.  
Luc, au liure 10.

Dit ainfi. Nous ne te deuons donc  
pas chercher sur la terre, ny en la terre,  
ny selon la chair, si nous te voullons  
trouuer. Car nous ne coignoissions pas  
maintenant Iesus Christ selon la chair.  
Estienne ne l'a pas cerche sur la terre,  
qui l'a veu a la dextre de Dieu. Mais  
Marie qui le cherchoit en terre, ne l'a  
peu toucher. Estienne la touché, car il  
l'a cerché au ciel.

Ne cer-  
chis pas  
Iesus christ  
sur la ter-  
re ny es ele-  
mens cor-  
ruptibles.  
Act. 7.  
Ican. 20.

De la Cene  
Augustin en sa. 2. quinquagesme  
Psal 54.

Le corps  
de Iesus  
Christ, ne  
peut estre  
qu'en vn  
lieu.

Iusques a ce que le ciel soit finy le  
Seigneur fera tousiours en hault: mais  
aussy la verité du Seigneur est icy avec  
nous: Car il faut q̄ le corps auquel il  
est ressuscite soit en vn certain lieu:  
Mais sa verite est espendue par tout.

Augustin escriuant a Dardanus,  
en l'Epistre. 67.

Ne doute pas (dit il) que Iesus Christ  
comme homme ne soit la, d'ont nous  
l'attendons. Et qu'il te souuienné de  
ce que nous confessons au symbole.  
Qu'il est ressuscite, & monté aux  
cieux, & qu'il viendra de la, & nō poit  
d'ailleurs, pour iuger les vifz & les  
mortz. Et viendra selō le tesmoignage  
de l'Age cōme on l'a veu monter en  
cette mesme forme visible, & en la  
mesme substance a laquelle il a don-  
né immortalité. Mais il ne luy a pas  
osté sa nature: Selon ceste forme &  
substance de son corps, Il ne faut poit  
penser qu'il soit espendu par tout: Car  
il nous faut garder de tellement affir-  
mer

Iesuchrist  
viendra vi-  
siblement,  
quand il  
viendra  
comme on  
l'a veu  
monier  
aux cieux

de Iesus Christ. Fol. 14.

mer la diuinité: que nous ne destrui-  
sons pas sa nature humaine. Par-  
tant il ne sensuyt pas que tout ce qui  
est en Dieu soit Dieu.

Augustin sur Saint Iean au trai-  
té. 30.

Dit, le corps de Christ est ressuscite  
des mortz, & faut qu'il soit en vn lieu.

Saint Paul dit. Si vous estes ressu-  
scitez avec Christ, cherchez les choses  
qui sont d'enhault, ou Christ est seant  
a la dextre de Dieu. Pensez aux choses  
qui sont d'enhaut, non point a celles  
qui sont sur la terre.

Iesus Christ dit. Je suis encore vn  
peu de tēps avec vous, puis m'en vay  
a celuy qui m'a enuoyé.

Item vous aues tousiours les pou-  
ures avec vous, mais moy vous ne m'a-  
uez pas tousiours.

Mes petis enfans, ie suis encore vn  
petit de temps avecques vous, vous  
mē cherchez, & (comme iay dit aux  
Iuifz) la ou ie vay, vous n'y pouuez  
venir.

Item, Je m'en vay vous preparer le  
lieu

Colos. 3. 02

Iean. 7. e.

Iean. 12. 8

Iean. 13. 2.

Iean. 14. 02



*De la Cene*

lieu. Je retourneray derechief, & vous receuray a moy mesme, afin que vous soyés la ou ie suis.

*Ioan. 16. a*

Item, Je vous dis la verite, il vous est expedient que ie m'en voye. Car si ie ne m'en vay, le consolateur ne viendra point, Et si ie m'en vay, ie le vous enuoiray.

*Ioan. 17. d*

Item ie suis issu de mon pere, & suis venu au monde, derechief ie delaisse le monde, & m'en vay a mon pere.

*Mat. 28 b*

Item. L'Ange dit aux femmes, vous cherchez Iesus qui a esté crucifié. Il n'est point icy. Car il est resuscité comme il auoit dit, Venez & voyez le lieu, ou le Seigneur estoit mis.

*Luc. 24. f.*

Item. Voyez mes mains & mes piedz: car ce suis ie moy mesme, tatez moy & voyez: car vn Esprit n'a chair ne os, ainsi que vous me voyes auoir. Quand il eut dit ces choses, il leur monstra ses mains & ses piedz.

*Act. 1. b. 7*

Item. Et comme ilz le regardoyēt aller au ciel, voicy deux hommes se presenterent deuant eux, en vestemens blancz, lesquels dirent, Hommes de Galilee

*de Iesus Christ. Fol. 15.*

Galilee, pourquoy vous arestez vous regardans au ciel: Ce Iesus cy qui est esleué d'avec vous au ciel, viendra comme vous l'auiez veu aller au ciel.

Itē il faut que le ciel le recoyue, iusque a la restauration de toutes choses.

COMME ON ne doit oster le vin de la Cene aux gens laiz.

*Gelase Pape de Rome de la consecration en la distinction 2. chapitre cōperimus.*

Dit ainsi, Nous auons entendu, q̄ aucuns receuant seulement le corps du Seigneur, s'abstiennent du calice. Lesquelz d'autant qu'ilz pechent par superstition, doiuent estre contraintz de recevoir le sacrement entier: ou qu'on les en reiecte du tout. Car la diuision de ce mystere, ne peut estre sans vn grand sacilege.

Iesus Christ commande en sa cene & dit beuuez en to<sup>o</sup> de cecy: car c'est mon sang du nouueau testament.

Le concile de Basse a ordonné, que les gens laiz cōmunicassent aux deux especes de la cene.

*48. 3.*

*Gelase C.*

*Ann. 540.*

*Note bien. il faut recevoir la Cene es deux especes, ou ne le point recevoir.*

*Mat. 26.*

*Le Concile de Basse.*

Saint

De la Cene

Saint Ciprian au sermon des pecheurs penitens.

Dit ainsi, Comment exhorterons nous le peuple d'espandre son sang pour la confession de Christ, si nous luy denions le sang d'iceluy quand il doit combattre? Ou Comment le ferons nous capable a boire le calice de martire, sinon que l'admettiõs a boire premierement le calice du Seigneur.

COMMENT on ne doit garder le pain de la Cene ny le porter ca & la.

Saint Clement en l'epistre. 2. a Iacques. Et de la consecration en la distinction. 3. chapitre tribus.

Dit. Autant d'hosties soyent offer-tes a l'autel qu'il suffira au peuple. Que s'il en demeure quelque reste, lon ne les doit garder iulques au l'edemain: mais par la diligence des clers avec crainte et treneur doiuët estre receues et mangées.

Origene sur le Leuitique au chapitre. 7.

Dit

S'il faut q le peuple boiue le calice de martyre aussi luy faut il boire le calice du Seigneur.

En l'Egh se primitiue, on ne gardoit pas le pain de la Cene en l'armaire, mais estoit mangé par les clers quand la Cene estoit faicte

De Iesus Christ. Fol. 16.

Dit. Le Seigneur n'a ordonné ou commandé, que le pain fut gardé, iusque au l'edemain, lequel il donnoit a ses disciples: ains leur disoit, prenez et mangez &c. Et en cela qu'il ne commande porter le pain par les voyes, peut estre que par cela est contenu cecy du mystere, assauoir, que tous les iours tu doys produire et proferes les pais nouueaux de la parole de Dieu, que tu portes dedans toy.

Iesus Christ dit. Prenez & mangez.

EN quel sens nous deuons entendre les anciés docteurs: Quand il ont dit, nous offrons, nous sacrificions. En appellans la cene sacrifice.

Saint Augustin escriuant contre Fauste chapi. 18.

Dit. Les Hebreux sacrificans les bestes brutes s'exercoyent en la prophetie de l'hostie que Iesus Christ a offert: Et maintenant les chrestiens en l'oblation et communion du corps de Iesus Christ celebrent la memoire du sacrifice desia parfait.

Chrysostome au tome. i. sur le. 8. cha

piere

Nostre seigneur n'a commãde de garder le pain iusques au l'edemain ny aussi de le porter par les rues es processions

Mat. 26.

De la Cene  
pitre de saint Mathieu. en  
l'homelie. 16.

Pour quoi  
le sacrement  
de la Cene  
est appellé  
Eucharis-  
tie.  
Note dili-  
gennent.

Dit. Pourtant ces mysteres reuerens  
et salutaires que no<sup>s</sup> celebrons en tou-  
te la congregation de l'esglise sont ap-  
pellez Eucharistie: cest a dire action de  
grace. Car ce sont la memoire de plu-  
sieurs benefices: Et monstrent le me-  
sme chef de la diuine charite enuers  
nous, et nous font tousiours rendre  
graces a Dieu.

Le prophete Dauid dit au Psälmes  
sacriez louanges au Seigneur. etc.

Irenée au. 4. liure contre les heresies

Chapitre. 32. et. 33. et. 34.

Dit ainsi. Il a voulu que nous offris-  
sions souuent le don a lautel & sans  
intermission. Lautel donc est au ciel:  
Car la noz prieres et oblacions, sont  
adressées & au temple. Comme dit S.  
Jean en son Apocalipse. Et le temple  
de Dieu fut ouuert et le tabernacle.  
Car voicy (dit il) le tabernacle de Dieu  
auquel ie habiteray avecles hommes.

Saint Ciprian en son. 2. liure des  
epistres en la. 3. epistre qu'il

escriu

de Iesus Christ. Fo. 17.  
escriu a Cecil.

Dit ainsi, Il ne faut point, frere bien  
aime, qu'aucun pense qu'on doie sui-  
ure la coustume d'aucuns, qui ont esti-  
mé qu'il faillloit offrir seulement de l'e-  
au en la coupe du Seigneur. Car il  
faut demander a ceux la qu'ilz ont  
pour exemple. Car si au sacrifice qui  
est Christ il ne faut suiure que Christ:  
Pour certain il nous faut ouyr et fai-  
re ce que Christ a fait & comande de  
faire, veu qu'il dit en son Euangile, si  
vous faictes ce que ie vous comande,  
ie ne vous appelleray plus mes serui-  
teurs, ains mes amys. Et q Iesu Christ  
doie estre seul ouy le pere mesme en  
a rédu tesmoignage du ciel, disant. Ce  
stuy est mon filz bien aimé, auquel i'ay  
pris mon bon plaisir, escoutez le. Par  
quoy si Christ doit estre seul ouy, no<sup>s</sup>  
ne deions point regarder, a ce qu'un  
autre aura pensé deuant nous estre bõ  
de faire. Mais ce que celuy qui est de-  
uant tous assauoir Christ a fait le pre-  
mier. Car il ne faut poit suiure la cou-  
stume d'un homme mais verité de

Nous ne  
deions pas  
ensuiure la  
coustume,  
mais  
Christ qui  
est deuant  
tous, lequel  
est la verité

Il faut sa-  
re ce que Je-  
sus Christ  
comande  
pour estre  
ses amis.  
Iean. 15. c.

Iesus christ  
doit seul es-  
tre escoué

C Dieu

*Esa. 25. d* Dieu. Veu qu'il dit par son prophete  
*Mat. 15. a* Esaye. Ilz m'honorét en vain ensei-  
gnans ordonnances & doctrines des  
hommes. Et le Seigneur repete cecy  
mesme en l'Euangile disant. Vous re-  
ietez le cōmandement de Dieu: pour  
establir vostre tradition. Mais encore  
il a dit en vn autre lieu, qui aura rom-  
pu vn de ces trespetis cōmandemens  
& aura ainsi enseigné les hōmes, il se-  
ra trespetit au royaume des cieus.

*Mat. 5.*  
Il ne faut  
pas adiou-  
ster aux or-  
donances  
de Dieu.

Que s'il n'est point licite de rompre  
les plus petis de tous les commande-  
mens de Dieu: Combien moins fera  
il licite d'enfreindre ceux cy tant gran-  
dz, tant excellens, & tant proprement  
apartenantz au sacrement mesme de  
la passion du Seigneur, & de nostre re-  
demption? Ou le changer par ordon-  
nance & tradition humaine, a vne au-  
tre chose qu'a celle a laquelle il a esté  
diuinement institué? Car si Iesus  
Christ est luy mesme le souuerain sa-  
crificateur de Dieu le Pere: Et s'il a le  
premier offert sacrifice a Dieu son Pe-  
re: Et a commandé de faire cecy en me-  
moire

moire de luy: Celuy la fera vraiment  
l'office de Christ, qui ensuiura ce que  
Christ a fait. Et s'il commēce a offrir  
en l'Esglise a Dieu le Pere, selon qu'il  
aura veu q̄ Christ luy mesme a offert:  
Alors il offrira a Dieu vn plein, &  
vray entier sacrifice. Au reste si on ne  
garde fidelement ce qui est spirituel-  
lement commadé, la dicipline de tou-  
te religion & verité est renuersee.

*Il faut ens-  
seigner ce  
que Christ  
a fait.*

*Saint Augustin au liure de la foy  
a Pierre chapitre. 16.*

Dit, En ce sacrifice dont no<sup>s</sup> vsons,  
il y a action de graces, & memoire de  
la chair de Christ, qu'il a offert pour  
nous, & de son sang qu'il a respandu.

*La cene est  
appellée sa-  
crifice, c'est  
a dire me-  
moire du  
sacrifice.*

*Augustin, au liure. 10. de la cite de  
Dieu au chapitre. 5.*

Dit ainsi. Le sacrement visible c'est  
le testament: c'est adire, le signe sacré  
du sacrifice inuisible.

*Chrysostome, en l'homelie. 7. sur le  
epistre aux Hebricux.*

Dit. Nous offrons vo<sup>s</sup>  
remēt, mais ce que nous offrons, no<sup>s</sup>  
le faisons en memoire de sa mort. Car

*Les anc<sup>es</sup>  
ont apellé  
la cene sa-*

crifice & eucharistie cest a dire action de grace pour les benefices qu'on y rescoit.

Mich. 6. b

Psal 51.

Psal 49.

Heb. 13. c.

Rom. 12. a.

Osee. 14.

Phil. 4. d.

ce que nous faisons est fait en recordation de ce qui a esté fait: Car il dit, faicte cecy en memoire de moy. No<sup>o</sup> ne faisons pas vn autre sacrifice cōme le sacrificateur: ains nous faisons tousiours cestuy la mesme. & pour mieux dire nous faisons la memoire du sacrifice qui a este fait.

L'Apostre aux Hebreux dit, no<sup>o</sup> of frōs donc par luy sacrifice de louange tousiours a Dieu: c'est a dire le fruiet des leurs confessantz son nom.

Le vous supplie donc, freres, par la misericorde de Dieu, que vo<sup>o</sup> offriez voz corps en sacrifice saint & plaisant a Dieu, qui est vostre raisonnable seruice.

Osee dit, Oste toute iniquitée, et no<sup>o</sup> sacrifierōs les veaux de noz leurs

Saint Paul dit. J'ay esté réply quād iay receu de Epaphrodite les choses de par vous: comme vne odeur de bō ne senteur: et comme vn sacrifice agreable et plaisant a Dieu.

Lisez Lactance Frmian au liure 6.

chap. 24. & 25 et vous y trou

uerrez

uerez ce mot sacrifice.

Iesus Christ dit, le veux misericorde & non point Sacrifice Mat, 9. a. & 12. a. Osee. 6. c. & 1. Samuel. 15.

Le Pape Gregoire au Decret. 16.

question 7.

Le Pape Gregoire en ses Decretz, iuge coupable d'idolatrie celuy qui orra la Messe d'un prestre concubinaire, ou qui communiquera a ses sacremēs & sacrifices.

Francois Maro, in suffragijs pro mortuis.

Dit ainsi. Que celui qui faict dire vne Messe par vn prestre paillard, ou qui soit en peché mortel, q'uelle ne profite de rien, ny aux viuans, ny aux mortz.

L'Apostre aux Hebreux dit, la loy ayant l'ombre des biens a venir, non point l'image vif des choses, ne pouuoit iamais par les sacrifices, lesquelz on offroit chacun an continuellement sanctifier ceux qui y venoyent. Heb. 10

Item il estoit impossible d'oster les pechez par le sang des Toreaux & des

Contre ceux qui sacrisient sās auoir com mandemēt de ce faire en la parol le de Dieu. Dist. 32. chap. qui ce commen ce Prestre. & chapit. Nullus. & Distin. 82. chapit. Si quis. et c. Quidam.

Comment dōc si les sacrisices cōmādez de Dieu n'ont peu oster les pechez cōment le seront ceux

que Dieu boucz.

*n'a iamais  
commande*

*Note.*

*Le corps  
de Iesus  
Christ ne  
peut plus e  
stre offert  
pour les pe  
chez, a cau  
se que le sa  
crifice quil  
a vne fois  
fait dure  
a iamais.  
Iesus christ  
n'est plus  
offert en sa  
crifice.*

*Heb. 9.*

Item. Voicy ie vien afin de faire & Dieu, ta volonte. &c. par laquelle volonte nous sommes sanctifiez: par l'oblation vne fois sainte du corps de Christ. Item cestuy cy ayant offert vn seul sacrifice pour les pechez, est assis eternellement a la dextre de Dieu.

Item par vne seule oblation, il a par fait a perpetuite, ceux qui sont sanctifiez. Item, Et ie n'auray plus souuenance de leurs iniquitez. Or la ou il y a remission de ces choses, il n'y a plus d'oblation pour le peché. Heb. 10.

Item. Il dit encore; Non point que Iesus Christ s'offre souuentefois soy mesme, comme le souuerain sacrificeur entroit es lieux saintz chacun an avec autre sang. Autrement il luy eut faillu souuentefois souffrir depuis la fondation du monde. &c.

**COMMENT IL N'Y A**

*que deux sacremens en l'E-  
glise de Iesus Christ.*

*Augustin au. 3. Liure de la doctri-  
ne chrestienne. chapi. 9.*

dit

Dit ainsi. Mais en ce temps icy, apres que le tresmanifeste iugement de nostre liberte est reuelé, par la resurrection du Seigneur: Nous ne sommes pas fort chargez par pesantes operation de signes que desia nous entendons: Mais le mesme Seigneur en a baillé par la doctrine des Apostres, quelque petit nombre au lieu de plusieurs, lesqz sont faciles a faire, & bons a entédre, & treschastes a garder. Comme est le sacrement du Baptesme: & la celebration du corps & du sang du Seigneur. Et quand vn chacun en vse estans instruitz a quoy il seruent, il les recognoit, non pas d'une seruitude charnelle, ains le honnore en liberte d'esprit. Et comme c'est vne infirmité seruille, d'ensuiure la lettre & de prendre les signes, pour les choses qui sont signifiées par iceux, C'est au si erreur mauuaise & vagante, que d'interpréter inutilement les signes. &c.

*Augustin escriuant a Iannarius en  
l'epistre. 118.*

Dit. Je veulx que tu sache que nostre

C 4

Seig-

*1. Pet. 1. a  
Gala. 3. d*

*Les sacre-  
mens que  
Iesus christ  
nous a lais-  
se ne sont  
pas en  
grand nō-  
bre, car il  
nous en a  
laissé que  
deux, assa-  
noir le bap-  
tesme &  
la sainte  
Cene.*

*C'est vne  
infirmité  
seruille de  
prendre la  
signe pour  
la chose  
qu'il signi-  
fie.*

*De la Cene*

Seigneur Iesus comme luy mesme le dit en l'Euangile, nous a soumis a vn ioug gracieux & a vn fardeau legier.

*Notez dia  
ligement  
S. Augus  
tin ne no  
me que  
deux sa  
cramens.*

Et pourtant il a ordonné en l'Eglise chrestienne peu de sacremens en nombre facils a obseruer, excellens en signification: comme est le Baptisme consacré au nom de la Trinite: & la communication du corps & du sang du Seigneur. Et s'il y a quelque autre chose commandée en l'escriture, &c.

*Augustin sur saint Iehan Home-  
lie. 80.*

Dit. La parolle soit adioincte a l'element, & il sera fait sacrement. &c.

**COMMENT ON DOIT  
entendre ce mot Sacrement.**

Sacrement, Mistere, Secret, c'est tout vn, & s'entend pour vne chose cachée, & incogneue, laquelle toutefois est reuelée en certain temps quand il plait a la bonté de Dieu. Lisez Tob 12. b. Danie. 2. c. Sapien.

2. d. 1. Cor. 4. a. Ephe. 5. c. &

1. b. 5. a. & Col. 1. d. & 1.

Tim. 3. d. Apo. 17. b.

De

**De la confession a**

*Fol. 21*

*Dieu, & de la confession  
Auriculaire.*

Dauid dit au Pseume. 32. a. Je t'ay notifié mon peché, & n'ay point celé mon delict: Iay dit, Je confesseray contre moy, mon forfait au Seigneur: & tu as osté la coulpe de mon peché.

*1. Par. 16.*

*2. par. 20*

Item il dit. Je cognoy mes trasgressions, & mon peché est continuellement deuant moy.

*3. Roys. 8.*

Iay peché cõtre toy seul, & ay mesfait deuant tes yeux.

*Psal. 51*

*Psal. 77.*

S. Iean dit. Si nous confessons noz pechez: Dieu est fidele pour nous les pardonner, & nous nettoyer de toute iniquite.

*1. Iean. 1.*

*Math. 3.*

*Pro. 28.*

S. Iaques dit, Cõfessez voz pechez l'un a l'autre & priez l'un pour l'autre Iaques. 5. d. de penite distin. 1. cap. vrgite. Eccle. 28. a. & 5. c. Ephe. 4. g. Colof. 3. b.

Si tõ frere a peché enuers toy, &c. Math. 19. c. Luc. 17. a. Deutero. 17. b. Math. 16. c. 1. Corin. 5. a. 2. Corin. 2. b.

C 5 Au-

*Accedit verba  
ab Clemente  
& f. f. sacra  
mentum.*

*De la confession.*

*Augustin au liure. 10. des confessi-  
ons. Chapitre. 2.*

Dit, Qu'ay-ie affaire donc des hō-  
mes, qu'ilz oyent mes confessions?

Comme silz deuoyent guarir mes  
languieurs. C'est vn genre curieux de  
cognoistre la vie d'autrui, & paresseux  
a corriger la leur, pourquoy me demā-  
dent ilz d'ouyr quel ie suis, la ou ilz ne  
veullent pas ouyr de toy quelz ilz sont  
& d'ou sauent ilz quand ilz oyent de  
moy mesme par moy, asauoir si ie dy  
vray, quand vrayment nul homme ne  
fait ce qui se faict en l'homme sinon  
l'esprit de l'hōme qui est en luy. &c.

*Chrisostome au. 12. chapitre des He-  
brieux homelie. 3. c. & au 4.  
tome en la. 41. homelie.*

Dit, le ne te dy pas que tu t'accuse  
publiquement, ne deuant les autres :  
mais ie veux que tu obeisse au prophe-  
te qui dit, reuele au Seigneur ta voye.  
Confesse donc tes pechez deuāt Dieu,  
prononce tes delictz avec oraison en-  
uers le vray iuge, non point par la lā-  
gue: mais par la memoire de ta consci-  
ence

*Nottez diz  
ligement  
Psal. 36. a  
Rom. 9. a.  
On se doit  
confesser  
a Dieu  
seul.*

*De la confession. Eol. 22.*

ence: & adonc finalement aye espe-  
rance d'auoir misericorde.

Et sur le Psal. 51. au tome. 2. il dit.

Confesse tes pechez, afin que tu les es-  
faces: si tu es cōfus ou hōteux de dire  
a autry que tu as peché, dy le tous-  
iours en ton ame. Ie ne dis point que  
tu te confesse au seruiteur pareil a toy,  
pour te les reprocher: dy les a Dieu,  
qui les guarit. Mais quand tu ne les di-  
ra point, Dieu les ignoroit il quād tu  
les faisois? Il y estoit present quand tu  
les commettois, il les cognoissoit biē:  
ne veut il pas que tu les recognoisses?  
tu n'as point eu hōte de pecher, & tu  
as honte de les confesser, Dy les en ce-  
ste vie afin qu'ayes repos en l'autrē.

*Chrisostome au sermon de penitence*

*& de confession. Tome. 6.*

Dit. Il n'est pas necessaire de ce con-  
fesser deuant des tesmoings: seulemēt  
fay la recognoissance en ton coeur, ce-  
ste examinacion ne requiert point de  
tesmoings, il suffit q̄ Dieu seul te voye  
& escoute.

*Chrisostome en l'homelie. 5. de l'incō-  
prehē-*

*Psal. 50  
Mar. 2. b.  
Notte.*

*Eccle. 17.*



*De la confession.*

*prehensible nature de Dieu contre les Anomiens.*

Dieu ne nous appelle pas devant les hommes pour nous confesser mais seulement devant soy.

Dit. *Le ne t'appelle pas devant les hommes, pour leur descouvrir tes pechez: espulche ta conscience devant Dieu, monstre ta playe au Seigneur, lequel en est le medecin, & le prie d'y remedier: cest celuy qui ne reprocherien, & humainemēt guerit le poure malade.*

*En l'hystoire Triperitite liure. 6.*

*Chapitre. 35.*

La confession auriculaire fut abolie a Constantinoble.

Il est dit que la confession auriculaire estoit en vfrage a Constantino-ble, iulque a ce qu'une femme faisant semblant de se confesser fut trouuée ayāt pris ceste couuerture, pour cohabiter avec l'un des Diacres d'icelle Eglise: A cause de ce malefice Nectarius Euesque dudit lieu, homme renomē de sainctete & grande doctrine, abolist ceste obseruāce de confession.

Pont. 183

LES histoyres recitent qu'il n'y a eu aucune loy ou constitution deuant le temps de Innocens troisieme, touchant la confession auriculaire.

*Chrisostome au. 4. tome du Lazare.*

Dit

*De la confession Fol. 23.*

Dit, *le ne veux point que tu te confesse a vn homme, lequel apres te puisse reprocher, ou te diffamer en publiant tes fautes: mais monstre tes playes a Dieu, qui en est le bon medecin, puis apres il introduyt Dieu parlant en ceste maniere. le ne te contrains point de venir en assemblee publique confesse a moy seul tes pechez, afin que ie te garentisse.*

Notre bien  
Je ne veux  
reprocher  
te diffamer  
en publiant  
tes fautes  
mais monstre  
tes playes  
a Dieu  
qui en est  
le bon medecin  
puis apres  
il introduyt  
Dieu parlant  
en ceste  
maniere  
le ne te  
contrains  
point de  
venir en  
assemblee  
publique  
confesse  
a moy seul  
tes pechez  
afin que  
ie te  
garentisse

*L' EGLISE Romaine commande de confesser tous ses pechez, sans en excepter aucun.*

*Responce.*

Dauid dit, qui cōprēdra les fautes? nettoye moy de mes fautes cachées.

*Psal. 19.*

*Sainct Ambroise de la penitence de Sainct pierre, au sermō. 46.*

Dit. *Pierre ietta des larmes sans prier de voix. le trouue bien qu'il a plourē, mais ie ne trouue point qu'il a dit. Je lis bien ses larmes, mais ie ne lis point de satisfaction.*

*Mat. 26. 2*

*Chrisostome en l'homelie. 12. de la Cananee.*

*Dit: Iesus Christ guarit le lepreux,*

*&c*

*De la confession.*

& luy dit, va & te montre aux prestres, & offre ce que Moÿse a cōmande en la loy, pour ta guarison.

*Luc. 17. d*

*En quel sens on doit entendre va & te montre au prestre*

O chose non iamais ouye, le Seigneur guarit le malade, ce neantmoins il l'enuoye a la loy de Moÿse: pourquoy est-ce qu'il fait cela? non pour autre cause, sinon afin que les Iuifz ne le peussent reprendre, comme preuaricateur de la Loy.

*Sainct Ambroise au 3. Sermon sur le Psalm 119.*

Dit, Va & te montre au prestre: Qui est le vray prestre, sinō celuy qui est le prestre eternellement?

*Marc. 2. b*

*Sainct Cyprian au sermon des pecheurs repentans. 5.*

*L'homme ne peut pardonner les pechez*

Dit. Le seruiteur ne peut pardonner, ce qui est commis contre le Seigneur.

*Ambroise au liure de Cam & d'Abel.*

Dit. Les pechez sont pardonnez par la parole de Dieu, de laquelle le Leuite est expositeur, & comme vn executeur.

*Chisostome au. 7. tome en l'homelie de penitence,*

dit

*De la confession. Fol. 24.*

Dit. C'est cy le lieu de medicine, nō pas de Iugement: dy a Dieu seul ton pechē, lequel ne baille point les peines, mais la remission des pechēz.

*DE LA PVISSANCE*

*de lier & deslier.*

*Augustin en l'homelie. 50. sur S.*

*Iehan.*

Dit. Si la figure de l'Eglise n'eust point esté en saint Pierre, le Seigneur ne luy eust pas dit ie te donneray les clefz. Car si cela est dit a Pierre seul, l'Eglise n'a point les clefz, si l'Eglise les a, elle estoit figurée en la perionne de saint Pierre.

*Augustin en l'homelie. 11. & le repete en l'homelie. 124.*

Dit. Comme ainsi soit que tous ayent esté interrogez, Pierre respond luy seul, tu es Christ: & il luy est dit, ie te donneray les clefz, comme si la puissance de lier & deslier luy estoit donnée a luy seul. Mais comme il auoit respondu pour tous, aussi il recoit les clefz avec tous, comme portât la personne d'unire. Il est donc nomme

*Les clefz ont esté données a l'Eglise et non pas a la personne de Pierre.*

*S. Pierre a receu les clefs avec tous les Apostres.*

me

*De la puissance*  
mé seul pour tous, d'autant qu'il y a  
entre eux vnité.

*Augustin sur S. Iean au. 124. traiz-  
té chapi. 21.*

Dit. La pierre n'est pas dite de ce  
nom Pierre, mais ce nom Pierre est dit  
de la pierre. Ainsi si Christ n'est pas  
appellé Christ du chrestien, mais  
le Chrestien est appellé Chrestien de  
Christ, & pourtant aussi le Seigneur  
dit, sur ceste pierre ie edifieray mon E-  
glise, pour ce que Pierre auoit dit, tu  
es Christ le filz de Dieu viuant: sur ce-  
ste pierre donc que tu as confessé, i'e-  
difieray mon Eglise, & la pierre estoit  
Christ, sur lequel fondement aussy  
Pierre mesme a esté edifié. Et certai-  
nement nul ne peut mettre autre fon-  
dement sinon celuy qui y est mis, le-  
quel est Iesus Christ: l'Eglise donc qui  
est fondée sur Christ, a prins les clez  
du royaume des Cieulx, de Christ en  
Pierre, cest a dire la puissance de lier et  
de deslier.

*Theophilacte sur S. Iean. chapi. 8.*

Dit. Il appartient a Dieu seul de par-  
don-

*Mat. 16, c*

*1. Cor. 3, c*

*de lier & deslier. Fol. 25.*

donner les pechés: pourtât, dit il, tout  
homme qui fait peché est seruiteur  
de peché, vous estes donc seruiteurs,  
car vous estes tous pecheurs.

*S. Hilaire au. 6. liure de la Trinité.*

Dit. Le Pere a reuelé a Pierre, qui  
dit, tu es le filz de Dieu: parquoy l'edi-  
fication de l'Eglise, est sur ceste pierre  
de confession: ceste foy est le fonde-  
ment de l'Eglise: ceste foy a les clez  
du royaume celeste: tout ce que ceste  
foy aura lié & deslié en la terre, est au-  
si lié & deslié au ciel: ceste foy est le  
don de la reuelation paternelle.

*Augustin au. 1. liure des retractats  
ons. chapi. 22.*

Dit, au liure ou i'ay autrefois dit en  
quelque lieu, de saint Pierre l'Apostre  
que en luy comme en la pierre est fon-  
dée l'Eglise: lequel sens aussi est chan-  
té de plusieurs es vers de saint Am-  
broise, la ou il ple du coq: mais ie scay  
bien, que souuent apres, ie l'ay ainsi ex-  
posé, tu es Pierre, & sur ceste pierre,  
cest a dire laquelle pierre, disant tu es  
Christ le filz de Dieu viuant.

*Mat. 16, b*

*Collo. 2, b*

*1. Iea. 5, a*

*P bil. 1, d*

*2. Pet. 1, a*

*Saint Au-  
gustin se  
reuaite  
dauoir dit  
que l'E-  
glise estoit  
fondée sur  
S. Pierre.*

D

Ori-

*De lier & deslier.*

*Origene sur saint Math. homelic. 2.*

Dit. Cuides tu que les clez du roy aume des cieux, soyent seulement données a Pierre, & que nul autre des bienheureux ne les recoit.

*Augustin des parolles du Seigneur sur S. Math. au sermō. 13.*

Dit. Tu es donc, dit il, Pierre, & sur ceste pierre que tu as cōfessée sur c'este pierre que tu as cognuë disant, tu es Christ le filz de Dieu viuant, j'edifieray mon Eglise, sur moy ie t'edifieray, & non pas moy sur toy: Car les hommes qui vouloient estre edifiez sur les hommes, disoient, ie suis de Paul, & moy ie suis d'Apollo, & moy ie suis de Cephas, cest a dire Pierre: & les autres qui ne vouloyent point estre edifiez sur Pierre, mais sur la pierre, disoient, & moy ie suis de Christ. &c.

**IESVS CHRIST EST LE**  
chef de l'Eglise Ephesi. 4. d. Col.

1. c. 2. Samuel. 22. d.

*Augustin au .3. liure du baptesme*  
Chapitre. 3. & sont les parolles  
de saint Ciprian au con-

cile

*Iesus Christ est seul Fol. 26.*  
*cile de Cartage.*

Nul de nous certainem ent (dit il) ne c'est estably leuelque des Euesques, ou nul ne contraint les compaignons par terreur tyrannique a lanecellited'y paruenir, &c.

*Gregoire escriuant a Eulogius euesque d'Alexandrie liure. 7. epistre. 3.*

Dit. Voicy que vous ma'uez escrit: Vous auez mis ce mot d'orgueil en m'appellant Pape vniuersel: ce que ie prie a vostre sainteté de ne le plus faire cy apres: Car tout ce qui est donné a vn autre outre la raison, vous est osté: De moy ie ne repute point pour honneur, ce en quoy ie voy l'honneur de mes freres amoindry: Car mō honneur est que l'estat de l'Eglise vniuerselle & de mes freres, se maintienne en sa vigueur: si vostre sainteté m'appelle Pape vniuersel c'est cōfesser que vous n'estes point en partie ce que vous m'attribuez pour le tout.

**DV FRANC ARBITRE, ET**  
du merite des oeures. De la iustifi-

cation de la foy.

D 2.

Iesus

*Nul doit estre euesque des euesques. Notez.*

*Gregoire ne vouloit pas souffrir desbre nome de ce nom dorueil assavoir Pape vniuersel.*

*Iesus christ a edifie l'Eglise sur Joy et non pas sur S. Pierre.*

Du franc Arbitre.

*Psal. 13. a* Iesus Christ dit, qui fait peché, il est

*Et. 5. 2. a* serf de peché. Iean. 8. e. Rom. 6. d. 2.

*Psal. 8. b* Pierre. 2. d.

*Psa. 139. a* Tous ont peché, & ont affaire de la

*Esa. 59. b* miséricorde de Dieu. Ro. 3. a. c. Item,

*Pro. 1. b* sans moy vous ne pouuez rien faire.

*Psal. 35. a* Iean. 15. a.

Item S. Paul dit, Nous ne sommes point suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous mesmes : mais nostre suffisance est de Dieu. 2. Corin. 3. b.

Item aux Galatiens. 5. c. Il dit, la chair conuoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair : & ces choses sont aduersaires l'une a l'autre, tellement q vous ne faictes point toutes choses que vous voulez .

Item encor aux philii. 1. a. celuy qui a commencé bonne oeuvre en vous, la parfera iusqu'au iour de Iesus Christ

Item encor au chap. 2. b. C'est Dieu qui fait en vous le vouloir & le par-faire, selon son plaisir.

Item au Rom. 7. d. Je ne fay point le bien que ie veux, mais ie fay le mal que

Du franc arbitre. Fol. 27.

que ie ne veux point. &c.

Augustin en son Enchiridion a Laurent. Chap. 29.

Dit. Ceste partie du genre humain auquel Dieu a promis deliurance, & le Royaume eternel, peut il estre reparé par le merite de ses oeuvres? nō, non: Car que peut faire de bon celuy qui est perdu, sinon d'autant qu'il sera deliuré de sa perdition? peut il faire par son franc arbitre cela? Cela aussi ne se peut faire: Car l'homme vsant mal de son franc arbitre, s'est perdu soy mesme, & son franc arbitre: & comme ce luy qui s'occit, en viuāt il s'occit: mais en soy mettant a mort il ne vit plus, & ne se peut ressusciter quand il s'est mis a mort: aussi quand il a peché par son franc arbitre, par ce que le peché a esté victorieux, aussi a esté le franc arbitre perdu: Car celuy est tenu d'estre le seruiteur de celuy duquel il est vaincu. C'est veritablement la sentence de S. Pierre: & pour ce qu'elle est veritable. Je te prie quelle peut estre la liberté du seruiteur contraint, sinō quand

L'homme ne peut estre repare par le merite de ses ouures.

L'omme vsant mal de son franc arbitre, s'est perdu soy mesme avec son franc arbitre.

Notex. Iean. 8. d. 2. pierre. 2

*Du franc arbitre.*

il prend plaisir à pecher? Car celuy sert libéralement qui fait volontairement la volonté du Seigneur: & pourtant celuy est libre à peché qui est le seruiteur de peché: & nul ne sera libre à faire iustement, si premierement iceluy deliuré de peché, ne commence à estre le seruiteur de iustice. C'est la vraye liberté pour la liesse de l'oeuvre bien faite, & ensemble est la fidele seruitude, a cause de l'obeissance du commandement: mais d'ou viendra ceste liberté de bien faire a l'homme, qui est contraint & vendu, sans celuy qui l'a racheté, duquel il est dit, si le filz vous deliure vous serez vrayement en liberté.

*Augustin a Paulin en son Epistre. 106.*

Dit. Que nul ne choppe contre la pierre de chopement, comme en defendant subtillement le franc arbitre & nature: ainsi que les philosophes de ce monde ont fait a grand force, pour estre estimez, ou pour penser aquerir la vie bienheureuse. Par la vertu de leur propre volonté: que telles gens doncques se gardent de rendre  
par

L'homme est contraint & vendu son bz peché. Jean. 8. c

On nedit pas deffendre le franc arbitre ne la nature come les sages de ce monde font a grand force

*Du franc arbitre. Fol. 28.*

par sagesse de polles la croix de Christ vaine: & que cela ne leur soit chopper contre la pierre de chopement: Car aussi quand nature humaine demoureroit en l'integrite, en laquelle a esté faite, si est-ce qu'elle ne se pourroit nullement garder, si son Createur ne l'aydoit: Comme ainsi soit donc quelle ne puisse garder le salut quelle a receu, sans la grace de Dieu: Comment pourroit elle recevoir ce qu'elle a perdu.

*S. Augustin en l'epistre. 107. ad Vitul.*

Dit. Si nous voulons vrayement deffendre le franc arbitre, ne combattons point contre ce dont il est franc: Car celuy qui contredit a la grace, par laquelle nostre arbitre est fait franc, pour decliner du mal, & pour faire le bien: Cestuy la veut que son franc arbitre, soit encore serf & captif.

David dit, quand aussi l'homme estoit en honneur, il ne l'a pas entendu: Il a esté comparé aux bestes, & a esté fait semblable a icelles.

*Augustin au liure de correction &*

D 4 de

*Psa. 4. D. c.*

*Du franc arbitre.  
de grace. Chap. 12.*

Dit, Maintenant donc puis que  
ceste grande liberté est perdue,  
par le demerite du peché, aussi est de-  
mourée l'infirmité pour estre aydée  
de plus grans dons en verite. Il a pleu  
a Dieu ainsi, a fin principalement d'  
staïdre lorgueil de l'humaine presom-  
ption: a fin que toute chair, c'est a dire  
tout homme, ne se glorifie en soy de-  
uant luy. &c.

Le concile Meleuentain en deux  
canons dit, l'arbitre de la volonte debi-  
litée au premier homme, ne se peut re-  
parer sinõ par la grace du Baptesme:  
lequel apres qu'il est perdu ne se peut  
restituër, sinõ par celuy qui a pou-  
uoir de le donner: parquoy la verité  
dit, si le filz vous deliure, lors vous se-  
rez vrayment franc. Le second Canon  
dit, Dieu ouure tellement es coeurs  
des hommes, & au franc arbitre, que  
s'il y a quelque cogitatiõ saincte, quel-  
que deliberation tendant a l'honneur  
de Dieu, & quelque mouuement de  
toute bonne volonte, tout cela proce-  
de

*Nostre l'as-  
serie est  
perdue par  
le peché.*

*Notex.  
Psa. 142. a*

*Nulle bon-  
ne cogitas-  
cion ne  
peut proce-  
der de  
nous, mais  
bien par  
la vertu  
de Dieu  
en nous.*

*Du franc arbitre. Fol. 29.*

de de Dieu: car par luy nous pouuõs  
aucuns biens, & sans luy no<sup>9</sup> ne pou-  
uons rien.

*Augustin escriuant a Valentin de  
la grace & du franc arbitre  
Chapitre. 18.*

Dit, Afin qu'il ne semble point que  
les hommes ne fassent riẽ par le franc  
arbitre. Il est dit au pseaulme. 94. c. ne  
vuellez endurcir voz coeurs: & par  
Ezechiel il dit. Iettez arriere de vous,  
toutes voz preuarications, par lesquel-  
les vous auez transgressé: & vous fai-  
ctes vn nouueau coeur, & vn esprit  
nouveau, & obeissez a tous mes com-  
mandemens: pour quoy mourrez vo<sup>9</sup>.  
maison d'Israel dit le Seigneur? Car  
ie nappete point la mort de celuy qui  
meurt, dit le Seigneur Dieu: repentez  
vous donques, & vous viurez: Qu'il  
nous souuienne que Dieu dit, mais cõ-  
uertissez vous & vous viurez: auquel  
toutesfois nous disons, Dieu conuer-  
tis nous: Qu'il nous souuienne que  
Dieu dit, reiettez de vous toutes voz  
impietés. Et toutesfois c'est luy qui iu-

*Les plus  
ouure tu  
trouueras  
le sens.*

*Notex.*

stifié le meschant. Qu'il nous souuiert  
 ne qu'il dit, faites vous vn nouveau  
 coeur, & vn esprit nouveau, & toutes  
 fois luy mesme dit, ie vo<sup>o</sup> dōneray vn  
 coeur nouveau, & esprit nouveau: cō  
 mēt dōc celuy qui dit faite vo<sup>o</sup>, dit il,  
 cela, ie vous donneray? Pourquoy le  
 commande il, si luy mesme le donne?  
 pourquoy le donne il si l'homme le  
 doit faire? sinon qu'il donne ce qu'il  
 commande, & ayde afin que celuy a  
 qui il commande, le face. Or la volon  
 té est tousiours libre en no<sup>o</sup>, mais elle  
 n'est pas tousiours bonne: car ou elle  
 est libre de peché, quand elle sert a pe  
 ché, & lors elle est mauuaise: ou elle  
 est libre de iustice, quand elle sert a iu  
 stice, & lors elle est bonne: mais la  
 grace de Dieu est tousiours bonne, &  
 par icelle est fait, que l'homme soit de  
 bonne volonté, lequel au parauant e  
 stoit de mauuaise volonté: par icelle  
 aussi est fait, que celle mesme bonne  
 volonté, laquelle a desia commencée  
 d'estre, s'augmente & est faite si gran  
 de, quelle peut accomplir les commā  
 demens de Dieu, lesquelz elle vou

*Dieu com  
 mande ce  
 que l'om  
 me ne peut  
 faire &  
 donne ce  
 qu'il com  
 mande.*

dra, & quand elle voudra grandemēt  
 & parfaitemēt: Car a cela sert ce qui  
 est escrit: Si tu veux tu garderas les cō  
 mandemēs, en sorte que l'homme qui  
 voudra, & ne pourra point encore co  
 gnoistre qu'il a vn plain vouloir, &  
 priera qu'une si grande volonté luy  
 soit doinnée, qu'elle suffise pour accō  
 plir les commandemens: Car il est en  
 cesté maniere ayde, pour faire ce qui  
 luy est commandé. Car le vouloir  
 est alors vtile quand nous pouuons.  
 Car que profite il de vouloir ce que  
 no<sup>o</sup> ne pouuōs? ou de ne vouloir poit  
 ce que nous pouuons?

*S. Augustin au liure du nouueau  
 Cantique. Chapitre. 8.*

Dit. Il est bien demonstré que peut  
 faire le franc arbitre qui n'est point ay  
 dé: il est suffisant de par luy a mal fai  
 re, nō pas a biē, si il n'est ayde de dieu:  
 Car le premier homme a receu le frāc  
 arbitre droit: Il mist deuant luy (cōme  
 dit l'escriture) le feu & leaue, auquel  
 que tu veux, dit il, estendz ta main: Il  
 esleut le feu & delaisa leaue: regarde  
 le iuste iuge, ce que l'homme a esleu



*Du franc arbitre.*

en sa liberté, ce mesme a il receu, il a voulu le mal, & le mal l'a fuyui:regarde de de rechef ce iuste iuge qui fait misericorde: Car quand il vid que l'homme, par son mauuais vsage de larbitre, de la franche volonté, auoit damné toute sa lignée & en soy comme en la racine, deuant que nul le priaist: il est descendu du ciel, & a guarir le genre humain, en destruisant l'orgueil par son humilité. Il a mené les desuoiez iusqu'en en la voye, & a mené les estrangers iusqu'en leurs pays, que nature humaine donc ne se glorifie point de soy mesme, mais qu'elle se glorifie en celui qui la faicte.

*Augustin au liure de correction & de grace Chapitre. 11.*

Dit, Sans la grace de Dieu, Adam ne pouuoit estre bon, voire mesme avec son franc arbitre sans la grace de Dieu.

*Adam auoit damne toute sa lignée en soy.*

*Dieu est descendu du ciel des uant que nul layt requis pour guarir le genre humain.*

*Adam ne pouoit estre bon avec son franc arbitre sans la grace de Dieu.*

*Du franc arbitre. Fol. 31.*

du bien tout puissant: laquelle ayde si l'homme n'eust delaiissée par son franc arbitre, il eut tousiours esté bon: mais il delaiissa parquoy aussi il fut delaiissé.

*Augustin des parolles de l'Apostre au. 13. Sermon.*

Dit, To<sup>e</sup> ceux qui sont menez par l'esprit de Dieu sont enfãs de Dieu: de quoy dōc te voulois tu esleuer quand tu as ouy, si vous mortifiez par l'esprit les oeuvres de la chair vous viurez? Car tu estois prest de dire, ma volonté peut faire cecy, mō franc arbitre peut faire cela, que peut la volonté? Que peut le franc arbitre? si cestuy la ne le gouerne, tu cherras, s'il ne te gouerne ne tu demoureras ius: Commēt donc cela se fera il? par son esprit, quand tu as ouy l'Apostre disant, tous ceux qui sont conduis de l'esprit de Dieu: Que s'il est absent, tu ne pourras nullemēt faire bien: tu peux faire par ta franche volonté, quād il ne t'ayde point, mais c'est mal. A cela est ta volonté idoine qui est appellée libre, & en mal faisat, est faicte seruante damnable. Quand ie te

*Le franc arbitre est suffisant au mal mais au bien non s'il n'est aidé de Dieu.*

*Rom. 8. c.*

*Note que S. Augustin dit aucunes fois en ses liures que l'homme a un franc arbitre, mais*

*Du franc arbitre.*

voilà com  
me il Pen-  
tend assés  
voir a  
mal faire.

ie te dis que tu ne fais rien sans l'ay-  
de de Dieu, ie dy rien de bien : Car  
sans l'ayde de Dieu, tu as vne franche  
volonté a mal faire: Combien que el-  
le ne soit pas proprement franche.

*Augustin contre les deux Epistres  
des Pelagiens a Boniface, au  
2. liure, Chapitre. 8.*

Dit. Mais afin que le Seigneur res-  
ponde aux Pelagiés a venir, il n'a pas  
dit, sans moy: vo<sup>us</sup> pouez difficillemēt  
faire quelque chose: mais il a dit, sans  
moy vous ne pouez riés faire. Il ap-  
partient a l'homme de preparer son  
coeur, & du Seigneur est la responce  
de la langue: ilz sont deceuz par mal  
entendre, & tellement qu'ilz estimēt  
appartenir a l'homme de preparer le  
coeur, c'est adire cōmencer le bié sans  
l'ayde de la grace de Dieu: Ia n'aduien  
ne que les filz de la promesse l'enten-  
dent ainsi. Comme la ou ilz ont ouy  
le Seigneur disant, sans moy vous ne  
pouez riens faire, Ilz le viennent cō-  
me a vaincre disant, voicy nous pou-  
uōs sans toy preparer le coeur: Quād  
ilz au-

*Iean, 15. a  
Pro, 15. a*

*Note,*

*Du franc arbitre. Fol. 32.*

ilz aurōt ouy de l'Apostre saict Paul, *2. Cor, 3. b*  
non pas que no<sup>s</sup> soyons idoynes de  
penler quelque chose comme de no<sup>s</sup>  
mesme, mais nostre suffisance est de  
Dieu: Comme aussi en le conuain-  
quant, & disant. Voicy nous sommes  
idoynes de nous mesmes de preparer  
nostre coeur, & par ce de penser quel  
que chose de bien: & qui est celuy qui  
peut appareiller le coeur a bien pour  
vne bōne pensēe? Ia n'aduiēne qu'ilz  
l'entendēt ainsi: si ce ne sont ceux qui  
deffendent leur orgueilleux arbitre,  
en detruisant la foy catholique, pour  
ce vrayement escrit, a l'homme appar-  
tient de preparer son coeur, mais du  
Seigneur est la responce de la lāgue,  
pour tant que l'homme se prepare, nō  
pas toutesfois sans l'ayde de Dieu: *Psal, 80. e*  
Aussi pareillement est il dit, ouure ta  
bouche, & ie la rempliray: & combié  
que nous ne puissions ouurir la bou-  
che, si ce n'est par layde de celuy, sans  
lequel nous ne pouuons riens faire:  
toutesfois nous l'ouurons par son ay-  
de, & par nostre œeuure, mais le Seig-  
neur

*Ceux quā  
deffendent  
le franc ar-  
bitre des  
struisent  
la foy cat-  
holique.*

*Du franc arbitre.*

neur la remplit sans nostre oeuvre.  
Tantost apres il dit, Dieu fait plusieurs biens en l'homme, quel'homme ne fait point: mais l'homme n'en fait nulz, que Dieu ne les face, afin q' l'homme les face.

*Augustin sur saint Iean 49. traite, chapitre. 9.*

Dit, Que nul donc ne se flatte: Car du sien il est Sathan, mais de Dieu il est bien heureux: & qu'est-ce estre du sien, si non de son peché? Oste le peché qui est de toy, la Iustice dit il est de moy. Car qu'as-tu, que tu ne l'aye receu?

*Augustin es contemplations de l'ame avec Dieu, Chapi. 18.*

Dit. Seigneur ie cōfesse, comme tu m'as enseigné, que ie ne suis autre chose sinon toute vanite, & ombre de mort, & qu'une terre tenebreust, vaine & vuyde, laquelle sans ta benedictiō ne germe poit, & ne fait nulz fruietz, si non cōfusiō, peché, & mort: si i'ay eu quelque chose de bon. Je l'ay eu de toy, tout ce que i'ay receu est a toy,

*L'homme de son propre est diable, mais de Dieu il est bien heureux.*

*1. Cor. 4.*

*Gene. 1. b.  
Iaco. 1. c*

*Du franc arbitre. Fol. 33.*

toy, ou ie l'ay de toy: si ie me suis aucun fois tenu droit, c'est par toy: Mais quād ie suis tombé, ie suis tombé par moy, & fusse tousiours demouré couché en la boue, si tu ne m'eusse releue: Peusse tousiours esté au eugle, si tu ne m'eusse illuminé, quand ie suis tombé, iamais ne me fusse releué, si tu ne m'eusse baillé la main: & aps aussi q' tu m'as releué, ie fusse tousiours retombé, si tu ne m'eusses soustenu, i'eusse soust esté pdu, si tu ne m'eusses gouverné. Ainu tousiours Seigneur, ainsi m'as tousiours preueni ta misericorde, me deliurant de tous maux, me sousténant de ceux qui sont passez, me sousténant de ceux qui sont presens, & me munissant de ceux qui sont a venir: couplant aussi deuant moy les lacqz des pecheurs, en ostant les occasions & les causes: Car si tu ne m'eusse fait ces choses, i'eusse fait tous les pechez du monde: Car Seigneur, ie say bien qu'il n'ya nul peché que iamais homme ait fait, qu'un autre homme ne puisse faire: si le Createur duquel est

*Notex.*

*Psal. 58*

*Notex.  
1. Iean. 5.  
Psal. 3.*

E Phō

*De franc arbitre.*

L'homme fait, estoit absent: Mais tu l'as fait ainsi, afin que ie ne fisse pas ce que tu as defendu, & as respandu en moy ta grace, afin que ie creusse en toy. &c.

*Augustin au liure. 2. de la remission des pechez. Chapi. 18.*

Notes

Dit. Les homes mettent paine de trouver en nostre volonte quelque bien, qui soit nostre, & non point de Dieu: Mais ie ne scay comment il l'y pourront trouuer.

*S. Bernard en l'homelie 1. de l'annonciation de la vierge Marie.*

Dit. Quand aux bonnes oeures, c'est vne chose certaine que personne ne les a de soy mesme: Car si l'humaine nature n'a peu demourer debout, alors qu'elle estoit entiere, combien pourra elle moins se releuer maintenant qu'elle est corrompue? il est certain que toutes choses tirent a leur commencement; tant qu'il leur est possible.

*Augustin a Vital en l'Epistre. 107.*

Dit. Responz ie te prie, Cōment

dit

*Du franc arbitre. Fol. 34.*

dit l'apostre en rendant graces a Dieu le Pere qui nous fait idoynez d'estre au sorts des saintz en lumiere, si ce n'est luy qui deliure nostre arbitre, & que l'arbitre se deliure soymesme? no<sup>9</sup> rendōs donc faulxement graces au pere, comme s'il faisoit ce qu'il ne fait pas: Et a errē celuy qui a dit qu'il no<sup>9</sup> fait idoynez. Responz commēt nous auons nostre franc arbitre, pour nous deliurer du mal & pour faire le bien, & quand le franc arbitre estoit soubz la puissance des tenebrs? desquelles tenebres si Dieu nous en a deliurē (comme dit l'Apostre) veritablement il a fait l'arbitre franc: parquoy il l'en suit que ainsi que les hommes ne sont pas fidelles sinon par le franc arbitre: Et toutesfois ilz sont faitz fidelles par la grace de Dieu, qui a deliurē le franc arbitre de la puissance des tenebres: & ainsi la grace de Dieu n'est pas nyēe: Mais est demonstrēe estre veritable, sans que aucun merite des hommes precede, Et le franc arbitre est tellement defendu, qu'il est affirme par hu

*Psal. 30.*

*Si nous nous pouuons deliurer par nostre franc arbitre nous ne devons aulement graces a Dieu.*

*2. Cor. 1. b*

E 2 militē,

*Du franc arbitre.*

*La grace de Dieu n'est pas donnée par le franc arbitre ne par la loy Psal. 67. Nous auons perdu le franc arbitre pour auoir mer Dieu.*

*Rom. 9. c.*

*Notes.*

milité, & non pas precipité par orgueil: donc la grace de Dieu n'est pas donnée en la nature du franc arbitre, n'en la loy, n'en la doctrine, comme la peruersité pelagienne impose: Mais est donnée a toutes les oeuvres, par la volonté de celuy duquel il est escrit.

Seigneur Dieu tu separes a ta volonté l'ame volontaire: Car nous auons perdu le franc arbitre, pour aymer Dieu par la grâdeur du premier peché. &c.

Puis apres il dit, ce que nous croyons en Dieu, ou que nous viuons fidellement, ce n'est pas ne du vueillant, ne du courant, mais cest de Dieu qui fait misericorde: non pas que ne deuions ne vouloir ne courir, mais pour ce qu'il fait en nous, & le vouloir & le courir: ne disons point donc que la grace soit la charité: Mais congnoissons la grace qui fait phiter la doctrine, car aussi la ou ceste grace est absente, nous voyons que mesme la doctrine empesche.

*Augustin au liure. 1. contre Pelagien & Celestin.*

*dit*

*Du franc arbitre. Eol. 35.*

Dit, Quiconque a ouy & a prins du Pere vient a moy. La volonté de l'homme est tellement aydée, non seulement a ce qu'elle sache ce qu'il faut faire, mais l'ayât sceu quelle le face: & pourtât quand le Seigneur enseigne par la grace de son Esprit, il enseigne en sorte que non seulement vn chascû voit ce qu'il aura appris en le cognoissant, mais que de vouloir il appete, & que d'oeuvre il parface.

*Augustin au liure. 3. des parolles de l'Apostre sermon. 3. Et au liure de l'Esprit & de la lettre. Chapi. 3.*

Comment (dit il) ces malheureux se sont ilz enorgueilliz du franc arbitre, deuant qu'estre afranchis: ou de leur force silz sont desia afranchis ils ne cōsiderent point, qu'en ce mot de franc arbitre est signifiée vne liberté? Or ou est l'Esprit du Seigneur, la est liberté: si donc ilz sont serfz de peché, comment se vantent ilz d'auoir le franc arbitre? car celuy qui est vaincu, est subiect a celuy qui l'a vaincu: silz sont desia de

*Notes disligement*

*2. Cor. 3. Par le peché le franc arbitre est peri.*

E 3 liures

*Du franc arbitre.*

*Jean. 15.* liurez comment se vantent ilz cōme de leurs oeuvres propres? sont ilz tellement libres, qu'ilz ne vueiller estre seruiteurs de celuy qui dit, sans moy vo<sup>o</sup> ne pouuez riens faire?

*Jean. 6. c.* Iesus dit, nul ne peut venir a moy, si mō Pere qui m'a enuoyé, ne le tire.

*Jaques. 1. c.* S. Jaques dit. Toute bonne donation, & tout don pfaict est d'enhaut, descendant du Pere des lumieres.

*2. Cor. 3. b* S. Paul dit. Nous ne sommes pas suffisans de nous-mesmes, de penser quelque chose de bon, mais nostre suffisance est de Dieu.

*Ro. 7. c. d.*  
*Gala. 5.* Item aux Romains, il dit. Je say certes qu'en moy, ce' st a dire, en ma chair n'habite point de bien: car le vouloir est bié en moy, mais ie ne trouue point pour faire le bien: entant que ie ne fay pas le bien que ie veux, mais ie fay le mal que ie ne veux pas.

*1. Cor. 2. d* Item. Il dit, l'homme animal n'entend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu: Car elles luy sont folie, & ne les peut entendre, d'autant qu'elles se discernent spirituellement.

Item

*Du franc arbitre. Fol. 36.*

Item. 1. Cor. 12. a. Il dit. Dieu fait toutes choses en tous. *Esa. 26.*

Item, Nul ne peut dire Iesus estre Seigneur sinon par le sainct Esprit. *1. Co. 12. a*

Dauid dit. Tout homme viuant n'est que vanité. *Psa. 39. 26*

Item au. 8. Chapitre de Genese. Le coeur de l'homme est enclin a mal de sa ieunesse. *Rom. 8. 5.*  
*Psal. 51.*

Item aux Ephesiens. 2. a. nous sommes de nature, enfans d'ire cōme les autres.

*Gregoire sur le. 7. psal. sur le verset anima mea. &c. Mon ame.* Nous n'auons la puissance de bien

Dir. Puis q' le liberal arbitre est corrompu en nostre premier pere, nous n'auons la puissance de bien vouloir, si nous ne sommes aydéz de la grace de Dieu. *vouloir si nous ne sommes aydéz de Dieu.*

*S. Hierosme, en son commentaire sur Ieremie au. 23. Chapi.*

Dir. Pour autant que les heretiques ont acoustumé de promettre felicité, & d'ouuir aux pecheurs le royaume des cieus, disans tu peux imiter la maiesté de Dieu, de sorte que tu sois sans

*peché*

*Du franc arbitre.*

*Note bien* peché, d'autant que tu as receu la puissance du franc arbitre, & l'intelligence de la loy, par laquelle tu puisse obtenir ce q tu voudras: par ainsi les distz heretiques abusent les poures simples gens, par douces parolles: & singulierement les femmelettes chargées de pechez, lesquelles sont menées ca & la, par tous ventz de doctrine, trompans par flaterie tous ceux qui les escoutent.

*Notex.*

*Augustin au. 30. liure de ses homelies en la. 41. homelie.*

*On ne doit acort der avec ceux qui veullēt establir vn franc arbitre.*

*Le franc arbitre a porte plus de malque de bien. Notex. Phi. 3. b*

Dit. Ne consentons point a ceux qui par grand orgueil, taschent a eleuer & mettre au dessus vn liberal arbitre: lesquelz ainsi faisant apportent plus de mal que de bié, & ne taschent qu'a ruyner l'homme: Mais considerons humblement ce que l'Apostre dit. Dieu est celuy qui fait en nous le vouloir & le parfaire, selon sa bonne volonté: rendons graces au Seigneur nostre redempteur, qui sans aucun merite precedant, nous a guaray de noz playes & vlcères, & nous a recōsiliez

*Du franc arbitre. Fol. 37.*

a Dieu, & nous a rachetez de la captiuite: & no<sup>o</sup> a reduict de tenebre en lumiere: & nous a appellé de la mort a la vie. &c.

**Du Merite, & des bonnes oeuvres.**

Sainct Paul dit. Certes vous estes sauuez de grace par la foy, & cela non point de vous: c'est don de Dieu, non poit p oeuvres, afin q nul ne se glorifie. Car no<sup>o</sup> sōmes son oeuvre, creez en Iesus Christ a bonnes oeuvres, que Dieu a preparées, a fin que cheminions en icelles.

*Ephe. 2. b*

*S. Ambroise au liure de Cain & d'Abel au. 1. liure. cha. 7.*

Dit. C'est le fait d'un coeur hebeté, d'attribuer a ses propres vertus, ce qui est bon, ou ce qu'il obtiét de Dieu, & non a l'auteur de grace, mais s'estimer estre soy mesme auteur de ses biens. Il y a vn autre genre de peché. Voire moindre mais comme d'egalle

*C'est le fait d'un coeur desprau, d'a tribuer ce qui est de*

*bien a sa  
propre ver  
tu.*

*Notex.  
Deute. 9. a*

*Il faut  
croire, que  
par nulles  
oeuvres on  
ne peut me  
riter la vie  
etern. lle.  
Iob. 14. a.*

*De merite & des*

arrogance, a sauoir de ceux qui ne ni-  
ent pas Dieu estre le distributeur des  
biens. Mais estimet que les biens qui  
leur sont aduenus c'est a cause de leur  
prudence, & que les merites de tou-  
tes autres vertus, leur sont donnees  
par droit, & pour ceste cause est dit,  
contre ceux qui auoient receu la gra-  
ce diuine, de ce qu'il ne s'estimoiet nul-  
lemet estre indignes d'auoir telz biens  
de Dieu. Quand le Seigneur tō Dieu  
aura cōmencé de cōsommer ses gens  
icy en ta presence, nē dy point en ton  
coeur, le Seigneur m'a amené pour  
posseder ceste terre, a cause de ma iu-  
stice. &c.

*S. Bernard au premier sermon de  
l'Annonciation de la vierge  
Marie.*

Dit, Croy que tu ne peux meriter  
p nulles oeuvres la vie eternelle, si el-  
le ne t'est donnée pour neant: Car qui  
est-ce qui peut nettoyer celuy qui est  
conceu de semence orde, sinon celuy  
qui seul est net? Et ainsi ce qui est fait,  
il ne peut qu'il ne soit fait: mais pas

cc

*bonnes ouures.*

*Fol. 38.*

ce que Dieu ne l'impute pas, il sera cō-  
me s'il n'auoit iamais esté fait: Ce q  
le prophete considere & dit, bien heu-  
reux est celuy auq̄ le Seigneur n'im-  
putera pas le peché. Mais des bonnes  
oeuvres il est tout certain que nul ne  
les a de soy mesme: Car si la nature hu-  
maine estant encore entiere, ne s'est  
peu tenir en son estre: Cōbien moins  
se pourra elle releuer de soy mesme,  
quād elle est desia corropue? Mais au-  
si no<sup>o</sup> sauōs biē de c'este vie eternelle,  
que les passions de ce temps icy, ne  
sont point dignes de la gloire a venir  
Voire quand vn homme les souffiroit  
toutes ensemble. Car aussi les merites  
des hommes, ne sont pas telz que  
pour iceux la vie eternelle leur soit a  
bon droit deue, ou que Dieu fit iniure  
a aucuns, s'il ne la donnoit: Car mes-  
me sans que ie die que tous merites  
sont dons de Dieu, tellement que l'hō-  
me est plus redenable a Dieu pour i-  
ceux merites, que Dieu n'est a l'hō-  
me. Que sont tous les merites, au re-  
gard de si grande gloire?

*Psal. 31. a  
Nulz n'a  
les bonnes  
oeuvres de  
soy mesme*

*Rom. 8. d.*

*Notex biē*

*Sainct*



*Du merite & des*

*S. Bernard au liure du franc arbitre*

Dit, Quas-tu que tu ne l'aye receu?

*Nous n'a-  
uons rien  
que nous  
n'ayons  
receu de  
Dieu.*

es-tu cree? es-tu guarý? es-tu sauue? le  
quel diceux as-tu de toy? leql d'iceux  
n'est pas impossible au franc arbitre?  
tu ne te pouuois creer quand tu n'e-  
stois point, ne te iustifier quand tu e-  
stois pecheur. &c.

Au mesme liure il dit: Mais si ceste vo-  
lonté au dessouhz de laquelle dependent  
to<sup>s</sup> merites n'est pas en sainct Paul, en  
quelle maniere presume il, que celle  
coronne luy soit gardée, qu'il appelle  
coronne de iustice? Mais c'est pour-ce  
que ce qui est promis mesme gratuite-  
ment, est a bon droit demandé come  
chose deue: Finalement il dit. Je say a  
qui iay creu: Et suis certain qu'il est  
puissant de garder mon depost: Il ap-  
pelle la promesse de Dieu la chose gar-  
dée: & pourtant qu'il a creu a celuy  
qui a promis: confidentement il rede-  
mande la promesse, la promesse dis-  
ie faite par misericorde, mais laquelle  
maintenant doit estre rendue par iu-  
stice. La coronne donc que Paul a-  
tend,

*2. Tim. 1.*

*bonne: ceuures.*

*Fol. 39.*

tende, est la coronne de iustice: Mais  
de la iustice de Dieu, & non pas de la  
sienne. C'est veritablement chose iu-  
ste, qu'il rende ce qu'il a dit, mais il  
doit ce qu'il a promis, & celle est la iu-  
stice de laquelle presume l'Apostre, a-  
sauoir la promesse de Dieu.

*S. Bernard sur les Cantiques au ser-  
mon. 47.*

Dit. Pourquoi cela? asauoir afin  
que adonc elle se prouue plus fort, e-  
stre pleine de grace, quand elle attri-  
bue tout a la grace, asauoir le comen-  
cement & la fin: autrement comment  
feroit elle pleine de grace, si elle auoit:  
quelque chose qui ne fut pas de la gra-  
ce? Il n'y a point de lieu ou la grace en-  
tre, la ou desia merite ait prins lieu.  
Maintenant donc la pleine confessiō  
de grace, signifie la plenitude de la me-  
sme grace en l'ame du confessant: Car  
si il ya quelque chose de propre, d'au-  
tant qu'il y est, il est necessaire que la  
grace luy cede: Tout ce que tu impu-  
te au merite, est osté a la grace: Je ne  
veux point de merite lequel met hors  
la

*La grace  
ne peut es-  
tre la ou  
merite a  
pris lieu.  
Tout ce  
qui est impu-  
té au  
merite  
est osté a  
la grace.*

*Du merite & des*

la grace. P'ay horreur de tout ce qui est de moy, qui me fait estre a moy, si ce n'est que parauenture plus tost ce soit moy, qui me fait estre a moy mesme.

*La grace nous rend iustifie pour nous.*

La grace me rend iustifié pour neant, & ainsi me rend deliuré de la seruitude de peché. Tu ne m'as point esleu, mais ie t'ay esleu, & si n'ay pas trouué

*Iean. 15. c*

tes merites pour t'élire: mais ie t'ay p'uenue: ainsi d'ocic t'ay espousee en foy, & nō poit p les oeures de la loy. Ie t'ay fiancé en iustice, mais en la iustice

*Notez.*

*Osee. 2. d.*

qui est p foy, & nō pas de la loy: Il reste q iugés droit iugemēt, entre toy & moy, a sauoir le iugement auquel ie t'ay fiancée, la ou il est manifesté que ton merite n'a pas esté le moyen, mais seulement mon plaisir: Or voicy le iugement, que tu n'exalte pas ton merite, que tu ne preferre point les oeures de la loy, que tu ne mette au deuant la charge de la chaleur du iour: mais que tu cognoisse plustost estre fiancée en foy, en misericorde, & benignité.

*Augustin de la predestination des saints*

*Dit*

*bonnes oeures.*

*Fol. 40.*

*Dit.* Que les merites humains se t'ay sent icy, lesquelz sont peris en Adá, & que la grace de Dieu regne, cōme elle regne par Iesus Christ.

*Sainct Augustin sur le P'sal. 139.*

*Dit.* Les saints n'atribuent rien a leurs merites, mais le tout a la misericorde de Dieu.

*Augustin en la. 2. Quinquage. P'sal. 88.*

*Dit.* Quand l'homme voit que tout ce qu'il a de bien, il ne l'a pas de foy, mais de son Dieu: il voit que tout ce qui est loué en luy n'est de ses merites, ains de la misericorde de Dieu.

*Christostome sur Genese en l'omelie. 33*

*Dit.* Toutes noz oeures qui luy uent la vocatiō gratuite de Dieu, sont comme debtes que nous luy rendons: mais ses benefices sont de grace, beneficence & pure largesse.

*Sainct Hilaire sur S. Marthe, au*

*20. Canon sur ce passage, ap-*

*pelle les oeurriers.*

*Dit.* Veritablement nul loyer n'est de dons, car il est deu pour loeure.

*Mais Dieu a donné a tous la grace pour*

*Nous som mes redevables a Dieu de toutes noz oeures.*

*Du merite & des*  
pour neant, en iustification de la foy.

*Augustin en ses Quinquagenes*

*Psal. 137.*

Dit. Je ne dy pas au Seigneur qu'il ne mesprise pas l'oeuvre de mes mains. Il est bien vray, que ie cherche le Seigneur de mes mains, & ne suis poit deceu : mains ie ne prise pas les oeuvres de mes mains, car ie crains q' si Dieu les regardoit, qu'il n'y trouuast plus de peché que de merite : Seulement ie dy, & prie, & desirs cela qu'il ne desprise point l'oeuvre de ses mains. Seigneur donc voy ton oeuvre en moy, & non pas le mien: Car si tu y vois le mien, tu le condamne, si tu y vois le tien tu le coronne, & de fait toutes les bonnes oeuvres que i'ay, sont de toy.

*S. Bernard sur les Cantiques*  
*sermon. 61.*

Dit. Ou est ce que les infirmes trouueront vray repos & ferme seureté sinon aux playes de nostre sauueur ? Je habite la d'autant plus seurement qu'il est puissant a sauuer. Le monde est

apres

*Nous ne deuons pas priser nos oeuvres. Notez. Si Dieu regarde nos oeuvres en nous il nous damne mais quand il y voit le sien il nous sauue.*

*Noustron uons ferme seureté aux playes de vostre Seigneur.*

*bonnes oeuvres. Fol. 41.*

apres moy pour me troubler, mon corps me greue, le diable est aussi en embuches pour me surprendre, ie ne t'beray pas d'autant que ie suis apuyé sur vne ferme pierre. Si i'ay greffement peché, ma conscience est troublée, mais elle ne sera point confuse, quand il me souuendra des playes du Seigneur. &c. Puis apres il conclud disant, mon merite est la misericorde du Seigneur, ie ne suis pas pouure de merites, ce pendant que le Seigneur est riche en misericorde. D'autant plus que les misericordes du Seigneur sont grandes, ie suis abondant en merites. Chäteray ie mes iustices Seigneur ? Il me souuendra de ta iustice seule, car icelle est la miéne, d'autant que tu m'as esté fait iustice de par Dieu ton Pere.

*S. Bernard sur le psalme. Qui est ce qui conuérsera. au sermon. 15.*

*Psal. 91.*

Dit. Voicy tout le merite de l'homme, c'est de mettre tout son espoiren celuy qui sauue l'homme entierement

*Augustin sur le. 88. psalme au pre-*

F

*mice*

*Nostre merite est la misericorde de du Seigneur.*

*Note.*

*1. Cor. 1. d.*

*Du merite & des  
mier traicté.*

*Le filz de  
Dieu a  
prin nostre  
propre  
chair par-  
quoy nous  
auons ser-  
me asen-  
rance.*

Dit. *Je m'eu peu delesperer a cause  
de mes grandz pechez, & par mes in-  
finies negligences, si le filz de Dieu  
n'eust prins nostre chair. Puis apres il  
dit, toute mon esperance, toute l'asseu-  
rance de ma confiance, est mise en son  
precieux sang, lequel a esté respandu  
pour no<sup>s</sup>, & pour nostre salut. En luy  
mon poure coeur respire. Et me co-  
nfiant du tout en luy, ie desire venir a  
toy O Pere n'ayant point ma iustice,  
mais celle de ton filz Iesus Christ.*

*Augustin escrivant a Boniface liu-  
re. 3. Chapitre. 5.*

*Iesuschrist  
a satisfait  
pour noz  
pechez.*

Dit. Tous les fidelles qui gemissent  
foubz le fardeau de leur chair corrup-  
tible & infirme de ceste vie p<sup>r</sup>ete, ont  
cette seule esperance, que nous auons  
vn mediateur, a sauoir Iesus Christ,  
lequel a satisfait pour noz pechez.

*Augustin sur le psalme. 32. & sur  
le psalme. 109.*

Dit. Le Seigneur est fidele, lequel  
l'est fait debteur a nous, non pas en  
prenant de nous quelque chose, ains  
en

*bonnes oeuvres. Fol. 42.*

en nous promettat tout liberalement.  
*Augustin en la premiere quinqu-  
gene. Psal. 31.*

Dit. O quelz estes vous qui secret-  
tement prenez ioye en vostre propre  
vertu O infideles orgueilleux qui vo<sup>s</sup>  
resiouissez en vostre puissance: si vous  
croyez doresnauant en celuy qui iusti-  
fie le meschant, vostre foy vous sera  
comptée pour iustice. resiouissez vous  
en Dieu iustes, & ayez exultation: Et  
pourquoy? pour ce que vous estes  
iustes: Et dont estes vous iustes?

Ce n'est point par voz merites, mais  
par la grace de Dieu: dont estes vous  
iustes, linon entant qu'il vous a iusti-  
fié par la foy, & congnoissance laquel-  
le, sans voz merites, il vous a donnée?

*Au mesme il dit encore.*

A celuy, dit l'Apostre, qui fait les  
oeuvres, le loyer n'est point imputé se-  
lon grace, ains selon le deu: Si tu te  
veux eslongner de la grace, vante toy  
de tes merites: Certes Dieu fait bien  
quel tu es, & quelle chose il doit ren-  
dre a chacun. Et celuy qui ne fait pas

*Ceux la  
sont orgue-  
lleux qui  
se resiouis-  
sent en leur  
puissance  
& non  
pas en  
Dieu.*

*Notez.*

*Si tu te  
veux esloz-  
ner de la  
grace van-  
te toy de  
tes merites*

*Du merites & des*

*Psal. 32. a* bonnes oeuvres, & vient apres plusieurs maux a croire en Dieu, qui iustifie le pecheur, croiant en luy, sa foy le iustificera: Ainsi, comme Dauid dit, bien heureux est l'homme lequel Dieu a pour acceptable, & iustifie sans oeuvres: Et comment est il iustifié? si non entant qu'il recoit de Dieu iustice: Et quelle iustice? la iustice de la foy laquelle Dieu donne sans nulles oeuvres bonnes precedentes, mais non sans bonnes oeuvres subsequentes: *Iaco. 2. c* Car iustice de foy ne proffite pas, si apres la foy receue l'homme ne s'exerce en toutes bonnes oeuvres.

*Au mesme.*

*Les bons nes oeuvres sont fruct de la foy.* Dieu ne nous rend point la peine que nous auons deservy. Je ne tien point tes oeuvres bones quelles quelles foyet, si elles ne procedent de la bonue racine de foy.

*Au mesme.*

Il dit encore, Dieu donc ne te rend point la peine que tu as bien deseruy: mais il te donne la grace non deseruie ne deue: Il te doit punition, & il te do ne misericorde & te faict pardon. Tu commence donc a estre en foy par la remif-

*bonnes oeuvres.*

*Fol. 43.*

remission de tes pechez.

*Gregoire sur Ezechiel, au premier liure, en l'omelie. 7.*

Dit, Donc nostre iuste aduocat, no<sup>9</sup> *Rom. 8. g.* deffend pour iuste au iugement, pour ce que nous nous congnoissons nous melmes, & nous accusons iniustes: Ne nous confions donc pas en noz pleurs, ny en noz oeuvres, mais en l'allegation de nostre aduocat.

*Augustin au liure de ses meditations au Chapitre. 14.*

Dit. Cest la vie eternelle qu'ilz te *Ican. 17. e* congnoissent seul vray Dieu, & celuy que tu as enuoye Iesus Christ, p droite foy & par oeuvres dignes de la foy Carta charité inestimable excede toute science, laquelle tu nous as mōstrée par ta pieté & bonté: a nous qui en sōmes indignes. Car aussi ton filz nostre Dieu n'ha pas prins les Anges *Hebr. 2. e* mais il a prins la semence d'Abrahā, estat faict semblable en toutes choses a nous, sans peché. C'est veritablemēt *Hebr. 2. d* toute mon esperance, & toute ma confiance: Car la porcion d'un chacun de nous

*Du merite & des*

Nostre propre chair & nostre propre sang est en Iesus Christ & la ou qu'il regne nous regnons avec luy.

no<sup>o</sup> est au mesme Iesus Christ nostre Seigneur, a sa voir la chair & le sang : Et par ainsi la ou ma portion regne, la me croy ie regner : la ou ma chair est glorifiée la me congnoy ie estre glorifié: La ou mon sang domine la congnoy ie que ie domine. Combien que ie soy pecheur, si ne me desfie ie pas de la communication de ceste grace. Et si mes pechez l'empeschent, ma substāce le requiert. Et si mes offenses me forclostent, la cōmunion de la nature ne me reboute pas: mais nostre Seigneur Dieu est doux & fort bening, & aime sa chair & ses mēbres, & ses entrailles en soy mesme, qui est Dieu, & en Iesus Christ nostre Seigneur tresdoux & tresbening & tresclemēt, auquel nous sommes ressuscitez & desia montez es cieux, & desia sommes assis es lieux celestes. Nostre chair nous aime, & auons en luy la prerogative de nostre sang: Car nous sommes ses membres & sa chair, & finalement il est nostre chef, duquel despend tout le corps (comme il est escript) os de mes

Mat. 11. d  
Exo. 34. b  
Eph. 5. 8

1. Cor. 12.  
Collos. 1. c.

*bonnes oeuvres. Fol. 44.*

os, chair de ma chair, & serōt deux en vne chair, ce mistere icy est grand, ie dy en Christ & en l'Eglise dit l'Apōstre.

Eph. 5. c

*Augustin en son Manuel Cha. 22.*

Dit, Toute mon esperance est en la mort de mō Seigneur: la mort est mō merite, mon refuge, mō salut, ma vie, & ma resurreccion, mon merite c'est la misericorde du Seigneur, le ne suis point poure de merite, tant que le Seigneur des misericordes sera en estre: Et si les misericordes du Seigneur sont grandes, ie suis grand en merites, d'autant qu'il est plus puissant pour sauuer, d'autant suis ie plus asseurē.

*La mort de Iesus Christ est nostre merite. Notez.*

*Augustin en son Manuel, au Chapitre. 23.*

Dit. Iay commis vn grand peché, & me sens coupable de beaucoup de pechez, & si ne men desespere pas, car la ou les pechez ont abondez, la grace y a plus abondē. Celuy qui n'a pas espoir d'auoir pardon de ses pechez, il n'ye que Dieu soit misericordieux: Ce stuy la fait grand iniure a Dieu, qui

*Celuy qui n'a pas espoir d'auoir pardon de ses pechez, il n'ye que Dieu soit misericordieux.*

*Du merite & des*

de deſie de ſa miſericorde: Autāt qu'il peut il nye que Dieu ait charitē, veritē & puiſſance, eſquelles choſes giſt toute mon eſperance, aſauoir en la charitē qu'il a enuers moy, de me faire ſon filz adoptif, en la veritē de ſa promeſſe, & en la puiſſance de ſa redemptiō. Que ma folle penſēe maintenāt murmure tant qu'elle voudra, diſant: mais qui es tu? & quel eſt ceſte gloire? & p quelz merites la cuides tu auoir?

Lors iereſpond, en bonne confidence: Je ſay bien a qui ie me ſuis ſubmis, & que par grād amour il m'a fait ſō filz adoptif, & eſt veritable en ſes promeſſes, & puiſſant pour les faire, & luy eſt licite de faire tout ce qu'il veut: Je ne puis donc eſtre eſpouuentē de la multitude de mes pechez, ſi la mort du Seigneur vient en ma memoire.

*Saint Ambroiſe au liure de Iacob, & de la vie bienheureuſe.*

*Gen. 27.* Dit. Tout ainſi que Iacob n'ayant pas de ſon merite la primogeniture, ſe cacha ſoubz l'habit de ſon frere, & ſ'accou

*Bonnes ouures. Fol. 45.*

ſ'accouſtra de ſa robbe, laquelle rendoit vne odeur treſſoſiue, & en ceſte maniere ſe preſenta a ſon Pere pour receuoir a ſon profit la benediction, ſoubz la perſonne d'autruy: auſſi il eſt neceſſaire que nous veſtions la iuſtice de Ieſus Chriſt par la foy, & que nous nous cachons ſoubz la diuine puritē de noſtre frere ainſē, ſi nous voulons eſtre receu pour iuſtes deuant Dieu: & certainement cela eſt la vraye veritē: Car ſi nous comparoiſſons deuant Dieu, ſans eſtre veſtuz de la iuſtice de Ieſus Chriſt, ſans point de doute nous ſerons iugez dignes de damnation e-ternelle.

*Il nous ſaut veſtir la iuſtice de Ieſus Chriſt pour comparōiſſe deuant Dieu autrement nous ſerons damnēz*

*S. Ambroiſe ſur le. 4. chapitre, des Romains.*

Dit. Ceux la ſont manifeftement biē heureux, auſquelz ſans labour, ou ſans aucunes oeuvres, les iniquitez ſont pardonnēes, & les pechez couuertz ſans requerir d'eux aucunes oeures de penitence, ſinon qu'ilz croyēt ſeulement.

*Pſal. 31. a  
Rom. 4. b  
Notex.*

*Ambroiſe ſur le. 3. Chapitre des*

*Du merite & des  
Romains.*

Dit. Il sont iustifiez pour neât, par la grace d'iceluy, pour neant, pour ce que sans rien faire & sans rendre la pareille, par la seule foy, il sont iustifiez par le don de Dieu.

*Rom. 3.  
Sans rien  
faire nous  
sommes iusti-  
fié.*

*Augustin au liure des cinquantes  
homelies en la 14. homelie.*

Le Seigneur (dit il) me rendra la coronne cōme iuste iuge: Car celuy qui regarde, apres qu'il a regardé loeuure, ne peut denier le salaire: Iay battaillé bonne bataille, c'est vn oeuure, iay parfait mon cours. C'est vne oeuure, i'ay gardé la foy, c'est vne oeuure: Il me reste la corōne de iustice, c'est le salaire. Mais tu ne fais rien au salaire, & en loeuure tu n'a pas besoigne seul, tu as la corōne de luy, mais loeuure est de toy: Et toute fois elle n'est sinon par laide d'iceluy: I'ay battaillé, i'ay fait le cours, i'ay gardé la foy. Il retribue les biens, mais quelz biens? Ceux qu'il a donnez: Cestuy la ne t'a il pas donné de battailler bonne bataille? si cestuy la ne t'a pas doné, qu'est ce que tu dis

*Dieu retri-  
bue les  
biens qu'il  
a donné.*

en

*bonnes oeuvres. Fol. 46.*

en vn autre lieu, i'ay trauaille plus que tous les autres, non pas moy, mais la grace de Dieu avec moy? Par ce donc qu'il t'a aidé, & qu'il t'a donné, tu as battaillé bonne bataille, & as parfait le cours, & as gardé la foy. Pardonne moy Apōstre ie n'y cognoye rien de ton propre, sinon les maux: Pardōne moy Apōstre, nous le disons pour ce que tu l'as enseigné: Poy celuy qui se confesse, & si ne trouue pas qu'il soit ingrat: Veritablement en tout ce que tu as apareille de toy mesme, nous n'y recognoissons riens sinon mal: Quand donc Dieu coronne tes merites, il ne coronne rien sinon ses dons, afin que nul ne soit esleue de telle foy ou de telle purete, en bonnes oeuvres par son franc arbitre. &c.

*1. Cor. 15.  
2. Ti. 2. d.*

*Notez.*

*Iere. 23. c*

*Augustin des parolles de l'Apōstre  
au sermon. 15.*

Dit. Tu feras loeuure de Dieu, non pas seulement pour ce que tu es homme, mais aussi pour ce que tu es iuste: Car il est meilleur d'estre iuste que d'estre homme: Si Dieu t'a fait homme, &



*Du merite & des*

*Psal. 115.  
Celuy qui  
se fait ius  
se fait  
plus que  
s'il e  
faitoit  
homme.*

& que tu te face iuste, tu fais quelque chose de meilleur que n'a fait Dieu : mais Dieu t'a fait sans toy, car tu n'as donné nul consentement a Dieu pour te faire. Comment eusses tu consenty, toy qui nestois point encore ? Celuy d'oc qui t'a fait sans toy, ne te iustifie il pas sans toy ? Il a donc fait celuy qui ne donnoit point son consentement : mais il iustifie celuy qui y dōne sa volunté, toutefois celuy te iustifie, afin q̄ ce ne soit pas ta iustice, & que tu ne retourne pas au dommage, au detrimēt, & a la hente. Et que tu sois trouué en luy, non pas aiant ta iustice qui est p̄ la loy, mais celle qui est de Dieu, par la foy de Iesus Christ, a sauoir la iustice de la foy, pour le cognoistre, & aussi pour cognoistre la vertu de sa resurrection, & la communication de ses passions, & ceste vertu mesme, sera la communication des passions de Christ, ce sera ta vertu.

*Augustin en la premiere Quinquagene au prologue du psal. 31.*

*Dit. Qui sont les bienheureux? ne sont*

*Notex.*

*Philip. 3. 6*

*bonnes oeuvres.*

*Fol. 47.*

Sont ce pas ceux esquelz Dieu ne trouue pas de peché? nō. Car il en a trouue en tous, si que tous ont pechez, & ont affaire de la gloire de Dieu. Si donc peché est trouue en tous, il s'ensuit que nulz ne sont trouuez bienheureux, q̄ ceux desquelz les pechez sont pardonnez. Pourtant a il ain si loué cela. Abraham a creu a Dieu, & il luy a esté reputé a iustice: Mais a celuy qui fait loeuure, c'est adire qui presume des oeuvres, & qui par le merite d'icelle dit, q̄ la grace de foy luy est donnée: Le loyer n'est point imputé selon la grace, mais selon la debte. Qu'est ce sinon q̄ nostre loyer est appellé grace? Si cest grace, elle est dōnée pour neant? Qu'est ce, elle est donnée pour neant? C'est q̄ tu n'as fait nul bien & la remission de tes pechez t'est donnée. Si on confidere tes oeuvres, on les trouuera toutes mauuaises, si Dieu rendoit ce qui est deu a telles oeuvres, certainement il les damneroit, Dieu ne te rend pas les peines deues, mais te dōne la grace qui ne t'est pas deue.

*Psal. 31.  
Rom. 3. d.*

*Rom. 4. d.*

*Si Dieu  
regar doit  
nos oeuvres  
il les  
trouueroit  
tous mauuaises,  
& si il les voit  
lois remunerer il  
nous damneroit.*

*Au*

Du merite & des  
Augustin en la premiere quinquane,  
sur le psal. 30. sur le verset.  
Seigneur j'ay esperance.

Rom. 4. a

La iustice de Dieu est nostre quand elle nous est donnee, afin que home n'estime pas auoir iustice de soy mesme

Dit. Seigneur deliure moy, & me rachete par ta iustice. Car si tu confidere ma iustice, tu me damne, deliure moy par ta iustice: Car la iustice de Dieu est nostre, quand elle no<sup>e</sup> est donnee, mais pour ce est elle appellee la iustice de Dieu, afin que l'homme n'estime pas auoir la iustice de soy mesme. Car, comme dit l'Apostre, a celuy qui croit en celuy qui iustifie l'infidele: Qui est celuy qui iustifie l'infidele? Celuy qui fait le iuste de l'infidele. Qui est celuy qui n'est pas sauue pour neant? Est ce celuy auquel le sauueur ne trouue rien pour coronner, mais pour damner? Il ne trouue pas les merites des biens, mais il trouue les merites des maux: S'il fait come veritablement il est propose de la reigle de la loy, le pecheur doit estre damne: s'il faisoit selon ceste reigle, lequel deliuroit il? Car il les a trouuez tous pecheurs

Bonnes oeures. Fol. 48.

cheurs: il est venu seul sans peche lequel nous a trouue pecheurs: cela dit l'Apostre. Certainement tous ont peche & ont affaire de la gloire de Dieu. Qu'il deliure & non pas toy, pour ce que tu ne te peux deliurer: De quoy te vates tu? de quoy te presumes tu de la loy, & de la iustice? Ne vois tu pas ce qui te guerroye par dedas toy, est contre toy? n'oy tu pas le rebellant & le confessant, & celuy qui desire aide en la bataille, disant. O moy homme malheureux qui me deliurera du corps de ceste mort, la grace de Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ. Pourquoi la grace? pour ce qu'elle est donnee pour neant, pource que les merites n'ont pas precede, mais les benefices de Dieu ont preueniu.

Rom. 3. c.

Rom. 7. d.

S. Ambroise sur l'Epistre au Romains, Chapitre. 4.

Dit. Pour ce que sans les oeures de la loy, la foy est repute a iustice, a celuy qui croit, c'est adire au gentil qui croit en Christ, comme il fut repute a Abraham: Comment donc estiment les

*De merite des*

*Abraham* a este iusti  
fié par la  
seule foy  
long téps  
deuant la  
loy.

les Iuifz estre iustifiez par les oeures  
de la loy, de la iustification d'Abrahá:  
quand il voyent Abraham estre iusti-  
fié, nō point par les oeures de la loy,  
ains par la seule foy? La loy donc n'a  
point de lieu, quand l'infidele est iusti-  
fié par la seule foy deuant Dieu, selon  
le propos de la grace de Dieu, ainſi  
doit il estre ordonnéz, afin que la loy  
cesse, & qu'on demande seulement la  
foy, de la grace de Dieu pour le salut.  
Comme auſſi dit Dauid, confirmant  
cela meſme, par l'exemple du prophete:  
La beatitude de l'homme est a ce-  
luy, auq̄l Dieu repute la iustice sans  
les oeures: Il dit ceux la bié heureux,  
ausquelz Dieu a confirme cecy, q̄ sans  
labour & sans aucunes obseruations,  
par la seule foy il soyent iustifiez en-  
uers Dieu: Il annonce donc la beatitu-  
de du temps, auquel Christ a esté nay.  
Comme auſſi fait le Seigneur, disant  
plusieurs iustes, & plusieurs prophe-  
tes ont desiré de veoir ce que vo<sup>s</sup> voy-  
ez & ne l'ont pas veu, & d'ouir ce que  
vous oyez, & ne l'ont pas ouy.

*La seule  
foynous  
sauue.*

*Psal. 31.*

*Nous som-  
mes iustis-  
fiéz sans la  
beur &  
sans nulz  
obseruati-  
ons, par la  
seule foy.*

*Mat. 13. c*

*Au*

*bonnes oeures. Fol. 49.*

*Augustin des parolles du Seigneur  
en la Montaigne, au sermon. 7.*

Dit. O toy chrestien garde toy gar-  
de toy, dy ie, d'orgueil. Car cōbien que  
tu sois imitateur des sainctz, repute  
tousiours toute chose a la grace de  
Dieu: Car la grace de Dieu a faiſt en  
toy, & non pas ton merite qu'il y ait  
eu quelque demourant. &c.

*Augustin des parolles de l'Apostre  
au 15. sermon.*

Dit. Vous estes sauuez p grace, par  
la foy: ce n'est pas de vo<sup>s</sup>, mais c'est dō  
de Dieu, ce n'est pas des oeures, afin  
q̄ par auenture tu ne dyes: ie l'ay des-  
seruy, & pourtāt l'ay ie receu, n'estime  
pas que tu l'aye receu en le desservant,  
toy qui ne le desseruirois poit si tu ne  
le receuois. La grace a precedé ton me-  
rite, la grace ne vient point du merite,  
mais le merite vient de la grace: Car si  
tu as acheté la grace par le merite, dōc  
ne l'as tu pas receu pour neant? tu les  
sauueras, dit il, pour neant, tu ne trou-  
ue rien en eux pour les sauuer, & tou-  
tesois tu les sauues: tu donnes pour  
neant

*Tout ce  
que nous  
auons de  
bien doit  
estre repue  
te a la gra-  
ce de dieu.*

*Ephe. 2. b  
Notte*

*Psu. 55. a*

*G*

Dieu d'ene sa grace pour neât a cause qu'il ne trouue rié pour sauuer, & tu trouue beaucoup pour damner.

*Augustin des parolles du Seigneur en la montaigne au sermon. 7.*

Dit. En ce tēps icy les demourātz ont este sauuez, par l'electiō de grace, Mais si cest par grace (dit il) desia ce n'est point par les oeures. C'est adire maintenant ne t'esleue pas de ton merite, autrement grace neferoit plus grace. Car si tu presume de ton oeure, donc le loyer t'est rendu, & grace ne t'est pas donnée: Mais si c'est grace, elle est donc donnée pour neant: Je demande maintenant, toy pecheur croys tu à Christ? Je croy: & que croys tu?

Que tes pechez en general te peuuent estre pardonnez par luy pour neant.

Tu as ce que tu as creu: O grace donnée gratuitement: Toy iuste que croys tu? Que tu ne peux garder sans Dieu la iustice, donc impute a la foy tout ce de

de quoy tu es iuste, & ce que tu es pecheur, impute le a ton infidelité. Sois ton accusateur, & il sera ton pardonneur: Mais tout crime, tout mal, & tout peché est de nostre negligence, & toute vertu & sainteté, est de l'indulgence de Dieu.

*Augustin sur le psalme. 43. sur le verset. Et nous rachete pour ton nom.*

Dit. C'est adire pour neant, a cause de ton nom, non pas pour mon merite: d'autant que tu as daigné ce faire pour eé qu'il te plait de le faire: Non pas que ie loye digne q tu le face: Car aussi ce que nous ne t'auōs pas oublié & que nostre coeur ne s'est pas retiré arriere de toy. Et que nous n'auōs pas estendus noz mains a vn autre Dieu: Comment eussions nous peu faire cela? sinon par ton aide, sinon par ta parole, parlant par dedens, & nous exhortāt? Et par cela aussi que tu ne laisses pas a nous aider: de quoy nous auons la puissance. Donc soit que nous soyons paties en tribulation, soit que

Notez.

2. Cor. 11

Le iuste ne peut desmoyer droāt en la iustice de Dieu s'il n'est aidé

Notez.

*Du merite & des*

soyons ioyeux en prosperite, rachete nous, non pas par nostre merite, mais a cause de ton sainct nom.

*S. Hilaire sur S. Mathieu, au 9.*

*Canon.*

Dit. Cela esmeut les scribes, que les pechez soyent pardonez par vn homme, car il ne regardoiēt en Iesus Christ que l'homme. Et que la loy ne pouoit relacher ce qui estoit pardonné de luy, car la seule foy iustifie, puis apres le Seigneur regarda au dedens, leur murmure & dist qu'il estoit facile au filz de l'homme de pardonner les pechez en la terre: mais toute fois nul ne peut pardonner les pechez, sinon Dieu seul: parquoy celuy qui les pardonne est Dieu, car nul ne pardonne sinon Dieu.

*Augustin des parolles de l'Apostre, au 2. sermon.*

Dit. Nous sommes sauué par la grace & non pas de nous mesmes, mais c'est le don de Dieu: Certainement il ya des hommes ingratz a la grace, lesquels attribuet beaucoup a la

*Math. 9 a*

*Rom. 3. d.*

*Celuy qui pardonne les pechez est Dieu.*

*Eph. 2. d*

*Math. 1. d*

*Bonnes oeuvres.*

*Fol. 51.*

la nature poure & naurée: il est vray quand l'homme fut fait, qu'il receut grand force du franc arbitre, mais il le perdit en pechant, il trespucha en la mort, & fut fait foible. &c.

*L'homme a perdu s<sup>on</sup> franc arbitre en pechant.*

*Au mesme sermon.*

Il dit encor, nous sommes fort contrains de plaindre noz freres qui contredisent a la grace de Dieu, non pas contre la secrete, mais contre la claire & manifeste grace. Il est a pardonner aux Iuifz: Mais que sera on aux chrestiens? Pourquoy tot ilz ennemys de la grace de Christ? Pourquoy presument ilz d'eux mesmes? pourquoy sont ilz ingratz? Car pourquoy est venu Christ nature n'estoit elle pas icy? nature n'estoit elle pas laquelle vous deceuez en louant? La loy n'estoit elle pas? Mais l'Apostre dit. Si la iustice est par la loy, il pensuit donc que Christ est mort en vain: Ce que l'Apostre dit de la loy aus Iuifz, ce mesme difons nous de la nature a ceux cy. Si la iustice dōc est par nature, Christ est mort pour neant: Ce donc qui a esté dit au Iuifz,

*Note bien*

*Gala. 2. d*  
*Si la force de nostre nature nous pouuoit iustifier, Christ seroit mort en vain.*

*Ro. 10. a.* nous voyons le mesme en ceux cy: Ilz ont le zele de Dieu, mais non pas science: Car en ignorant la iustice de Dieu, & voulans constituer leur iustice, il ne sont pas subiectz a la loy de Dieu. Mes freres ayez compassion avec moy, la ou vous en trouuerez de telz, ne les celez point: Que la misericorde peruzrse ne soit pas en vous, la ou vous en trouuerez de telz, ne les vueillez nullemēt celer: redarguez les contredifans, & ceux qui y resistent a menez les a nous.

*Augustin des parolles de l'Apotre au sermon. 11.*

*Psal. 99.* Dit. Il nous a fait & non point nous. Le saint Esprit a preueu que aucuns diroient que Dieu les a fait hommes: Mais que eux mesmes se seroient iustes: Il les a preueu, il les a admōestē & les a rapelle de c'est orgueil, disant c'est luy qui nous a fait, & non pas nous mesmes: Car pourquoy a il adioustē, & non pas nous mesmes? Veu qu'il suffisoit de dire, c'est luy qui nous a fait: Qu'est ce cela sinon qu'il nous

no<sup>o</sup> a voulu admōestē de ceste facture, de laquelle les hommes disent, no<sup>o</sup> nous sommes faitz no<sup>o</sup> mesmes, c'est a dire, que nous fussions iustes, nous nous sommes faitz iustes de nostre franche volonte: Quand nous auons estē formē, nous auons receu le franc arbitre: La donc ou nous sommes iustes, nous faisons cela de nostre franc arbitre: Pourquoy inuouons nous encor Dieu, qu'il nous face iustes: veu que nous auons la puissance de nous faire iustes, nous mesmes? Escoute escoute celuy qui nous a fait & iustes & iniustes, & non pas nous mesmes: Le premier homme a estē crée en nature sans coulpe, en nature sans vices, Il a estē crée droit: mais ce qu'il ceft fait est tout notoire, qu'en cheāt de la main du pottier, il a este rompu. Puis apres il dit.

Dieu donc a voulu mōstrer a l'homme, que c'est que le franc arbitre peut valoir sans Dieu: nous auons experimentē ce qu'il vaut sans Dieu, pour tant auōs nous estē faitz miserables,

G 4. pour

*Notre.*

*Gene. 2. c. Si nous auons la puissance de nous iustifier il ne faut pas prier Dieu qu'il nous iustifie & nettoye.*

L'homme a esté fait bon, & par le franc arbitre a esté fait mauuais: Quand donc sera le mauuais homme vn bon homme, en delaisant Dieu, p le franc arbitre? Luy estâr bon ne l'est peu garder bon: Maintenant luy estâr mauuais se fera il bon? Quâd il estoit bon il ne l'est peu garder bõ: Et quâd il est mauuais il dit ie me fais bon: Que fais tu estant mauuais, la ou tu t'es perdu estant bon, si celuy qui demeure tousiours bon ne te refait? *Augustin escriuant a Paulin en l'Epistre. 106.*

Mat. 18. b  
Luc. 19. b  
1. Cor. 4. b

Dit. Qui est celuy qui nous separe de ceste masse de perdition, & de ce combat, sinon celuy qui est venu querir & sauuer ce qui estoit perdu? De quoy aussi l'Apostre interogue disant. Qui est celuy qui te discerne? La ou si l'homme dit, c'est ma foy, c'est ma volonté, c'est ma bonne oeuvre: On luy respõdra, & qu'as tu que tu ne l'aye receu? & si tu l'as receu pour quoy te glorifie

fié tu comme si tu ne l'auois point receu? Et toutefois tout cecy est dit, non pas afin que l'homme ne se glorifie, mais afin que celuy qui se glorifie, se glorifie au Seigneur, & non pas des oeuvres: afin que nul ne s'esleue: non pas que les bones oeuvres soyent frustrées par c'este fidele cogitation. Cõme ainsi soit que Dieu rend a vn chacun selon ses oeuvres: Et que gloire honneur & paix est a tout homme faisant bien: Mais pour ce que les oeuvres sont de la grace, & non pas la grace des oeuvres: Car la foy qui besongne par charité ne seroit rien, si ceste dilection de Dieu n'estoit respandue en noz coeurs p le sainct Esprit, qui no est donné: Mesmes nous n'auons pas ceste foy, si Dieu ne départissoit a vn chacun la mesure de foy. &c.

*Augustin escriuant a Valentin, en l'Epistre. 46.*

Dit. Toute bone donation, & tout don parfait est d'en haut, descendant du Pere des lumieres: Et que nulz ne die, que la grace de Dieu luy est baillée

1. Cor. 1. d  
Iere. 9. g  
2. Cor. 10

Rom. 2. d.  
Apo. 22. e  
Psal. 62. d  
Mat. 16. d  
Gala. 5. a  
Iaco. 2. e.  
Rom. 5. d.  
1. Cor. 12. b  
Rom. 12. a  
Eph. 4. b

Iaque. 1. e

Il ne faut pas estimer estre vray, ce que les heretiques disent que la grace de Dieu nous est donnée par nos merites, Psa. 58.

ou par les merites des oeuvres, ou par le merite de son oraison, ou par les merites de sa foy: Et qu'il n'estime pas estre vray, ce que ces heretiques disent, que la grace de Dieu nous est donnée selon noz merites: Ce qui est totalement faux. Mais la grace & la misericorde de Dieu, conuertit l'homme, de laquelle le psalme dit. La misericorde de mon Dieu me preuiendra, afin que celuy qui est infidele soit iustificié. C'est adire, que d'un infidele soit fait vn iuste. Et qu'il commence d'auoir bons merites, lesquelz Dieu coronera quand le monde sera iugé.

Augustin au liure de la vraye definition de la foy.

Il n'y a saint qui soit sans peché. Psa. 142 a. Job. 4. d. & 9. c. Esa. 53. d. Job. 2. b

Dir. Il ny a saint ny iuste qui soit sans peché, & toutes fois il ne laisse pas pour cela d'estre saint ou iuste, veu q par affection il tient la sanctification: Car nous ne sommes pas saintz par les forces de la nature humaine, mais nous obtenons la sanctification par la grace de Dieu, qui ayde a nostre propos. Et pourtant tous les saintz en verité

verité se declarent pecheurs, car veritablement ilz ont assez pour lamenter: Et iacoit que cela ne fut point, que leurs consciéces les repréent, si est ce qu'ilz ont a lamenter, a cause de la mobilité & inconstance de la nature subiecte a preuarication.

S. Ierome contre les Pelagiens.

Dir. Quelq'un des nostres a tresbié dit, les Philosophes estre les patriarches des heretiques, & auoir maculé la pureté de l'Eglise par doctrine peruerse, tellement qu'ilz ne sauent pas ce qu'ilz disent de la fragilité humaine. Dequoy se glorifient la terre & la cendre? Veu principalement que d'iceux mesme l'Apostre dit: Je voy vn autre loy en mes membres. &c. Et de rechef, ie ne fais pas le bien que ie veux, mais ie fais le mal que ie ne veux pas. S'il ne fait pas ce qu'il veut, comment peut estre vray ce qui est dit, que l'homme peut estre sans peché s'il veut? Par quelle raison peut il estre ce qu'il veut quand l'Apostre affirme qu'il ne peut accomplir ce qu'il desire? Quand ie m'esti-

Rom. 7. d

sti-



Quand vous sou-  
mes venus  
a la fin  
des vertus,  
alors com-  
mençons  
nous.  
J'immeray estre venu en la fin des ver-  
tus, adonc auray ie le commencement :  
La seule perfection des hommes est  
de ce cognoistre imparfaitz.

*Christostome en son veuure impar-  
fait fait au Chapi. 6.*

Dit. Si vn chacun cōsidere les mou-  
uemens de sa chair, il sera trouuē ne  
faire nulz biens : Car tout bien est de  
nous accomplit, en contredisant a no<sup>s</sup>  
mesmes, par cē q̄ la nature de la chair  
est contraire a bien.

*Gala. 5. c.*

*S. Ierome contre les Pelagiens au  
premier liure.*

Notre im-  
stice n'est  
pas de nos-  
tre propre  
merite,  
ains de la  
misericor-  
de de dieu  
Dit. Lors donc sommes no<sup>s</sup> iustes,  
quād no<sup>s</sup> no<sup>s</sup> confessons pecheurs, &  
notre iustice n'est pas de nostre pro-  
pre merite, mais consiste en la miseri-  
corde de Dieu : Car l'escriture dit, le  
iuste est accusateur de soy mesme, au  
commencement de la parolle.

*S. Bernard au. 5. sermon de la  
Dedicasse.*

Dit. Qui pourra estre sauue? dirent,  
les apostros du sauueur : Et il leur dit  
enuers les hommes c'est chose impos-  
sible

*Luc. 18. d*

sible, mais non pas enuers Dieu. C'est  
toute nostre cōfiāce, c'est toute nostre  
consolation, c'est toute la raison de no-  
stre esperance: mais nous qui sommes  
deha certains de la possibilité, que vou-  
lons nous determiner de la volonte?  
Que fait on si on est digne d'amour  
ou de haine? Qui congnoit le sens du  
Seigneur? & qui a esté son conseil-  
ler? Maintēat il nous est icy necessaire q̄  
la foy nous subuionne : Il faut icy que  
la verité ayde, tellement que ce qui est  
mucē de nous au cōeur du pere, nous  
soit reuelē par son esprit: Et que son  
esprit en donnaht tesmoignage, per-  
suade a nostre esprit, que nous som-  
mes enfans de Dieu qu'il persuade (dy  
ie) en appellāt, en iustificānt, pour neat  
par foy. &c.

*Gregoire en ses morales, au liure  
22. au Chapi. 6.*

Dit. Il y en a aussi aucuns, lesquelz  
en faisant aucuns biēs, oublient incō-  
tinent leurs pechez, & fichent loeil du  
cōeur en la consideration des bonnes  
oeuvres qu'ilz font, & par cela l'esti-  
ment

*Ecclē. 9. c.  
1. Cor. 2. d  
Esay. 40.  
Sapi. 9. d  
Rom. 8. c.*

*Il faut que  
la foy sub-  
uionne pour  
aider nos-  
tre debin-  
tite.*

*Iustificacion de la foy*

ment desia sainctz : Parquoy entre les biens qu'ilz font, ilz ostent la memoire de leurs fautes: ausquelles parauenture sont encore enlassez, lesquelz s'ilz consideroient diligement les rigueurs du iuge, craindroient plus de leurs maux, qu'ilz ne se resiouiroiet de leurs biens imparfaitz : Ilz regarderoient plus tost qu'ilz sont decteurs des choses qu'ilz doiuent faire, qu'ilz ne payent par leurs bones oeuvres la partie desia deue. Et ainsi a la maniere du voyager, nous ne deuous nullement regarder quel chemin no<sup>s</sup> auons fait, ains quel chemin nous auons encore a par faire: Nous deuous plus tost donques regarder les biens que n'auons pas encore faitz que ceux desquelz no<sup>s</sup> no<sup>s</sup> resiouissons auoir desia faitz: Et les eulz mesme sont souuent tentez de telz vices, & souuent est sugeré en leur coeur de reduire en memoire tous les biens qu'ilz ont faitz, & de sen resiouir de la liesse d'asseurace: Mais s'ilz sont vraiment esseuz, il destourment leurs yeux de leur penstées de cela, en quoy ilz

*Nous sommes decteurs a*

*Dieu des choses que nous deues faire.*

*1. Cor. 9. d*

*Gala. 5. b*

*Esa. 30. e*

*Gala. 6. a*

*Iustificacion de la foy. Fol. 56.*

ilz se complaisent, & reprimēt en eux toute la liesse des biens qui sont desia faitz : & ont tristesse de ceux qu'ilz entendent n'auoir nullemēt faitz. Ilz s'estiment indignes, & eux seulement ne voyent point leurs biens qui sont de tous veuz par bon exemple. &c.

*1. Cor. 15.*

*Augustin en la premiere quinquagene, au prologue du Psal. 31.*

Dit. Veritablement l'Apostre saint Iacques en son Epistre, a loué les oeuvres d'Abraham, contre ceux qui ne vouloient faire nul bien, & se presumoyent de la foy : duquel Abraham saint Paul a loué la foy, & toutefois les Apostres ne sont pas contraires l'un a l'autre : mais il parle de loeuvre qui est congneu a tous, a sauoir que Abraham offrit son filz a Dieu, pour en faire sacrifice. C'est vng grand oeuvre mais c'est de la foy: Je loue l'edifice de l'oeuvre faitz sur le fondement, mais ie regarde le fondement de la foy: Je loue le fruiet de la bonne & iuste oeuvre, mais ie recongnoy la racine en la foy. Car si Abraham faisoit ses choses

*Iacq. 2. d.*

*S. Paul et S. Iacques ne sont pas contraires l'un a l'autre.*

*fais*

*Iustificacion de la foy.*

sans droite foy, rien ne luy profitoit, quelque oeuvre que ce fut. De rechef si Abraham tenoit ainsi la foy, q̄ quād Dieu luy commanderoit d'offrir son filz pour sacrifice, il p̄sast ea foy mesme, ie ne le feray pas, & toute fois croy que Dieu me deliure, combien que ie contemne les cōmandemens: La foy sans les oeuvres seroit morte, & demoureroit comme la racine seiche, sterile & sans fruct. Quoy donc? ne deuoins nous preferer nulles oeuvres a la foy? C'est adire, nul n'est il dit bien faire deuant la foy? Combien qu'elles soyent estimées des hōmes louables, neantmoins elles sont vaines, & me semble qu'elles sont semblables aux grandes forces, & a la legero course, sans estre en la voye. Que nul dōc n'estime les oeuvres. &c. Puis apres il dit: n'oposons pas donc l'Apostre S. Jacques a Paul, mais le mesme Paul a foy mesme, & luy difons par ceste parole, tu nous permetz aucunemet de pecher sans estre punys, quand tu dys: Nous estimons que l'homme est

Rom. 4.

*Iustificacion de la foy. Fol. 57.*

est iustificié par la foy, sans les oeuvres: Mais tu diras a cela, la foy qui besong ne par charité. Comment suis ie tant assure par icelle, si ie ne fais riē? Mesme ne seray ie pas estimé par icelle, auoir esperance en la foy bonne, si ie ne besongne p charité. O Apostre ie t'oy, me veux tu icy louer la foy sans les oeuvres? mais dilection est l'oeuvre de la foy, laquelle dilection ne peut estre oysseuse qu'elle ne delaisse tout mal, & qu'elle ne face tout le biē qu'elle peut: Et que fait la dilection? declina toy du mal & fais bien. Tu loue donc la foy sans les oeuvres? & tu dis en vn autre lieu. Si i'ay la foy tellement que ie transmue les montaignes, & que ie n'aye point charité, il ne me profite de rien: donc si la foy ne profite a nulz sans charité, et que la ou sera charité, il faut quelle besogne: car la foy besong ne par charité. Comment donc est iustificié l'homme sans les oeuvres? L'Apostre respondroit. O toy homme, pour ce t'ay ie dit ceste chose, afin que tu ne presume de tes oeuvres, & que

Gala. 5. a

*Dilection ne peut estre oysseuse, elle delaisse le mal & fait le bien.*

1. Cor. 13.

*Notes.*

H tu

*Iustificacion de la foy.*

tu n'estime auoir receu la grace de la foy par le merite de tes oeuvres: Ne te presume pas donc des oeuvres deuant la foy, reconnois que la foy ta trouué pecheur, & si la foy qui t'a trouué pecheur, ta fait iuste, d'oc elle trouue l'in fidele qu'elle fait iuste, la foy, dit il, est reputé a iustice, a celuy qui croit en celuy qui iustifie l'in fidele. &c.

*Augustin au liure des. 83. questions, au Chapitre. 76.*

Dit. Que si aucun part de ceste vie, incontinent qu'il aura creu: La iustification de la foy demeure avec luy: Et ne paruiet pas a icelle par aucunes oeuvres precedentes, (car icelle n'est pas donnée p merite mais par la grace) ne par oeuvres suiuautes, pour ce qu'il n'est point permis d'estre en ceste vie: Et pourtant les deux sentences des deux Apôstres, Paul & Jacques, ne s'ot pas cotraires l'une a l'autre. Qu'ad Pün dit que l'homme est iustifié par la foy sans les oeuvres. Et l'autre dit que la foy est vaine sans les oeuvres: Car Paul parle des oeuvres qui precedent

Rom. 4. a.

Notex bien

Rom. 4. a.

Iaco. 2. d

Les sens de

S. Paul &

de S. Iacques, & cõ

me on les

doit enten-

dre.

*Iustificacion de la foy. Fol. 78.*

dent la foy, & Jacques parle des oeuvres qui liuient la foy.

*Origene sur les Romains, au. 3. liure, au Chapitre. 3.*

Dit. La seule iustification de Dieu, suffit tellemēt, que celuy qui croit seulement est iustifié, quand mesme nulles oeuvres ne seroient faites par luy. Car le laron a esté iustifié par foy, sans les oeuvres de la loy: Et sur ceste foy le Seigneur ne demande pas que c'est qu'il auoit fait par auant, & n'attend pas apres qu'il eut creu quelle oeuvre il feroit, mais il le receut cõme iustifié par la seule foy pour entrer avec luy en paradys: Mais aussi ceste femme qui est recitée par l'Euangeliste laquelle ouyt aux piedz de Iesus, tes pechez te sont pardonnez. Et de reche ta foy t'a sauuee, va en paix: Mais aussi en plusieurs passages de l'Euangile, que Iesus Christ a vie de telles paroles, la ou il dit, que la cause du salut est la foy de celuy qui croit. L'homme donc est iustifié par foy, auquel les oeuvres de la foy ne seruent de rien pour la iu-

Notes

Luce. 7. g

Luce. 8. g

Les oeuvres de la

loy, ne seruent de

rien pour

la iustification,

*Iustificacion de la foy.*

*Si quelz  
qu'n auo  
fait toute  
la loy, &  
qu'il n'eut  
point de  
foy, ce n'est  
que peche  
deuant  
Dieu.*

stification: Mais ou la foy n'est pas, laquelle iustifie le croyant, quād meisme qlqu'un auroit les oeuvres de la loy, toutesfoiſ pour ce qu'elles ne ſōt pas edifiées sur le fondement de la foy, cō bien qu'en aparence elles ſoyēt bonnes, neantmoins ne peuuent iustifier l'ouurier, s'il est ſās la foy, laquelle est le signacle de ceux qui sont iustifiez de Dieu. Et qui sera celuy qui se glorifiera de sa iustice, quand il oit Dieu, & le prophete disant, que toute vostre iustice est cōme le drap de la femme qui est en son flux? Parquoy la seule iuste gloire est en la foy de Christ.

*Esa. 64. r*

*Augustin au liure des .70. homelies.  
en la .17. Homelie.*

*Eph. 6. a  
1. Cor. 4. b*

Dit. La paix soit aux freres, & charite avec la foy de Dieu nostre Pere & de nostre Seigneur Iesus Christ. Quas tu dōc que tu n'ayes recen? Et si tu l'as receu pourquoy ten glorifies tu? Comme si tu ne l'auois point receu? Abraham s'est il ainsi glorifiē? Il s'est glorifiē de la foy. Quelle est la pleine & par faicte foy? Celle qui croit que to<sup>s</sup> noz biens

*Iustificacion de la foy. Fol. 59.*

biens sont de Dieu, voire la foy meisme. De rechef l'Apostre dit, l'ay obtenu misericorde: O vraye confession. Il ne dit pas i'ay obtenu misericorde pour ce que i'estoye fidele. Mais afin que ie fusse fidele, i'ay obtenu misericorde. Venons aux premieres oeuvres de Paul, Regardon Saul qui forsenoit, regardons le en sa cruauté, regardons le souffant ses haines, & ayant soif du sang, C'estoit la voye de Paul: Christ n'estoit pas encore sa voie: Qu'auoit il au coeur? Qu'auoit il finon le mal? Donne moy les merites? Que si nous cerchons les merites, se seront merites de dānation, & non pas de deliurāce.

*Notex.  
1. Tim. 1. c  
Gala. 1. c  
Act. 9. a*

*1. Tim. 1. b*

*Augustin des parolles du Seigneur  
au. 40. sermon.*

Dit. La medecine de l'ame de toutes places, est la seule propitiatiō pour les pechez de tous, c'est de croire en Christ. &c. Puis apres il dit, parquoy les enfans de Dieu qui croient en luy, viuent: Car ilz sont nayz de Dieu, par l'adoption de grace, qui est par la foy de nostre Seigneur Iesus Christ. Et

H 3 pour

*De la foy*

pour tant, Mes bien aimez, ce n'est pas sans cause que mesme nostre Seigneur & sauueur dit, ce peché estre seul duquel le saint Esprit reprend le monde, a sauoir qu'il n'ont pas creu en luy. Il a voulu donc que le monde ayt esté repris seulement de ce peché qu'il ne croyent pas en luy, a sauoir pour ce qu'en croyant en luy tous pechez sont pardonnez. Il a voulu ce estre imputé, par lequel tous les autres sont assemblez: Et pour ce qu'en croiant il sont nayz de Dieu, & sont faitz enfans de Dieu: Car il leur a donné la puissance (dit il) d'estre faitz enfans de Dieu, a ceux qui croyent en luy. &c.

*Chrisostome au tome. 2. en la. 54.  
homelie sur le. 25. chapitre  
de S. Mathieu.*

*Mat. 25.* Dit. Venez les beneitez de Dieu mon Pere, possédez le royaume qui vous est préparé des le commencement du monde: Pour ce que vous auez donné ce qui vous ne pouuez pas auoir: receuez ce que eternellement vous possederez: Pour vn que vous auez seme sur la terre,

*des oeures.*

*Fol. 60.*

re, vous en auez cent fois autant, sur le ciel. Car le royaume des cieus n'a pas esté créé tel que la iustice de l'homme le pouuit meriter, mais tel que la puissance de Dieu la peu preparer: Car s'il eut voulu créer le royaume des cieus selon les merites de la iustice humaine. Il l'eut certainement créé apres les oeures des hommes. Mais pour ce que maintenant il n'a pas ordonné le salaire des sainctz selon le salaire des hommes, mais selon sa largesse: pourtant a il préparé le royaume des cieus au ciel deuant qu'il creast les sainctz au ciel.

*S. Bernard sur le premier sermon  
de l'Anonciation de la vierge Marie.*

Dit. Le tesmoignage de nostre conscience est nostre gloire, dit l'Apostre, non point tel tesmoignage que auoit le glorieux pharisien en la pensée seduite, & seduisant son maistre qui porte tesmoignage de foy mesme, lequel tesmoignage est vray, lequel lespit tesmoigne a nostre esprit: Or ie croy que ce tesmoignage gist en troys choses,

*Mat. 19.  
Luc. 8. d.  
Le royaume de dieu n'a pas esté créé tel que l'homme le pouuoit meriter, mais tel que Dieu l'a peu preparé.*

*2. Cor. 1.  
Luce. 18.  
Rom. 8.*

*De la foy*

*Il nous faut croire que nous ne pouuons a uoir la remission de nos pechez si Dieu ne la nous do ne pour meant.*

*Rom. 8;*

*L'homme est plus redevable a Dieu, pour ses bonnes oeuvres, que Dieu n'est a l'homme.*

Premierement & deuant toute chose, il est necessaire de croire q̄ tu ne peux auoir la remission de tes pechez, sinon par l'indulgence de Dieu: Puis apres que tu ne peux auoir nulles bonnes oeuvres, si luy mesme ne te les donne: finalement que tu ne peux meriter la vie eternelle pour nulles oeuvres, & faut quelle te soit donnee gratuitement &c. Puis apres il dit, Or lauons nous bien, quant a la vie eternelle, que les souffrances du temps present, ne sont pas dignes de la gloire auenir, encore qu'un seul homme les endurast toutes: Car les merites des homes ne sont point telz que pour iceux la vie eternelle soit deue de droit, ou qu'il faille dire que Dieu nous faict tort, s'il ne nous la donnoit pour raison d'iceux. Car encore que ie taise q̄ tous les merites sont dons de Dieu, tellement q̄ pour iceux l'homme est plus redevable a Dieu, que Dieu n'est a l'homme: Quest ce que sont tous les merites au pris d'une si gr̄de gloire? Brief qui est celuy qui est plus excellent que le prophete

*Et des oeuvres. Fol. 61.*

phete auquel le Seigneur rend vn si noble tesmoignage disant, i'ay trouue vng homme lelon mon coeur? Et tou tefois il luy a estē befoing de dire a Dieu. N'entre pas en iugement avec ton seruiteur. &c. Que personne dōc ne se trompe, car s'il y veut biē penser, il trouuera sans nulles doutes, qu'il ne peut aller rencontrer avec dix mille, celuy qui vient a luy avec vingt mille: Mais ces choses que nous auons dites maintenant, ne sont encore du tout suffisantes, ains les faut plus tost tenir pour vn commencement & fondement de la foy: Pourtant si tu crois q̄ tes pechez ne peuuent estre effacez sinon par celuy enuers lequel seul tu as peché tu fais bien: Mais adiouste encore vng point, a sauoir, que croyes aussi que p luy tes pechez te sont pardonnez: voila les tesmoignages que le saint Esprit red en nos coeurs, disant tes pechez te sont pardonez: Car ainsi estime l'Apostre, que l'homme est gratuitement iustifié par la foy: pareillement quand aux merites, si tu crois  
H 5 qu'on

*1, Rois, 16.*

*Psal. 143. e  
Nouez.*

*Noz peches  
sont pardonnez par  
Iesus christ.  
Luc. 7. g.  
Rom. 3. c.*

*De la foy*

qu'on ne les peut auoir que par luy, ce  
la ne suffit pas iusques a ce que l'esprit  
de verité tesmoigne, que tu les as par  
luy. Ainsi est il necessaire que tu aye  
aussi tesmoignage, a sauoir, q tu y par-  
uiendras par la liberalité de Dieu: Car  
c'est luy qui pardonne les pechez, qui  
donne les merites: & neantmoins re-  
donne le salaire. Or tous ses tesmoig-  
nages sont tresasseurez. Car quant a  
la remission des pechez, ie tien la pas-  
sion de nostre Seigneur pour vn tres-  
fort argument: Car le cry de son sang,  
a eu beaucoup plus grande force que  
celuy du sang d'Abel, attédu qu'il crye  
aux coeurs des esleuz remission de to<sup>o</sup>  
pechez: Car il a esté liuré pour noz pe-  
chez. Et n'y a point de doute, que sa  
mort ne soit plus puissante, & de plus  
grande force en bien, que noz pechez  
ne sont en mal. Quand aux bonnes  
oeuvres, sa resurreccion m'est vn argu-  
ment qui n'a pas moins de vertu: d'au-  
tant qu'il est ressusité pour nostre iu-  
stification: Quand a l'esperance du sa-  
laire, son assention en sert de tesmoig-  
nage

*Soyons cer-  
tain de  
parvenir  
au ciel par  
le don de  
Dieu.*

*Note bien*

*Hebre. 12. f*

*Rom. 4.*

*Le sang de  
Christ crye  
au coeur  
des esleuz  
remission  
de tous pe-  
chez.*

*Et des oeuvres.*

*Fol. 62.*

nage, car il est monté pour nostre glo-  
rification: Tu as ces trois choses au  
psalme, disant bien heureux est l'hom-  
me auquel le Seigneur n'a point im-  
puté les pechez. Et en vn autre passa-  
ge: bien heureux est l'homme duquel  
la force est en toy: Ité en vn autre pas-  
sage bien heureux est celuy que tu as  
esleu & fait approcher de toy, afin  
qu'il habite en tes palais: telle est la  
vraye gloire (dy ie) qui est au dedens,  
car elle part de celuy qui par foy habi-  
te en noz coeurs: Mais les filz d'Adam  
cerchans la gloire qui vient de l'hom-  
me, ne vouloyent pas de celle qui viét  
d'un seul Dieu: Et pourtant en la cer-  
chant par dehors, Ilz n'auoyent point  
de gloire en eux mesmes: mais plus  
tost en autruy.

*Sixte Pape de Rome, au tome pre-  
mier des Concilles en son  
epistre.*

*Dit. Qui est douteux en la foy, il est  
infidèle: parquoy estimons ceux qui  
nous commandent de douter de la fa-  
ueur de Dieu enuers nous, non seule-  
ment*

*Ephe. 4. b*

*Psal. 31. a.*

*Psal. 84.*

*Psal. 65.*

*Ephe. 3. d.*

*Jean. 7. e*

*1. Jean. 4. d*

*Jac. 1. a*

*Mar. 11. c.*

*Mat. 21. b*



*De la foy*

ment estriuer contre la sentence vraye de l'Eglise catholique mais aussi mauuaiselement conseiller au salut de l'Eglise.

*S. Bernard au. 5. sermon qu'il a fait de la quarantaine.*

Dit. Il peut estre qu'aucuns cherché nō par humilité la vie eternelle, mais cōme en la fiance de leurs oeuvres & merites, & ne dy pas cela, que la grace receue ne donne audace de prier, mais il ne faut pourtant qu'en cela ayent leur fiance d'impetrer. Car cecy seulement confere & donne les dons promis, afin q̄ de la misericorde de Dieu qui eslargist ces choses, nous esperons encore plus grādes. Soit donc enuers les seules necessitez restrainte, l'oraisō qui est faicte pour les choses temporelles, Et celle qui est faicte pour les vertus de l'ame sequestrée de toute impurité, seulement attentifue enuers le bō vouloir de Dieu. Et celle qu'est faicte a cause de la vie eternelle, soit faicte en toute humilité, presumant (comme il faut) de la seule misericorde diuine.

Sainct

*La fiance des oeuvres ne vaut rien pour chercher la vie eternelle.*

*des oeuvres. Fol. 63.*

Sainct Paul dit, la grace & paix vo<sup>9</sup> soit donnée, de par Dieu nostre Pere, & le Seigneur Iesus Christ.

Item, O moy homme malheureux, q̄ me deliura du corps de ceste mort? La grace de Dieu, par nostre Seigneur Iesus Christ.

Item, Et ainsi donc en ce temps icy, le residu est selon l'electiō de grace, & si c'est par grace, ce n'est plus par les oeuvres: autrement grace n'est plus grace, mais si c'est par les oeuvres, ce n'est plus grace, autrement oeuvre n'est plus oeuvre.

Item, vo<sup>9</sup> estes sauuez de grace par foy, & ce non point de vous, c'est don de Dieu, nō pas des oeuvres, afin que nul ne se glorifie.

Item, afin que nous estans iustifiez par la grace, soyons heritiers selon l'esperance de la vie eternelle.

Sainct Pierre dit, Pourquoy tentez vous Dieu maintenant, de mettre le ioug sur les colz des disciples, que no<sup>9</sup> ne noz Peres, n'auōs peu porter: mais croyons estre sauuez par la grace de nostre

*Rom. 1. a  
1. Cor. 1. a  
Collof. 1. a  
Rom. 7. a*

*Rom. 11. a  
Rom. 9. f  
Esa. 10. e.  
Iere. 23. a.*

*Ephe. 2. b  
Psa. 83. c.  
Luc. 2. g  
Iean. 1. b*

*Tite. 3. b  
Gala. 3. b  
Hebre. 1. a*

*AB. 15. c.  
Deut. 13. e  
2. Par. 10  
Eccl. 4. o.  
Esa. 9. a.*

De la foy

nostre Seigneur Iesus Christ, comme  
aussi eux.

Tite. 3. b

Sainct Paul dit, Dieu no<sup>a</sup> a sauues,  
non point par les oeuvres lesquelles  
sont en iustice, que nous eussions fai-  
ctes, mais selon la misericorde. &c.

Philip. 1. a

Item, celuy qui a commencè vno  
bonne oeuvre en vous, la parfera iuf-  
ques a la iournée de Iesus Christ.

Math. 5. d

Item, il vous est donnè pour Christ  
non seulement croire en luy, mais au<sup>i</sup>  
2. Tim. 3.

Philip. 3.

Item encore il dit, estans sans repro-  
che, selon la iustice qui est en la loy:  
mais ce qui m'estoit gain, ie l'ay repu-  
tè estre dommage, pour Christ mes-  
me: aussi l'estime toutes choses estre  
dommage pour l'excellence de la cog-  
noissance de nostre Seigneur Iesus  
Christ, pour laquelle i'ay reputè tou-  
tes choses pour dōmage, & les tiens  
comme niente, afin q'ie gaigne Christ,  
& que ie les recouure en iceluy, n'ay-  
ant point ma iustice qui est de la loy,  
mais celle qui est par la foy de Christ,  
& est a sauoir la iustice qui est de Dieu

Gala. 2. c

Act. 9. d

Luc. 9. c

1. Cor. 9. c

Psal. 68.

en

des oeuvres.

Fol. 64.

en la foy. &c.

Sainct Paul en la. 2. 3 Timothée. 4.

b. Dit. Ie doy maintenāt estre sacrifié:  
& le temps de mon departement est  
prochain. I'ay bataillè bonne bataille,  
i'ay paracheuè mon cours, i'ay gardè  
la foy. Quant au reste, la couronne de  
iustice m'est gardée, laquelle me ren-  
dra le Seigneur iuste iuge, en ceste iour-  
née la: & non seulement a moy, mais  
aussi a tous ceux qui auront aymè sa  
venue.

Rom. 8. g

Esa. 50.

Psal. 3.

Psal. 73.

102.

44.

Item aux Ephesiens. 2. c. il dit.

1. Pier. 2. b

Maintenant par Iesus Christ, vo<sup>q</sup> qui  
estiez iadis loing, estes faicts pres par  
le sang de Christ.

Item aux Philippiens. 2. b. il dit.

Deut. 8. d

C'est Dieu qui faict en nous, & le vou-  
loir & le parfaire selon son bō plaisir.

Iuge. 15. d

Daniel. 9. e

Item en S. Jean chapitre. 1. a. b. To<sup>o</sup>  
ceux qui l'ont receue elle leur a donè  
puissance d'estre fais enfans de Dieu,  
a sauoir a ceux qui croyet en son nom  
lesquelz ne sont point nayz de sang,  
ne de volōtrè de la chair, ne de volo-  
trè de l'hōme, mais sont naiz de Dieu.

D2-

De la foy

*Pfal. 36.*

Dauid dit, en ta lumiere nous ver-  
rons ta clarté.

Item au Deuteronomie. 29. Il est dit,  
tes yeux ont veu des signes & mira-  
cles tresgrans, & le Seigneur ne r'a  
point donné entendement pour com-  
prendre, n'y aureille pour ouyr, n'y  
yeux pour veoir.

*1. Roy. 16. f.*

Dauid dit au Psal. 119. O Seigneur  
donne moy entendemét, oeuvre mes  
yeux pour regarder les merucilles de  
ta loy.

*Ezec. 36. f.*

*Gen. 12. d.*

*Iere. 17. b.*

*Gene. 6.*

*Deu. 30. b.*

*1. Roy. 8. f.*

*Ezec. 11. d.*

*Iere. 23. f.*

Ezechiel parlant en la personne de  
Dieu dit, le vo<sup>d</sup> doneray vn nouveau  
coeur, & vous bailleray vn nouveau  
esprit dedens vous: l'osteray le coeur  
de pierre hors de vostre chair, & vous  
donneray vn coeur de chair, & met-  
tray mon Esprit au milieu de vous, &  
feray que vous cheminerez en mes cō-  
mandemens, & que garderez mes iu-  
gemens & les ferez.

*Rom. 3.*

*Pfal. 14.*

Dauid dit au pseaulme. 62. Si on  
mettoit l'homme en vne balance, il se  
trouueroit plus legier que la vanité  
mesme.

*Iere.*

des oeures. Fol. 65.

Jeremie dit, Conuertys moy, & ie  
me conuertiray: car tu es le Seigneur  
mō Dieu, certes apres que i'ay eité cō-  
uertty, ie me suis repenty.

*Rom. 3. d.*

Saint Paul dit. Nous cōcluons dōc  
l'homme estre iustificié par foy, sans les  
oeures de la loy.

*Rom. 4. a.*

*Gene. 5. b.*

*Gala. 3. a.*

*Iac. 2. d.*

Item il dit. Abraham a creu a Dieu,  
& il luy a esté reputé a iustice: Or a ce  
luy qui oeuvre, le loyer ne luy est re-  
puté pour grace, mais pour chose  
deue: Mais celuy qui n'oeuvre pas,  
ains croyt en celuy qui iustifie le mes-  
chant: la foy est reputée a iustice.

*Rom. 4. c.*

Item, que si ceux qui sont de la loy,  
sont heritiers, la foy est aneatie, la pro-  
messe est abolié, &c. pour ceste cause  
c'est par la foy: afin que par grace la  
promesse soit assuree a toute la semē-  
ce, non pas seulement a celle qui est de  
la loy, mais aussi a celle qui est de la  
foy d'Abraham.

*Rom. 5. a.*

Item, estans donc iustificés par foy,  
nous auons paix vers Dieu, par nostre  
Seigneur Iesus Christ, par lequel aussi  
nous auons eu acces par foy a ceste

I grace

De la foy

grace, en laquelle nous nous tenons fermes, & nous glorifions en l'esperance de la gloire de Dieu.

Rom. 11. c Item, elles sont rompues par leur incredulité, & tu es demouré ferme par foy.

Rom. 14. d Item il dit, tout ce qui n'est fait en foy est peché.

Item, nous sachans que l'homme n'est point iustificié par les oeuvres de la loy, sinõ par la foy de Iesus Christ: nous auons aussi creu en Iesus Christ a fin que nous fussions iustifiez par la foy de Christ, & nõ point par les oeuvres de la loy: pour ce que nulle chair ne fera iustifiée par les oeuvres de la loy.

Gala. 2. d Item, ie ne reiette point la grace de Dieu: Car si la iustice est, par la loy, Christ donc est mort en vain.

Item il dit, vous donc cognoissez q̄ ceux qui sont de la foy, sont enfans d'Abraham: & l'Escriture preuoyant que Dieu iustifie les gentils par la foy, a deuant annõcé a Abraham, disant, toutes gens seront beniees en toy: Ceux donc

des oeuvres. Fol. 66.

donc qui sont de la foy sont benis avec le fidele Abraham: Car tous ceux qui sont des oeuvres de la loy, sont souz malediction: Car il est escrit, maudict est vn chacun, qui n'est parmanēt en toutes les choses qui sont escrites au liure de la loy, pour les faire. Or q̄ p̄ la loy nul n'est iustificié enuers Dieu, il est manifeste: Car le iuste viura de foy, & la loy n'est poit de la foy, mais l'homme qui fera ces choses, viura en icelles. Christ nõ a rachetez de la malediction de la loy, quād il a esté fait pour nous maledictiõ (car il est escrit, maudict est quiconque pend au bois) afin que la benediction d'Abraham, fut faicte aux gentils par Iesus Christ: a celle fin que nous receuions la promesse de l'Esp̄rit par foy.

Item, Mais l'Escriture a tout enclos souz peché, afin que la promesse par la foy de Iesus Christ, fut donnée a ceux qui croient. &c. Car vous estes tous enfans de Dieu, par la foy qui est en Iesus Christ, & cela n'est point de vous. Gala. 3. d. De penitence distin-

Deu. 27. d

Alac. 2. a

Heb. 10. g

Rom. 1. b

Leui. 18 a

Deu. 21. d

de penitence

distinction. 2.

chapi. qui

commence

si enim, cur

f.

tion, 3. cha. qui le commence, totam, toute.

*Rom. 3. d*  
*Sapi. 3. b*  
*Osee. 2. d*  
*Es. 10. d*  
Item il dit, & sont iustificiez gratuitement par la grace, par la redemption qui est en Iesus Christ: lequel Dieu a ordonné de tous temps propitiatoire par la foy au sang d'iceluy, pour démonstrer sa iustice, pour la remission des pechez precedens.

*Heb. 11. b.* Item aux Hebreux il dit, il est impossible de plaire a Dieu sans foy. &c.

*1. Pier. 1. b*  
*Act. 15. b*  
*De confession, disti.*  
*4. Chap. verus baptizmus. Le vray baptizme.*  
*Mich. 6. b*  
Item S. Pierre dit. Auquel croyans, combien que maintenât ne le voyez, vous vous esiouissez d'une ioy enarrable & glorifiée, r'apportans la fin de vostre foy, a sauoir le salut de voz ames. &c. Et Dieu qui cognoist les coeurs leur en a baillé tesmoignage en leur donnant le S. Esprit come a nous, & n'a point fait de difference entre nous & eux, purifiant leurs coeurs par foy.

*S. Ierome sur Sephon. Chapi. 3.*  
Dir. Il chercheront la iustice, laquelle n'est que Christ seul.

*Math. 9. c*  
Iesus Christ dit, Fille aye bon courage

rage, ta foy t'a sauuée. &c.

Item il dit. Croyez vous que ie le puisse faire? Il luy respondirent, ouy Seigneur: adonc il toucha leurs yeux, disant, il vous soit fait selon vostre foy.

Item. O fille ta foy t'a guarie, va en paix.

Item, que ferons nous pour faire loeuure de Dieu? C'est loeuure de Dieu que vous croyez en celuy qui l'a enuoyé.

Item toutes choses sont possibles a celuy qui croit.

Saint Paul dit, les gages de peché c'est mort, & le don de Dieu c'est vie eternelle, par Iesus Christ nostre Seigneur.

Item, si tu confesse de ta bouche le Seigneur Iesus, & que tu croye en ton coeur q' Dieu l'a resuscité des morts, tu seras sauué: Car on croit de coeur pour estre iustificié, mais on le confesse de bouche pour auoir salut.

Item, tout homme qui croit en luy ne sera point confus.

Item c'est de luy que vous estes en

Iere. 1. d. Iesus Christ, lequel nous a este fait de  
 1. Cor. 6. g. par Dieu sapience & iustice, & sancti-  
 2. Cor. 10. fication, & redemption, afin que ainsi  
 qu'il est escrit, celuy q se glorifie, qu'il  
 se glorifie au Seigneur.

Iere. 33. e Item Ieremie dit, voyci comme on  
 23. a l'appellera l'eternel de nostre iustice.

Act. 10. g. Item saint Pierre dit, tous les pro-  
 Iere. 21. f phetes luy donnent tesmoignage, que  
 Mich. 7. d. qui conque croyra en luy, receura re-  
 mission des pechez par son nom.

Act. 4. e Item il n'y a point d'autre nom dō  
 Phi. 2. b ne souz le ciel entre les hommes, par  
 Iean. 14. a lequel il nous faille estre sauuez.

Gala. 5. a. Item vous qui voulez estre iustifiez  
 1. Cor. 7. d. par la loy: vous estes abolis de Christ,  
 & estes tombez de la grace.

Rom. 12. a Item vn chacun comme Dieu a di-  
 uise la mesure de la foy. &c.

Iob dit, combien moins luy respō-  
 dray-ie, & disposeray-ie mes parolles  
 avec luy? Quand mesme ie seroye iu-  
 ste si ne respondray-ie point: ains se-  
 roy suplication vers mon iuge: si ie  
 me veux iustifier, ma bouche me con-  
 damnera, si ie me monstre innocent,

toutefois mon ame n'en saura rien,  
 & reprobueray ma vie.

Item tu m'as donne vie & grace, &  
 ta uisitation a garde mon esprit. &c.  
 & si ie say meschamment malheur est  
 sur moy, & quand ie seroye iuste, si ne  
 leueray-ie pas la teste, comme remply  
 d'oprobre & voyant mon affliction.

Itē il dit. Qu'est-ce de l'homme qu'il  
 puisse estre net, & q est celuy qui est  
 nay de fēme q se puisse mōstrer iuste?  
 Voyci, il ne trouue point fermetē en  
 ses sainctz. Et si les Cieux ne sont pas  
 netz deuant luy, combien plus sera  
 l'homme abominable & inutile, leql  
 boit iniquitē comme eue?

Item, & comment se iustifieroit l'ho-  
 me avec Dieu: & comment seroit net  
 celuy qui est nay de femmes?

Isaye dit. Nous sommes tous cōme  
 ordure, & toutes noz iustices sont cō-  
 me les drappiaux souillez.

Item, il n'y a certes homme iuste en  
 la terre, & qui ne peche.

Isaye dit, adonc l'homme dira, cer-  
 tes iay par le Seigneur iustice & force:

De la iustification

Isa. 45. d ilz viendront a luy, & seront confor-  
Baruc. 1. c duz tous ceux qui se despitent contre  
luy: toute la semence d'Israel sera iusti-  
fiée au Seigneur & s'y glorifiera.

Encor dit il, le Seigneur est mô ad-  
Esai. 50. c. iuteur, pourtât ne suis-je pas confus,  
pourtant ay-je mis ma face comme la  
Pierre bile; & say bien que ie ne seray  
pas confus, celuy qui me iustifie est  
pres, qui debattra contre moy?

De rechef il dit. Et mon iuste serui-  
Esai. 53. d. teur rendra plusieurs iustes par sa sci-  
ence, & luy mesme chargera leurs inju-  
quitez. &c.

S. Paul dit. Afin que nous estans iu-  
Tir. 3. b. stifiez p la grace, soyons heritiers selô  
l'esperance de la vie éternelle.

Jeremie dit, & as dit, Je suis inno-  
cent: certes la fureur se destournera de  
moy. Voyci ie procederay contre toy  
en iugement: de ce que tu as dit, ie n'ay  
pas peché: Que tracasses tu tât en châ-  
geant ta voye?

Item, si noz iniquitez respondent  
Iere. 14. b. contre nous Seigneur, Seigneur fais  
Ezec. 20 g le a cause de ton nom; car noz rebel-  
E. 36. c lions

de la foy. Fol. 69.

lions sont en grand nombre. &c.

Item, celuy qui a la confiance en  
Esai. 57. c moy, heritera la terre & possedera ma  
Jean. 5. d sainte montaigne.

S. Paul dit, hommes freres, il vous  
Act. 13. f soit notoire, que par iceluy vous est an-  
noncée la remission des pechez, & de  
tout ce dequoy n'avez peu estre iusti-  
fiez par la loy de Moysé: Quiconque  
croit est iustifié par luy.

Item S. Jean dit, nous auons tous  
Jean. 1. c receu de sa plenitude, grace pour grace

S. Paul aux Romains dit, ceux qu'il  
Rom. 8. f a predestinez, il les a aussi appelez, &  
ceux qu'il a appelez, il les a aussi iusti-  
fiez, & ceux qu'il a iustifiez, il les a aus-  
si glorifiez. Que dirons nous donc a  
ces choses? si Dieu est pour nous, qui  
sera contre nous?

A dit encor, qui produira accusati-  
on contre les élus de Dieu? Dieu est  
celuy qui iustifie, Qui sera celuy qui  
condamnera? Christ est celuy qui est  
mort, & qui plus est qui est ressuscite,  
lequel aussi est a la dextre de Dieu, &  
fait requeste pour nous.

*De la iustification*

*Psal. 143.*

David prie, O Seigneur n'entre point en iugement contre ton serui- teur, Car deuant toy, homme qui viue ne sera trouuè iuste.

*Pro. 24.*

Salomon dit aussi, le iuste chet sept fois le iour.

*Psal. 130.*

David dit. O Seigneur Dieu si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera? Mais il y a pardon vers toy, afin que tu fois crain.

**De la Loy.**

*1. Tim. 1 b*

S. Paul dit, la loy n'est pas mise pour les iustes, mais pour les iniustes.

*Augustin au liure du franc arbi- tre & de grace. Chapi. 6.*

Dit, Les Pelagiens s'estimèt, saouir grande chose, quand ilz disent, le Seig- neur ne commanderait pas, ce qu'il sauroit que l'homme ne pourroit faire.

Qui est celuy qui ignore ceste chose? Mais pourtant il commande aucunes choses que nous ne pouuon faire, a- fin que nous cognoissions ce que nous luy deuons demander: & c'est la foy, laquelle en priat impetere ce que la loy com-

*Dieu com- mande ce que nous ne pouuons faire, afin que nous sachons ce que nous luy deuons demander.*

*De la loy.*

*Fol. 70.*

commande. Finalement celuy qui a *Eccle. 5. d* dit, si tu veux tu garderas les coman- demens, & au psalme. 141. Seigneur metz garde a ma bouche. &c. C'est vn chose certaine que nous gardons les commandemens si nous voulons: Mais pour ce que la volonté est pre- parée du Seigneur, il luy faut deman- *Noter.* der le vouloir qui suffise pour faire vo- lontairement, il est certain que nous voulons quand nous auons la volon- té: Mais c'est luy qui fait que nous voulons le bien, duquel il est dit, les pas de l'homme sont dressez par le Seig- neur, & cestuy-la voudra les voyes du- quel est dit: C'est Dieu qui fait en no<sup>s</sup> & le vouloir & le parfaire. Il est cer- tain que nous le faisons quand nous le faisons en donnant la vertu de tres grande efficace a la volonte, lequel dit. Je feray que vous cheminerez en mes iustifications, & que vous garderez mes iugemens & les ferez. *Augustin sur le Psal. 32.* *vous* Dit, Sans la grace de Dieu, sans l'a- mour d'Eternité, la loy & les coman- de-

*Psal. 37.*

*Phi. 2. b*  
*Dieu done la vertu a nostre volonte, afin que nous facions ce qu'il com- mande.*



De la foy

Sans la grace de Dieu les commandemens sont charge impoſſible.

1. Cor. 15 g

La loy est foible par la chair.

Rom. 7. e.

demens de Dieu sont en grand charge & importable.

Aug. des parolles de l'Apotre au. 6. sermo

Dit. O mort ou est ta victoire? mort ou est ton aiguillon? mais laiguillon de la mort c'est peché, & la loy est la vertu de peché: Car par la defencé est le peché augmenté & non pas estainct, la loy a donné puissance au peché, en commandant seulement par la lettre & non pas en subuenant par l'Esprit Car la loy commandoit & n'acôplissoit point pour-ce que la chair resistoit inuinciblement la ou il n'y auoit point de grace, & la loy estoit afoyblie par la chair, pour-ce q la loy est spirituelle, mais ie suis charnel. Comment donc m'ayderoit la loy en commadant par la lettre, laquelle ne donne rien par l'Esprit? elle estoit afoyblie par la chair Qu'est-ce que Dieu a fait? veu que c'estoit chose impossible a la loy, & qu'elle estoit afoyblie par la chair? Dieu a enuoyé son filz, pourquoy estoit la loy afoyblie, & pourquoy estoit cela impossible a la loy? elle estoit afoyblie p

la

De la Foy.

Fol. 71.

la chair. Qu'est-ce donc que Dieu a fait, il a enuoyé la chair cõtre la chair: Car il a occy le peché de la chair, & a deliuré la substance de la chair. Dieu a enuoyé son filz en la similitude de la chair de peché: Ouy vraymēt en chair mais non pas en chair de peché. Ce donc qui estoit impossible a la loy laquelle faisoit preuarication pour ce que la pensée conuaincue, n'auoit point encor cherché le sauueur, enquoy elle estoit afoible par la chair. Dieu a enuoyé son filz en la similitude de la chair de peché, & a condamné le peché en la chair. Comment donc n'y auoit-il point de peché, si le peché a condamné le peché? Le sacrifice pour le peché estoit en la loy appellé peché, la loy rememore ceste chose souuent, non pas vne fois ou deux mais tresouuent. Les sacrifices pour les pechez estoient appellez pechez, tel peché estoit Christ, Car que dirons nous, auoit il quelque peché? Non nō il n'auoit pas de peché, mais il estoit le peché, il estoit (dis-ie) le peché

Dieu a enuoyé la chair cõtre la chair, afin de destruire le peché de la chair.

Notez.

Exo. 45. e Les sacrifices en la loy estoient appellez pechez. Iesus christ est sans peché, & cõment on doit entendre qu'il est appelle peché.

*De la loy*

ché selon l'intelligence, pour-ce qu'il estoit le sacrifice pour les pechez.

*Rom. 8. a.*

S. Paul dit. Car ce qui est impossible a la loy entant qu'elle estoit foyble en la chair, Dieu l'a fait ayant enuoyé son filz en la similitude de la chair de peché, & de peché a condamné le peché en la chair, afin que la iustification de la loy fut accomplie en no<sup>s</sup>, qui ne cheminons pas selon la chair, mais selon l'Esprit.

*Notex.*

*Iesus christ a prin nostre propre chair de peche, tous esfois sans peche.*

*Gala. 4. a.*

Iesus Christ est venu pour racheter ceux qui estoient souz la loy, a celle fin que nous receussions l'adoption des enfans.

*Rom. 10. a.*

Item Iesus Christ est la fin de la loy en iustice, a tous croyans.

*Rom. 10. a.*

Item ne cognoissans point la iustice de Dieu, & voulás establir leur propre iustice, ilz n'ont point esté subierz a la iustice de Dieu.

*Gala. 3. d.*

Item, la loy donc est-elle contre les promesses de Dieu? Ainsi n'aduicane: Car si la loy est donnée pour pouuoir viuifier, vrayment la iustice seroit de la loy.

Item,

*De la loy.*

*Fol. 72.*

Item, La loy est nostre pedagogue pour venir a Christ, afin que no<sup>s</sup> foyons iustifiez par foy. Mais quand la foy est venue, nous ne sommes plus souz pedagogue.

*Gala. 3. d.  
Rom. 10. a*

Item vous qui voulez estre iustifiez par la loy, vous estes abolis de Christ, & estes tombez de la grace.

*Gala. 5. a*

Item, Je dy maintenant, quant au testament qui parauant a esté confirmé de Dieu en Christ, que la loy qui est venue quatre cens & trente ans apres, ne le peut enfreindre, pour abolir la promesse. Car si l'heritaige est de la loy, il n'est plus par la promesse. Mais Dieu l'a donné a Abraham par promesse.

*Gala. 3. c.*

Ité, qu'en la loy nul n'est iustifié en uers Dieu, il est manifeste: Car le iuste viura de foy.

*Gala. 3. b.  
Aba. 2. a  
Rom. 1. b*

Et la loy n'est point de la foy: mais l'homme qui fera ces choses viura en icelles.

*Gala. 3. b.*

Item tous ceux qui sont des oeuvres de la loy, sont souz malediction. Car il est escrit. Maudist est vn chacú, qui

*Leui. 11. a  
Gala. 4. b.*

qui n'est permanent en toutes les choses qui sont escrites au liure de la loy, pour les faire.

Iac. 2. b

S. Jaques dit, qui aura gardé toute la loy & aura offensé en vn poinct: il sera coupable de tout.

2. Rois. 8.

Salomon dit que le iuste chet sept fois le iour.

Pro. 23.

Gala. 4. a

S. Paul proposant la similitude de l'enfant heritier, & l'alegorie des enfans de Sara, & Agar monstre que la loy a cessé.

Mat. 22. d

L'accomplissement de la loy c'est dilection enuers le prochain.

et 5. b

Rom. 13. c

S. Paul dit, mettant a neant la loy des commandemens qui estoient en decretz, afin qu'il constituast les deux en soy mesme: pour en faire vn homme nouveau, faisant paix.

Colos. 2. c

Rom. 7. b.

Item, Christ a effacé l'obligation qui estoit contre nous en decretz, laquelle nous estoit contraire & l'a ostée du milieu, & l'a fichée en la croix.

Rom. 3. c.

Item, par la loy est la cognoissance de peche.

Gala. 3.

Item, la loy est suruenue afin que

que le forfaict abondast.

Rom. 5. d.

Ie ne cognoissoye pas concupiscence si la loy n'eust dit, tu ne conuoiteras point.

Roma. 7. b

Item, nous sauons bien que la loy est spirituelle, mais ie suis charnel vendu souz peché. Hebr. 12. f. 1. Tim. 1. b. acte. 15. b. 1. Cor. 15. g. Rom. 7. a. b, c. 8. a. & 9 c. 2. Cor. 7. b.

Augustin au liure. 9. des confessions. Chapi. 13.

Dit, Malheur a la vie des hommes tant soit elle louée que l'on vouldra, si la misericorde de Dieu d'elle retirée tu la veux examiner ou discuter.

Augustin au liure premier des retractions. Chapi. 19.

Dit. Tous les commandemens de Dieu sont reputez pour estre faitz, quand ce qui n'est point fait, est pardonné.

Les commandemens sont reputez estre faits quand ce qui n'est fait est pardonné.

Augustin au liure de l'Esprit & de la letre. Chapitre. 36.

Dit. Ce premier commandement de iustice, par lequel nous est commandé d'aimer Dieu de tout nostre coeur,

*De la loy.*

*Aimer Dieu de toute nostre coeur, & nostre prochain come nous mesme, ne saccomplira pas en ceste vie.*

de toute nostre ame & pensée, auq̄l est luyuant lautre, qui est d'aymer nostre prochain en ceste vie, alors l'accōplirons nous, quand nous te vorirons face a face. Mais pourtant nous est-il commandé en ce monde, afin que soy ons admonestez de ce que no<sup>s</sup> deuōs demander par soy, (puis apres il dit.) Et par cecy autant que ie peux veoir, celuy proffite en ceste vie beaucoup en la iustice qui doit estre paracheuée qui en proffitāt cognoist combien il est loing de la perfection de iustice.

*Ambroise sur le. 3. Chapitre des Romains.*

*Notez.*

Dit. Celuy qui croit en Christ, obserue la loy.

*Mat. 18. d Il est redemandé a celuy qui n'a de quoy, cōme aussi Dieu des mande cē que nous ne pouons,*

Item la similitude du creditur, le pere de famille voulut auoir cōte a ses seruiteurs, on luy en presenta vn qui deuoit dix mille talens & n'auoir de quoy payer, & ce pendant vouloit estre paye. &c.

Sainct Paule dit, no<sup>s</sup> sommes debteurs, non point a la chair, pour viure selon la chair.

Item, vous n'avez point receu l'esprit

*De la loy.*

*Fol. 74.*

prit de seruitude, pour estre encore en crainte: mais vous auez receu l'Esprit d'adoption par lequel nous crions, Abba, Pere.

*Rom. 8. c*

Saint Jean dit. Crainte n'est point en charité, mais parfaicte charité met hors la crainte: car crainte a peine, or qui craint, il n'est poit parfaict en charité. Nous l'aimons donc, d'autāt que luy premier nous a ayez.

*1. Jean. 4.*

*Augustin au liure du franc arbitre & de grace. Chapi. 19.*

Jean dit. Dieu est charite, Et les Pelagiens aussi disent qu'ilz ont Dieu, non pas de Dieu: mais d'eux mesmes, & la ou ilz cōfessent que la loy nous est donnée de Dieu, ilz veulent auoir la charité d'eux mesmes, & n'escontent pas l'Apostre disant: la science ense mais charité edifié. Aussi l'Escriture dit, que vraye foy & la sainte doctrine sōt toutes deux de Dieu. Car il est escrit de sa face procede science & entendement, & est escrit aussi charité est de Dieu.

*Les Pelagiens disent qu'il ont la charité d'eux mesmes.*

*1. Cor. 8*

*1. Jean. 4.*

*Augustin au liure de l'exposition aux Gala. 3.*

*K 2 Dit*

De la loy

Gala. 3. b

Dit, La loy n'est pas de la foy, mais l'homme qui fera ces choses viura en icelles, Il ne dit pas celuy qui fera la loy viura en icelle: tellement q tu entende que la loy soit mise en ce passage pour les oeuvres mesmes. Maix ceux qui viuoient en ses oeuvres icy craignoiet, q silz ne les eussent faictes ilz eussent esté lapidez, ou crucifiez, ou souffert ql que autre peine. Parquoy il dit celuy qui fera ces choses viura en icelles, cest a dire, il aura le loyer, afin de n'estre puni de telle mort.

Leui. 18. a

Eze. 20. b

Rom. 10. a

S. Bernard sur les Cantiques au 50. sermon.

Dieu faisoit bien que nous ne pouuions faire ce qu'il commandoit.

Notez bien Dieu a comâde plus que ne pou

Dit. Celuy qui a comâdè les commandemès, n'a pas ignorè que le faix du commandement excède les forces des hommes: mais par-ce mesme a iugé qu'il est vtile de les admonester qu'ilz ne sont pas suffisans, & qu'ilz cognoissent plainemèt a quelle fin de iustice il se faudroit efforcer de toutes ses vertus, donc en commandant choses impossibles, Dieu n'a pas faict les hommes preuaricateurs: Mais les a faict

De la loy.

Fol. 75.

faict humbles, afin que toute bouche soit fermeé, & que tout le monde soit rendu subiet a Dieu. Car nulle chair ne sera iustificée deuant luy par les oeuvres de la loy: ainsi quand nous auons receu le commandement, & que nous sentons nostre defaut, nous crions au ciel, & Dieu a mercy de nous: & fauons en ce temps la, qu'il nous fauue, non point par les oeuvres de iustices que nous ayons faictes, mais par sa misericorde.

vous faire afin de nous tenir humbles.

Tite. 3. b  
2. Tim. x.

Augustin au liure. 2. contre l'aduersaire de la loy, & des Prophetes. Chapi. 7.

Dit. Il estoit certes besoing, que la loy fut imposée en l'ancien testamēt aux orgueilleux, & a ceux qui se confioient en la vertu de leur volonté: laquelle loy ne donnaist pas la iustice, mais qui la commandaist: & que ainsi ceux estas enuolpez par la mort de preuarication, ils eussent leur refuge a la grace, laquelle seulement ne comâde pas, mais aussi ayde.

Il estoit bon que la loy fut imposée pour les orgueilleux. La loy ne donne point la iustice.

Puis apres il dit. Les blasphemeurs

De la loy

*Nois bien* reurs, des parolles diuines, estiment q̄ la loy a esté mauuaise laquelle a esté donnée par Moyses, pour-ce qu'elle a esté appellée l'administration de la mort, figurée en lettres de pierres, sans regarder qu'il est dit, pour ceux qui estoymoyent que la loy estoit suffisante a leur franc arbitre. &c.

*Jean. 1. c.* Item la loy est donnée par Moyses, mais grace & verité est faicte par Iesus Christ.

*Jean. 7. c.* Item, Moyses ne vous a il pas donné la loy? & nul de vous ne l'accomplit?

*Augustin sur S. Jean au. 3. traité. Chapitre. 1.*

*La loy poise fort aux orgueilleux, pource qu'elle est donnée afin que le peché abonde.* Dit. La loy fut donnée par Moyses qui les tenoit coupables: Car que dit L'Apostre? La loy est entrée, afin que le peché abonde. Cecy poise aux orgueilleux, à sauoir, ce qu'il dit, afin que le peché abonde: Car ilz attribuoient beaucoup a eux mesmes, & assignoient beaucoup a leurs forces. Et si ne pouuoient accomplir la iustice, si ce luy qui l'auoit commandé ne les aydoit

De la loy. Fol. 76.

doit. Dieu voulant dompter leur orgueil dōna la loy. Comme s'il eut dit, voyci accomplissez, afin que vous n'estimez pas estre sans celuy qui commande: vous n'estes pas sans commandeur, mais il n'y a nul accomplisseur.

*Augustin au liure de l'Esprit & de la lettre. Chapt. 14.*

Dit. Sainct Paul n'appelle-il pas ceste loy escrite en ses deux tables, lettres tuates? Quand il dit: La lettre tue, parle-il seulement de la loy de circoncision, & des autres sacremens anciens & desia abolis? Comment l'estimerions nous ainsi, veu qu'il est mis en ceste loy, tu ne conuoyteras point? par lequel commandement (combien qu'il soit sainct & iuste & bon) Il dit que le peché l'a deceu, & p cela occy: & qu'est-ce la lettre tue & l'Esprit viuis, sinō que la loy ne peut iustifier? &c. Tontost apres il dit, ces neuf commandemens s'ilz sont bien gardez come il sont escris, il faut estimer qu'il n'appiennēt pas a la loy des oeures, par laquelle nul n'est iustifie, mais a la

*Exo. 20. a  
Leui. 26. a  
Deut. 5. a  
Iean. 1. b*

*La loy par laquelle le nous ne pouuons estre iustifiez est la loy des deux tables, & non pas la loy ceremoniale.*  
*Deut. 5. a  
2. Cor. 3. a*

### De la loy

Note bien loy de la foy, par laquelle le iuste vit.  
 Qui aura vne opinion si absurde que  
 d'estimer que l'administration de la  
 mort figurée es tables de pierre, ne soit  
 pas dite de tous les dix commande-  
 mens, mais seulement d'un lequel ap-  
 parti ent au Sabath? ou mettrons no'  
 donc ce passage, la loy engendre ire? &  
 la où il n'y a pas de loy aussi n'y ail  
 pas de preuaricatiō: & le peché a esté  
 au môde iusq'ua la loy, & le peché n'e  
 stoit pas imputé quād il n'y auoit pas  
 de loy. &c. Lisez le chapitre tout au  
 lôg. Lisez aussi le mesme liure Cha. 31.

Rom. 4. c  
 & 5. c

## Du Purgatoire.

Il est escrit aux Hebreux. 1. a. le ql  
 filz estant la splendeur de la gloire de  
 Dieu & la propre image de la substā-  
 ce d'iceluy, & qui maintiēt toutes cho-  
 ses par sa parole vertueuse, ayant fait  
 par foy-mesme la purgation de noz  
 pechez, s'est assis a la dextre de la ma-  
 in. In hoc cum conuēstis es lieux hauts.

Hebre. 1. a

Aug. ep. 80.  
 Tom. 2.

In quo quomodo  
 inuenerit fuit  
 nouissimus dicit  
 in hoc cum conuēstis  
 presentis mundi

nouissimus dicit quoniam quales in die isto  
 qualesque moritur, tales in die illo iudicabi-  
 tur. Hac ille.

Saint

### Du purgatoire.

Fol. 77.

S. Paul dit. Par Iesus Christ nous  
 auons redemption par le sang d'ice-  
 luy, a auoir remissiō des pechez selon  
 les richesses de sa grace.

Ephe. 1. b  
 Luc. 1. g

Item aux Colos. 1. b. c nous auons  
 deliurance par son sang, a auoir remis-  
 sion des pechez: & il a recōciliez a foy  
 toutes choses, appaisant par le sang de  
 la croix d'iceluy, par iceluy mesme les  
 choses qui sont tant en terre qu'aux  
 cieux.

Mar. 2. a  
 & 14. c  
 Math. 3.  
 & 26. c  
 Luc. 22. b

Saint Pierre dit, sachans que vous  
 auez esté rachetez de vostre vaine con-  
 uersation, qui vous auoit esté enseig-  
 née de voz peres, non point par cho-  
 se corruptible comme par or ou par  
 argent, Mais par le sang precieux de  
 Christ, cōme d'un agneau sans souil-  
 lure & sans tache.

1. Pier. 1. d  
 Act. 5. f  
 Iuan. 1. d  
 Heb. 10. c  
 & 9. g

Saint Jean dit. Et le sang de son filz  
 Iesus Christ nous nettoye de tous  
 pechez.

1. Iean. 1.  
 2. a. 4. b  
 1. Pier. 2. d

Item en son Apocalypse il dit, Ce-  
 luy qui nous a aymé, & nous a laué  
 de noz pechez par le sang d'iceluy.

Apo. 1. b  
 Rom. 4. d  
 Iean. 3. a

L'Apostre aux Hebreux dit. Si le  
 K 5 sang

*Du Purgatoire.*

*Hebr. 9. d* sang des taureaux & des boucs & la  
*Apoca. 5.* cendre de la genisse espendue, sancti-  
fie les souillez pour la purification de  
la chair. Cōbien plus le sang de Christ  
qui par l'Esprit eternel s'est offert a  
Dieu soy-même sans reprehension,  
nettoiera il vostre conscience des oeu-  
res mortes pour servir au Dieu viuāt

*Esā 43. d* Elāie dit en la personne de Dieu,  
c'est moy c'est moy qui efface tes pe-  
chez pour l'amour de moy.

*Rom. 8. d.* Sainct Paul dit . Certes i'ēstime q̄  
les souffrances de la vie presente, ne  
font pas dignes de la gloire a venir, la-  
quelle sera reuelée en nous.

*Tit. 3. b.* Item il dit a Tite. Quand la benignité & l'amour que Dieu nostre sau-  
*Aff. 10. g* ueur a enuers les hommes est appa-  
*Et. 13. c* rue, il nous a sauuez, nō point par les  
oeuvres lesquelles font en iustice, que  
nous eussions faittes, mais selon sa  
misericorde, par le lauement de la re-  
generation, & renouvellement du saint  
Esprit.

*Esāie dit.* Venez maintenant (dit le  
Seigneur) & entrons en cause. Quād  
voz

*Du purgatoire.*

*Fol. 78.*

voz pechez seroyēt rouges comme la  
graine si seront ilz blanchis comme  
la neige, & quand ilz seroyent rou-  
ges comme le vermillon, si seront ilz  
blancz comme la laine.

Sainct Pierre dit, & n'a riē faiet de  
difference entre nous & eux, purifiāt  
leur coeur par foy.

Sainct Paul dit. Il n'ya nulle con-  
demnation a ceux qui sont en Iesus  
Christ.

Iesus Christ dit. En verité en veri-  
tē ie vous dis qui oyt ma parolle, &  
croit a celuy qui m'a enuoyé, il a la vie  
eternelle, & ne vient point en con-  
demnatiō, Mais il est passé de la mort  
a la vie.

Ielus dit. Qui croira & sera baptisé  
il sera sauué.

Item, entrez par la porte estroite.  
Car c'est la porte large & spatieuse  
qui maine a perdition, & grand nom-  
bre y a qui entrent par icelle.

*O B I E C T I O N*

Sois bien-tost d'accord avec tō ad-  
uersē partie, quand tu es avec luy en  
la

*Esay. 1. c*  
*Ezech. 18.*  
*Et. 23.*

*Aff. 15. b*

*Rom. 8. a.*  
*On ne peut aller*  
*en purgas*  
*toire*

*sans estre*  
*condemne.*  
*Iean. 5. c*  
*Et. 3.*  
*Esā. 53.*  
*Math. 28.*

*Il n'ya*  
*que deux*  
*voyes.*  
*Math. 7. b*

*Math. 5. d*  
*Luc. 12. g*



*Du Purgatoire.*

la voye, afin qu'il ne te liure au Juge,  
& que le Juge ne te baille au sergent,  
& que tu sois mis en prison: ie te dy  
que de la tu ne partiras, iusq'ua ce que  
tu auras payé la derniere maille.

**RESPONCE.**

Sainct Ambroise dit, sur ces parolles  
de S. Mathieu, quand tu iras au Magi-  
strat &c. Chrysostome sur S. Mathieu  
5. Homelie. 10. l'expose de la reconcili-  
ation, & Theophilacte sur le mesme  
passage en dit autant: Pareillement S.  
Hilaire l'entent ainsi en ses Canons.

**OBIECTION.**

Ie te dy en verité que tu ne sortiras  
de la, iusques a ce que tu auras payé la  
derniere maille.

**RESPONCE.**

*Math. 1. d* Au premier de S. Mathieu il est dit  
que Ioseph n'auoit point cognu sa fé-  
me iusq'ua ce qu'elle enfanta son filz  
premier nay.

Saint Augustin expose ce passage p  
le Corbeau de Noé. Et dit que iamais  
le Corbeau ne retourna, aussi iamais  
Ioseph ne cognut la vierge Marie, car  
elle

*Du Purgatoire.*

elle est vierge.

Item il est dit siedz toy a ma dextre,  
iusqu'a-ce que j'aye mis tes ennemis  
souz tes piedz.

**OBIECTION.**

Il est dit en S. Matheu: Quicōque  
dira parolle contre le filz de l'homme  
il luy sera pardōné: mais qui aurabla  
phemé contre le sainct Esprit, il n'au-  
ra point de remission en ceste vie n'y  
en l'autre.

Chrysostome au. 12. de S. Mathieu,  
Homelie. 24. l'expose ainsi: puis que  
ce peché ne vous est pas veniel, vous  
en seres griefuement punys & en ceste  
vie & en l'autre.

*Sainct Augustin sur le liure de Ge-  
nese, liure. 10.*

Dit. il vaut mieux doubter des cho-  
ses secrettes, que plaider des incertai-  
nes. Ie ne doute point qu'il ne faille  
entendre, que ce riche soit en l'ardeur  
des peines. Et ce poure Lazare en re-  
fraichissement de ioye. &c

Le liure de Sapience dit, si le iuste  
est surprins de la mort, il sera en refri-  
ger e.

*Aff. 2. c.  
Psal. 110  
Heb. 1. 10.*

*Math. 12.*

*Mar. 3. d*

*Il vaut  
mieux  
douter des  
choses se-  
crettes, que  
parler des  
incertaines  
Sapi. 4. c.*

Au

*Du Purgatoire.*

*Sapi. 3. a* Au mesme il dit. Les ames des iu-  
*Deu. 33. a* ftes sont en la main de Dieu : & nul  
tourment ne les touchera. Il a semblé  
aux yeux des folz, qu'ilz mouroyent :  
leur issue a esté estimée angoisseuse, &  
a semblé a leur depart d'auec nous,  
qu'ilz estoient perdus, mais ilz sont  
en paix.

*Luc. 8. g.* Nostre Seigneur dit a la femme: aye  
bō courage ta loy ta guerre, va en paix

*Luc. 23. f.* Iesus Christ dit au brigand, tu se-  
ras au iourduy en paradis auec moy.

*Eccl. 12.* Salomon dit que l'homme apres  
sa mort sen va en la maison d'eter-  
nité. Item que le corps s'en retourne  
en terre, d'or il est prins, & l'esprit sen  
va a Dieu qui l'a donné.

*Psal. 145.* Dauid dit, ne mettez pas vostre fi-  
ance aux hommes, car l'esprit de l'ho-  
me sen va, & s'en retourne en sa terre  
ou pays, & en ses iours la, perissent les cogitati-  
ons des hommes.

*1. Thes. 4. d*  
*S. Paul en*  
*parlant*  
*des trespas*  
*ses, ne fait* Sainct Paul dit. Mes freres ie ne  
veux pas que vous ignoriez de ceux  
qui sont endormis, afin que ne soyez  
contristez, come les autres qui n'ont  
point

*Du Purgatoire. Fol. 80.*

point d'esperance. Car si nous croy-  
ons que Iesus Christ est mort & ressu-  
scité: pareillement aussi ceux qui dor-  
ment par Iesus Christ, Dieu les assem-  
blera auec iceluy.

*Augustin au liure de la cité de Dieu*  
*liure. 13. Chapitre. 9.*

Dit. Les ames des bons separées des  
corps, sont a repos, & n'en faut nulle-  
ment douter: Mais celles des meschās  
sont punies: iusques a ce que les corps  
de celles-la resusciteront a la vie eter-  
nelle, & de celles-cy a la mort eternal-  
le, qui est appellée la mort seconde.

Irenée en dit autant, escriuant con-  
tre l'aduerfaire l'heritique Valentin.

*Augustin contre les Pelagiens,*  
*liure. 5.*

Dit. Qu'il n'ya que deux voyes, a-  
scauoir vne de damnation, & vne de  
saluation.

*Augustin en son Enchiridion.*  
*Chapitre. 108.*

Dit. Le temps donc qui est entre la  
mort de l'homme & la resurrection  
derniere, les ames sont receues en des  
recep-

*nulle men-  
tion de pur-  
gatoire,*

*Les ames  
des bons  
sont a res-  
pos, apres  
cette vie,  
& celles  
des mes-  
chairs en  
peines.*

*Le glosa c  
teur Gra-  
tius, sur ces*

*Du Purgatoire.*

parolles, receptacles secretz, ainsi qu'une chascun  
en dit au ne est digne, ou de repos ou de misere,  
tant. selon ce qu'elle a deslerui quand elle vi  
Notez. uoit en la chair.

*Augustin de la cité de Dieu, liure*

*10. Chapitre. 24.*

*Iesus christ  
est nostre  
purgatoire*

Dit, parlant a Porphire Platoni-  
que, qu'il n'a poit cognu Iesus Christ  
estre le commencement, par l'incarna-  
tion duquel nous sommes purgez.

*Iesus christ  
a prins  
chair hu-  
maine, au  
nom du  
quel nous  
auons vies  
noire de  
noz crimes  
mys.*

*1. Tim. 2. b  
Les hom-  
mes ne  
sont sepa-  
rez de dieu  
que par pe-  
chez.*

Au mesme liure, chapitre. 22. dere-  
chef il dit, on a donc la victoire, au  
nom d'iceluy qui a prins chair humai-  
ne, & a vescu sans peché: afin que luy  
estant le prestre & le sacrifice, fut fait  
la remission des pechez: C'est adire, par  
le mediateur de Dieu & des hommes,  
l'homme Iesus Christ, par lequel la pur-  
gation de noz pechez est faicte, & so-  
mes r'apointez auec Dieu: Car les ho-  
mes ne sont separez de Dieu que par  
peché: desquelz la purgation ne se  
faict pas en nostre vie par nostre ver-  
tu, mais par misericorde diuine, par la  
clemence d'iceluy, non point par no-  
stre puissance, car icelle vertu aussi qui  
est

*Du purgatoire. Fol. 8u.*

est appellée nostre, quelle quelle foit,  
nous est otroyée par sa bonté.

Lisez Lactance Firmian, au liure. 6.  
chapi. 3. de ses diuines institutions, cō-  
tre les gentils & idolatres: disant qu'il  
n'ya que deux voyes, l'une de vertu,  
l'autre de peché qui meine aux enfers.

*Augustin au liure de la Trinité,*

*liure. 4. Chapi. 13.*

Dit. Par la mort, c'est a dire, par vn  
seul & tresuray sacrifice, qui a esté of-  
fert pour nous, Il a purgé, & aboly &  
esteint, tout ce qu'il y auoit de coulpes  
pour lesquelles les principautez &  
puissances nous detenoient, pour es-  
tre punis: & nous a appelez par sa re-  
surrection a vie nouvelle, nous qui so-  
mes predestinez: il a iustificié les appel-  
lez, & a glorifié les iustifiez.

*Augustin en son Enchiridion a*

*Laurens. Chapi. 66.*

Dit. Aucuns croyent que ceux aus-  
si qui n'ont pas abandonné le nom de  
Christ, & qui ont esté baptizez en son  
Eglise, & n'ont point esté coupez d'i-  
celle par aucun schisme, n'y heresies,

L que

*Du Purgatoire.*

Ceux qui  
croÿt que  
les pechez  
sont pur-  
gez par le  
feu sont  
grandemēt  
deceuz &  
abusez car  
lescripture  
dit tout au-  
rement.

qu'en quelques pechez qu'ilz ayent  
vescuz, lesquelz ilz n'auront effacez p  
penitence, n'y rachetez par aumosne,  
ains auront perseuerē en iceux conti-  
nuellement iusqu'au dernier iour de  
ceste vie, seront sauuez par le feu: com-  
bien que selon la grandeur de leurs pe-  
chez & maisfais ce feu sera diuturnel,  
non pas eternel: mais il me semble q  
ceux qui croÿent cecy, & toutesfois  
sont catholiques, sont deceuz par vne  
beneuolence humaine: Car l'Escritu-  
re diuine, si on s'en enquiert, respond  
autre chose.

*Saint Hierosime sur le prophete  
Isaie. Chapitre. 65.*

Qui n'a  
obtenu la  
remission  
des pechez  
en ceste vi-  
e ne l'aura  
pas en lau-  
tre.

Dit. Celuy qui n'aura obtenu par-  
don de ses pechez ce-pendant qu'il vit  
en ce corps, & s'en sera ainsi departi  
de ceste vie, il perit a Dieu, & laisse d'e-  
stre, combien qu'il suscite a foy en  
peines.

*Augustin escrivant a Maccedinius.  
Epiestre. 54.*

Il n'y a  
point d'au-  
tre lieu

Dit. Il n'y a point d'autre lieu pour  
corriger les moeurs qu'en ceste vie, car  
apres

*Du Purgatoire. Fol. 82.*

apres ceste vie vn chacun aura ce qu'il  
aura icy acquis.

*pour corri-  
ger les  
moeurs  
qu'en ces-  
te vie.*

Il dit encor, En ce siecle la misericor-  
de de Dieu subuiet a ceux qui font  
penitence, mais aux siecles a venir, pe-  
nitence ne profite point, ains no<sup>r</sup> fau-  
dra rendre raison de nostre oeuvre:  
Libertē de penitence nous est seule-  
ment dōnée en ceste vie: apres la mort  
il n'ya point de licence de correction,  
maintenant est le temps de misericor-  
de, apres sera le temps de iugement.

*Penitence  
n'a lieu  
sin on en  
ceste vie.*

*Augustin sur saint Iean au traite. 12.*

Dit encor, expoiant les parolles de  
Christ, celuy qui ne croit point est de-  
fia iugē: Item le iugement n'est pas en-  
core apparu, mais le iugemēt est desfia  
faict. Et le Seigneur cognoit ceux qui  
sont siens: Il cognoit ceux qui demeu-  
rent, attendans la corōne, & ceux qui  
demeurent attendans la flamme.

*Le iuger-  
ment est  
desfia foict  
mais il  
nest pas en-  
cor aparu  
2. Tim. 2.*

S. Chrisostome en la predication. 2.  
du Lazare dit, apreste les oeuvres pour  
l'issue, & te prepare a la voye: Et si tu  
as ray quelque chose a quelcun rend  
le, fais en restitution, & dy avec Za-  
L 2 chēc

*Luc. 19. b*

*Du Purgatoire.*

Ce pendant  
que nous  
sommés  
en ceste vie  
nous auons  
bonne espe  
rance, mais  
apres la  
vie n'y a  
point de  
lieu pour  
lauer &  
nettoyer  
les pechez.  
Notez.

chée, si il y auy quelque chose ie le  
rendz quatre fois au double : Et si tu  
es ennemy de quelcu'n, reconcile toy  
auant que tu vieneau iugement: paye  
icy toutes choses, afin q sans trouble  
ou molestation tu puisse veoir ce iuge  
ment: tout le temps que nous som  
mes icy, nous auons trelbelle & reluy  
sante esperance: Mais quand nous se  
rons decedez & trespassez, nous ne  
nous pourons plus repentir, ne faire  
penitence, ou lauer & nettoyer les pe  
chez commis. Puis apres il dit, certes  
qui en ceste vie presente n'aura lauez  
les pechez, en l'autre vie ne trouuera  
quelque consolation.

*Saint Cyprian contre Demetrian  
au premier traitè.*

Notez bien

Dit. Croyez & si vivez, & vous qui  
nous persecutez pour vn temps, soyez  
ioyeux avec nous eternellement. Quand  
on sera party d'icy, il n'y aura plus de  
lieu de penitence, ne plus d'effect de  
satisfaction: icy est la vie perdue ou  
gaignée, icy est conquesté le salut eter  
nel, par la veneration de Dieu & par  
le

*Du Purgatoire. Fol. 83.*

le fruct de la foy: & tandis qu'on de  
meure en ceste vie, nulle penitence  
n'est trop tardieue. &c.

*S. Hierosme au. 7. Tome sur l'Ecclie  
siastè. Chapitre. 9.*

Dit. Pour-ce que par-auât il auoit  
dit, que les coeurs des filz des hommes  
estoyent emplis de malice & d'effro  
tement: & puis que toutes ces choses  
finissoyent par la mort: Maintenant il  
paracheue cela mesme, & repete que  
tandis que les hommes viuent ilz peu  
uent estre faitz iustes, mais que nulle  
occasion de bones oeuvres n'est don  
née apres la mort: Car le pecheur vi  
uant, peut estre meilleur que le iuste  
qui est mort: s'il veut passer es vertus  
d'iceluy: ou vraymêt il peut estre mei  
leur que celuy qui se vantoit en sa ma  
lice, & en sa puissance & en son ef  
frontement, lequel est mort: & peut  
estre meilleur que luy, quelque poure  
ou vil qu'il soit. Pourquoi? pour-ce q  
ceux qui sont viuans pour la crainte  
de la mort, peuuent faire bonnes oeu  
ures: Mais les morts ne peuuent rien.

*Ecclie. 9. b*

*Psal. 6. a  
Tandis que  
l'homme  
vit il peut  
profiter,  
mais non  
pas apres  
la mort.*

*Du Purgatoire.*

adioufter a ce qu'ilz ont vne fois em-  
porté avec eux de ceste vie. &c.

*Chrisostome au peuple homelic. 69.*

*Ch. 70. & sur S. Iean chapt.*

*11. & sur les Hebreux*

*chaptre. 2. Ho-*

*melic. 4.*

Dit. Ne plourôs pas sans raison les  
mortz, mais plurons ceux qui sont  
morts en peché. Ceux cy sont dignes  
de deuil & de larmes. Car quelle espe-  
rance y a il de s'en estre allé avec les pe-  
chez, la ou il n'est point doné de des-  
uestir les pechez?

*Ambroise au 1. Tome du bien de  
la mort. Chapitre. 2.*

Dit. Finalement aussi le saint Da-  
uid, se hastoit de sortir hors du lieu de  
ce pelerinage, disant: Je suis estrange  
enuers toy en la terre, & pelerin com-  
me tous mes peres: Et pourtant côm-  
me vn pelerin il se hastoit d'aller a ce pays  
commun de tous les saints, en demân-  
dant (a cause de la souilleure de ceste  
retardation) que les pechez luy fussent  
pardonnez parauant qu'il se departie  
de

Il ny a  
point d'es-  
perance de  
s'en estre al-  
le de ceste  
vie, ou il  
n'est pas  
donné de  
desuestir  
les pechez.

*Psal. 33.*

*3. Rois. 19.  
Philip. 1. d*

*Celuy qui  
n'aura pas*

*Du Purgatoire. Fol. 84.*

ceste vie: Car celuy qui n'aura pas re-  
ceu icy la remission des pechez: il ne  
l'aura pas en l'autre vie. Et ne l'au-  
ra point, car il ne pourra paruenir a la  
vie eternelle, pour-ce q' la vie eternelle  
est la remission des pechez: & pour-  
tant il dit pardonnez moy, afin que ie  
foye refrigeré auât que ie m'en voise:  
& que ie ne loye plus: pourquoy dôc  
desirons nous si grandemêt ceste vie?  
en laquelle d'autant que quelqu'un y  
aura esté plus longuement, d'autant  
est il chargé de plus grans faitz de pe-  
chez. &c.

*S. Hierosme en l'epistre des Gala.  
chaptre. 6.*

Dit. Ceste petite sentence no<sup>o</sup> mō  
stre (combien que ce soit obscuremêt)  
vne nouvelle doctrine & cachée, a la-  
voir q' quād no<sup>o</sup> sōmes en ce monde,  
no<sup>o</sup> no<sup>o</sup> pouuôs ensemble aider, tant  
poraisons q' par conseil, quād toutes  
fois no<sup>o</sup> viendrôs deuât le consistoire  
& iugement de Dieu, ny Daniel, ny  
Noé, ny Iob, ne pourrôt prier pour q'l  
qu'un, car vn chacū portera lō fardeau

icy receu  
la remissio  
des pechez  
ne l'aura  
pas en l'au-  
tre siecle.

*Psal. 38. e  
Iob. 10. g*

*Notez biē*

*Du Purgatoire.*

*Le Canon du Concile de Tolette*

*3. Chapi. 22. & 23. q. 2. chap.*

*qui se cōmence. Qui diuis.*

*Le concile  
de Tolette  
defend la  
priere des  
funeraïlles  
qui se fait  
pour les  
trespassez.*

Dit. Nous commandons que ceux qui s'en vont de ceste vie, par la vocation diuine, soyent portez enterrer avec des psalmes tant seulement; & le chant de ceux qui les chantent: Car nous defendons totallemē celle priere des funeraïlles qu'on a accoustumē de chanter communement pour les trespallez. Qu'il suffise qu'on baille au corps des chrestiens le seruice des chançons diuines, en l'esperance de la resurrection.

*Epiphanius au liure .2. Tome. 1.*

*Herese. 59.*

Dit, sur ce passage des Cantiques. Toy ma colombe viens en la couuerture de la pierre q̄ touche a la muraille, en la couuerture de la pierre, en la benignite de Christ, & en la misericorde du Seigneur: Ceste est la couuerture de la pierre de la foy, d'esperance & de verite, touchant la muraille. C'est a dire, auant que la porte soit close, auit  
que

*Du Purgatoire. Fol. 85.*

que le Roy estant dedans la muraille ne recoyue plus personne, apres le depart d'icy & la mort, quand les portes ne sont plus, touchât la muraille: mais sôt closes, & n'est plus loysible de corriger. & apres il dit, il n'y a teusne ne auosmes, n'y penitence, ny iustice, ny bien ne mal, qui profite ou nuise aps la mort. Car Lazare ne vint pas la au riche, ny le Riche a Lazare: & le riche ne recoit pas ce qu'il demande, combien qu'il le demande par grande priere au misericordieux Abraham: Car les greniers & les seliers sont serrez, & le temps est accompli, & le combat parfait, & ceux qui ont combatu se reposent. &c.

*Sainct Ciprian au sermon de mortalité.*

Dit. Il ne faut pas estimer que la mort des meschans soit d'une telle forme & condition que celle des bons: Les bons sont appelez a repos & soulas, les iniustes a peines & tourmens: tout soudain est donné sauuegarde & deffence aux fidelles, & tourmens

*Rien ne  
peut profiter  
apres  
la mort.  
Luc. 16.*

*Du Purgatoire.*

aux infideles. No<sup>s</sup> hommes bien mef-  
cognoyffans & ingratz des benefices  
diuins, ne recognoyffans ce qui nous  
est donne. &c. Puis apres il dit, on ne  
doit pas mener deuil de noz freres de  
liurez de ce siecle, par la vocation du  
Seigneur: puis que ie say bien qu'ilz  
ne font perduz, mais sont seulement  
enuoyez deuant, precedans ceux qui  
departent, & qu'on doit desirer leur  
compaignie, no les plourer, ainsi que  
font ceux qui vont par chemin ou  
par mer, & qu'il ne faut point icy pré-  
dre des robes noires, veu qu'ilz font de  
sia prins la sus vestemens blancs. &c.

*Il ne faut  
pas prédre  
des robes  
noires pour  
ceux qui  
passent de  
cette vie  
en l'autre,*

*Augustin de la Cité de Dieu. 1. liure chry-  
pitre. 12. & 13. & au Canon. 2. Cha-*

*pitre, qui se commence. Ani-  
me, & au. 4. des senten-  
ces en la distinction*

*45. cha. qui se cõ  
commence.*

*Pompis.*

Dit, & est aussi escrit aux decretz &  
aussi par le maistre des sentences. Le  
soing, le labour qu'on met apres les  
fune-

*Du Purgatoire.*

*Fol. 86.*

funerailles, l'ornement de la sepultu-  
re, la pompe des obseques & enterre-  
mens, sont plus pour soulager les vi-  
uans, que pour ayder aux morts. Si la  
precieuse sepulture profite quelque  
chose aux meschans, la sepulture vile  
& contemptible nuira aux bons, ou  
s'ilz demeurent sans estre enseuelis.  
&c.

*Psal. 79. a*

*Gregoire Neocezarien sur l'Eccle.*

*Chap. 9.*

Gregoire Euesque de Neocezarie,  
pour le dire en vn mot (dit-il) ceux  
qui sont departis de ce monde, n'ont  
plus riens commun avec noz affai-  
res.

*Les mortz  
n'ont plus  
rien  
de cõmun  
avec les  
viuans.*

Sainct Luc dit: Il aduint que le  
poure mourut & fut portè des Anges  
au sein d'Abraahã, le riche aussi mou-  
rut. & fut enseueli. &c.

*Luc. 16 e.*

*Chrysostome sur l'Epistre  
aux Hebreux 13. q. 2.*

*Vuiconque*

*Psal. 24.*

Dit, en quelque lieu que nous soy-  
ons enseuelis, la terre est au Seigneur,  
&c.



*Du Purgatoire.*

C'est tout un  
vn, ou le fi  
deleſo ſi on  
ſeuely, car  
toute terre  
eſt au Sei-  
gneur,  
1. Theſ. 4.  
& le contenu d'ycelle, ce qui ſe doit  
faire ce face: mais mener deuil & la-  
menter & pleurer ceux qui departent  
de ceſte vie, vient de petiteſſe, & de-  
faut de courage, & ne peut on enten-  
dre qu'il procede d'autre choſe, que  
d'un deſeſpoir de la reſurreccion fu-  
ture. &c.

2. Sa. 12. c  
Dauid ne  
prie pas  
pour le  
mort mais  
pour le vi-  
uant.  
Mat. 19. b  
1. Cor. 7. c.  
Dauid prie pour ſon enfant mala-  
de, il ieulne ſe couchant ſur la terre:  
mais quand on luy diſt qu'il eſtoit  
mort, il ſe leua, & ceſſa. Or mourut  
l'Enfant ſans Circonciſion, laquelle  
circonciſion leur eſtoit comme le Bap-  
teſme a nous, touteſois Dauid ne de-  
ſpere pas du ſalut de l'enfant.

**OBIECTION.**

Les prestres diſent qu'il faut offrir  
pour les trespassez.

Sainct Cyprian au 4. Livre de ſes E-  
piſtres, Epistre 5.

Eſcriuant de Celerin qui a eu pres-  
que toute ſa famille martirifée pour  
le nom de Ieſus Chriſt, dit ainſi. Il y a  
deſia long réps, que Celerine ſa grad'  
mere, a eſté coronnée par martire, ſon  
oncle

*Du Purgatoire. Fol. 87.*

oncle de par pere, & Laurens ſon on-  
cle de par mere: & Ignace qui autre-  
fois ont bataillé, et ont eſté gens d'ar-  
mes en la guerre mondaine: Mais e-  
ſtans vrays & experimentez gens d'ar-  
mes de Dieu, ayans rué ius le diable  
par la confeſſion de Chriſt, ilz ont ob-  
tenu du Seigneur les palmes & corō-  
nes par glorieuſe paſſion: Nous of-  
frons touſiours (cōme bié vous vous  
ſouuenez) ſacrifice pour eux, a toutes  
les fois que nous celebrons les paſſi-  
ons des martirs: & que nous faiſons  
cōmemoratiō des iours anniuersaires

*Voyez diligemment la commemora-  
tion que font les prestres pour  
les trespassez, qui est la 10.  
partie du Canon.*

*Memento etiam Domine, famulorum,  
famularumque tuarum N. qui nos pra-  
ceſſerunt cum ſigno fidei, & dormiunt in  
ſomno pacis: ✠ Iſtis domine, & omni-  
bus in Chriſto quieſcentibus, lacrim re-  
frigerij, lucis & pacis, vt indulgeas depre-  
camur per eundem Chriſtum dominum  
noſtrum. Amen.*

C'eſt

*Le diable  
eſt rué ius  
par la con-  
feſſion de  
Chriſt.*

*Offrir ſe  
prend pour  
action de  
grace qu'il  
rendoyent  
a Dieu,  
pour la vi-  
ſtoire des  
martirs  
comme eſt  
dit deſſus.*

*Du Purgatoire.*

*Les pres  
stres font  
icy contre  
leur doctri  
ne prians  
pour la  
Vierge ma  
rie & pour  
tous les A  
postres &  
martyrs  
qui sont de  
cedez avec  
le signe de  
foy.*

C'est a dire. Souuienne toy aussi Sei-  
neur, de tes seruiteurs & seruautes N.  
lesqz nous c'nt precedé, avec le signe  
de la foy, & dorment au somme de  
paix: ✠ a iceux Seigneur, & a tous  
ceux qui reposent en Christ, nous te  
prions que tu leur donnes lieu de ra-  
fraichissement, par iceluy Christ no-  
stre Seigneur, Amen.

*R E S P O N C E.*

*Aux sentences. 4. distinction 45.*

*chap. qui se commence, Ne que.*

*& en la glose. 13. q. 2. chap.*

*qui se comence Tempus.*

*Il est dit. Iniuriam facit martyri, qui  
orat pro martyre.*

C'est a dire. Celuy qui prie pour le  
martyr, fait iniure au martyr.

*S. Cyprian au liure 4. du baptes-  
me. & le Maistre des sentences*

*4. distinction, 4. chapit.*

*qui se comence. Sunt*

S. Cyprian dit, & aussi le Maistre de  
sentences. Quand tous les morts &  
tous les tourmens que tous les hom-  
mes les Patriarches & les Prophetes,

&

*Du Purgatoire. Fol. 88.*

& les Apostres & Martyrs & confes-  
seurs endurerent iamais, seroyent en-  
semble: ilz ne seroyent point suffisans  
pour effacer le moindre peché du  
monde.

Sainct Paul dit aux Corinthiens.  
Ne sauez vous pas que les iniustes ne  
possederont point le Royaume de  
Dieu? Ne soyez point abusez, ne les  
paillardz, ne les ydolatres, ne les adul-  
teres, ne les effeminez, & c. n'heriterot  
point le Royaume de Dieu: & telles  
choses auez-vous esté aucuns, mais  
vous en estes lauez, mais vous en es-  
tes sanctifiez, mais vous en estes iusti-  
fiéz au nom du Seigneur Iesus, & par  
l'Esprit de nostre Dieu.

Item, Christ a aymé l'Eglise, & s'est  
abandoné soy mesme pour elle, afin  
qu'il la sanctifiast: la nettoyant au la-  
nement d'eau par la parole, afin  
qu'il se la constituast Eglise glorieuse,  
n'ayant tache ou ride, ou aucune telle  
chose, mais qu'elle fut sainte & sans  
reprehension.

Iesus Christ dit. En verité en veri-

*Tous les  
peines de  
tous les  
mauirs &  
de tous ho-  
mes du mo-  
de ne peu-  
uent effa-  
cer vn seul  
peche.*

*1. Cor. 6. 6*

*Tite. 3. a.  
Nous som-  
mes lauez  
de nos pes-  
chez, au  
nom de no-  
stre Seigo-  
neur & no-  
pas pur-  
gez au feu  
Ephe. 5. 6*

*Iean. 3. a.*

Notez bien  
qu'il nedit  
pas du feu.

te, ie te dy q si aucun n'est nay d'eau,  
& del'Esprit, il ne peut entrer au roy  
aume de Dieu.

Math. 3. c.  
Iesus christ  
purge les  
sins & nō  
pas le fen.

Sainct Iean Baptiste disoit de Iesus  
Christ, iceluy vous baptisera au Sainct  
Esprit & en feu, il a sō vā en sa main,  
& purgera son aire, et assemblera son  
froment au grenier: mais il brullera  
la paille au feu qui iamais ne s'estaict.  
iamais ne s'estainct.

Iean. 15. b

Iesus Christ dit, Vous estes desia  
netz, pour la parolle que ie vous ay  
dit.

Iean. 13. a.  
Ezech. 18.  
Esai. 38.  
Psal. 103.

Item, Pierre dist a Iesus, tu ne me la  
ueras iamais les piedz. Iesus luy dist, si  
ie ne te laue, tu n'auras point part a  
uec moy: Pierre luy dist. Seigneur nō  
point seulement les piedz, mais aussi  
les mains & la teste: Iesus luy dist. ce  
luy qui est laue n'a besoing sinon de  
lauer les piedz, mais est tout net.

Mich. 7. d

Le Prophete Michée dit, Il mettra  
bas noz iniquitez, & iettera tous noz  
pechez au profond de la mer.

Dieu par-  
donne tout  
au rien.

Raymond dit, *Gratia magna Dei ve-  
niam non dimidiabit, aut nihil aut totum  
propi*

*propiciando dabit.*

C'est a dire. Dieu le pardon a  
demy point ne donne: mais tout ou  
rien la grand' grace pardonne.

Deut. 4. d  
Heb. 12. g.

Moyse & sainct Paul disent, Nostre  
Dieu c'est vn feu consommant.

*Le Pape en ses Canonz en la glose  
du Baptesme & de son effect.  
chapitre qui se commence.*

*Minores causas.*

*Larga Dei pietas venia non dimidiabit.  
Nam nil aut totū te lachrymate dabit.*

Le Pape  
dit que  
Dieu ne  
donne point  
pardon a  
moitié &  
par ainsi il  
ny a point  
de purga-  
toire.  
Deu. 32

C'est a dire, la grāde bonté de Dieu  
ne baillera point pardon a moytié: car  
quand tu viens a luy avec larmes &  
pleurs, il te donnera tout ou rien.

Moyse dit, Les oeures de Dieu  
sont parfaites.

Olée dit. Seigneur tu aboliras tou-  
tes noz iniquitez.

Isa. 14. a  
1. Pier. 2.

*Chrysostome en l'homelie .2. sur le  
psalme. 50.*

Dit. Quand on demande miseri-  
cords c'est afin de n'estre examiné de  
son peché, afin de n'estre point traité

M selon

*Du Purgatoire.*

La ou il y a misericorde de il ny a plus ne gehenne, ne exa men, ne rigeur, ne peine.

*Christosome au sermon de penitence & confession.*

Dit. Le Seigneur no<sup>o</sup> punit de noz fautes, non point pour prendre quelque reço<sup>m</sup>pençe de noz pechez: mais pour nous aduiser de l'aduenir.

*Sainct Ambroise sur S. Luc, de la penitence, distinction premiere, Chapi. qui se comence. Petrus.*

*Pierre.*

Dit. Pierre eut douleur & ploura, car il auoit transgressé comme vn hōme. Je ne trouue pas ce qu'il dit. Je say biē qu'il a plouré, ie lis bien ses larmes, & non pas la satisfaction.

*Les prestres chantent en la prose des trespassez telles parolles.*

*Rex tremende maiestatis qui saluandos saluas gratis, salua me fons pietatis*  
C'est a dire Roy redoutable en ma ieste, qui sauuez pour neant: ceux qui

*Les prestres vous lene aussi estre sauuez par*

*Du Purgatoire.*

*Fol. 90.*

qui doiuent estre sauuez, sauue moy O fontaine de bonetē.

*grace selon leur chanson. Apo. 14. 8*

Sainct Iean dit bien heureux sont les mortz qui doreseuauant meurent au Seigneur. Certēs l'Esprit dit, qu'ilz se repolent de leurs labours, & leurs oeuvres les ensuyuent.

Isaie dit vraymēt celuy a portē noz lancements, & soustēnu noz douleurs: toutesfois nous l'auons estimē estre naurē, batu & affligē de Dieu. Or estoit-il naurē pour noz forfaitz. Il a esté bleße pour noz iniquitez, la correction de nostre paix a esté sur luy, & par la playe nous auons esté guaris. &c.

*Esay. 53. Iesus christ a portē toutes nos peines & douleurs il par donne done la coulpe & la peine*

Quant au passage de sainct Paul. 1. Corin. 3. Que vn chacun sera sauuē cō me par feu. Sainct Augustin (liure de la Cité de Dieu liure. 21. chapi. 26. & au traitē de la foy & des oeuvres, Chapitre. 16. & en son Enchiridion Chapitre. 28.) L'expose du feu de tribulation & des croix & persecutions de ce monde, par lesquelles le Seigneur examine les siens.

*Cōment S. Aug. a expose le passage au 1. Cor. 3.*

*Du Purgatoire.*

*Gregoire sus Iob Chapitre. 29. & en ses morales liure. 28. Chapitre. 17. & en la distinction. 16. Chapitre. qui se commence. Canones glosse atque.*

Dit. Quant est des liures des Machabées l'Eglise ne les tenoit pas pour canoniques, disant nous ne faisons riens desordonnément si nous amonons des exemples des liures, qui cōbien qu'ilz ne soyent pas canoniques toutesfois seruent a l'edification de l'Eglise.

*Saint Augustin de la cité de Dieu liure. 18. Chapitre. 26. & au liure de la doctrine Chrestienne liure. 2.*

*Chapitre 8.*

Parlant du nombre des temps qui ont esté depuis le retour de Babilone ; iusqu'a l'aduenement de Iesus Christ : Dit que le conte & le calcul d'iceux ne se trouue pas aux saintes Escritures, qui sont appellées canoniques mais aux autres, entre lesquels

*Gregoire dit que les liures des Machabées ne sont pas canoniques.*

*Noter bien*

*Du Purgatoire. Fol. 91.*

quelz sont les liures des Machabées. *Saint Hierosme en l'epistre escripte a Chromacius & Heliodore euesques. Et aussi en sa Bible. deuant le liure des prophetes.*

Dit. L'Eglise lit bien les liures des Machabées mais elle ne les recoit point entre les canoniques. Item combien que l'Eglise lise les liures de Iudith & de Tobie & des Machabées neant moins l'Eglise ne les recoit pas comme l'Escriture canonique. Et ainsi l'Eglise peut lire les deux volumes pour l'edificatiō du peuple, mais non pas pour confirmer les doctrines Ecclesiastiques.

*Hierosme au prologue Galeatus qui est mis deuant le liure des Rois.*

Dit, qu'il n'a iamais trouué le deuxiesme liure des Machabées en langue Hebraique, mais qu'il l'a bien trouué en langue Grecque.

*Item. escriuant contre les Pelagiens.*

M 3 Dit

*S. Hierosme dit que l'Eglise n'a pas les liures des Machabées pour canoniques.*

*Le deuxiesme liure des Machabées a esté trouué en langue grecque.*

*De l'honneur.*

Dit, que le deuxiesme liure des Machabées est escrit par Iosephus l'historiographe.

*Hierosme  
à Chro-  
matius en  
la distim-  
aba, qui se  
cōmence.  
Saudia.*

Le concile de Laodicées chapi. 59. ne les nomme pas au Rolle des canoniques, & recite ce qu'il est des autres liures canoniques entre les autres decretz.

L'auteur du liure des Machabées prie en la fin du dit liure que s'il a dit quelque chose, qui ne soit bonne, d'auoir pardon: pardōnons luy donc volontiers les fautes.

**De l'honneur des**

**Sainctis.**

*S. Augustin au liure de la vraye religion. Chapi. dernier.*

*Que nostre religion ne soit pas selon nostre fantaisie.*

Dit. N'aymōs pas les spectacles visibles de peur qu'en se foruoiant de la verité, & en aymant les ombres nous ne soyons iettez en tenebres. Que nostre religion ne soit pas en noz fantaisies. Car quelque verité que ce soit

*des Sainctis.*

*Fol. 92.*

soit, elle vaut mieux que tout ce qui se peut faindre a nostre volonté. Que nostre religion ne soit pas la veneration des hōmes morts. Car s'ilz ont velu fidèlement, ilz ne sont point telz de demander tel honneur, mais ilz veulent que nous honorions celuy par lequel iceux estant illuminez, sont toieux que nous soyons seruiteurs a uec eux, de leur sainte vie. On les doit donc honorer a cause de leur imitation, & non pas adorer a cause de la religiō. Car cela mesme a esté fait par dispensation temporelle pour nostre salut, que la vertu de Dieu, & la sapience immuable de Dieu qui est d'une mesme substance, qui est coeternel au pere, a voulu prédre nature humaine, par laquelle il nous enseigneroit que l'homme deuroit honorer la chose qui doit estre hōnorée de toutes creatures, ayans entendemēt & raison. Et croyons aussi que mesme les Anges tresbons & tres excellens administrateurs de Dieu, le veulent ain-

*Nostre religion ne soit pas la veneration des hōmes mortz.*

*Les sainctis trespassiez ne veulent point que nous les adorions ains veulent que nous adorons le vray Dieu.*

*Iesus christ est egal au Pere et a voulu prédre nostre nature humaine.*

*Lez Anges ne veulent pas estre honnorez mais qu'on honnore vn seul Dieu avec eux.*

ainsi, à sauoir que nous honnorions vn seul Dieu avec eux, par la contemplation duquel ilz sont bien heureux: Car aulli nous ne sommes pas bien heureux en voyant les Anges, mais en voyant la verité, par laquelle mesme nous aymons les Anges, & nous reioissons d'eux: parquoy nous les honorons p charité & nō point p seruite. & c. Et ne leurs edifions nulz temples: Car ilz ne veulent point ainsi estre honorez de nous, par ce qu'ilz cognoissent que quand nous sommes bons, que nous mesmes sommes les temples du souuerain Dieu: & ainsi il est a bon droit escrit, qu'il fut defendu a l'homme par les Anges, qu'il ne les adorast point mais vn seul Dieu, souz lequel l'un & l'autre estoient ensemble seruiteurs.

*Apo. 19. b  
& 22. b*

*Esther. 3.*

Esther disoit. J'ay eu crainte que ie ne transferasse l'honneur de mon Dieu a l'homme, & que ie n'adorasse aucun fors que mon Dieu.

*AE. 10. d.*

Cornille se iettāt aux pieds de Pierre l'adora. Mais Pierre le leua disant,

leue

leue-toy, ie suis aulli moy-mesme homme.

Barnabas & Paul dirent au peuple qui leur vouloyent sacrifier: hommes pourquoy faictes vous ces choses? nous sommes aulli subiectz a maux, comme vous, vous annoncant que de ces choses vaines vous vous conuertissez au Dieu viuant, qui a faict le ciel et la terre, la mer et toutes choses qui sōt en iceux.

*Chrysostome sur S. Mathieu, en la 45. Homelie. chap. 23.*

Dit. Comment fuyrez vous du iugement de la gehenne? Sera-ce en edifiant les sepultures des saints? ou plustost en nettoyant voz coeurs de malice? Dieu iuge-il ainsi comme l'homme iuge? L'homme iuge l'homme en oeuvres, mais Dieu le iuge au coeur. Mais qu'elle est ceste iustice d'honorer les saints, et de contēner leur sainteté? Le premier degre de fidelité, est d'aymer la sainteté, puis apres les saintz, Car les saintz n'ont pas esté deuant la sainteté, mais la sainteté a

M 5 est

*AE. 14. c  
On ne doit point sacrifier aux saintz ne leur rien offrir, car ilz sont hommes.*

*On n'euitra point le iugement de Dieu en edifiant les sepultures des saintz*

esté deuant les sainctz. Celuy donc hōnore sans cause les iustes, qui desprise la iustice. Les sainctz desquelz vous aornez les monumentz, vous deliureront ilz? Les sainctz ne peuent estre les amis de ceux ausquelz Dieu est ennemy? La famille peut elle estre en paix, quand le Seigneur est aduersaire? Comment feres vous? Le nom vuy de vous deliuera il? d'autant que possible il vous semble, que vous estes le peuple de Dieu? Que profite-il a la paillardise si elle a le nom d'une chaste? Ainsi ne profite il rien au pecheur, d'estre apellé seruiteur de Dieu.

Au mesme vers la fin il dit. Comment fuirez vous le iugement de la gehenne? En edifiant des Eglises, et ne tenans la fin de la verité Ecclesiastique? En lisant les Escritures, et ne croyant point aux Escritures? En nommant les Prophetes les Apostres et les Martirs, et n'ensuiuant point les oeures des Martirs, n'ensuiuant point leur confession? etc.

Augustin sur saint Iean traité. 23,

chapo.

Les sainctz ne peuent estre les amis de ceux ausquelz Dieu est ennemy

Le iuges me de Dieu ne se peut cuier en edifiant des Eglises

## Chapitre 5.

Dit. C'est la religion Chrestienne, qu'un seul Dieu soit seul adoré, & nō plusieurs dieux. Car rien ne fait l'ame bien heureuse, si nō vn seul Dieu. Elle est faicte bien heureuse, par la participation de Dieu, & l'ame foible n'est pas faicte bien heureuse par la participation d'une saincte ame, & aussi la saincte ame n'est pas bien heureuse, par la participation d'un Ange, mais si l'ame foible quiet d'estre faicte bien heureuse, qu'elle demande ce dont est faicte la saincte ame heureuse. Car tu ne seras point faict bien heureux par vn Ange, mais tu seras faict bien heureux de celuy duquel aussi l'Ange est bien heureux.

Augustin au liure de la cité de

Dieu. liure. 10.

Dit. Ceux qui sont constitués immortels & bienheureux es sieges célestes, lesquels en samble se reioyissent de la participation de leur createur, lesquels sont fermes par l'eternité d'iceluy, a bonne cause ne veullent

La vraye religion chrestienne est. qu'un seul Dieu soit adoré.

Notez bien

Nous ne pouuons estre faict bien heureux, par les sainctz ne par les Anges.

Notez bien



pas que nous leur faisons aucun sacrifice, mais seulement a celuy du quel ilz se cognoissent avec nous estre le sacrifice. Car avec eux nous sommes ensemble la cité de Dieu, de laquelle il est dit au Psalme, O cité de Dieu, choses glorieuses sont dites de toy. &c.

*Psal. 68. a*

*Augustin liure 10. de la cité de Dieu, chap. 16.*

Dit. Si donc il y a aucuns Anges qui appetent qu'on leur offre sacrifice certes on leur doit preferer ceux qui ne desirent qu'on leur sacrifié. Mais a Dieu createur de tous, auquel ilz seruent. Car par cela ilz montrent combien est entier l'amour qu'ilz nous portent, quand ilz ne pretendent nous assubiectir a eux par sacrifice, ains a celuy par la contemplacion duquel eux aussi sont bienheureux, & taschent de nous amener a celuy, duquel eux mesmes ne sont pas reuoltez.

*L'ice Lac rance firmi an des deui nes institution liure 2, chap. 17*

*Augustin de la cité de Dieu, liure 8. chapitre. 27.*

Dit. Nous n'ordonons pas aux matiers des temples, des sacrificeurs, des serui-

*On ne doit pas ordonner ny aux*

seruices diuins & sacrifices. Car ilz ne sont point nostre Dieu, ains leur Dieu est le nostre. Certe nous honorons leurs memoires, comme des sainctz hommes de Dieu qui ont combattu pour la verité, iulques a la mort de leurs corps, afin que la vraye religion fut cogneue, & que les fauces religions fussent vaincues.

*martirs des tēples ny des autels, ne de sacrifices, ny des seruices diuins pour ce qu'il ne sōe pas nostre Dieu.*

*Epiphanius contre les Colliridiens.*

Dit, Le corps de la vierge Marie estoit vrayment sainct. Il n'estoit pas tousiours Dieu. Pour vray la vierge estoit vierge & honorée, tontefois elle n'a esté proposée pour estre adorée, mais elle mesme estoit adorée celuy qui se lō la chair estoit procedé et nay d'elle.

*Notez diligemment. On ne doit pas adorer la vierge, Marie.*

*Augustin au liure de la sollicitude & cure qu'on doit auoir pour les mortz, chap. 13.*

Dit, Si les ames des mortz estoient presentes aux choses des viuans, quand nous les voyons en songes, elles parleroient a nous, Et sans parler des autres, ma sainte mere, qui m'a suyui par mer & par terre, pour viure avec moy,

Les saints  
qui sont au  
ciel n'ont  
nulle cog-  
noissance  
de nos af-  
faires.

*Psalm. 26.*

Notez dili-  
gemment.

*Esai. 63.*

moy, ne me delaisseroit pas vne feulle  
nuict. Car ia n'aduienne que par la vie  
plus heureuse en laquelle elle est, il soit  
adueni qu'elle ne veuille pas consoler  
son filz triste ( quand i'ay quelque  
angoisse en mon coeur ) lequel elle  
n'a aymé singulierement, lequel elle  
n'a iamais voulu veoir mary. Mais  
certes ce que le sacré *Psalm* dit, est  
vray: mon pere & ma mere m'ont a-  
bandonné, mais le Seigneur m'a prins  
et receu. Si donc nous peres nous ont  
delaislé, comment sont ils present a  
nous affaires? Et si nous parens n'y  
sont presens, qui sont ceux d'entre les  
mortz qui cognoissent ce que nous  
faisons, ou que nous souffrôs? Le pro-  
phete *Isaie* dit tu es nostre pere, car *Abraham*  
ne nous a point sceu, & *Israel*  
ne nous a poit cognu: si les grans pa-  
triarches ot ignoré ce qui se faisoit au  
tour du peuple qui a esté engendré  
d'eux, auquelz ce peuple mesme a e-  
sté promis, & qu'il descendroit de leur  
lignée, a cause qu'ilz ot creu a Dieu, a  
esté promis que le peuple mesme vie-  
droit

droit de leur rache. Comment est il  
possible que les mortz se messent de  
prendre la cognoissance, & ayder aus  
affaires des viuans? Comment disons  
nous qu'il est adueni bien a point, a  
ceux qui sont decedez: de mourir auât  
que les maux aduinissent qui sont sur  
ueni apres leur decés, si ainsi est que  
mesmes apres la mort ilz sentent tou-  
tes les choses qui aduienét en la cala-  
mité de la vie humaine? Seroit-il bien  
possible q nous erissons en disant &  
pensant ceux la estre en repos, qui sôt  
tourmentez de la vie des viuans, qui  
est plaï d'ingratitude? Qu'est-ce donc  
que Dieu promist au tressainct Roy  
*Iosias* pour vn grand benefice? C'est  
qu'il mourroit denât les maux qui de-  
uoyér aduenir a ce lieu, et a ce peuple,  
& cela afin qu'il ne les vit. Les parol-  
les de Dieu sôt telles, le Seigneur dieu  
d'*Israel* dit ainsi, touchant mes parol-  
les que tu as ouyes, pour-ce que ton  
coeur s'est amoly, et t'es humilié deuât  
le Seigneur, quand tu as ouy ce q i'ay  
pronocé cötre ce lieu icy, & ceux qui  
habi-

Il n'est poit  
possible que  
les mortz  
puissent en  
rien aider  
au viuans.

Notez bien  
diligem-  
ment.

*2. Roys. 22*

habitent en iceluy, c'est de les destruire, & de les maudire. Et que tu as déchirez tes vestemens, & as plouré deuant moy. J'ay aussi ouy cela, dit le Seigneur Dieu des armées. A cause de ce, ie t'assembleray avec tes peres, & tu seras ensemble en tes sepulcres en paix, & tes yeux ne verront pas tout ce mal que ie fay venir sur ce lieu icy. Iosias espouuanté des menaces de Dieu, auoit plouré, & auoit déchiré ses acoustremens, & est rendu assure de tous les maux aduenir par la mort qui le viendrait auacer, de ce que par ce moy en il deuoit reposer en paix: en sorte qu'il ne verroit point toutes ces choses. Donc les esprits des trespassez sont en vn lieu, ou ilz ne voyent choses qui se face, ou aduiene en la vie des hommes

*Saint Hierosme en son commentaire sur Ezechiel chap. 16,*

Dit. La iustice du iuste, sera sur luy, & l'iniquité de l'inique demourera sur luy, chacun mourra en son propre peché, & sera sauué par la iustice; &

*Les esprits des trespassez sont en vn lieu ou ilz ne voyent choses qui se facent en ceste vie,*

les Iuifz disent en vain, Abraham est nostre pere, puis qu'il n'ont point les oeuvres d'Abraham, & s'il y a chose ou il faille mettre sa fiance, ayons nostre fiance au Seigneur seulement: Car l'homme est maudict qui met son esperance en l'homme: voire quand il seroit saint, & mesme quand il seroit Prophete. Nous lisons en l'Ecriture, ne vous confiez point aux hommes. Et de rechet il est bon de se confier au Seigneur, plustost qu'aux princes, non seulement aux princes du monde, ains aussi aux prelatz de l'Eglise, lesquelz s'ilz sont iustes, sauueront seulement leurs ames.

Dieu dit a Abraham, toutes nations de la terre seront benedites en ta semence, saint Paul dit que la semence est Christ. Saint Pierre dit, qu'il n'y a point autre nom donné souz le ciel entre les hommes, par lequel il nous faille estre sauuez, sinon par le nom de Iesus Christ.

N Elsie

*Iere. 17.  
On ne doit pas mettre son esperance en nul saint, si non en Dieu seul.  
Psal. 145.  
Notez bien*

*Gene. 22.  
Gala. 3.  
Act. 4.*

*De l'honneur.*

*Esa. 5.  
On doit  
seulement in  
uoquer  
Dieu, &  
non pas les  
sainets,  
Joel. 2.  
Rom. 10.*

Esaie dit. Querez le Seigneur quād il peut estre trouuē, inuoquez le quād il est pres.

Le prophete *Joel* dit. Et sera q̄ qui-conque inuoquera le nom du Seigneur, sera sauuē.

*S. Paul* dit, il est riche en misericorde vers tous ceux qui l'inuoquent.

*Augustin* en son *Mannel Chapi. 22. & des parolles du Seigneur sermon. 40. Chapi. qui se cōmence. Medicina anime, la medicine de lame.*

Dit, toute mō esperāce est en la mort de mon Seigneur, sa mort est mon me-rite, mō refuge, mon salut, ma vie, ma resurrection.

*Par cy des  
uant il y a  
noit des  
chrestiens  
qui idolat-  
roient as  
pres des  
corps  
mortz cōz  
me aussi  
maintēiūt*

*Epiphanius* liure 3. cōmentaire. 2. Parlant des Chrestiens qui idolatroient apres les corps des morts il dit, plusieurs choses, & semblables a ceste cy ont esté faictes au mōde, pour la seduction des deceuz, non pas q̄ les sainctz soient cause de scādales a p̄sone. Mais pour ce que la pensēe des hōmes ne se pouuāt tenir coy est peruertie en mal. Car soit que la sainte vierge soit mor-  
te &

*des Sainsts.*

Fo. 98.

te & enseuelie: son dormir est en honneur, & la mort en chastetē, & la coronne en virginitē, ou soit qu'elle ayt esté occise (comme il est escrit le glaive transpercera tō ame) entre les martirs, c'est la gloire & le saint Corps d'icelle, par laquelle la lumiere est leuēe au mōde en louāge: ou soit quelle soit demourēe. Car il n'est pas impossible a Dieu de faire tout ce qu'il veut: Car la fin d'icelle n'est cognue de personne, Il ne faut pas honorer les sainctz outre le deuoir, mais il faut honorer le Seigneur d'iceux. Donc que cest erreur des seduitz celle: Car *Marie* n'est pas Dieu, & n'a point son Corps du Ciel, mais de cōception d'hōme & de femme, disposēe neātmoins selon la promesse, cōme celle d'*Isaac*.

*en nostre  
temps.*

*Lxx. 2.*

*Noter bñ*

*Ge. 12. 15.  
& 21.*

*Chrysostome* des sept *Machabees.*

*Homelie. 2.*

Parlant des sept *Machabees*. Ne t'a-reste pas a la cendre des corps sainctz, & des reliques de leur chair, & a tous les or qui sont consumez par le temps: Mais ouure les yeux de la foy, & les  
ques.

*Il ne faut  
pas a rester  
aux cēdres  
des corps  
saincts ny a  
leurs relia-  
ques.*

regardez couuers de la vertu Diuine, & de la grace du S. Esprit, & reluisans de la clarté de la lumiere diuine.

Inde, 1, b

S. Inde dit, quand Michel principal Ange estriuoit, disputant avec le Diable, touchant le corps de Moÿse, il n'o la vler de iugement de malediction, ains il dit le Seigneur te redargue.

Deu. 34. b  
Le sepulcre de Moÿse est incognu.

Moÿse seruiteur du Seigneur, mourut en la terre de Moab selo la parolle du Seigneur, & fut enseuely en la vallée, en la terre de Moab, contre Bethpheor, & nul n'a cognu son sepulcre iusques a maintenant.

Mat. 23. 6b  
Iean ne fut pas mis, en vn reliquiarié mais en vn sepulcre.

Iean fut decapité par Herode, puis les disciples vindrent & emporterent son corps, & l'enseuelirent. Et aucuns hommes craignans Dieu, prirent le soing d'Estienne pour l'enseuelir & firent grand pleur sur luy.

Act. 8. 4.  
Gene. 3.

Dieu dit a Adam tu es poudre, & en poudre tu retourneras.

Eusebe en l'hystoire ecclesiastique  
4. liure. Chapi. 15.

Dit. Le diable incita Niceta pere de Herodes & frere de Dalces, d'aller im  
petrer

petrer du Iuge qu'il ne permit point le corps de sainct Policarpe estre enseuely, craignant, disoit il, que les Chrestiens ne laissassent celuy qui a esté crucifié, & comencassent a adorer cestuy cy. &c. Les fideles responderent: les miserables ne sauent pas que no<sup>s</sup> ne pouuons iamais laisser Iesus Christ, lequel a souffert mort & passion pour nous, & que ne pouuons adorer autre que celuy que nous sauons estre le vray Dieu. Et en apes ilz recueillerent les os du martyr, qui auoit esté brulé, & les mirent en vn sepulcre. &c.

Les fideles ne peuent laisser Iesus Christ & adorer les saints.

Chrisostome en son oeuvre imparfait sur saint Mathieu.

Chapitre. 23.

Dit. Ilz eslargissēt leurs philacteres &c. O ignorans prestres (dit il) l'Euan-gile n'est il pas tous les iours leu en l'Eglise, c'est a dire en l'assemblée, & ouye de tous? Et si l'Euangile mise aux oreilles de plusieurs ne leur profite rien a salut, penes-tu qu'elle leur profite pendue au col? D'auantage ie te demande, en quoy consiste la verité

L'Euan-gile ne profite de rien pendue au col, ne escrite au liure mais au coeur.

*De l'honneur*

de l'Euangile : aux figures des lettres  
ou en l'intelligence d'icelle? si la ver-  
tu de l'Euangile gist et demeure aux  
figures des lettres escrites, tu fais bien  
de les porter pendus a ton col : Mais si  
la vertu del'Euangile consiste au vray  
sens, et a la vraye intelligence (come il  
te faut croire) tu feras donc mieux de  
le porter en ton coeur, qu'en ton col.  
Mais les autres qui se veulent mōstrer  
plus sainctz, ilz adioustent avec les let-  
tres de l'Euangile, vne partie des fran-  
ges ou des cheueux, a sauoir de Iesus  
Christ, et les pendēt en leur col. O im-  
pietē: ilz veulent mōstrer auoir aux  
robbes plus grand' sainctetē qu'au pro-  
pre corps de Iesus Christ : Et voyans  
qu'ilz ne sont point gueris en receuāt  
le corps de Iesus Christ, ilz le pensent  
estre par la sainctetē des franges : Ilz se  
desesperēt de la misericorde de Dieu,  
& se sient a la robbe d'un homme.

*Act. 19. b.*

Et tu me diras sainct Paul ne donnoit  
il par ses linges pour guérir les mala-  
des? Je te confesse, mais c'estoit de-  
uant que les hommes eussent cognois-  
sance

*des Sainctz. Fol. 100.*

du vray Dieu qu'il annoncoit.  
Et estoit bien raison, & a ce regardoit  
sainct Paul, afin que par la sainctetē  
des hommes qui annōcoyent ce vray  
Dieu, ilz recogneussent la vertu &  
puissance : Mais maintenant c'est fo-  
lie: Car depuis que nous auons notice  
de la puissance de Dieu, que proffite  
il de fauoir & cognoistre, la puissance  
des hommes.

S. Pierre dit. *Hōmes Israélites pour*  
quoy vo' esmerueillez vo' de cecy: ou  
pourquoy no' regardez vo', cōme si  
de nostre puissance & sainctetē nous  
eussions fait cestuy cheminerē le Dieu  
d'Abrahā d'Isaac & de Iacob, le Dieu  
de noz peres a glorifié son filz. &c.

Itē ie suis l'Eternel, tel est mō nom,  
ie ne dōneray pas ma gloire a vn autre

*Epiphanius au liure. 3. Tamo. 2.*

*Heres. 79.*

Dit. Dieu qui est la parole, a prins  
chair de la saincte vierge, non pas tou-  
tefois afin que la vierge fut adorée, &  
qu'il la fist Dieu, n'ya celle fin q nous  
offrissior au nō d'icelle, & de rechef il

N 4 dit. Que

*Cōment on  
doit enten-  
dre que S.  
Paul baillo  
loit les lino-  
ges pour  
guérir les  
malades.*

*Act. 3. b.*

*Esa. 42. b*

*Dieu a  
pris chair  
de la sain-  
te vierge,  
non pas ac-  
fin que la  
vierge soit  
adorée.*

Que nul  
n'adore la  
vierge  
Marie.

Notex bie

*D'un seul mediateur.*  
Que le Pere & le Filz & le saint Es-  
prit soyent adorez, q̄ nul n'adore Ma-  
rie, ne femme ne meisme hōme quel con-  
que. Ce mistere est deu a Dieu. Les An-  
ges mesmes ne sont capables de telle  
gloire, tantost apres il dit, que les fem-  
mes ne disent point, nous honnorōs  
la Roine du Ciel. &c.

## D'un seul Media- teur.

*S. Augustin sur la premiere Epistre de S.  
Iean, au premier traitē.*

1. Iean, 2 a

*S. Iean se  
met au nō  
bre des pe-  
cheurs, afin  
d'auoir  
Christ  
pour aas  
uocat,*

Dit ainsi. Cest homme icy n'a pas  
dit, vous auez vn aduocat enuers le Pe-  
re, Mais si quelqu'un a peché nous a-  
uons vn aduocat: Il n'a pas dit, vous  
auez, & na pas dit, vo<sup>o</sup> m'auē: Et si n'a  
pas dit, vo<sup>o</sup> auez aussi meisme Christ:  
mais il a mis Christ, & nō pas soy: &  
a dit, no<sup>o</sup> auōs, et nō pas vo<sup>o</sup> auez: Il a  
mieux aimé de se mettre au nōbre des  
pecheurs, pour auoir christ pour aduo-  
cat: q̄ ue

*D'un seul Mediateur. Fol. 101.*

que de soy metre aduocat pour Christ  
& estre trouuē entre les orgueilleux  
damnables. Mes freres, nous auons  
pour aduocat enuers le pere, Iesus  
Christ le iuste: Il est la propitiation  
pour noz pechez. Celuy qui a tenu ce  
la, n'a point tenu d'heresytes: celuy qui  
a tenu cela, n'a point faict de scisme.

Car d'ont sont faictz les scismes ou di-  
uisions, sinon quand les hommes di-  
sent nous sommes iustes? Quand les  
hommes disent nous sanctifions les so-  
uillez, nous iustificions les infideles, no<sup>o</sup>  
demandons & si impetrons. Mais  
qu'est-ce que Iean dit? Et si aucun a  
peché, nous auons vn aduocat enuers  
le pere, assauoir Iesus Christ le iuste.

Mais quelqu'un dira, Les saintz  
donc ne demandēt il pas pour nous?  
Les Euesques donc ne prient il pas  
pour le peuple? Or entendez aux  
escritures, & regardez que aussi les pre-  
lats se recommandent aux peuples, en  
priant aussi emsemble pour nous.

L'Apostre prie pour le peuple, & le  
peuple prie pour l'Apostre. Mes fre-  
res

*celui qui a  
tenu Iesus  
christ pour  
son aduo-  
cat, n'a  
point errē.*

*notex bie  
Pro. 17. c.  
Iac. 4. a.*

*Colos. 4 a.  
2. Tim. 1.*

*D'un seul Mediateur.*

*Rom. 8. g.* res nous prions pour vous, mais aussi priez pour nous. Que tous les membres prient l'un pour l'autre, & le chef sera le mediateur pour tous. Pourtant ce n'est pas de merueille qu'il dit, ce qui s'ensuit: la ou il ferme la bouche de ceux qui diuisent l'Eglise de Dieu: car il dit: nous auons Iesus Christ le iuste pour aduocat. Cestuy la est la propitiation pour noz pechez, pour ceux qui se deuoient diuiser, & deuoient dire, voicy Christ est icy, le voicy, & pour ceux qui vouloyent montrer en partie celui qui a tous achete, & qui possede toutes choses.

*Augustin contre parmenien au li-  
ure. 6 & 2. chap. 8.*

*Iesuchrist est le vray & seul mediateur.* Dit. Les Chrestiens se recommandent l'un l'autre en leurs oraisons, mais celui qui prie pour tous, sans que nul pryé pour luy: Iceluy est le vray & seul Mediateur. Combien que Paul fut vn des principaux membres, toutefois d'autant qu'il estoit membre (sa sçant que le Seigneur Iesus vray sacrificatuer pour toute l'Eglise estoit entre au sanctuaire de Dieu, non point

*mat. 24. b.*  
*Aucuns ven-  
lent mon-  
strer Iesus  
Christ a  
l'ocil ceux  
la diuisent  
l'Eglise.*

*D'un seul Mediateur. Fol. 102.*

par figure n'y image, mais en verité.) Il se recommande aux oraisons des fideles: & ne se fait pas Mediateur entre Dieu & les hommes, mais requiert que tous les membres du corps prient aussi pour luy, come il prie aussi pour les autres, selon que tous doiuent auoir sollicitude & compassion mutuelle. En ceste maniere les oraisons mutuelles de tous les membres qui travaillent encore en terre doiuent monter au chef qui est precede au ciel, auquel nous auons remission de noz pechez: Car si saint Paul estoit mediateur, les autres Apostres le seroient aussi, & ainsi il y auroit plusieurs mediateurs, ce qui ne conuendrait point a ce qu'il dit en vn autre passage, qu'il ya vn mediateur de Dieu & des hommes. &c.

*Ambroise au liure de Isaac, & de  
la vie bienheureuse.*

Dit, Iesus Christ est nostre bouche par laquelle nous parlons au pere, nostre oeil, par lequel nous voyons le Pere, nostre main dextre, par laquelle nous

*S. Paul ne  
se fait point  
mediateur  
entre Dieu  
& les hom-  
mes.*

*Si Paul en  
estoit medi-  
ateur les  
autres Apo-  
stres le  
seroyent aus-  
si & ainsi  
il y auroit  
plusieurs  
media-  
teurs.*

*1. Tim. 2. 8*



*D'un seul mediateur.*

nous nous offrons au pere, sans leq̄l  
moyeneur, il n'y a nul approche euers  
Dieu, n'y a nous, n'y a tous les sainctz

*Augustin en ses quinquagenes sur  
le Psalme 94.*

Dit. Si tu cerché ton mediateur,  
pour t'indrotuire a Dieu, Il est au ci-  
el, & prie la pour toy, cōme il est mort  
pour toy en la terre. Il est bien  
vray que nous n'y imaginons pas uq̄e  
stant a genoux il face humble suppli-  
cation: Mais nous entendons avec  
l'Apostre, qu'il comparoit tellement  
deuant la face de Dieu, que la vertu de  
sa mort est vaillable a intercession per-  
petuelle. Et avec ce, que lui estant en-  
tré au sanctuaire du ciel, peut seul pre-  
senter les prieres du peuple, lequel n'a  
point prochain acces a Dieu.

*Augustin sur l'Epistre de saint Ie  
an au tracté. 2.*

Dit. Mais au nom de qui sont les  
pechez pardonnez? Est-ce par le nom  
d'Augustin? donc ce n'est pas aussi par  
le nom de Donatus. Voys tu que c'est  
d'Augustin, ou que c'est de Donatus?

Ce

*Iesuschrist  
nostre mez  
diateur est  
au ciel, le  
quel priela  
pour nous.  
Rom. 8. g*

*Noz pecc  
bez ne sōs  
poit pardō  
nez au  
nom de S.  
Paul, ne de  
S. Pierre.*

*D'un seul Mediateur. Fol. 103.*

Ce n'est pas aussi par le nom de Paul,  
ne par le nom de Pierre. En charité la  
mere enfantant les petis enfans, ou-  
ure ses entrailles en l'Apostre, a ceux  
qui diuisoyent l'Eglise, & qui desiroi-  
ent faire plusieurs parties de l'vnité.

*1. Jean. 2. b*

Et par parolles rompt aucunement  
ses parolles, & pleure ceux qu'il voit  
estre éportez hors, & r'apelle a vn nō  
ceux qui se vouloient faire plusieurs  
noms, & les reboute arriere de son a-  
mour, afin que Christ soit seul aymé:  
Et dit, Paul est il crucifié pour vous?

*1. Cor. 1. b.*

Ou estes vous baptizez au nō de Paul?  
Que dit il? Je ne veux pas que soyez a  
moy, mais que vous soyez avec moy:  
Soyez avec moy, nous l'omme tous a  
celuy qui est mort pour nous, lequel  
est crucifié pour nous.

*1. Cor. 1. b.*

*Augustin en ses quinquagenes sur  
le psal. 108.*

Dit. L'orailon, qui n'est faicte par le  
sus Christ non seulement elle n'efface  
les pechez, mais elle mesme est peché.

*L'orailon  
qui n'est  
faicte par  
Iesuschrist  
est peché.*

*Chrisostome en l'Homelie 16 du pro  
fit de l'Euangile.*

dit.

*D'un seul mediateur.*

Mat. 23.

*La femme  
cananéenne  
prie pas S.  
Iacques ne  
S. Iean ne  
S. Pierre,  
ne les au-  
tres saintz  
mais Iesus  
Christ seul*

Dit ainsi. Parlant de la femme Cananéenne. Mais dy moy vn peu o femme, comment as tu esté si hardie de venir a luy, veu que tu es vne poure pecheresse? Je say bien dit elle que ie say. Voy la prudence de la femme, elle ne prie point Iacques ne Iean, elle ne va pas a Pierre, & ne luy chaut de toute l'assemblée des Apostres, elle ne cherche point de mediateur, mais au lieu de tous ceux la, elle prend penitence pour sa compagne, laquelle tiét le lieu d'aduocat. &c

*Au mesme.*

Il dit encoré, veu tu sauoir que au si nous prians par nous mesmes, nous faisons plus enuers Dieu, que quand les autres prient pour nous? Ceste femme cria, & les disciples s'aprocherent, & dirent laisse la, car elle crie apres nous. Et certainement il leur dit. Je ne suis point enuoieé sinon aux brebis de la maison d'Israel qui sont perdues: Mais quand elle mesme s'aprocha, & qu'elle perseuera en criant, Seigneur il est vray, mais aussi les chiens

man-

*D'un seul Mediateur. Fol. 104.*

mangent des mietes qui cheent de la table de leur Seigneur. Adonc il luy donna le benefice, & dit: Il te soit fait ainsi que tu veu. Voys tu comment il refusa, quand les autres prioient? Mais quád elle mesme cria en priant pour le don, il luy accorda. Car il leur dit (quand il prioient) Je ne suis point enuoieé sinon aux brebis qui sont peries de la mayson d'Israel. Mais il dit a ceste femme, ta foy est grande, il te soit fait comme tu veu,

*Au mesme.*

Il dit encore. Il n'est pas besoing d'auoir des patrons enuers Dieu, ne de beaucoup courir ca & la, pour doucement parler aux aultres, mais combien que tu sois seul, & que tu sois sans patron, & que par toy mesme tu prie Dieu, tu auras totalement ce que tu desire. Car aussi Dieu n'ottruye pas si facilement quand les autres prient pour nous, que quand nous priõs nous mesmes: voire encore que soyõs pleins de plusieurs maux.

Christo

*Il n'est pas  
besoing d'a  
uoir des pa  
trons enuers  
Dieu, ne  
beaucoup  
courir ca  
& la.*

*Dieu nous  
donne plus  
ost ce que  
nous desi-  
rons quand  
nous priõs  
que quand  
vn autre  
prie pour  
nous.*

*D'un seul mediateur.*

*Christostome sur Genese, au  
chapit. 43.*

Dit. Nous sommes contrains de  
mettre en auant toute ceste histoire, a  
fin d'apprendre, que nous ne faisons  
poit tāt par les autres q̄ par nous-mes-  
mes, pourueu que nous nous approu-  
chions d'une pure pensēe & vigilante.  
Mesme aussi celle femme aiant les dis-  
ciples prians pour elle, ne profita de  
rien. Jusques a ce qu'elle se presenta de  
soy mesme, pour attirer a elle la miseri-  
corde du Seigneur.

*Christostome au tome premier en*

*l'homelie 5. du premier chap.*

*de saint Math.*

Dit Nous pouuons beaucoup plus  
tost estre assurez p̄ nostre suffrage &  
supplication, que par celui d'un autre.  
Car aussi Dieu ne veut pas donner si  
tost nostre salut aux autres qui prient  
pour nous qu'a nous, afin que de ce  
mesme que nous desirons, son ire soit  
en nous appaisēe. Nous en venions a  
mieux faire, & que nous en recueillōs  
la confiance de bonne conscience.

Ainsi

*Du seul Mediateur. Fol. 105.*

Ainsi vrayment il eust pitiē de ceste  
Canaanēe. Et ainsi pareillement donna  
il salut a la paillardē. Ainsi transporta  
il le larron de la croix en paradis, sans  
estre flechy de nulz patrons, ne de la  
pureté d'aucuns.

S. Paul dit, Il ya vng mediateur de  
Dieu, et des hommes, a sauoir Iesus  
Christ homme.

Item, Iesus Christ est ressuscité, le-  
quel aussi est a la dextre de Dieu, et  
faict requeste pour nous.

Item, il peut sauuer a plain, ceux  
qui approchent de Dieu par luy, tous-  
iours viuāt pour interceder pour eux.

Iesus Christ dit. Je suis la voye, la ve-  
rité et la vie nul ne vient a mon pere  
sinon par moy.

Item. Je suis l'huys, qui entre par les  
fenestres il est larron et brigand.

Salomon en son oraison dit: toy seul  
cognois les coeurs de tous les homes.

Dauid dit, Dieu cognoit les secretz  
des coeurs.

Item Iesus Christ dit. Dieu cognoist  
v oz coeurs. Luc. 16. d.

O

Item

*Math. 15. c*

*Luc. 7. g.*

*Luc. 23. f.*

*1. Tim. 2. b*

*Rom. 8.*

*Hebr. 7. d*

*Iean. 14. a*

*Iean. 10. b*

*1. Rois. 3. d*

*2. Cro. 6. f*

*Iere. 17. b*

*psa. 44. 23*

*Mat. 1. d.*

*La femme  
ayant les  
Apostres.  
prius pour  
elle, ne pro-  
fita de rien*

*D'un seul Mediateur*

*Mat. 11. d.*

Item Iesus Christ dit. Venez a moy vous tous qui travaillez, & estes chargez, & ie vous soulageray.

S. Paul dit. Tandis que no<sup>s</sup> auons le temps faisons bien. Gala. 5. c.

*S. Ambroise sur l'epistre aux Romains Chapitre premier.*

*C'este miserable excuse de dire qu'il faut aller a Dieu avec des aduocatz, comme on fait a vn Roy par des Contes.*

*Iean. 16. d. On de l'aise le Seigneur & adore on les seruitours.*

Dit ainsi. On a de coustume d'user d'une miserable excuse, disant que par iceux on peut aller a Dieu tout ainsi que par les Côtes & princes, on paruient aux Roys. Or sus y a il hommé tant enragé, & de s<sup>on</sup> salut si oublieux, qui attribue l'honneur d'un Roy a vn Conte ou Prince, veu mesmes que si on en trouue aucuns qui osent dire ce la, sont a bon droit condemnéz, cōme coupables de la maiesté. Et ceux cy ne tiennent point pour coupables ceux qui atribuent l'honneur du nom de Dieu aux creatures. Et en delaisant lo Seigneur, il adorent ceux qui sont seruiteurs avec eux. Comme si ce qu'on sert a Dieu estoit quelque chose d'auantage: Car pour ceste cause trouue on acces vers le Roy par les moyens des

*D'un seul Mediateur. Fol. 106.*

des contes & princes: Pour ce certes que le roy est hōme, & ne fait pas bōnement en qui il se doit fier de ceux de la republicque: Mais pour gaigner la faueur de Dieu, a qui rien n'est caché, (car il cognoit les oeures de tous) on n'a nul be'ioing que quelqu'un fauorise, pour faire presenter sa supplication, ains d'ung coeur humble & abatu.

*Notez.*

**Des Images.**

*S'il est licite d'en auoir au temple des Chrestiens.*

*— oca Paris — franc.*

Moise dit. Prenéz garde a vous que n'oubliez l'alliance de l'eternel vostre Dieu, laquelle il a traitée avec vous: et que ne vous faictes Image taillée, ne semblance quelconque, de tout ce que l'eternel vostre Dieu vous a defendu: Car l'eternel vostre Dieu est vn feu cōsommant, & vn Dieu ialoux. Quand tu auras engendré des enfans, & les

*Dim. 4. d.*

*On ne doit faire nulles Images.*

O 2 enfans

*Des Images.*

enfants de tes enfans. Et auras demou-  
re en la terre: Si lors vous vo<sup>o</sup> corrom-  
pez & faictes images taillées, & sem-  
blance de choses quelconques, & fa-  
ciez mal deuant le Seigneur vostre  
Dieu, pour le prouoquer a ire: l'apelle  
aujourd'hui en tesmoing le ciel & la  
terre contre vous, q̄ vous perirez bien  
tost de la terre. &c.

*Notex bi.*

*Deu. 4. b.*

Item encore. L'eternel vostre Dieu  
a parlé du milieu du feu, vo<sup>o</sup> auez ouy  
sa voix, mais vous n'auéz pas veu de  
similitude, fors que la voix. Lors il  
vous declara son aliance, laquelle il  
vous commanda: c'est a sauoir les dix  
parolles, & les escriuit sur deux tables  
de pierre, & en ce temps la l'eternel

*Ceux la  
font corrom-  
puz d'en-  
tendement,  
qui veuz  
lent figurer  
Dieu inuisi-  
sible par  
choses visi-  
bles.*

me commanda de vous enseigner ses  
ordonnances et droitz, afin que vous  
les feissiez en la terre, en laquelle vo<sup>o</sup>  
passez pour la posseder. Vous prend-  
rez donc bien garde pour voz ames,  
que vous n'auéz veu aucune similitu-  
de, au iour que l'eternel vostre Dieu a  
parlé a vous, en Horeb, du milieu du  
feu: afin que ne vo<sup>o</sup> corrompiez, & q̄  
ne

*Des Images. Fol. 107.*

ne vous faciez Images taillées, ou re-  
presentatiō de toute pourtraiture, soit  
espece de male ou de femelle.

Esaye dit, Le suis l'eternel, c'est mon  
nom: le ne donneray pas ma gloire a  
vn autre, ne ma louange aux images  
Item, tu ne t'enclineras point de-  
uant autre Dieu pour-ce que le Sei-  
gneur a nom ialoux. &c. Tu ne feras  
nulz Dieux de fonte.

*Esa. 42. b*

*Exo. 34. c*

*Iosu. 24. e.*

Esaye dit, A qui ferez vous ressem-  
bler Dieu? et quelle semblance dispo-  
seréz vo<sup>o</sup> pour luy? Lourier ne fond il  
point l'image? l'orfeure n'estend il pas  
l'or? Et l'argentier des lames d'argent?  
&c. N'en auez vous rien cognu? n'en  
auez vous rien ouy? ne vous a il pas es-  
té annoncé des le commencement &c.

*Esa. 40. f  
A qui sera  
on ressem-  
bler Dieu  
il est vn ese  
prit incom-  
prehensible*

Or a qui me ferez vous semblable, &  
seray a comparé dit le Saint? Estueuz  
voz yeux en haut & regardez qui a  
créé ces choses.

*Notex.*

Item encor. Auquel m'auéz vous  
faict semblable et egal? et auquel m'a-  
ue vous a comparé dont soyé faict  
semblable? Ilz tirent l'or de la bour-

*Esa. 46. c*

Des Images.

Les gens marchant a vn orfeure pour faire vn Dieu pour l'age noiller de uant. Notez.

se, & poisent l'argent en la balance, & marchent a vng orfeure pour faire vng Dieu, afin qu'ilz l'enclinent deuant & l'adorent. Ilz l'esleuent sur leurs espauls & le portent, & le mettent en son lieu, afin qu'il se tienne tellement qu'il ne bouge de sa place: Mais aussy quand aucuns crie a luy, il ne respondra pas, & ne le sauuera pas de la tribulation. Ayez souuenance de telles choses, & fortifiez vous, O preuaricateurs, & retournez a vostre coeur: Ayez recordation des choses precedentes, & qui ont esté iadis, que moy mesme. Je suis Dieu, & n'y a rien de semblable a moy.

Sapi. 15. d

Item, nul homme ne peut former vn Dieu semblable a soy, mais luy estant mortel, fait chose morte de ses mains iniques & de fait, il est plus excellent que les choses qu'il adore, veu que luy a vie, & elles ne l'eurent iamais.

Leui. 26. e

Item le Seigneur a dit. Vous ne vous ferez point d'ydolles, ne d'images taillées: & ne vous dresserez statues

Des Images. Fol. 108.

tues, & ne mettez pierre d'adoration en vostre terre, pour l'encliner a icelle: Carie suis le Seigneur vostre Dieu.

Item donnez vous garde que vostre coeur ne soit seduit, et que ne vous desfournez et seruiiez aux autres dieux, et vous enclinez deuant eux.

Item maudit soit l'homme qui fera image de taille ou de fonte, car c'est abomination au Seigneur l'oeuvre des mains de l'ouurier, et le mettra en lieu secret, et tout le peuple respondra et dira, ainsi soit il.

Dauid dit. Les Idolles des gens sont or et argent, ouvrage des mains des hommes.

Le Seigneur Dieu dit. Vous desmolirez leurs autels, et briserez leurs statues, vous couperez leurs bois, et bruslerez leurs images: Car tu es vn peuple saint au Seigneur ton Dieu.

Ieremie dit. Aucun coupe le bois en la forest de la hache, pour estre ouure des mains de l'ouurier, et l'orne d'or et d'argent, et le fait tenir avec les cloux, et le marteau, afin qu'il ne des-

Deu. 11. b

Deu. 27. e  
Deu. 13. a.  
Les tailleurs d'images sont maudits.

Psal. 113. b  
Psa. 134. e

Deu. 7. a  
Exo. 34. b

Ier. 10. b

*Des Images.*

ioigne point. &c. Toutes ces choses  
sont oeuvres d'ouurier ingenieux. Mais  
l'eternel est veritable, c'est le Dieu vi-  
uant, et le roy eternel. Ieroboâ disoit,  
O Israel voicy tes Dieux qui t'ont fait  
monter hors de la terre d'Egipte, Il en  
mist vn en Bethel, et l'autre en Da. Et  
cette chose fut faicte a peché.

*1. Rois, 12. f*  
*Exo, 32. b*

*Iosu, 24. d*

Iosué dit. Maintenant donc craig-  
nez le Seigneur, et luy seruez en sim-  
plicité et en verité: Et ostez les dieux  
aufquelz voz peres ont serui, de la le  
fleuve, et en Egipte. Et seruez au Sei-  
gneur. Et s'il vous desplait de seruir au  
Seigneur: Estifez au iourdhuy a q vo<sup>o</sup>  
voulez seruir. Le peuple respondit. Ia  
n'aduene q no<sup>o</sup> abandonions le Sei-  
gneur, pour seruir aux autres dieux.

*Sapi, 14. d*

Item. L'adoration des images infa-  
mes, est cause de tout mal, et le comen-  
cement et la fin.

*Act. 17. g.*  
*No. 17.*

S. Paul dit. Nous ne deuons pas ef-  
timer la diuinité de Dieu estre sembla-  
ble a or, ou argent, ou pierre taillée, p  
art, et inuention d'hommes.

*Rom, 1. c*

Itē. Cuidās estre sages sont deuenus  
folz

*Des Images. Fol. 109.*

folz, & ont mué la gloire de Dieu in-  
corruptible, en l'image d'homme cor-  
ruptible, d'oiseaux, & de bestes a qua-  
tre piedz, & de reptiles. Et pour ce  
Dieu les a abandonnez aux concupif-  
cences de leur coeur, pour faire ville-  
nye a eux mesmes, a leur propre corps  
entant qu'il auoyent mué la verité de  
Dieu en mensonge, & auoyent hon-  
noré & serui la creature, plus que le  
createur, qui est benit eternellement.  
Amen. Pourtant aussi Dieu les a a-  
bandonnez a affections villaines. &c.

*Rom, 1. e.*

*Les hom-  
mes folz  
ont faicte  
ressembler  
Dieu a vn  
homme.  
Sapi, 12. d*

*1. Cor, 10.  
Exo, 23. b*

Item ne soyéz point idolatres, com-  
me aucuns d'eux l'ont esté, ainsi qu'il  
est escrit: Le peuple c'est assis pour  
manger & pour boire, puis se sont le-  
ués pour dancier

*1. Cor. 10. c*  
*1. Iean, 5. d*

Item. Fuyéz le seruice des images.

Sainct Ieâ dit. Enfans gardez vous  
des images.

Sainct Paul dit. Nous sauons que  
l'image n'est rien au monde, & qu'il  
n'est nul autre Dieu sinon vn. Car  
iacoit qu'il y en ait qui soyét dis dieux  
tant au ciel comme en terre, comme il

*1. Cor. 8. b*

*Des Images.*

ya plusieurs Dieux, & plusieurs Seigneurs : touttefois a nous Il n'est qu'un Dieu le pere, duquel sont toutes choses, & nous en luy, & vn Seigneur Iesus Christ, par lequel sont toutes choses, & nous par luy.

*Athanasie contre les gentilz.*

Dit ainsi. Que les gentils & payés me disent, comment Dieu est cogneu par les images, est ce par la matiere qui est au dehors, ou par la forme & figure qui est taillée & mise dedans la matiere? Si c'est par la matiere, quelle necessité a il de faire la forme ou figure? Comme ainsi soit, que deuant que telles pourtraictures fussent factes, Dieu estoit monstré & declaré par les moyens de toutes matieres: veu aussi que toutes choses rendent tesmoignage de la gloire de Dieu. Si la pourtraicture est cause de la cognoissance diuine, qu'est il besoing de la peinture ne quelconque autre matiere? Et pourquoy ne vient on point a la cognoissance de Dieu par les vrayes creatures plustost que par les figures & remem-

*Comment est Dieu cogneu par les images a sçavoir si c'est par la forme ou par la matiere. Notez bien Plal. 33. a*

*Des Images.*

*Fol. no.*

branches? Car certainement la gloire de Dieu seroit plus clairement cogneue si elle estoit manifestée p les creatures raisonnables & irraisonnables q celles qui sont sans ames, & immobiles. Quand donc voust taillez & faictes les images & pourtraictures, pour donner a entendre & cognoistre Dieu certes vous faictes vne chose indigne.

*Ceux qui taillent des images pour repre senter Dieu sont cho se mechâte*

*Lactance Firmian des diuines institutions, contre les gentilz & idolatres. liure 2.*

Dit ainsi. Dieu est par dessus l'homme, & n'est point mis icy bas, mais le faut chercher en la haulte region, & pour ce il est certain que religion n'est point au lieux ausquelz il y a des images. Car si religion consiste en choses diuines, & que ainsi soit qu'il ny ait rien de diuin, sinon es choses celestes. Il faut donc conclure qu'il n'y a point de religion es images.

*Religion n'est pas au lieu ou il y a des images.*

*Il dit encor au liure 2. chapitre. 2.*

Que Dieu duquel l'Esprit & puissance est par tout est due, ne peut estre absēt l'image donc est toujours superflu.

*Lisez le. 3. 4. 5. chapitre.*

*Lact-*



*Des Images.*

*Lactance Firmian au livre 2.*

*chapitre. 4.*

Dit. Que Senecque se mocquoit de la follie des anciens disant, Nous ne sommes pas deux fois enfans ( comme l'on dit communement ) il y a tou ttefois grande difference par cela que nous estantz en age pour bien iuger, nous nous amusons a telles follies, donc a ses grandes poupees ornées & parées on offre ongnemés, encens & bonne odeur, a elles qui ont bou ches sans dentz. &c.

*Clement au livre 5. a Iacques frere  
du Seigneur.*

Dit. Nous adorons les images visi bles en l'honneur de Dieu inuisible, ce qui est certes faux. Car si vous vou liez vraiment adorer l'image de Dieu en bien faisant a l'homme, vous ado reriez la vraye image de Dieu en ice luy. Car en tous hommes est l'ima ge de Dieu, & similitude n'est pas en tous. Mais seulement la ou l'ame est benigne, & la pensée pure, si donc vo<sup>s</sup> voulez vraiment honorer l'image de  
Dieu

*On orne  
et offre des  
encencemés  
a ses grans  
des poupees  
es sans  
dentz.*

*On adore  
les images  
en l'hon  
neur de  
dieu ce qui  
est contre  
Dieu.*

*Des Images Fol. 111.*

Dieu, nous vous declaronz ce qui est veritable, que vo<sup>s</sup> faciez bien a l'hom me qui est fait a l'image de Dieu, que luy portiez honneur & reuerence, que vous administriez la viande a celuy qui a faim, & a boire a celuy qui a soif, vn vestement a celuy qui est nud, ser uice aux malades, logis a l'estranger, & les necessitez a celuy qui est mis en prison. Cela est la chose laquelle sera vrayment reputée estre faicte a Dieu. Et d'autant viennent les choses a l'hō neur de l'image de Dieu, tellemēt que celuy qui ne les aura pas faictes, sera estimé auoir fait iniure a l'image de Dieu. Quel est donc c'est honneur de Dieu, de courir d'un coste & d'autre, apres les images de pierre, & de bois? & honorer les figures vaines & sans ames, comme choses diuines, & mes priser l'homme auquel veritablemēt est l'image de Dieu? Qui plus est, soiez certains que celuy qui faict homici de ou adultere, & tout ce qui est en la paine ou en l'iniure des hommes, l'i mage de Dieu est violée en toutes tel les

*L'hon  
neur de l'ho  
mage de  
Dieu.*

*Math. 25:*

*Psal. 113. b  
Cela n'est  
point bon  
norer dieu  
de courir  
ca & la en  
pelerinage  
apres les im  
ages de  
bois & de  
pierre.*

*Des Images.*

les choses. Car c'est grande infidelité contre Dieu, que de blesser l'homme. Quand donc tu fais a autruy, ce que tu ne voudrois pas souffrir, tu macule l'image de Dieu de tresmauvaise souillure. Entendez donc que telle subiection est du serpent, qui est mucé dedés vous, leq̄l vous fait a croire, que vous pouvez estre fideles la ou vous honnorez les choses insensibles, et que vous n'estes pas infideles, quand vous blessez les sensibles & raisonnables.

*Au mesme liure.*

Dit encor, Qui a il si meschant ne si ingrat, que d'obtenir & recevoir les benefices de Dieu, & en rendre grace au bois & aux pierres? Pourtant esuei les vous & entendez a vostre salut. Certes Dieu n'a que faire de personne, & ne requiert rien, & n'est en rien blessé. Mais ce sommes nous, qui sommes aidéz ou blessez, en ce que sommes gracieux ou ingratz.

*Encore au mesme.*

Il estiment vrayement estre iuste, d'avoir

*C'est grande infidelité de recevoir les biens de Dieu. & rendre grace aux images de bois & de pierres. P̄sal, 15 a.*

*Des Images. Fol. 12.*

d'avoir en veneration, non point les choses qui sont faites pour l'administration du monde, mais le createur d'icelles & du monde, aussi les choses icy se resjouissent, quand il est honoré & adoré. Et ne peuvent veoir que l'honneur du createur soit donné a la creature. Car adoration est vne chose a part, pour le seul Dieu, lequel seul n'a este crée. Et toutes choses sont ces oeuvres. Comme donc c'est le propre de celuy qui seul n'a este crée d'estre Dieu, aussi pareillement tout ce qui a este fait, n'est pas veritablement Dieu. Nous devons donc devant toutes choses entendre la deception de l'ancien serper, & ses cauteleuses suggestions, lequel comme par prudence vous a deceuz. comme par quelque raison se traine par voz sens. Et en commençant au chef, se glisse iusques aux parties interieures, estimant vostre deception estre grand gaing.

*Lactance Firmian au liure 6.*

*chap. 2.*

*dis.*

*Adoratio est vne chose apart pour le vray dieu.*

*Gen, 3. 4.*

*De Images.*

Celuy qui offre des chädelles a Dieu, est hors du sēs  
Dit . Ne doit on pas estimer celuy hors du sens, qui offre lumiere & chandelles de cire pour oblation & don a Dieu, luy qui est autheur & donateur de lumieres?

*S. Ambroise au tome. 4. sur le psalme. 118. au sermon 10.*

Dit ainsi . Les gentils adorent le bois, pour-ce qu'ilz estiment que-ce soit l'image de Dieu : Mais l'image de Dieu invisible, n'est pas en ce qu'on voit, mais est totalement en ce qu'on ne voit point. Voys tu donc que nous cheminons entre beaucoup d'images de Christ. Gardons que ne foyons trouuè oster la couronne a l'image, laquelle couronne Christ a mis sur un chacun : gardons nous d'oster rien a ceux, ausquelz nous devons adjoüster. etc.

Nous cheminons entre beaux coup, d'images de Christ.

1. Cor. 11. b

Helaine adora le Roy et non pas le bois car c'est l'erreur des infideles

*Ambroise au tome 3. de la mort de Theodose.*

Dit ainsi . Helaine donctrouua le tiltre, elle adora le Roy, et non pas le bois: Car icelle est l'erreur des gentils et la vanité des infideles; mais elle adora

ra

*Des Images. Fol. 113.*

ra celuy qui a pendu au bois, escrit au tiltre. &c.

Lucian euesque d'Antioche cōfessa sa foy deuât les iuges, comme recite Eusebe en l'histoire Ecclesiastique liure. 9. cha. 3. disant ainsi entre autres choses. Le Dieu omnipotēt q n'a pas esté composé par noz mains, mais par lequel nous sommes crééz & composez ayant pitié de nostre erreur, a enuoye sa sapience en ce monde vestue de nostre chair, pour nous monstrier et enseigner, q nous devons chercher icy luy Dieu (qui a fait le ciel & la terre) nō pas en les images faictes p les mains des hōmes, mais es choses eternelles.

Dieu a moyé sa sapience en ce monde vestue de nostre chair.

*Le concile Elbertin au. 36 decret.*  
A decretré ainsi. Il a esté cōclu qu'il n'y eut point de peintures aux tēples: afin que ce qu'on doit adorer & seruir ne soit paint aux parois.

On ne doit pas chercher Dieu par les images.

On ne doit auoir nulz tēples par les images.

*S. Augustin au. 4. liure de la cité de Dieu Cha. 9. & 31.*

Dit ainsi. Que ceux qui ont mis les premiers en auant les Images, ont osté du monde la crainte de Dieu: E-

Ceux qui ont mis les images en auant ont osté du monde

P ent

*Des Images.*

de la crainte de Dieu ont augmenté l'erreur.

*Augustin sur le psalme. 113.*

Notez.

Dit. Nul ne peut prier ou adorer, regardant ainsi vers les images, qu'il ne soit touché cōme s'il estoit exaucé de la, ou il espere ce qu'il demande.

Les images agissent sur le sens des infirmes a choses vaines.

Item encor il dit. On ne peut colloquer les images en siege haut & honorable, pour estre regardée de ceux qui prient & adorent, qu'elles ne attirent les sens des infirmes, comme si elles auoyent sens & ames.

*S. Augustin en son catalogue qu'il a fait des heresies.*

La femme qui adoroit les images de Iesus Christ & de saint Paul, est mise entre les heresies

Dit, qu'il y eut vne femme nommée Marcelline, compagne de la secte Carpocratienne, laquelle adoroit les images de Iesus Christ, & de saint Paul, de Homere & de Pythagoras: ce prosternant deuant icelles, & leur offrant de l'encens.

Icele est mise au rolle des heresies par saint Augustin.

Eutropius historien au liure des saiz des Romains

Le concile de Constantinoble celebré par Cōstantin cinquieme, et p. 38. Euesques d'Asye et de Grece, gens fort sauans,

*Des Images.*

*Fol. 114.*

sauns, entre lesquelz les principaux estoient l'Euesque d'Ephese, l'Euesque de Perge, et celuy de Constantinoble.

Et cōmença le dit concile depuis le. 15. de Feurier, iusques au. 15. D'ouust. La fut decreté qu'il n'estoit point licite a ceux q̄ croyent en Dieu par Iesus Christ, d'auoir aucunes images du createur, ne des creatures au temple pour les adorer: Mais que toutes telles choses doiuent estre ostées des temples, selon la loy de Dieu, et pour euiter scandale.

Aurant en a decreté le Concile. 2. de Tolete condemnant les images.

*Le Concile Elibertin au. 48. Canon.*

A decreté ainsi. Nous auons bien voulu admonester les fideles, que tant qu'ilz pourront il empeschent qu'il y ait des images en leurs maisons. Que s'ilz craignent la force de leurs seruiteurs, pour le moins qu'ilz se gardent pur eux mesmes. Et s'il ne le fōr qu'il loyent reputez estrangers de l'Eglise.

*Origene au liure. 8. qu'il a escrit contre Celsus.*

Dit ainsi. Celsus dit q̄ no<sup>s</sup> fuyons

*Le concile de Constantinoble, defend d'auoir des images aux temples.*

*Ceux la soit reueloz de l'Eglise qui ne se veulent abstenir des images.*

*Des Images.*

les Téples, les autelz, & images : afin qu'il ne soient bastiz ne fondéz (d'autant qu'il estime de la foy de ceste nostre communion & charite inuincible, & laquelle on ne peut expliquer, que ce soit vne faction.) Ce pendant toutefois il ne voit point, qu'il y a en nous vn esprit de iustice, en lieu de l'autel & du temple, duquel sans doutes sortent des odeurs, & encensemés tresloifz, a sauoir des prieres & desirs, procedantz d'une conscience pure.

Et a ceste cause saint Iean dit ainsi, en son Apocalipse, que les encensemés sont les oraisons des saints. Et Dauid prie disant, que mon oraison soit faicte comme vn encensemement deuant ta face o Seigneur. D'auantage ce sont Images & oblations agreables a Dieu, lesquelles ne sont faictes par ouuriers immondes, Mais formées en nous par la parolle de Dieu : Ainsy donc tous ont de telles images en eux: l'entens ceux qui ont acquis par la doctrine diuine continence, iustice, force, sagesse, & vne vray crainte de

*Apo. 8. a*

*Psal. 141.*

*Notez.*

*Des Images. Fol. 117.*

de Dieu: Et les bastimés de toutes autres vertus, lesquelles ie croy estre raisonnable de porter honneur a ce qui est le vray patron de toutes images, a sauoir l'image de Dieu inuisible, qui est le Dieu vniue, ou bien ceux qui en despoillat le vieil hōme avec les oeures, vestēt finalement le nouueau, lequel est renouuelle en la cognoissance de Dieu, selon l'image de celuy qui l'a crée. Et alors ilz aurōt fait des images telles, que ce grand & souuerain ouurier desire. Et incontinent apres il dit, afin q'ie die en peu de parolles, tous chrestiens s'efforcent grandement de bastir telz autelz que nous auons dit, & telles images que nous auons monstré, non pas toutefois des choses insensibles, & sarames: n'y des dieux & simulacres de mauuais esprits, des repaires ou les diables font leur demeure, mais des lieux capables de l'esprit de Dieu, lequel habite ou la vertu est. Et mesme de ce grand Dieu qui nous a crée a son image, & qui s'a proche de nous, comme venant a ses

*Rescepte pour faire des images qui sont plaisant a Dieu.*

*2. Cor. 3. b*

*2. Cor. 3. d*

*Les diables font leur demeure es temples des Idolatres.*

*Des Images.*

domestiques & familiers. Et en telle forte que l'esprit de Christ fait sa residence aussy en nous, qui sommes ainsi figuré & formé. Et la parole diuine voulât mettre cecy en auât, a descrit Dieu faitât pmesse aux iustes, & leur parlant ainsi: J'habiteray & chemineray en eux, & ie seray leur Dieu, & ilz me seront pour peuple. Elle a descrit aussy le sauueur parlât ainsi. Si aucun escoute mes parolles, & les accõplit, mon Pere & moy viendrons a luy, & ferons demourancé avec luy. Qui conques donc voudra de telz autelz que j'ay n'a guere exposé, qu'il cherche diligemment & s'il luy semble bon, qu'il confere avec telz autelz. Tantost apres il dit, parlant des images. Certes dit il cognoistra qu'icelles sont insensibles, & sans mouuement: Et par succession de temps elles viendront en corruption. Et que les nostres demoureront en l'ame immortelle, tant qu'il y aura ame raisonnable demourant en icelle.

*Sainct Ciprian escriuant contre De*

*Dit*

*Des Images.*

*Fol. 116.*

*metrius au .i. Traité.*

Dit ainsi, Quelle bestise d'esprit, ou plus tost qu'elle folle auenglée rage de gens insensez est ce, de ne sortir point des tenebres, pour venir a la lumiere. Et quand ceux qui sont garrotez des liens de la mort eternelle, ne veulent point recevoir l'esperance de l'immortalité, & de ne craindre point Dieu, menassant & disant que ce luy qui sacrifie aux dieux, & non point a vn seul Dieu, sera exterminé. Item ilz ont adoré ceux que leur doigtz ont faitz & formez. Et l'homme s'est prosterné & humilié, & ie ne leur pardonneray pas. Pourquoi t'es tu humilié & encliné deuant les faux dieux? Pourquoi ployer tu ton corps captif deuant les Images lourdes & insensibles, & deuant des ouurages de terre? Dieu t'a fait droit, en lieu qu'il a fait les autres animaux courbes, les faisant regarder contre terre. Tu as vn regard en hault & la face dressée contre ton Dieu: regarde la,

*Exo. 22.*

*Esa. 2.*

*Les infidels adorent ce que leur doigtz ont fait: eux prosternés deuant.*

*Notez.*

*Q4*

*dressé*

*Des Images.*

*Ceux qui honorent les images font bonneur au diable.*

dresse la tes yeux, cherche Dieu en haut, afin que tu puisse estre exempt des enfers bas, esleue ton coeur au choses haultes et celestes : pourquoy te iettes tu en terre , en la cheute de la mort , avec le serpent que tu honnore? Pourquoi trespuche tu en la ruine du diable par luy ? Garde la hauteesse en laquelle tu es nay, perseuere d'estre tel que tu as esté fait de Dieu : Dresse ton coeur avec la stature de ton corps , et l'estat et la forme de ton visage , afin que tu puisse cognoistre Dieu , congnois toy premier , laisse les Idolles , que l'erreur humaine a trouué . Conuer-ti toy a Dieu, lequel t'assistera , apres q tu l'auras inuoué. Croy a Iesus Christ laquelle pere a enuoyé pour nous vi-uifier et reparer. &c.

*Psal. 96.*

*Ceux sont mauditz qui adorent les images.*

*2. Cor. 6. d*

David dit. Soyent mis en confusio nous ceux qui adorent les images , et ceux qui se glorifient en leurs simu-lacres.

S. Paul dit. Quelle conuenance y a il du temple de Dieu avec les images?

*Des images.*

*Fol. 117.*

Dieu defend expressement en sa loy les images, disant ainsi . Tu n'auras point d'autre Dieu deuant moy, tu ne te feras image taillée , ne semblance quelconque des choses qui sont la-lus au ciel, ne ca bas en la terre, n'es ea ues deffoubz la terre, tu ne t'inclineras point a icelles, & ne les seruiras, Car ie suis le Seigneur ton Dieu, Dieu ia loux.

*Exod. 20  
Deut. 5. 24  
Deut. 27 a  
Psal. 115. a  
Isay. 40.  
Leuit. 25  
Ezech. 16*

Ezechias Roy de Iuda, ordōna que l'image de Christ fut bruslée ( a sauoir le serpent d'arain que Dieu auoit commandé de faire au desert ) a cause qu'estant porté par le peuple, on faillit des encensemens , & honneur deuant luy, or estoit le dit serpet l'image de Christ le prefigurant comme luy mesme l'a dit en l'Euangile. Ezechias toutelfois le brisa en pieces, pour-ce qu'on en abusoit . Et il fut grandement loue du Seigneur.

*2. Roy. 18.  
Ezechias  
brusla l'is  
mage de  
Iesuschrift  
pour ce  
qu'on en a  
busoit.*

**O B I E C T I O N .**

*Le droit Canon au chap. qui se com-mence Prælatum, de la con-secration, distict. 3.*

**P 5**

**dit**

*Des Images.*

*Le canon, permet a ceux qui savent lire d'auoir les Escritures* Dit ainsi. Ce que l'Escriture fait aux lisans, le mesme fait la peinture aux idiotz regardans. Car en icelle les ignorans voyent ce qu'il doiuent suivre, En icelle lisent ceux qui ne cognoissent les lettres.

*RESPONCE.*

*Le Prophete Abacuc chapitre, 2.c. respond a ce Canon.*

*On apred mensonge par les images.* Disant ainsi. Que profite l'image taillée? Car son facteur la taillée, c'est vne fonte, et chose enseignant mensonge. &c.

*Gregoire escriuant a l'Euesque Marsil, en l'epistre. 4.*

*Les ignorans ont les images pour liures pour y prendre a ignorer Dieu.* Dit. Nous eussions loué cela, si tu eusse desfendu d'adorer les images, Item. Ce qui auoit esté mis au temple non point pour les adorer, ains seulement pour instruction des espritz des ignorans. &c.

*Le Prophete Ieremie au 10 chapit, respond a Gregoire.*

Disant ainsi. En ce seul point ilz se sont abrutys, et font follement, que le boys est instruction de vanité.

Iesus

*Des Images.*

*Fol. 118.*

Iesus Christ dit. Certes en vain on me fert enseignant pour doctrine les commandemens des hommes. Car en delaisant le commandement de Dieu, vous gardez l'ordonnance des hommes, vous reiectez bien le commandement de Dieu, afin que vous gardiez vostre ordonnance. *Mar. 7. b.*

*Saint Ierosme sur le Prophete Esay 57. chapitre.*

Dit. Il n'y a point eu de lieu qui n'ait esté souillé des ordures d'ydolatries: En forte qu'ilz mettoyent derriere les huys de leurs maisons des images, lesquelles il appelloyent leur Dieu priuez & familiers. Et puis tantost apres il dit. Les villes de plusieurs pays & prouinces, sont en cest erreur, & tiennent ceste tresmauuaise coustume des anciens. Et mesme Rome la maistresse du monde, fait le semblable honnorant l'image de Cerés, comme de leur sauuegarde, par vne chacune maison, avec torches & luminaires, afin qu'ilz ayent des memoriaux, qui les admonestent de leur erreur inuété, tant a l'en  
trée



*Des images.*

*Gal. 3. a.*  
*Nous auons*  
*une vraye*  
*image*  
*du crucifi*  
*ex en l'Eu*  
*uangile.*

tree qu'a la sortye de la maison. &c.  
Saint Paul au Gala. dit. Qui vous  
a enchanté que n'obeissez a la verité,  
auquelz Iesus Christ par auant a esté  
pourtraict deuant les yeux & crucifié  
entre vous.

*Epiphanius le bon docteur en l'epi*  
*stre qu'il escrit a Iean Euesque*  
*de Ierusalem, & depuis tra*  
*statée par saint Ieros*  
*me de grec en Latin,*

Dit ainsi en la fin de son epistre.

Outre ce que iay ouy (dit il) que aucús  
murmuroyent contre moy, d'autant  
q quand nous allions a vn saint lieu  
q est appellé Berhel, afin q ie fisse la ql-  
que priere avec toy, selo la coustume  
ecclesiastique, & apres que nous fus-  
mes arriué a la bourgade, qui est nom-  
mée Anablatha, ie vey en passant v-  
ne lampe ardente, & apres auoir de-  
mandé quel lieu c'estoit, on me respõ-  
dit, que c'estoit vn temple. Et quand  
ie y fus entré pour prier, ie trouuay en  
iceluy vn voile ou toile pendant a  
la porte, teint & peint ayant l'image

com-

*Des images.*

*Fols 19.*

cõme de Iesus Christ, ou de quelque  
sainct. Car il ne me souuiet pas bien,  
de qui estoit ceste image: Comme doc-  
ie vey en l'Eglise de Iesus Christ vne  
image d'un homme pendant, contre  
l'authorité des saintes escritures, ie la  
deschiray en pieces, & donnay conseil  
aux gardes du dit lieu, de plustost  
euolo per de cela quelq pouure mort,  
& de l'emporter. Eux murmurerent  
a l'encontre disans. S'il la voulu coup-  
per n'estoit il pas raisonnable qu'il do-  
nast vn autre voile en change? Oyant  
cela ie promys d'en donner vn, & de  
l'enuoyer incontinent. Or il y eut ql-  
que peu de temps entre deux, cepen-  
dant que ie cerchoye quelque voile de-  
pris pour enuoyer au lieu de l'autre.  
Car ie pensoye qu'il m'en faillit en-  
uoyer vn de Cipre, mais maintenant  
i'e enuoie vn leql i'ay peu trouué, & te  
prie q tu cõmande aux prestres du dit  
lieu de receuoir ce voyle du preset por-  
teur q est enuoyé de par nous. Et decõ-  
mâder doreinanât en l'Eglise de Christ  
qu'õne pède pl' de telz voiles, qui sont  
contre nostre religion: Car selon ton

*Epiphani*  
*us entrant*  
*en vn tem*  
*ple deschre*  
*stiés y trou*  
*ua l'image*  
*de Iesus*  
*Christ la*  
*quelle il des*  
*chira en*  
*pieces.*

*Epiphani*  
*us dit que*  
*auoir des*  
*images au*  
*temples des*  
*chrestiens*  
*est cõtre la*  
*doctine*  
*christienne*  
*et est grand*  
*scandalé au*  
*peuple.*

*Notez bien*  
*ceste epistre*

*Des Images.*

honesteté il est conuenable que plus-  
tost tu aye ce soing d'oster tous scrupules indignes de l'Eglise de Christ, & mal propres aux peuples qui te sont donnez en charge.

*Saint Hierosme rend tesmoignage de Epiphanius escriuant a Pâmache contre les erreurs de Iean Euesque de Ierusalem.*

Et dit ainsi. Tu as l'Euesque Epiphanius, qui par les lettres qu'il t'a en uoyées, t'apelle apertemét heretique: Certes tu n'es point plus grand que luy, n'y d'age, n'y en sauoir, n'y en sainteté de vie, n'y selon le tesmoignage de tout le monde. Du temps que l'heresie des Arriens & des Eunomiés occupoient tout l'orient, excepté le Pape Athanasé & Paulin: Quand tu ne communicuoys point aux occidentaux, n'y a ceux qui confessoient le nom de Dieu en exil. Iceluy ou n'estoit point ouy d'Euticius du temps qu'il estoit simple prestre, du monastere, ou apres qu'il fut Euesque de Cypre, il ne fut point touché de Valens, Car il estoit tousiours si grademét hono-

*Letesmoignage qu'a rendu S. Hierosme d'Epiphanius qui a rompu les images*

*Les heretiques pensent que cela eut souuéné a leur deshonneur s'il eussent persécuté Epiphanius pour sa sainte vie,*

*Des images. Fol. 120.*

noré q'les heretiques mesme estâs en leur regne, eussét pêsé q' cela eust tout né a leur ignominie, s'il, eussent persecuté vn si excellent personnage.

*Il est dit ainsi en l'Histoire tripartite. liure. 9. chapitre. 48.*

Qu'il faisoit beaucoup de miracles. Le dit Epiphanius a escrit vn liure apellé des heresyces, duquel Sainct Augustin alegue des tesmoingnages. Or viuoit il du temps de Theodose enuiron l'an du Seigneur. 390.

*Des ieufnes & des viandes.*

Sainct Paul dit. L'esprit dit notâment, qu'es derniers téps, aucuns defaudoit de la foy, s'amufas aux esprits abuseurs & aux doctrines des diables, enseignâs mesonges en hypocrisie, ayâs leur conscience cauterizée, defendans soy marié, comâdans s'abstenir des viandes, q' Dieu a créé pour en vser avec action de grâces aux fideles, et a ceux q' ont cõgnû la verité. Car toute creature de Dieu

*1. Ti. 4. 4. Cens qui defendent le mariage, et de nommer de certains sains vians des, ceux la enseignent vne doctrine du diable.*

*Des Ieusnes*

Dieu est bonne, & rien n'est a reietter quand il est prins avec action de graces, car elle est sanctifiée par la parolle de Dieu, & par oraison.

*Sainct Athanase au liure des expositions sur l'Epistre aux Hebrieux. 12. b.*

Dit. Ce sont veritablement ces doctrines estranges. Et reprend ceux qui auoyent amené l'abstinence & observations ludaiques des viandes : Car (il dit) vous devez estre fortifiez de grace, c'est a dire de foy, & devez estre trel certains que rien n'est aucunement soiuillé, & que toutes choses sont pures a celuy qui croyt, & ainsi ceste foy est necessaire: et non l'observation des viandes. Car ceux qui se gardent des viandes, c'est a dire, ceux qui ont leur affection de tousiours obseruer en telle maniere les viandes, c'est vne chose tresmanifeste, que telz n'ont rié profité, non plus que ceux qui se separent hors des termes de la vraye foy, & seruent entierement a vne loy, du tout, inutile.

S Paul

*Notez bien*

*La foy est necessaire & n'opoint l'observati on des viã des, car ceux qui veulntou s'ours obser uer les viã des c'est vñ signe qu'il n'ont rié profité en la foy.*

*Des Ieusnes. Fol. 126.*

S. Paul dit, Mangez de tout ce qui se vend en la boucherie, sans rien enquester, pour la conscience. 1. Cor. 10.

*S. Hierosme en son cõmentaire sur le premier Chap. du prophete Malachie.*

Dit. ne decline n'y a dextre n'y a fenestre: decliner a dextre est de s'abstenir des viandes que Dieu a créés pour en vsier. Aussi cõdamner & defendre le mariage, est tomber en ce qui est escrit autre part, ne sois point iuste outre mesure en toy mesme.

*Notez.*

Iesus Christ dit; ce qui entre en la bouche n'est pas ee qui souille l'homme, mais ce qui sort de la bouche, c'est ce qui souille l'homme.

Mat. 15. b

*Le concile Bracarense. 2. en la distinction. 30. Cha. qui se cõmence. Siquis. Le quel se tint lan. 619.*

A excommunié ceux qui s'abstiennent de manger de la chair par superstition.

*Notez.*

*Eusebe en l'histoire Ecclesi. liure 5. Chapitre. 3.*

Raconte qu'entre ceux qui estoÿët

**Q** prison-

prisonniers pour la foy a Lyon, en y auoit vn nommé Alcibiades, lequel me-  
noit vne vie moult austere: Car il ne  
vouloit rien manger fors du pain &  
boire de l'eau avec du sel, laquelle vie  
vouloit continuer, luy estant en pri-  
son: il fut notifié a Attalus (vray mar-  
tyr de Iesus Christ) apres sa premiere  
confession, qu'il auoit faicte au thea-  
tre, qu'iceluy Alcibiades faisoit mal,  
de ne vouloir vser a son manger des cre-  
atures que Dieu a faicte, & que cela  
scandalisoit les autres, laquelle chose e-  
stant venue a la cognoissance d'iceluy  
Alcibiades, le mist a manger (par l'ad-  
monestement d'Atalus) de toutes cho-  
ses comme les autres, rendant grace a  
Dieu pourtant que le sainct Esprit re-  
ueloit a iceluy Attalus ce qu'il enseig-  
noit.

*S. Augustin des moeurs Ecclesiasti-  
ques. 33. sur la lettre K.*

Dit, parlant des moynes de Milan,  
desquelz il auoit veu l'austerité. Nul  
n'est contraint a porter vn fardeau  
plus pesant qu'il ne peut, ou qu'il re-  
fuse

Voyez lors  
de des moi-  
nes du sié-  
passé.

fuse de porter, & celuy qui est plus de  
bible que les autres, n'est point pour-  
tant condamné d'eux. Ilz sauent bien  
tous combien la charité est recōman-  
dée, Ilz sauent bien que toutes viandes  
sont nettes a ceux qui sont netz: pour  
tant toute leur industrie est non pas  
de reietter aucunes viandes cōme pol-  
lues, mais de dompter leur concupis-  
cence, & s'entretenir en bonne dilecti-  
on. Ilz ont souuenance de ceste senten-  
ce, que le ventre est pour la viande, &  
les viandes pour le ventre, toutesfois  
plusieurs qui sont fermes s'abstiennēt  
a cause des infirmes, plusieurs ont  
vne autre raisō, a sauoir pour-ce qu'ilz  
s'aimēt mieux de se nourrir de grosses  
viandes & non somptueuses, pourtāt  
ceux qui en santé s'abstiennent d'une  
viande, ne font point difficulté estans  
malades d'en manger. Plusieurs ne boy-  
uent point de vin, toutesfois ilz n'en  
penseroyēt point estre cōtaminez: Car  
eux mesmes ordōnent qu'on en baille  
a ceux q sont de cōplexion debile, &  
ne peuuent autrement entretenir leur

Notex.

Q 2 santé

*Des Ieusnes*

sâcté: s'il y a quelqu'un qui refuse d'en boire, ilz les admonestent fraternellement qu'ilz ne le facent point par vaines superstitiôs plus debiles que saintes. Ainli ilz s'exercét songneusement en la crainte de Dieu. Quand à l'exercice du corps, ilz sauent bien qu'il profite pour vn petit de temps seulement: La charité est principalemēt gardée, a icelle on accommode les viures, les parolles, les acoustremens, & les contenances: chacun conspire la en vne charité, & a on en horreur de la violer, autant que Dieu, si quelqu'un resiste a icelle, il est ietté dehors, & si quelqu'un contrenient a icelle, on ne l'endure pas vn seul iour.

*On doit accommoder les viandes selon charité.*

*Tit. 1. d.*

S. Paul dit, reprens les rudement, afin qu'ilz ne s'amusement point aux fables Iudaiques, & aux comandemens des hommes, qui se destournent de la verité: toutes choses sôt nettes a ceux qui sôt netz, mais aux souillez & aux infidelles, rien n'est net, mais leur conscience & entendement sont souillez.

Le concile de Tolette. 13. excomunic

*Et des viandes.*

*Fol. 173.*

nie ceux q̄ defendent de māger chair.

Le concile du Pape Martin en ordonne autant.

Le Pape Eleutherius, a ordonné q̄ nul ne se gardast par superstition de manger des viandes quelconques, qui seroyent conuenables a la nature de l'homme.

Sainct Paul dit. Donc nul ne vous iuge au māger, ou au boire, ou en partie du iour des festes, ou de la nouvelle Lune, ou des Sabats, qui sont l'ombre des choses a venir: mais le corps est en Christ. Que nul ne vo<sup>o</sup> destourne du pris de son propre mouuement, s'ingerant es choses qu'il n'a point veues, par humilité d'esprit, & religio des Anges, estat enflé en vain du sens de la chair. &c. si vo<sup>o</sup> estes donc mortz avec Christ aux traditions du monde, pourquoy estes vous detenus par decret, comme viuans au monde? A sauoir, ne mange, ne gouste, ne touche, toutes lesquelles choses perissent par l'usage, selon les commandemens et doctrines des hommes. Lesquelles

*Col. 2. c. d.  
Act. 16. b.  
Ezec. 13. a  
Iere. 14. b  
Iude. f.  
2. Pier. 3. a*

*Des Ieiunes*

certes ont quelque espece de sapience en superstition, & humilité d'esprit et en mespris du corps, & sans aucun honneur a rassasier la chair.

*1. Tim. 4.*

Item l'exercice corporel est peu profitable, mais la crainte de Dieu est profitable a toutes choses.

*Au liure premier de l'histoire tri-  
pertite. Chapi. 10.*

*Spiridon  
ose man-  
ger chair  
en Kares-  
me, pour ce  
qu'il est  
chrestien.*

Le saint Euesque de Cipro Spiridon disoit, que librement il osoit manger chair en Karesme, quand les autres s'en abstenoyent, pour-ce qu'il estoit Chrestien (disoit-il.)

*Rom. 14.*

Saint Paul dit, ne iugeons donc plus l'un l'autre, mais iugez plustost de ne mettre aucun choppement, ou tresbuchement a son frere. Je say & tien pour certain, par le Seigneur Iesus Christ, que rien n'est souillé de soy mesme sinon a celuy qui estime quelque chose estre souillée, elle luy est souillée. Mais si ton frere est contristé pour la viande, lors tu ne chemines point desia selon charité.

Ne destruy point pour ta viande ce-  
luy

*Et viandes.*

*Fol. 124.*

luy pour lequel Christ est mort, vostre bien donc ne soit point blasme, car le royaume de Dieu n'est point viande, ne bruuage, mais iustice, paix, & ioye au saint Esprit. &c. Mais toy pourquoy iuge-tu ton frere? ou toy aussy pourquoy desprise tu ton frere? Certes nous comparoistrons tous deuant le siege iudicial de Christ &c.

*1. Cor. 8. d*

Item qui mange il mange au Seigneur, car il rend graces a Dieu, & qui ne mange point, il-le fait aussy au Seigneur, & en rend graces a Dieu.

*1. Cor. 8. e*

Item, La viande certes ne nous fait pas plus agreables a Dieu, car si nous mangeons, nous n'en auons rien dauantage, & si nous n'en mangeons point nous n'en auons pas moins. Mais voyez que ceste puissance que vous auez, ne soit aucunement en scandale aux infirmes. &c. Pour ceste cause si la viande scandalize mon frere, ie ne mangeray chair a iamais; afin que ie ne scandalize mon frere.

*2. Cor. 9. e*

Q4

Le

Le Seigneur dit au Prophete  
 Esaye, Crie a plain gosier, n'espargne rien, esleue ta voix comme la trompette, & signifie a mon peuple leur forfaitz, & a la maison de Jacob leurs pechez: Car ilz me cherchent de iour en iour, & desirent sauoir mes voyes, comme vne gent qui faict iustice, & ne delaisse point le iugement de son Dieu. Ilz me demandent les iugemens de iustice, & appetent d'aprocher a Dieu (disans) pourquoy auons-nous ieusné, & n'y as point regardé? Pourquoy auons-nous humilié noz ames & ne l'as pas feu? Voici qu'au iour de vostre ieusne vous trouuez (vostre) volonté, & contraignez tous voz debtors: voyci voz ieusnez en procès & contentions, & frapez l'un l'autre iniquement: vous ne ieusnerez point comme auourd'hui, pour faire ouir vostre voix en haut.  
 Est-ce tel ieusne que i'ay esleu que l'homme afflige sa personne yn iour, ploy-

ployant son chef comme le ionc, & estendant le sac & la cendre? Appellerez vous cela ieusne, & iour acceptable au Seigneur? N'est-ce pas plustost icy le ieusne que i'ay esleu? Que tu desnoue les neudz de melchanceté, que tu deslie les fardeaux encordelez? Queru laissez aller francz ceux qui sont foulez, & que vous röpriez tout? N'est-ce pas que tu brises ton pain a celuy qui a faim? & face venir en ta maison les affligez vagans? Quand tu vois celuy qui est nud couure-le, & ne te destourné point de ta chair. &c.

*Origene sur le Leuitique en l'homelie. 10. chapitre. 16.*

Dit. Si tu veux ieusner selon Christ, & humilier ton ame, tout le temps de l'an t'est conuenable, mesme prens to' les iours de ta vie pour humilier ton ame, si toutes fois tu as aprins du Seigneur nostre sauueur, qu'il est doux & humble de coeur, toy donc si tu veux ieusner ieusne selon le commandemēt de l'Euangille. Et garde es ieufnes les loix Euangeliques esquelles le Sau-

*Le vray ieusne qui est plaisant a Dieu, est de s'abstenir de sous maux.*

*2. cor. 6. a*

*Mat. 11. d. 23. c.*

*Des Ieufnes*

neur commande de ieufner en telle maniere , mais si tu ieufne oings ton chef, & laue ta face. &c. Veux-tu que ie te mōstre encor quel ieufne il te faut ieufner? ieufne de tous pechez, ne prens nulle viande de malice, ne prens nulle viande de volupté, ne t'eschaufe point de vin de luxure, ieufne de mal faire, abstien toy de mauuaises parolles, garde toy de mauuaises pensees, ne touche point les pains de larrecin de mauuaises doctrines, ne conuoité point les faufes viandes de philolophie, qui te seduisent de la verité. Tel ieufne plaist a Dieu, mais soy abstenir des viandes que Dieu a créez pour prendre avec action de grace aux fideles, & faire cela avec ceux qui ont crucifié Iesus Christ, il ne peut estre plaisant a Dieu. Les Pharisiens ont esté quelque fois idignez contre le Seigneur, pour-ce que ses disciples ne ieufnoyent point, auquelquelz il respondit, que les filz de l'espoux ne peuent ieufner, tandis que l'espoux est avec eux. Ceux la donc soyent en ieufnes qui ont perda

*l'es-*

*Notez. bis.*

II  
II  
I

*Pro. 4. a*  
*Mat. 16. b*  
*Colos. 2. b*

*1. Ti. 4. n.*

*Mar. 9. b*  
*Et 2. c.*  
*Luce, 5. f.*

*& des viandes.*

*Fol. 126.*

l'espoux, nous qui auons avec nous l'espoux nous ne pouuons ieufner, mais non pourtant nous disons cecy que nous veuillissions relascher la bride de l'abstinence chrestienne. C'est veritablement la liberte chrestienne de ieufner en tout temps, non point par supersticion d'obseruance: mais par vertu de continence. Car comment se gardera enuers eux la chasteté sans estre corrompue, si elle n'est soustenué par les aydes de continence? Comment vaqueront ilz aux Escritures? Comment estudiront ilz en science & sapience? Ne sera-ce point par la continence du ventre, & de la bouche? Comment quelcun se chastre il soy mesme pour le Royaume des cieux, sil ne recoupe l'affluence de ces viandes? Les chrestiens donc ont ceste raison de ieufner.

*Augustin en l'Epistre 86. escrite a Lasulanum.*

*Dit. Aux lettres diuines & Apostoliques & aussi par tout le nouveau Testament, en serueur de courage le contem-*

*La liberte chrestienne est de ieufner en tous temps & non point par obseruance de iours.*



*Des Ieufnes*

templant, ie voy le ieufne estre comâm  
dé, mais ie ne trouue estre diffini par  
le commandement du Seigneur, ou  
des Apostres, en quel temps ou iour il  
faille ieufner ou non ieufner: parquoy  
par cecy i'entens que le commande-  
ment du ieufne n'est pour obtenir  
iustice, laquelle interieurement est la  
beauté de la fille du Roy.

*Chrisostome au tome 4. du ieufne  
quadrages. Homelie. 73.*

Dit. Si iournellement icy conue  
nons, & que nous ieufnons tout le ka  
resme, & ne changeôs la vie en mieux,  
plus grande occasiõ de dâmnatiõ no'  
sera faicte.

Gregoire 7. a commandé de ieuf-  
ner la karesme, sur peine de peché mor  
tel, lisez Platine.

*Apolonius martir de Iesus Christ,  
en l'Histoire Ecclesiastique.  
liure 5. chapit. 11.*

Reprochoit a l'heretique Montanus  
que c'a esté luy premier, qui a imposé  
la loy des ieufnes.

*Saint Hierosme a Nepotian*

*Nous ne  
trouuons  
pas en l'E  
sccriture  
en quel  
temps il il  
faille ieuf  
ner.*

*des viander.*

*Fol. 127.*

*au premier tome,*

Dit. Impose toy telle maniere de  
ieufner que tu la puisse porter. Que  
tu ayes purs, chastes, simples & mode  
rez ieufnes, non pas superstitieux.

Que profite il de ne point manger  
d'huyle, & de chercher quelque fache-  
ries, & difficulté des viandes, comme  
figes, poiure, noix, fruits des palmes,  
la fleur du froment, du miel, & telles  
manieres de viandes? Il n'y a iardina-  
ge auquelz on ne le rourmenté, afin  
que ne mangions point de pain, &  
cependant que nous suyvon noz deli-  
ces, nous sommes retirez du Royaume  
des cieux. D'auantage i'en oy d'au-  
cuns, lequelz contre la riegle de la na-  
ture des hommes ne boient point  
d'eau, & ne mangent point de pain,  
mais mangent des chaudes deli-  
catz, & des porées broyees, & n'en  
boient point le ius en vn hanap,  
mais en vne escuelle. Quelle honte  
comment ne nous rougissions nous  
de telles manieres de follies? Com-  
ment ne nous ennuye il de telles su-  
per

*Les ieufnes  
superstiti  
eux.*

*Des Ieusnes*

*Le plus fort ieusne c'est pain & eau.*

perstitutions? Dauantage aussi nous cherchons en delices la renommée d'abstinence. Le plus fort ieusne, c'est pain & eau, mais pour-ce qu'il n'ya point de gloire, & que nous viuons tous de pain & d'eau, comme d'une chose commune, on ne l'estime pas estre ieusne.

Anciennement on ieusnoit iusqu'au vespre. Iuges. 20. d.

Le ieusne sans les oeures de misericorde desplait a Dieu. Zacharie. 7. a. b.

*Cassiodore raconte au liure . 9 . de son Histoire.*

Que les Romains n'auoyent que 3. sepmaines pour le karesme, ieunans tous les iours, excepté le Dimanche & le samedi: Les Illiriques & les Grecz en auoyent 6. & les autres 7. mais ilz ieusnoyent par interualle.

Lisez du ieusne aux Actes. 13. a. & 14. d. 1. Corinth. 6. b. Luc. 2 f. Math. 4. a. Tobie. 3. b. 1. Samuel. 7 b. 2. Chroni. 20. a. 1. Esdras. 8. d. Ioel. 2. c. Jonas 3. b. Esther. 13. a. & 4. d. Psal.

*Et des viandes. Fol. 128.*

Psalme. 34. 68. 108. Exod. 34. d. Deuteronome. 9. b. c. & . 10 1. Roys. 19. b.

Dauid & ses gens ieusnient iusqu'au vespre, oyans que Saul & Ionathas estoient mortz. 2. Samuel. 1. b. Dauid ieusne & prie pour le peuple qui auoit esté frapé de Dieu. 2. Samuel 12. d.

Achab ieusne & dort ayant le sac vestu, cheminant la teste baissée, & le Seigneur a pitié de luy. 1. Roys 21. g.

Judith ieusne tous les iours de sa vie. *Judit. 8 a. Esther. 4. d. & 13 a.*

Esther se disposant pour entrer au Roy, & aller parler a luy, elle ieusne, 3 iours & 3. nuitz. *Iere. 36. b.*

Iosias denonce le ieusne a tous les peuples, & fait lire publiquemét les parolles du liure Ieremie. *Isai. 58. a. Eccle. 34. Iere. 14. b.*

Iesus Christ humilie son ame par ieusnes. Psal. 34. 68. & 108. A qui est semblable celuy qui ieusne, & cependant ne cesse de pecher. *Luc. 21. g.*

Les ieusnes ne profitent point aux obstinez.

Iesus Christ dit, gardez q̄ voz coeurs ne

*Les ieusnes des anciens estoient iusques au soir.*

*Judit. 8 a. Esther. 4. d. & 13 a.*

*Iere. 36. b.*

*Isai. 58. a. Eccle. 34. Iere. 14. b.*

*Luc. 21. g.*

*Du Mariage.*

*Rom. 13. d* ne soyent greuez de gourmandise & d'yrongneie, & des sollicitudes de ceste vie.

*Gal. 5.* S. Paul dit, Vous estes appelez en liberte, seulement n'abandonnez point vostre liberte a la chair, pour la licete, mais seruez l'un l'autre par charite.

**Du mariage & des Voux.**

*1. Tim. 4. a* Sainct Paul dit. Or l'Esprit dit no tament qu'es derniers temps, aucuns defaudent de la foy, s'amulans aux esprits abuseurs, & aux doctrines des diables, enseignans mensonges en hypocrisie, ayans leur conscience caute-rizee, defendans soy marier.

*Mat. 19. a*  
*Gen. 1. d.*  
*Gen. 2. d.*  
*Ephe. 5. g*  
*1. Cor. 6. d*  
Iesus Christ dit, N'avez vous point leu, que celuy qui fist l'homme des le commencement, il les fist masse & femelle? Et dit, pour ceste cause l'homme delaissera pere & mere, & s'adiou-dra a la feme, & deux serot vne chair par ainsi ilz ne sont plus deux, mais font

*Du Mariage. Fol. 129.*

(sont) vne chair, donc ce que Dieu a conioint, l'homme ne peut separer.

*Origene sur S. Mathieu, en la. 23.*

*Homelie.*

Dit, sur la chaire de Moysse, sont as-fis les scribes & Pharisiens. & c. Il re-prend donc telle maniere de predica-teurs, lesquels non seulement ne font pas ce qu'ilz disent, mais aussi enioig-nent cruellement & sans misericorde des choses plus grades, qu'on ne pour-roit faire, sans estimer quelle est la ver-tu d'un chacu des auditeurs. Comme ceux qui defendet de se marier. Et cō-traignet les ges a vne villenie desbor-dée, p ce qui defedet ce q est expediēt. Ceux aussi qui enseignent de s'abste-nir des viandes, & autres telles manie-res de choses, auxquelles les fideles ne doiuent nullement estre contrainctz, Ilz imposent les gros fardeaux par la parole de leurs expositions, contre la volonte de Christ disant, mon ioug est doux, & mon fardeau est leger: Et souuent on voit que ceux qui enseig-nent telles choses, vont tout au cōtrai-

*Ceux qui defendent le mariage contrainctent les gens a vne desbordée vilenie. Notez bie.*

*Les fideles ne doiuent estre contrains aux doctrines des homes.*

R re de

*Du Mariage.*

*Mat 23. a* re de leurs parolles, faisant toutes choses pour le regard des personnes, & pour les vaines gloires. Com me la parole suyuant le monstre disant, ilz font toutes leurs oeuvres, afin qu'ilz soyent veuz des hommes.

*Mal. 2. c* Salomon décrit la louange du mariage. Prouer. 18. d.

David décrit la benediction de Dieu sur les mariez. Psal. 128.

*Tobie. 6. d* L'Ange Raphael enseigne Tobie comment il se duoit marier selō Dieu.

La confirmation du mariage est au 9. Chap. de Genese souz la lettre a.

*Eusebe histoire Ecclesiastique liure 3. Chapi. 27.*

S. Clement comme recite Eusebe de Cesarée, a escrit contre ceux q desprisoyēt le mariage. Entre autre chose dit ce qui s'en'uit. Veulent ilz aussi re prouuer les Apostres? Sainct Pierre

*Les Apca sres ont este marie* & sainct Philippe, eurent femmes & marierent leurs filles, & sainct Paul en vne siēne Epistre n'est pas honteux de faire des recommandations & salutations a sa compagne, laquelle il dit

*Du Mariage. Fol. 130.*

dit ne vouloir mener avec luy par le pays, afin qu'il soit plus deliure pour prescher l'Euangille, & tantost apres il dit encor que Clement au liure 7. de son oeuvre dit ce qui sensuit, lon dit que sainct Pierre quand il vit mener sa fēme pour estre martirizée s'en reshouyt, voyant que par ce moyen elle estoit du nombre des esseuz, & quel le retournoit a la propre maison de paradis, & qu'il cria apres elle quand on la menoit a la mort, l'appellant p son nom, luy disant O ma femme aye sou uenance de Dieu: Telz estoient les mariages des sainctz, & leurs affectiōs parfaictes.

*Clement dit que S. Paula este marie.*

*Au quart des sentences, distinction*

*17. Chapi. 4. & au decret, 27.*

*question. 2. Chapi. qui se commense. Cum societas.*

Le Pape en ses decretz appelle le mariage immondicite, pollution, & souillure charnelle. *et cependant il en faut vn peu.*

Sainct Paul respond au Pape disant, mariage est entre tous h. unora-

*Hebr. 13. a*

*Du Mariage.*

ble, & la couche sans macule : mais Dieu iugera les paillardz & les adultes.

*Jean, 2. a*

Iesus Christ a voulu aprouver le mariage, en se trouuât aux nopces de Cana de Galilée luy & sa mere.

*Augustin au traité du bien de mariage. Chapi. 21.*

Dit. Qu'il n'oseroit preferer la virginité de saint Iean, au mariage d'Abraham.

*L'histoire tripertite au. 2. liure Chapi. 14. raconte du concile de Nicée cōme il auoit decreté, que les prestres ne se deuoient marier.*

Mais le saint hōme de Dieu nōmé Pahnutijs, Euesque d'Egipte, lequel auoit eu l'oeil dextre arraché & le iarret droit coupé, & condemné aux metaux par l'Empereur Maximin, to<sup>9</sup> ces grans maux endura il pour l'Euāgille de Iesus Christ. Iceluy saint hōme, voyant que le concile auoit ordōné ce decret, il y resista franchement, disant que le mariage est honorable, & que la compagnie de sa propre sēme

*Notex que c'est de chastete.*

*Du Mariage.*

*Fol. 131.*

me estoit chasteté, persuadant au concile de ne iamais mettre sus vne telle loy, disant q' il le faisoit elle leur feroit vne grande occasion de fornication. Lors la sinode loua la sentence & l'aduis de ce saint homme, & ne voulut en ceste partie rien constituer, ains laissa cela en la liberté d'un chacun, sans en faire loy ou necessité, toutefois ledit Pahnutijs n'auoit point esté marié: Ce Concile fut celebré lan 328.

*La defen-  
ce du ma-  
riage aux  
prestres, est  
cause de  
grand mal  
au monde.*

*Le Cōcile  
de Nicée  
n'a voulu  
faire loy  
de ne mar-  
rier les  
prestres.*

*Platina en la vie de Siluestre & di-  
stinction. 28. Chapi. Si quis.*

*& en la distinction. 30.*

*Capitre. Si quis.*

*virorum.*

Le Concile de Gangres en Galatie celebré lan. 333. a permis le mariage aux prestres, & excōmunié ceux qui laisseroyent leur pere & mere & leur femme, souz la couleur de religion.

*Le Cōcile  
de gangres  
permet le  
mariage  
aux pri-  
stres.*

*Distinction. 31. Chapitre qui  
se commence. Quo-  
niam.*

Le Concile de Constantinoble six  
R 3 iefine

*Du Mariage.*

Le concile de Constâ: s' noble a defendu de faire voux de ne se point marier.

iesme, a semblamēt ordōnē de ne faire point voeuz de ne se point marier, & q̄ les prestres qui se separeroient de leurs femmes, a cause de leurs ordres sacrez, fussent excludz de la cōmuniō.

*Distinction. 27. Chapitre Quidam & au Canon des Apostres Chapi. 6.*

Le Concile d'Anticire, qui fut celebrē lan. 304. semblablement permit aux diacres d'estre mariez, depuis mesme qu'ilz auroient prins leurs ordres.

*Iean le Maire dit de Belges, en son livre intitulé de la difference des scismes. & des Conciles de l'Eglise.*

Du temps du Roy Loys 2. les prestres estoient mariez en France.

Dit auoir trouuē en la librairie de l'Abaye de Desnay a Liō en vn vieil liure: Que en Frāce au tēps du Pape formosus, & du Roy Loys. 2. de ce nom, leq̄l fut surnōmē le Begue, q̄ de ce tēps la les prestres estoient encor mariez.

Le Canon des Apostres dit, si l'y a aucun qui die ou enseigne souz le tiltre & ombre de Religion, que les prestres doyuent delaisser & abandonner

*Du Mariage. Fol. 122.*

ner leurs fēmes, qu'ilz soyēt mauditz.

Long tēps aps le cōcile de Nice, en l'Eglise des Latins, plusieurs Euelques estoient mariez: entre les autres S. Hilaire Euelq̄ de Poitiers, cōme on peut veoir p̄ son epistre qu'il escrit estat en exil a la fille vierge, en laq̄lle epistre il fait ausli mētiō de la fēme mere d'icele

S. Paul dist, il faut donc q̄ l'Euelq̄ soit irreprehensible, mary d'une seule fēme, sobre, prudent, modeste, recueillant volontiers les estrangers, propre a enseigner, non point a donē au vin, ne bateur, ne conuoiteux de gain, deshonneur, mais humain, nō noisieux, nō auaricieux, bien pouruoyāt a la famille, ayant les enfans subiets en toute reuerence: que si aucun ne sait bien pourueoir a la famille, cōmeta ira il foing de l'Eglise de Dieu. &c. Sēblablement il faut q̄ les diacres soyent modestes, non point doubles en parolles, ny ad donēz a beaucoup de vin, ne pcurans gain deshonneur, tenant le secret de la foy en pure cōscience: Et q̄ iceux soyēt p̄mieremēt espuuez, puis

*S. Hilaire  
En quede  
Poitiers es  
toit marie.*

*1. Tim. 3.  
S. Paul en  
seigne que  
les Euel-  
ques ne  
sont estre  
mariez.*

*Du Mariage.*

*Les dia-  
cres estoit  
ent mariez  
en l'esglise  
primitive.*

seruent estans trouuez irreprehensibles. Semblamét il faut que leurs femmes soyent modestes, non mesdisantes, sobres, fideles en toutes choses :

Que les diacres soyét marys d'une seu le femme, gouuernans honestement leurs enfans & leurs familles. Apres ces parolles il dit au comencement du 4. Cha. Or l'Esprit dit notament qu'es derniers tēps, aucūs defaudent de la foy l'amusans aux elpritz abuseurs, & aux doctrines des diables, enseignant meslonges en hipocrisie, ayās leur cōsciēces cauterizēe, defendās foy marier.

*Titel. b*

De rechef esclaiuant a Tite il dit. Je t'ay laissé en Crete, afin q̄ tu acheues de corriger les choses q̄ y defaillēt, & q̄ tu cōstitue des prestres p̄ les villes, cōme ie te l'auoie cōmādē: si aucū est sans crime, mary d'une seule fēme, ayant en fans fidelles, non accusez de dissoluti- on, ou incorrigibles, qu'il soit esleu.

*Notex.*

*OBJECTION.*

*Naucher.  
Alberius.*

Le Pape Gregoire. 7. moyne de Cluny appellé autremēt Hildebrant, qui fut Pape du tēps de l'Empereur Héri. 4. a cōman-

*Du Mariage. Fol. 133.*

commandē par lettres, a Otto Euel- que de Constance, qu'il defendist en sa diocese aux prestres, qui n'estoyent point encor mariez, qu'ilz ne se maria- sent point, & qu'il deslist les mariages de ceux qui estoyent desia mariez.

*Cran.  
Lambert.  
Hirsued.*

*RESPONCE.*

*Gene. 2. c.*

Le Seigneur respond a cela disant, il n'est pas bon que l'homme soit seul.

*Extra de Cle. cons. lib. 6. cap. 1.*

Le Pape Boniface. 8 a permis toute liberté aux religieux, combié qu'ilz se roient mariez.

*Saint Ambroise au premier liure  
des vierges*

Dit. Touchant des vierges Saict Paul dit, le n'en ay point de commandement du Seigneur. Mais i'en donne conseil. Si le docteur des gentils, n'en a pas eu commandement, qui est celuy qui le pourra auoir eu? Et vrayment il n'en a pas eu commandement mais il a eu exemple. Car virginité ne peut pas estre commandée, ouy bien desirée. Car les choses qui ne sont pas en nostre puifface, elles sont plus a de- sирer

*1. Cor. 7. d*

*Virginité  
ne peut es-  
tre coma-  
mandée  
mais bien  
desirée  
Notex.*

*Du Mariage.*

firer qu'a commander. &c.

*2. Cor. 7. f* Apres que Sainct Paul a conseilé, qu'il ieroit bon si on pouoit estre sas marier, a cause que on est plus a deliure pour penser a Dieu, il dit, Or dy-ie cela pour l'utilité de vous mesmes, nō point afin que ie vous iette vn lacz sus, mais c'est afin que vous tendiez a ce qui est honneste, & bien seant, & q̄ soyez ioinctz au Seigneur, sans aucūs empelchemens.

*1. Cor. 7. a* Item sainct Paul dit, pour euter paillardise, vn chacun ait la femme, & chacune femme son mary. Item ie voudroye tous hommes estre comme moy, mais chacun a son propre don de Dieu, l'un en vne maniere, & l'autre en vne autre, &c. Item silz ne se cōtiennent, qu'ilz se marient: car il vaut mieux soy marier, que bruller. &c.

*Sainct Vldaric Euesque d'Anspurg,  
en l'Epistre qu'il enuoye a Ni-  
colas premier, touchant  
la defense du mari-  
age des prestres.*

dit.

*Du Mariage, Fol. 134.*

Dit ainsi, remontrant au Pape que ceste defense du mariage estoit totale ment contraire & a la parole de Dieu & aux decretz du Concile de Nicene, & a l'Eglise ancienne. Puis luy remōstre les grandz maux & dangiers qui y sont. Et entre les autres il raconte ce qui aduint du temps de Gregoire premier, a l'occasion de telle defense, qui le cōtraignit de changer de propos en ce cas. Il dit. Qu'un iour le dit Gre goire enuoya a son estange & viuier, pour auoir du poisson, & qu'on luy apporta plus de six mille testes de petis enfans mortz, qu'on auoit iettéz dedans, pour couvrir la paillardise des prestres & ecclesiastiques. Parquoy Gregoire voyant cela, fut contrainct de dire, condannant le Decret qu'il auoit fait contre le mariage des eccle- siastiques, L'Apostre a dit, il vaut mieux se marier que bruller: & ie dy ausli de ma part, qu'il vaut mieux se marier, que bailler occasion de mort. Ceste Epistre a esté trouuē en vne li- brarie d'une ville de Holande, appel-

*Notex le  
fruit qui  
est venu de  
la defense  
du mariage  
des prestres.*

*Le Pape  
Gregoire a  
uoit defen-  
du le maria-  
ge aux pre-  
stres, & le  
grand nom-  
bre des petis  
enfans quē  
surent mur-  
driez a cau-  
se de ceste  
ajence.*

lée



*Du Mariage.*

lée Aldwater.

*DES VOEVZ.*

*Sainct Ambroise sur la 1. aux Cor.  
chap. 7.*

Dit. Personne ne doit estre con-  
trainct, afin que luy ayant defendu la  
chose licite, ilz ne tombe aux illicites.

Le Concile de Tolette 8. permet de  
rompre les vœuz & sermentz faictz  
contre la foy.

Dauid pecha iurant qu'il mettroit  
a mort Nabal & tous ses hommes, Il  
fit tresbien de rompre ce vœu, qui e-  
stoit contre Dieu: & pourtant loua il  
tant Dieu de ce qu'il l'auoit empes-  
ché d'espandre le sang, par Abigail.

Herode auoit faict vœu de donner  
a la danceresse tout ce qu'elle vou-  
droit: elle donc instruite par sa mere  
dit, donne moy icy la teste de Ieá bap-  
tiste en ce plat: Et le Roy fut contristé,  
toutefois pour le vœu & le iurement  
& pour ceux aussi qui estoient assis a  
table avec luy: Il comande qu'on luy  
baillast, Il fit mal en accomplissant ce  
vœu contre Dieu.

Saul

*Des Vœuz.*

Fol. 135.

Saul fit mal de vouer de mettre a mort  
son filz Ionathas, lequel fut empes-  
ché d'accomplir son vœu, par le peu-  
ple.

Dieu a dit & commandé, Tu ne tu  
eras point.

Iephthé voua vn vœu au Seigneur  
& dist, Si tu baille les enfans d'Amon  
en ma main, lors ce qui sortira de la  
porte de ma maison au deuant de moy,  
quand ie retourneray en paix des en-  
fans d'Amon, sera au Seigneur, & l'of-  
friray en holocauste. Apres la batail-  
le il l'en retournoit en sa maison, & la  
fille sortit au deuant de luy, avec ta-  
bourins & flageotz. Et quand il l'a  
perceut il deschira ses vestemés, & dit  
Ha ma fille tu m'as humilié, & m'es  
a destourbier. Car j'ay ouuert ma bou-  
che au Seigneur, & ne le pouroye re-  
uoquer. &c. Et il occit la fille faisant  
cõtre le commandement de Dieu, qui  
defend de tuer.

*Sainct Cyprian martyr de Iesus  
Christ, en l'Epistre 11.  
liure. 1.*

Dit

*Le vœu de  
Saul.*

*1. Sam. 14.*

*Exo. 20.*

*Le vœu de  
Iephthé.*

*Jug. 11. f.*

*Nom. 30.*

*Notz bien*

*On pente  
rompre les  
vœuz faictz  
contre la  
foy.*

*Le vœu de  
Dauid.*

*1. Sam. 25. c*

*Le vœu de  
Herode.*

*Mat. 14. 4.*

*Du Mariage*

Dit. Si les vierges se sont dediées d'un bon coeur a Christ, qu'elles perseuerent en chasteté sans faintise, estât ainsi fortes & constantes qu'elles attendent le loyer de leur virginité. Si elles ne veulent ou ne peuuent perseuerer, il vaut mieux qu'elles se mariét, q̄ d'estre precipitées au feu p̄ leurs delices.

Le Concile d'Arantique chap. 11. a decreté, que nous ne pouuons rien voer deuement a Dieu, sinõ ce que nous aurons receu de sa main: veu q̄ toutes choses q̄ nous luy pouuons offrir sont dons procedans de luy.

Le Concile de Gangre en Galatie, è vn canõ et reigle dit. Si aucüs de ceux qui gardét virginité pour l'amour de Iesus Christ, s'esleuet cõtre les mariez, qu'il soyét excõmuiez, ou dõnes au diable. En vn autre canon il est dit, Quãd vn hõme, a cause de contenãce simulée, vie d'vn vestemét estrãge, croiat q̄ par iceluy il ait iustice & reãtitude en loy, & desprise les autres, q̄ avec hõnesteté & reuerence portét bõnetz, & autres couuertures et vestemés communs & acoustremens, qu'il soit ex-

*Si les vierges ne veulent ou ne peuuent persuerer en leur virginité, qu'elles se marient.*

*Si les moines s'esleuent plus saintz que les mariez, il doiuent estre excommuniéz ou dõnez au diable.*

*Du Mariage.*

communie.

*Iean le maire dit de belges, en son liure intitulé de la difference des scismes & des Conciles de l'Eglise.*

Dit. que Gregoire septiesme fut le premier qui fit Loy ou deffenle de ne marier les prestres.

*Platine en la vie de Pape Pie, ou Eneas.*

Le Pape Pie natif de Senes, parauât nommé Eneas siluius, ètre autres proverbs, lesquelz il auoit en la bouche, auoit aussi coustume de dire, A bon droit & a bonne cause, on a osté le mariage aux prestres, mais q̄ pour meilleur cause on leur deuoit restituer.

Iesus Christ dit, Certes en vain ilz me seruent, enseignans pour doctrine les commandemens des hommes.

Item toute plante que mon pere celeste n'a point planté, lera arrachée.

Sainct Paul dit, Il vaut mieux loy maier que brusler.

**De l'Eglise, & comment elle peut estre cogneue, & de son auctorité.**

Christost

*Le prouerbe du pape a bonne cause on a osté le mariage aux prestres, mais a meilleur cause on leur deuoit rendre.*

1. Cor. 7.

*De l'Eglise.*

*Christostome sur saint Mathieu, en  
l'Homelie 48. au chapit-  
re. 24.*

*Les mes-  
chans ont  
des Eglises  
des pres-  
cheurs des  
ordres, des  
clers. Il y a  
des sacres  
mens &  
voutes au-  
tres choses  
par lequel  
les ceremo-  
nies non  
seulement  
les simples  
s'ont deceuz  
mais aussi  
les sages.*

Dit ainsi. Il en y a aucuns, lesquels  
seduisent grandement, combien que  
ce soit par mensonge et par bourdes,  
toutefois ilz preschent Christ, ilz annō-  
cent la foy. Car ilz ont aussi des E-  
glises, des ordres, et des clers comme  
hdeles. Il lisent aussi les Escritures  
diuines. Il semble qu'ilz donnent le  
mesme baptesme, et le mesme sacre-  
ment du corps et du sang de Christ :  
Semblablement ilz honnorent les A-  
postres, et les Martirs, et par ces cho-  
ses font grandement errer les pensees  
des hommes, non pas seulement des  
hommes moyens, mais aussi des pru-  
dens. Qui sera celuy lequel l'Ante-  
christ n'esmouuera ? En partie faisant  
les oeuvres de Christ, et accomplissant  
tous les offices des chrestiens, deuant  
les chrestiens: Sy ce n'est par auenture  
celuy qui considere ce que l'Apostre a  
dit: Comme ainsi soit que mesme Sa-  
than se transfigure en Ange de lumiere  
Est

*2. Cor. II.*

*De l'Eglise.*

*Fol. 127.*

Est ce donc grand' chose que les mini-  
stres aussi se transfigurēt en ministres  
de Iustice? desqz la fin sera selon leurs  
oeuvres, & non pas selon la fiction, &  
forme de leur chrestientē.

*Christostome sur saint Mathieu  
Chap. 24. homelie. 9.*

Dit. Tous les Chrestiens en ce tēps  
present, se doiuent conferer aux sain-  
ctes escritures. Car depuis le temps q  
l'heresie a obtenu ses Eglises, on ne  
peut auoir certaine probation de la  
vraye chrestientē: Et ne peut estre au-  
tre refuge aux chrestiens, voulans cog-  
noistre la veritē de la foy, sinon les  
sainctes escritures. Apres il dit. Qui-  
cōque donc veut cognoistre quelle est  
la vraye Eglise de Iesus Christ, com-  
ment le cognoistra il sinon seulement  
par les escritures ?

*Saint Augustin au Tome. 2. en l'e-  
pistre. 166.*

Dit ainsi. Aux escritures no<sup>o</sup> auons  
apris Iesus Christ, & en l'Eglise: No<sup>o</sup>  
auons cōmunement icelles sainctes es-  
critures. Pourquoy donc est ce qu'en  
S icelles

*Qui veut  
cognoistre  
la vraye  
Eglise, il la  
cognoistra  
par les sai-  
ctes escri-  
tures.*

De l'Eglise.

icelles ne retenons tous ensemble, & en cōmun Iesus Christ & son Eglise?

S. Augustin au Tome. 7. en l'epistre contre Petilian donatiste, Chapitre. 2. 3. & 4.

On ne doit chercher l'Eglise es parolles des hommes, mais es parolles de Christ.

Dit ainsi. Entre nous & les Donatistes est vne question & demande, la ou est l'Eglise: qu'est ce donc q no<sup>o</sup> de vous faire? La deuōs nous chercher en noz polles, ou en celles de nostre chef Iesus Christ? Certes nous la deuōs chercher aux parolles de celuy qui est la verité, & qui aussy cognoit son corps.

Chrisostome sur saint Mathieu, en l'homelie. 49. du chapitre 24. b.

L'heresie qui est en l'Eglise, est la gendarmerie de l'Antechrist.

Notex bien

Dit. L'exercite de l'Antechrist sont les heresies, principallemēt celles qui obtiennent le lieu del'Eglise. Et c'est tenu au lieu saint, tellemēt qu'il semble quelles y soyent tenues, comme la parole de verité: Mais c'est l'abomination de la desolation, c'est adire de l'exercite de l'Antechrist, lequel a rēdu les ames de plusieurs hōmes desolées, et destituées de Dieu. Et c'est parauēture

cc

De l'Eglise. Fol. 128.

ce que l'Apostre dit, lequel est aduerfaire, & s'esleue par dessus tout ce qui est dit ou adoré Dieu: tellement qu'il est assis au temple de Dieu: Comme si Dieu y estoit assis, & se monstre cōme s'il estoit Dieu. Et ainsi tous les maux de diuerses heresies, lesquelles estoient par auant seulement ouyes, se sont par apres tenues au S. lieu, en desolant l'Eglise de Christ. & c.

2. Theſ. 2.

Chrisostome sur S. Mathieu. 24. en l'homelie. 49.

Dit. Celuy dōc qui veut cognoistre quel est la vraye Eglise de Christ, cōment la cognoistra il en si grande confusion de telle semblance, sinon par les escritures?

Notex.

Au mesme.

Le Seigneur donc, cognoissant si grāde cōfusion estre a aduenir aux derniers iours, pourtant mande il que les chrestiens qui sont en la chrestienté, q̄ veulēt prendre la fermeté de vraye foy, nayent refuge a nulle chose, sinon aux escritures: Autrement s'ilz regardent aux autres choses, ilz seront tādālitez

Pour auoir la fermeté de la vraye foy, il ne faut auoir esgard sinō a l'escriture sainte.

S 2 dalitez

*De l'Eglise.*

dalifez, & periront, n'entendant point que c'est de la vraye Eglise. Et par cela trespacheront en l'abomination de la desolation, laquelle se tient au sainct lieu de l'Eglise. &c.

*Au mesme.*

*Mas 24.<sup>e</sup>  
Il ne faut  
point croire  
ceux qui  
disent que  
Iesus christ  
est es mais-  
sons,*

Si quelqu'un vous dit, voici Christ est es maisons, ne le croyez point. Car vo<sup>9</sup> faictes iniure a la diuinite, si vo<sup>9</sup> la cerchez maisons: elle q' emplit le ciel & la terre: ou si vo<sup>9</sup> cuidez q' celuy qui est venu pour resister aux orgueilleux, & pour exalter les humbles, y soit mu- ce. En monstrant p<sup>r</sup> telles choses, com- ment de ses vrayes Eglises, en sortent souuēt sedueteurs. Pour tant il ne faut nullement croire a eux, s'ilz ne disent ou font ce qui est cōuenable aux escri- tures, ne vueille donc sortir, ne vueille croire, car comme la fumée precede le feu, & la bataille la victoire, ainsi pareil- lement la tentatiō de l'Antechrist, pre- cede la gloire de Christ. &c.

*Il ne faut  
croire a  
nulz hom-  
mes, s'ilz  
ne seignent  
les escritu-  
res,*

*S. Bernard sur les catiques au sermō. 33.*

Dit, maintenāt de q' ce mucera l'E- glise? tous sont amis, & to<sup>9</sup> sont enne- mis

*De l'Eglise. Fol. 139.*

mis : tous sont allyez, & tous sont ad- uersaires: tous sont domestiques, & ny a nul pacifique: tous sont prochains, et tous ne cherchent que leur profit. Ilz sont les ministres de Christ, & seruent a l'Antechrist, ilz cheminent en l'hō- neur des biens du Seigneur, au q<sup>l</sup> Seig- neur ne font point d'honneur : De la vient celle beaute de paillarde, que tu vois tous les iours en abillement, cō- me de ioueurs de farces, en apareil cō- me dun roy: de ce voys tu l'oraux bri- des, & aux selles, & aux esperons : de ce sont les tables ornées de viandes, et de vaiffelles, de ce sont les iurogeries & les gourmandises, de ce procede la harpe & la violle, de la sont les pres- soirs redondās. Et les grenieres plains, respōdans de l'un en l'autre : de ce sōt les boites plaines d'oingnemēs & se- teurs, de ce sōt les bourfes replies, pour telle chose veuler ilz estre, & sōt les p<sup>r</sup> ces des Eglises, les Preuostz, les Doyēs, les Archediacles, les Euesques, les Ar- cheuesques, & telles choses n'aduien- nent pas iustemēt, mais pour ce qu'ilz cheminent aux negociēs des tenebres.

*Juges de  
l'Eglise des  
nostre seip*

*Les pres-  
tres sont  
acontra  
aussy pour  
peusement  
que des  
paillardes  
et comme  
des iou-  
eurs de far-  
ces quand  
ilz font ce  
qu'ilz ap-  
pellent lof-  
fice diuin.*

*Notex biē.*

*De l'Eglise.*

Par cy deuant il a esté predict, & main-  
tenât est venu le temps de l'acomplici-  
sement, voici en paix mon amertume  
est trefamere, elle a parauant esté ame-  
re, en la mort des martirs, apres plus a  
mere en la cōtrouersie des heretiques:  
maintenât est trefamere es mœurs des  
domestiques: On ne les peut ne chal-  
ser, ne fuir, tant sont ilz puissantz &  
multipliez sans nombre. La playe de  
l'Eglise est aux entrailles, et est incurra-  
ble, & pourtât est son amertume trefa-  
mère. &c.

*S. Hilaire escriuant cōtre Auxentius*

Dit ainsi. *Je vo<sup>o</sup> admoneste gardez*  
*vo<sup>o</sup> de l'Antechrist, vous vo<sup>o</sup> arrestez*  
*trop aux murailles, serchâs l'Eglise de*  
*Dieu, en la beauté des edifices, pensans*  
*q<sup>'</sup> l'union des fideles soit la contenue:*  
*doutons no<sup>o</sup> q<sup>'</sup> Antechrist doiuë la a-*  
*uoir son siege? les montaignes & les*  
*boys, lacs, prisons & deserts me sont*  
*plus furs & de meilleur fiâce, car les p-*  
*phetes y estans cachez ont pphetilé.*  
*S. Bernard sur le psal. 90. qui habi. ver. 6*

O Seigneur Iesus tu as multiplié la  
gent

*De l'Eglise.*

*Fol. 40.*

gent, & tu n'as poit magnifié la lieffe:  
car plusieurs sont appelez, mais peu  
sont esseuz: tous les chrestiens, & qua  
si tous cherchent leur profit, & nō pas  
celuy de Iesus Christ. Et ont transmué  
mesme les offices de la dignité ecclesi-  
astique en infame gaing, et en negoce  
de tenebres, & n'est pas en telles cho-  
ses cerché le salut des ames: Mais la  
volupté des richesses. Pour ce sōt il tō  
dus, pour ce frequentent ilz les Egli-  
ses, & celebrent les messes, & chātent  
les pseumes. On estruë impudémēt  
aujourd'hui par proces, pour les Euel-  
chez, & les Archeuefchez, tellement  
que les reuenus des Eglises sont dissi-  
pez en superfluitez, & en vsage de vani-  
tez. Il ne reste sinon que l'homme  
de peché soit reuelé, le filz de perdition.  
&c.

*S. Bernard au sermon de la conuer-*  
*ſion de saint Paul.*

Helas Seigneur Dieu, car ce sont les  
p<sup>m</sup>iers a te p<sup>l</sup>ecuter, ceux qu'on voit  
aimer les p<sup>m</sup>iers lieux en tō Eglise, &  
tenir la principaulté. Ilz ont prins l'ar-

S 4 che

*Esa. 9. a*  
*Mat. 20.*  
*Phil. 2. c*

*Notex.*  
*Les pres-*  
*tres sont*  
*tonduz &*  
*rasez, &*  
*frequentent*  
*les Eglises*  
*& sont rou-*  
*tes leur ce*  
*remonies*  
*pour leur*  
*auarice.*

*Esa. 1. b*

*Esay. 38.*  
*Ceux de*  
*l'Eglise de*  
*l'Antechrist*  
*sont si puis-*  
*santz &*  
*en si grand*  
*nombre,*  
*q<sup>'</sup> on ne*  
*les peut*  
*chasser ne*  
*fuir.*

*On se doit*  
*garder de*  
*l'Antechrist*  
*car si on*  
*veut bien*  
*regarder*  
*les escritu-*  
*res on le*  
*trouuerà*  
*en l'Eglise*

Ceux que  
on estime  
les chefs  
de l'Eglise  
ce sont  
ceux qui  
persecu-  
tent l'E-  
glise.

che de Siō, ilz ont occupé le chasteau,  
& puis ont franchement & par puil-  
fance mis toute la cité en feu: leur con-  
uersation est miserable, la subuersion  
de ton peuple est pitoyable.

*Samel Hierosme sur le .9. chapitre  
du prophete Osee.*

Dit ainsi. Je ne trouue pas aux anci-  
ens histoires, autres auoir diuisé l'Egli-  
se, & seduit les peuples de la maison  
de Dieu, que les prestres, & les prelatz  
qui sont mis de Dieu, pour estre les es-  
pies, & faire le guet pour le peuple  
chrestie, cōtre les ennemies de l'eglise.

*S. Bernard au liure .1. de conside. ad  
Eugene vers le fin. li. 4.*

Dit ainsi, parlant au Pape Eugene,  
Qu'est ce q tes flatteurs, qui se disent,  
or sus hardiment, tu les achete de la de-  
spouille des Eglises. La vie des pou-  
ures est semée aux places des riches.  
L'argent reluit en la boue, on y a-  
court de toutes pars, le plus poure  
ne l'eporte point, mais le plus fort, ou  
celuy q court le plus viste: ceste coustu-  
me, ou plus tost ceste corruptio mor-  
telle,

S. Hierosme  
ne trouua  
pas autres  
auoir diui-  
sé l'eglise  
de Dieu,  
es seduis-  
le peuple  
que les  
prestres.

telle, n'a point comencé de ton tēps,  
Dieu veuille qu'elle y preinne fin. Ce-  
pendant tu es paré & atiffé precieuse-  
ment: si ie l'osoye dire, ton siege est pl<sup>9</sup>  
tot vñ parc des diables, que de brebis.  
Saint Pierre faisoit il ainsi? Saint  
Paul se moquoit il ainsi? Ta court a  
acoustumé de receuoir plustost les bōs  
que de les faire telz. Car les mauuais  
n'y profitent point, mais les bons y  
empirent bien. Puis apres il con-  
clud. Voicy le murmure & la querimo-  
nie commune de toutes les Eglises, el-  
les crient qu'elles sont coupées & des-  
membrees. Il y en a bien peu ou du-  
tout nulles, qui ne craignēt ceste play-  
e: demandes tu quelle? Les Abbez  
sont soubs traitz a leur Euesque, les E-  
uesques a leurs Archeuesques. C'est  
merueille si on peut excuser cela. En  
faisant ainsi vous mōstrez biē q vous  
auez plenitude de puissance, mais non  
pas de iustice. Vous faictes cela pour  
ce que vous les pouuez faire: Mais la  
question est si vous les deuez faire.  
Vous estes la constituez pour conser-  
uet

Le Pape  
est paré &  
atiffé bien  
precieuses-  
ment si on  
l'osoit dire

Notex.

*Est l'Eglise.*

uer a chacun son honneur, & son de-  
gré: & non pas pour luy en porter en  
uie.

*En la distinction. 34. chapitre Lector.  
Glose & Distinct. 82. chap. presbit. &  
glose. Et au Canon Apostolorum. 17. q.  
4. chapit. Si quis. Distinctio. 40.  
chapit. Si Papa. distinct 96  
chapit. Satis. & chapit,  
Simplici. & In-  
cipuis.*

Il est escrit en ces Canons, Que les  
Papes ont telle puissance & autho-  
rité, qu'ilz peuuent dispenser contre  
la doctrine Apostolique, & contre le  
droit de nature, & consequément con-  
tre l'Euangile, & la parole de Dieu:  
Car le Pape a tous les droits tant diuins  
que humains au cabinet de la poitrine,  
parquoy il doit iuger vn chacun, et  
ne doit estre iugé de personne: telle-  
ment que quand il meneroit des peu-  
ples en grand troupe & sans nom-  
bres en enfer, nul homme mortel ne  
doit icy psumer de redarguer ses coul-  
pes: Car il est Dieu qui ne peut estre  
iugé

*Le Pape  
dit qu'il a  
puissance  
desfaire des  
loix con-  
tre nature  
& contre  
l'Euangile.*

*Notex bié*

*De l'Eglise.*

*Fol. 142.*

iugé des hommes.

Saint Paul respond a cela disant.

Que nul ne vous seduise au-  
cunement: Car ce iour n'aduiendra  
point, que premierement ne soit venu  
vn departement, & que l'homme de  
peché ne soit reuelé, le filz de perditio-  
on, qui est aduerfaire, & l'esleue sur  
tout ce qui est dit Dieu, ou qu'on ado-  
re, iusques a estre assis au temple de  
Dieu, comme Dieu, se monstrant soy  
mesme qu'il est Dieu.

*1. tess. 2. b.  
Iugez maî  
tenant qui  
est l'Ame-  
christ selon  
les Canons  
& selon la  
parole de  
Dieu*

*Saint Hilaire au liure contre  
Auxence.*

Quiconque nye Christ n'estre tel  
qu'il a esté presché par les Apostres, il  
est Antechrist. La propriété du nom  
d'Antechrist, est d'estre contraire a  
Christ.

*Les prestres disent que le pape ne  
peut errer, n'y les Con-  
ciles.*

Disans. Que Iesus Christ a dit a  
Saint Pierre, Jay pryé pour toy, afin  
que ta foy ne defaille point.

*Luc. 22. d*

*A cela respondent leurs propres Ca-*

*non*



*De l'Eglise.*

*nous en la distinction. 40. chapit.  
qui se commence. Si Papa.*

Dilans ainsi. Si le pape vient a er-  
rer en la foy, & qu'il soit Heretique, on  
le peut bien reprendre & redarguer en  
ses fautes.

*Alexans  
der. 6.*

Le Pape Alexander. 6. parlant vne  
fois a vn Embassadeur du Roy de Fran-  
ce, auquel il tint tel propos, Ceste fa-  
ble de Iesus Christ, nous a acquis des  
grandes richesses.

*Sanazarins Poete Italien en ses E-  
pigrammes au liure. 2.*

*Voyez l'es  
normité des  
Papes, &  
leur vie  
plus que di-  
abolique.*

Dit ainsi plāt de ce Pape Alexādre, No  
tant l'inceste d'iceluy, avec sa propre  
fille Lucreffe, & demandant, Lucreffe  
Alexandre te desirera il donc tous  
iours? puis respond, O l'enorme cas:  
c'est ton pere. Voila le tesmoignage  
que les escriuains de son temps ont ré-  
du de ce chef d'Eglise.

*Vespergensis recite de Gregoire  
septieme autrement nom-  
mé Hildebrand.*

Que la chose publique Romaine,  
& toute l'Eglise a esté soubz luy en  
grand

*De l'Eglise. Fol. 143.*

grand danger, par erreur de scismes  
nouveaux, & nō ouys, & qu'il a vsur-  
pé le siege papal par tyrannie, & nō  
par legitime election.

*Les Papes  
peuēt biē  
errer.  
Notez biē.*

*Le concile tenu a Worme. l'an. 1080.*

Dit de Gregoire septieme, que c'est  
chose certaine qu'il n'a point esté esleu  
de Dieu, mais qu'il si est iecté foy mes-  
me, sans honte par tromperie, & par  
argent, & qu'il a r'enuerlé l'ordre ec-  
clesiastique, & qu'il a troublé le reg-  
ne de l'empire chrestien: & qu'il a in-  
tenté la mort du corps & de l'ame, au  
Roy catholique & pacifique, & qu'il  
a defendu & soustenu le Roy periure,  
& qu'il a semé discorde, entre ceux  
qui estoient d'accord, & noisés entre  
les pacifiques, & scandales entre les  
freres, & diuorce entre les mariez, &  
qu'il a esmeu & remué tout cela qui  
sembloit estre a repos, & en paix en-  
tre les bien viuans. Nous estans  
assemblez de Dieu contre le dit Hil-  
debrand, preschant les sacrileges & les  
feux, soustenant les periures & les ho-  
micides, mettant en question la foy ca-  
tholi-

*Gregoire  
7. na pas  
esté esleud  
Dieu.*

Gregoire  
a mis en  
question la  
foy catholi  
que, & a e  
sté diuina  
teur & ne  
cromatien

*De l'Eglise.*  
tholique, & Apostolique du corps &  
du sang du Seigneur, estant observa  
teur de diuination, & de songes, et Ne  
cromantien manifeste, ayant esprit fa  
milier, & pour ceste cause desuoyant  
de la vraye foy, nous iugeōs qu'il doit  
estre canoniquement depose, & de  
chassée, & condamne perpetuelle  
ment, s'il ne descend du siege, apres a  
uoir ouy ces choses.

*Beno Cardinal en la vie du dit  
Gregoire.*

Entre plusieurs meschanceté qui'l ale  
gue d'iceluy dit, qu'il auoit de coustu  
me de porter touliours avec foy vn li  
ure de Negromâce, qui luy estoit fort  
familier, et qu'il iecta par ses enchante  
ries, l'hostie consecrée dedés vn feu,  
pour par ce moyen pouuoir faindre  
d'auoir eu reuelation diuine, contre  
l'Empreur Henry. Beno allegue pour  
tesmoing, Iean leuesque Portuenle, se  
cretaire du dit Hildebrand.

*Platine en la vie de Iean. 8. Sabeli  
que En 9, libro 1,*

Dit, Que ceste femme apellée Iean  
huicie

Gregoire  
par ses en  
chantamēts  
iecta son  
Dieu ou so  
hostie au  
feu sans  
bruster.

*De l'Eglise. Fol. 144.*

huitieme, estoit d'Angelterre, & les pa  
rens estoient ylluz de Magonce. Icel  
le auoit suiuy en sa premier ieunesse,  
vn ieune escolier aux estudes, & pro  
fita si bien a l'estude, qu'elle estoit esti  
mée a Rome entre les pl<sup>s</sup> sauās, pour la  
quelle cause elle fut esleue pour estre Pa  
pe pensant que ce fut vn hōme, & fut  
esleue d'un aussi grand cōsentemēt. q  
iamais fut Pape. Icelle pourluiuuant l'e  
stude qu'elle auoit aprinse avec son e  
studiant, du temps qu'elle estoit esleue  
Pape, elle fut trouuée enceinte d'un  
de ses seruiteurs domestiques. Laql  
le se voyant grosse, seut si bien pour  
ueoir a son ventre enflé, que nul ne  
l'en aperceut, iusques a tant qu'elle en  
fanta en plaine rue, & en plaine pro  
cession, sur les espaulles de ceux qui  
la portoyent, & mourut en icelle. 2.  
ans apres la Papauté.

On voit bien maintenant si le Pa  
pe ne peut errer.

*Platine en la vie de Syluestre Sa  
bellique. En 9. liure. 2.*

La papesse  
Ieanne 8.  
Pape. 107  
L'an 855.

Apoc. 17.

Esay. 3. b.

Voyez le  
beau mes  
nage qui  
a esté tenu  
par les pa  
pes.

La papesse  
Ieanne en  
fanta vn  
enfant en  
plaine pro  
cession sur  
les espaul  
les de ceu  
qui la por  
toyent.

Dit

*De l'Eglise.*

*Syluestre. 2*  
*Pape. 148*  
*en l'an. 999*  
*quel Pape*  
*c'est donne*  
*au diable*  
*pour estre*  
*Pape.*  
Dit que Syluestre . 2 . a esté moine en sa ieunesse, puis c'est donné au diable comme vn vray forcier, par condition, que corps & ame seroyent a luy, apres la mort : pourueu que le diable luy aidast a obtenir ce qu'il desiroit, p le moyen duquel il paruint par apres a estre Pape.

*Platine en la vie de benoist huytie*  
*me Sabellique. au 9. lib. 2.*

*Benoist*  
*Pape. 152.*  
*L'an.*  
*1012.*  
*Le Pape*  
*cest moistre*  
*diabie en*  
*viuât & le*  
*diabie cest*  
*apparupa*  
*pe apres sa*  
*mort.*  
Dit. Que Benoist huitiesme est paru damné apres la mort, en espee monstrueuse, & horrible, ayant la teste & la queue comme vn aine, & la reste du corps comme vn ours, disant qu'il se representoit en telle forme, pour ce qu'estant Pape, il auoit vescu bestiallement.

*Le Pape*  
*a este trou*  
*ue en boue*  
*& prouue*  
*mentent.*  
L'an. 457. Le Concile de Cartage fut celebré, auquel presidoit saint Augustin. En iceluy fut faicte vne loy, sur les appellations en iugement Ecclesiastique. Le Pape requeroit qu'il fut permis a quiconque voudroit, d'appeller a son siege : & afin qu'il obtint ce qu'il demadoit, commit faulseré, en alle-

*De l'Eglise. Fol. 147.*

alleguant vn decret controuué lequel il affirmoit auoir esté faict au Concile de Nice: depuis le mensonge du Pape fut cogneu, par les doubles du Concile, aportez de Constantinoble, & la requeste du Pape fut refusée.

Le Concile d'Arimine qui fut celebré par. 600. Euesques, estoit general, lequel condamna le Concile de Nicene. Et errerét avec Arrius, lequel auoit parauant esté condamné, par la parolle de Dieu au dit Concile. Pareillement le deuxiesme Concile d'Epheze a erré, avec Eutiches, & Dioscorus.

Le Concile de Cartage, au quel estoit pesent ce saint personage Cyprian, avec. 86. Euesques, assauoir presque tous les Euesques d'Afrique, de Numidie, & de Mauritanie, il fut la decreté que le baptesme administré par les heretiques, ne deuoit point auoir lieu, ains que ceux qui auoint esté baptisez par eux, deuoient estre rebaptisez: Laquelle sentence a esté par apres condamnée, comme il apert en la di-

*Le concile*  
*d'Arimine*  
*a erre, tous*  
*tesois il estoit*  
*genes*  
*ral.*

*Le concile*  
*de Cartage*  
*auquel*  
*estoit pres*  
*sent S. Cy*  
*prian, a er*  
*re.*

Saint Augustin escriuant contre  
Maximien Euesque des Ar-  
riens, liure 3. Chapi-  
pitre. 14.

Nous ne  
sommes de  
tenuz par  
l'autorite  
des cõciles  
mais bien  
par celle  
de l'escri-  
ture sainte.

Dit ainsi. Je ne doy preferer le Con-  
cile de Nicene, ne toy celuy d'Arimine  
comme voulant preiudicier deuant  
toute autre chose: Car par l'autorite  
d'yceluy, ie ne suis detenu, ne toy pa-  
reillemet par l'autre. Mais par les pro-  
pres autoritez des escritures saintes:  
& non pas de nulz hommes quelcon-  
ques qu'ilz soyent: mais tesmoingz a  
tous deux communs, comme la chose  
auec la chose, la cause auec la cause, rai-  
son auec raison. &c.

On deuroit aussy obseruer les de-  
cretz du Pape Alexandre. 3. de Gelase,  
de Nicolas. 2. du concile Elibertin, de  
Tolete, de Cartage, de Babylone, de  
Calcedoine, de Latrá, lesquelz ont def-  
fendu de prendre de l'argent, & des  
dons, pour la satisfacion des pechez,  
pour le baptesme, pour les temples.  
pour les sacremens & dons de Dieu

Et

Notez bic.

Et ont ordonnez que nulz ne fut pro-  
meu & ordonne en l'Eglise par arget  
& guerdons, & q̄ celuy fut tenu pour  
apostatique, & non pour apostolique  
qui obtiendrait le siege de Rome, ou  
par argent ou par faueur.

Le Concile Aurelian, a determiné  
que les pures, les malades, les debil-  
les, fussent nourris et reuestus par les  
Euesques, & q̄ les moynes ne deuoy-  
ent rien posseder de propre.

Notez.

Maistre Jean Gerson en sa premiere  
partie, de l'examination des  
doctrines.

Dit ainsi. La premiere verité ainsi  
seroit fermée, que quelque simple hom-  
me non autorisé, pourroit estre tant  
excellerment instruit aux lettres sa-  
crées, que on deuroit plus croire a son  
asserion en la cause d'enseiñnement,  
qu'a la doctrine du Pape. Car il apert  
que plus tost l'on doit croire a l'Euan-  
gile qu'au Pape. Si donc vn tel home  
enseiñne quelq̄ verité estre cõtenuë en  
l'Euangile, la ou le Pape ne sauroit ou  
pourroit grandemet errer. Il est mani-

On doit  
plus croire  
a vn home  
laiz qui  
soit bien  
instruit  
aux saintes  
lettres  
qu'a la do-  
ctrine du  
Pape.

*De l'Eglise.*

festé duquel on doit preferer le iugement. Tantost apres il dit, si aduenoit qu'on celebrast vn concile general, au quel fut present vn tel hōme bien instruit, en cas que la plus grande partie declineroit par malice, ou ignorance a l'oposite de l'Euangile, tel homme, laiz se pourroit opposer au dit concile general.

*Vn hōme laiz se pourroit opposer a vn concile si il y donnoit cōtre l'Euangile.*

*Panorme au chapitre, significasti, extra de electionibus, iceluy auoit assisté au concile de Basle & de Constance.*

Dit ainsi. Aux choses qui cōcernent la foy, le dit d'un homme laiz deuroit estre preferé au dit du Pape, si son dire estoit plus probable, par meilleure autorite du vieil & du nouveau testament, que celui du Pape.

*Aux choses qui concernent la foy, le dire d'un hōme laiz, doit estre preferé a celui du Pape.*

*Thomas d'Aguin en la somme, partie. 3. en l'addition. 46.*

*Article. 6.*

Dit. Pour ce que l'Eglise est fondée en la foy, & aux sacremens, il n'appartient aux ministres de l'Eglise faire des nou-

*uou.*

*De l'Eglise. Eol. 149.*

nouueux articles de la foy, ou faire des nouueaux sacremens, ou mouuoir ou oster ceux qui sont faitz: Car cela est l'excellence & puissance qui appartient seulement a Iesus Christ, qui est le fondement de l'Eglise.

*Il n'appartient au ministres de l'Eglise, faire des nouueaux articles de foy.*

Le Concile de Gangres en Galatie. Anathematise ceux qui ne demurent point en la foy du Seigneur, et qui sont tous les iours nouuelles constitutions.

*Ceux la font d'nes au diable qui font nouueaux articles de foy.*

*Les Canons et decretz des Papes en la distinction. 9. Chapitre Noli et capit ego. et capit negare et 24. q. 1. capit non asseramus.*

Disent ainsi. Qu'il se faut tenir a la sainte escriture, non point aux diuerses hommes. quelques sainctes qu'il soyent.

*Les canons disent qu'il se faut tenir seules ment a la sainte escriture.*

*Origene sur le prophete Ieremie, en l'homelie premiere.*

Dit. Il nous est necessaire d'appeller en tesmoignage les saintes escritures: Car a noz lens et allegations, sans icelles, on ne doit adiouster foy.

Notex.

Sainct Ierofime sur sainct Mathieu dit. Ce qui est dit sans autorité des es- critures par semblable facilité peut es- tre contemnè qu'il est dit.

S. August. sur S. Iean au. 46. traite Chapitre. 10.

Que c'est adire estre assis sur la chaire de Moysè.

Dit ainsi. Veritablement en seant sur la chaire de Moysè, s'ilz enseignent la loy de Dieu, il pensuit que Dieu en- seigne par eux: Mais s'ilz veulent en- seigner ce qui est du leur, ne les vueil- lez point ouyr, & ne le faictes point: Car veritablement telles gens cerchèt les choses qui leur sont propres, & n'ont point celles de Iesus Christ.

S. Ciprian a Cecil au deuxiesme liure de ses epistres en l'Epistre. 3.

Jean. 15. b.

Dit ainsi: Si vous faictes ce que ie vous commade ie ne vous appellera y point seruiteurs, mais amys: Et ausly que Christ doive estre seul ouy, le Pe- re l'a tesmoigné du ciel disant, C'est i- cy mon filz bien aimé, auquel i'ay mis mon bon plaisir escoutez le. Parquoy s'il est ainsi que Christ seul doive estre escouté, nous ne devons pas regarder

Mat. 17. b.

Christ seul doit estre escouté sans

que

que cest qu'un autre deuant nous a pé- se bon destre fait: mais ce que Christ qui est deuant tous a fait. Car ausly ne faut il pas ensuire la coustume de l'homme, mais la verité de Dieu, d'au- tant que le Seigneur parle & dit par Elise le prophete. Az me font h'onneur sans cause, enseignans les mandemens & doctrine des hommes: & de rechef en l'Euangile, vous reboutez le com- mandement de Dieu, pour establir vo- stre tradition. Et pour tant, cher frere, si aucuns de noz predecesseurs ou par ignorace, ou par simplese, n'a pas ob- serué ce que le Seigneur nous a en- seigné de faire par son exéple, ou doc- trine. Cela peut estre laissé par sa sim- plesse, & luy peut estre pardonné, par l'indulgence du Seigneur: mais il ne nous pourra estre pardonné a nous, qui maintenant sommes adm'onestez & instruitz du Seigneur, Et ausly il en faut escrire lettres a noz compaign'os, que la loy Euangelicque & la doctri- ne du Seigneur soit gardée par tout, & qu'on ne se retire pas de ce que

regarder a ce qu'on fait les au- tres deuant nous.

Esa. 29. d

Mat. 15. a

Notex.

Ceux qui reiectent la parole de Dieu n'ont point d'ex- cuse.

On ne se doit pas re- tirer de ce que Christ a enseigné.

De l'Eglise.

Christ a enseigné & fait. &c.

Puis apres il dit. Si nous sommes les prestres de Dieu et de Christ, ie ne trouue pas que nous deuions plus ensuyuir personne que Dieu et Christ. Veu que principalement il dit en l'Euangile. le suis la lumiere du monde, celuy qui me suit, ne cheminera point en tenebres, mais aura la lumiere de vie.

Iean. 9. b

Lactance Firmian au liure  
6. des diuines Instituti-  
ons Chapitre. 8.

La doctri-  
ne des hom-  
mes ne  
yaut rien.

Dit ainsi. On ne doit ensuyuir les hommes mais Dieu.

Saint Augustin escriuant a  
Fortunat en l'Epi-  
stre. 198.

Les escri-  
s des S. hom-  
mes ne sont  
point a pre-  
jerer aux  
escriures  
canonis-  
ques.

Dit. Nous ne deuons pas estimer toutes les disputations, combien qu'elles ayent esté faictes de gens fort louables, comme les escriiture Canoniques, tellement qu'il ne nous soit bien licite (sauf l'honneur des hommes qui leur est deu) de con-

De L'Eglise Fol 151.

contredire ou reprobuer aucunes choses en leurs escritures, si d'auenture nous trouuons qu'ilz sentent autrement que ne contient la verité entendue par les autres, ou de nous par l'aide diuine. Je suis tel es escritures des autres, comme ie veux que soyent ceux qui entendent les miennes,

Saint Augustin au prologue du. 3.  
liure de la trinité.

Dit ainsi. N'obey pas a mes Escritures comme aux escritures canoniques, mais tout ce que tu trouueras en icelles, que tu ne croyois point, croy le sans douter: mais au miennes si tu n'entés ce que tu tenois pour certain, ne les croys point fermement.

Au mesme liure.

Il Dit encor. Je ne puis nier & si ne doy, que comme en mes plus grandes oeuvres, & aussi en mes petites, il n'y ait plusieurs choses qui peuent estre blasmées, par iuste iugement, & sans aucune temerité.

Saint Augustin en l'Epistre a S.  
Ierosme, epistre 19. au Tome  
3. au fucillet. 161.

Augustin  
est tel es es-  
critz des au-  
tres comme  
il veut que  
soyons au  
siens.

Augustin  
ne veut  
pas qu'on  
obeisse a  
ses escritz,  
comme  
aux cano-  
niques.  
Augustin  
dit, qu'il y  
a aucunes  
choses en  
ses escritz  
qui sont a  
reprendre.

Dit

Il n'y a  
nulle faute  
aux escri-  
tures cano-  
niques.

Dit ainsi, Je confesse a ta charité, q̄  
iay aprins de porter cest honneur &  
reuerence seulement au liures des sain-  
ctes Escritures qui sont apellez Cano-  
niques: Que ie croy fermement, que  
nulz auteurs d'icelles les escriuant  
n'a erré: Mais si aucunes choses sont  
trouuées en icelles, lesquelles semblēt  
estre repugnantes a la verité: Je n'esti-  
me autre chose, sinon ou que le liure  
est mal escrit, ou que l'interpreteur a  
mal entendu ce qui est dit, ou que ie  
ne l'entens nullement. Et quand aux  
autres ie les liz tellement que de quel  
que saincteté ou doctrine qu'ilz soyēt  
ornez, toutesfois ie ne pense estre ve-  
ritable, ce qu'ilz disent, pour-ce qu'ilz  
ont telle opinion, mais pour autant  
qu'ilz me l'ont peu persuader, ou par  
ces auteurs canoniques ou par raisōs  
probables qui ne soyent point discor-  
dantes de la verité. Et quand a toy  
frere, ie ne pense pas que tu sen-  
te autrement. Voire i'estime a le verité  
que tu ne veux point qu'on lise tes li-  
ures comme les liures des Prophetes,  
&

Augustin  
ne pense es-  
tre verita-  
ble ce qu'il  
autre a dit  
il ne la  
prouue par  
la sainte  
Escriture.

Nottez.

& des Apostres qui ont escrit si certai-  
nement, que-ce seroit vne meschance  
té de penser qu'il y eut erreur ou faute  
en leur escrit.

S. Augustin en la 112. Epistre qu'il  
escrit a Paulin.

Dit ainsi. Je ne veux pas que tu suy  
ue mon autorité, afin que pour cela  
tu pense qu'il te soit necessaire de croi-  
re, pour-ce que ie l'ay dit: Mais afin q̄  
tu croyes aux Escritures canoniques.  
&c.

Augustin  
ne veut pois  
qu'on sui-  
ue son au-  
thorité sil  
ne le prom-  
ue.

S. Ierosme sur l'Epistre a Tite,  
chapitre. 1.

Dit. Sans l'autorité des Escritures,  
babil & iaserye, ne doiuet estre creuz.

Tertullian au prescrip-  
tions contre les He-  
retiques.

Dit ainsi. Il n'est en nostre vouloir  
ou franche volonté, licite d'introduire  
ou d'eslire ou aleguer en tesmoignage  
ce qu'un autre auroit introduit ou al-  
legué, pour son vouloir & plaisir. Car  
nous auons les Apostres du Seigneur  
pour auteurs, lesquels n'ont rien in-

Les Apo-  
stres ont  
seulement es-  
seigné, ce  
que le Sei-  
neur a com-  
mandé.



troduit pour leur plaisir, n'y rien de nouveau, ains ilz ont fidèlement enseigné aux nations la discipline, & congnoissance qu'ilz auoyent receu de Dieu.

*S. Augustin du seul baptême, en l'epistre a Vincent.*

Qui est celuy qui ne sache la sainte escriture? &c. Mon frere ne vueille entreprendre contre tant grandes choses diuines, Car les lieux sont congneuz par le droit Canon des Euesques.

*S. Augustin escriuant a Vincent en l'epistre. 48.*

Dit. Ne vueille point recueillir des calomnies enuers les freres des escritures des Euesques, ou des nostres: comme de Hilaire ou de ceste vnitè (deuât que la partie de Donatus fut separée) comme de Cyprian, ou de Agripin, contre les diuins tesmoignages, qui sont en si grand nombre, si clairs & si indubitables. Premièrement pourtât que tel genre de lettres doiuent estre distinguées de l'authorité des escritures canoniques. Car on ne les lit pas ainsi comme

comme pour en prendre tesmoignage, auquel ne soit nullement licité de contredire, si d'auenture ilz ont sentu aucune chose, autrement que la verité ne requiert. Tantoist apres il dit. Mais toutesfois cheminons en ce, en quoy nous sommes paruenus, asauoir en ceste voye qui est Christ. Car aussi l'integrité, & la congnoissance des lettres, de quelque Euelque (quel qu'noble qu'il soit) ne peut estre gardée comme l'escriture canonique est gardée, par tant des lettres & d'ordres, & de langues, & par la susception de la celebration ecclesiastique. Contre laquelle toutesfois en y a eu aucuns, les quelz soubz le nom des Apostres, ont controuuè plusieurs choses: toutesfois c'a esté en vain, pour ce qu'elle est trop bien esprouuée, trop bien celebrée, & trop bien cognue. &c.

*Sanct Augustin au. 2. liure. du bapteme contre les Donatistes chapitre 3.*

Dit, Vous auez de coutume de nous mettre au deuant les lettres de Cyprian, la sentence de Cyprian, pour quoy

*On peut bienconare dire aux anciens filz ont sentu autrement que la verité ne requiert. Notez*

*Aucun heretiques os escrit des liures soubz le nom des Apostres.*

*on ne doit amener le fautes des anciens docteurs contre si grand nombre de tesmoignage des diuines escritures. Notez.*

quoy prenez vous l'authorite de Cy-  
prian, pour vostre scisme, & reboutez  
son exemple pour troubler l'Eglise?  
Et qui est celuy qui ne sache bien que  
la sainte Escriture Canonique, tant  
de l'ancien, que du nouveau Testa-  
ment, est contenuë entre ses limites,  
qui sont certains, & que icelle esta pre-  
ferer a toutes les Escritures des Eues-  
ques passez, tellement qu'on ne peut  
en rien douter d'icelle n'en disputer,  
assauoir si tout ce q est escrit en icelle est  
veritable. Mais il est licite de reprèdre  
les escritures des Euesques q ont esté es-  
crites ou qu'ilz ont escrit apres la cõfir-  
mation des escritures Canoniques, ou  
par parole, par aduenture plus plain-  
ne de sapience d'un chacun mieux in-  
struict en telles choses. ou par plus  
grande authorite des autres Euesques:  
ou par la prudence des sages, ou par  
les Conciles, si d'aduenture on a des-  
uoyè en aucune choses de la verité, &  
aussi les Conciles qui se font, par  
vne chacune region ou prouince, sans  
nulles doutes, doiuent donner lieu, a  
l'au

L'Escritu-  
re sainte  
est a preser-  
uer aux Es-  
critures de  
sous les E-  
uesques.

On ne peut  
douter de  
la sainte  
Escriture.

Notex.

l'authorite des premiers Conciles qui  
se sont faitz en toute la chrestientè,  
& les premieres et generales determi-  
nations, doiuent souuent estre amen-  
dées par celles qui en suyuent, quand  
par quelque experience des choses,  
ce qui estoit secret est declarè, & est  
cogneu, ce qui estoit muçè, sans aucu-  
ne forme d'orgueil qui n'est sacrilege  
sans auoir vn col enflé d'arrogance,  
sans aucune contention d'enuie mau-  
uaise, avec sainteté, humilité, avec la  
paix catholique, avec la charité chre-  
stienne.

Iaco. 3. d.

Irenèe au Liure. 3. Chapitre 4.

Dit. Que seroit-ce si quelque  
Dispute ou debat estoit esmeu, de  
quelque question legere, ne faudroit  
il pas recourir aux plus anciennes E-  
glises, qui estoient du temps des  
Apostres, & prendre d'icelles ce  
qui est clair & certain, pour res-  
oudre du debat, ou de la question pre-  
sente?

Saint Augustin du baptesme con-  
tre les Donatistes, au liure. 3

chap.

Dit. Honoratus Attuca a dit, puis que Christ est la verité, nous deuõs plus tost eusuiure la verité, que la coustume.

L'Euesque Castus au chapitre. 5.

Dit. Celuy qui prelume d'enfuiure la coustume, en contemnant la verité, ou celui est enuieux & malin enuers les freres, auquelz la verité est reuelée, ou il est ingrat enuers Dieu, par l'inspiration duquel l'Eglise est instruite.

Le Prophete Ieremie dit, N'ayez nulle fiance en vous mesme, sur parolles de mensonges disans. C'est le Temple du Seigneur, le Temple du Seigneur, &c.

Voicy vous auez confiance en vous mesmes, sur parolles de mensonge, lesquelles ne vous profiteront de rien,

Dieu a rendu tesmoignage de son filz disant: C'est icy mon filz bien aimé, auquel j'ay prins mon bon plaisir, escoutez le.

Le Seigneur a dit. Qui presumera de

Jean. 14. a  
La coustume ne doit estre ensuiuite.

Celuy qui veut ensuiuir la coustume & cõtre la verité, il est enuieux & malin.

Ier. 7. a.  
Amos. 6. a  
Miche. 7  
Mat. 17. b  
Luc. 9. a  
2. Pierre. 1.  
Deute. 19.

de parler parolles en mō nō, lesquelles ie ne luy auray point commandé de dire, ou qui parlera au nom des autres dieux, iceluy prophete mourra.

Deut. 18. d

Moise dit, vous ne ferez pas selon tout ce que nous faisons icy aujourdhuy, c'est a sauoir yn chacun tout ce qui semble bon a son aduis.

Deut. 12. e

Item vous n'adiousterez, rien a la parole que ie vous cõmande, & n'osterez rien d'icelle, afin que gardiez les commandemens du Seigneur vostre Dieu, lequel ie vous commande. Regardez, ie vous ay enseigné les cõmandemens & droitz, ainsi que le Seigneur mon Dieu m'a commandé.

Deut. 4. a

Leui. 22. d

Apo. 2. ob

S. Augustin escriuant a Orose, contre les Priscilianistes & Origenistes Chapi. 11.

Dit. La doctrine humaine semble auoir raison, tant & si longuement qu'elle n'est point a comparée a la science diuine: Mais quand le mensonge aproche de la verité, il est incontinct deuoré & perdu, cõme l'estincelle du feu, & tous les enseignemens de

La doctrine ne humaine ne a grand aparence en elle mesme, mais quand la verité est

V faulse.

mise au fausseté lesquelz maintenant sont ap-  
pres, elle se pellez Idolles, d'autant qu'il sont faitz  
confondez. et composéz, seront totalemēt briséz.

*Iean. 3. d* Iean baptiste dit, celuy qui est venu  
d'en haut est par dessus tous, celuy qui  
est issu de la terre est terre, et parle de  
la terre, & celuy qui vient du ciel est p

*Colos. 4. a* dessus tous, & il tesmoigne ce qu'il a  
veu et ouy, et nul ne recoit son tesmoi-  
*Rom. 7. a* gnage. Celuy q aprouue son tesmoi-  
*Mat. 16. d.* gnage, il a signé, que Dieu est veritable,  
car celuy que Dieu a enuoyé, annonce  
les parolle de Dieu.

*Iean. 5. f* Iesus Christ dit, vous n'avez point  
*Iean. 8. c* sa parolle demourante en vous, pour  
ce que vous ne croyez point a celuy  
que Dieu a enuoyé: cherchez les escritu-  
res, car vous cuidéz auoir la vie eter-  
nelle en icelles. Ce sont aussy celles q  
rendent tesmoignage de moy.

*Iean. 7. b* Item ma doctrine n'est par miéne,  
*2. Cor. 2 d* mais de celuy qui m'a enuoyé: Si aucū  
veut faire la volonté d'iceluy, il cog-  
*Iean. 5. c* noistra de la doctrine a sauoir si elle est  
de Dieu, ou si ie parle de moy mesme,  
celuy qui parle de soy mesme il quier  
la

sa propre gloire, mais celuy qui quier  
la gloire d'eceluy qui l'a enuoyé, il est  
veritable, & n'y a point d'iniustice en  
luy.

Item celuy qui m'a enuoyé est veri-  
table, et les choses que i'ay ouyes de  
luy ie les dis au monde. &c.

Item si vous estes permanentz en  
ma parolle, vous estes vrayment mes  
disciples, et cognoistrez la verité, et la  
verité vous affranchira. &c. Moy, ie  
dis ce que i'ay veu enuers mon pere, et  
vous faictes ce que vous auez veu vers  
vostre pere: En verité en verité ie vo<sup>s</sup>  
dis, si quelc'un garde ma parolle, il ne  
verra iamais la mort.

Iesus Christ dit: Mes brebis oyent  
ma voix et ie les cognois, et aussy elles  
me suiuent.

Item ie n'ay point parlé de moy  
mesme, mais le Pere qui m'a enuoyé,  
m'a donné le commandement de ce  
q ie doy dire, et parler: Et say que son  
commandement est la vieernelle.  
Les choses donc que i'annonce, ie les a-  
nonce comme le Pere m'a dit.

*Iean. 8. d*  
*Rom. 15. d*

*Iean. 5. d*

*Iean. 10. c*  
*Iean. 8. f*

*Iean. 12. f.*  
*1. Pier. 4. c*  
*Psal. 118.*

*De l'Eglise.*

*Iean, 14, b*  
*Act. 4, f*  
*Iean, 5, a*  
Item les parolles que ie vous dis, ie ne les dis pas de moy meime. Si vous m'aimez gardez mes cōmandemens : Celuy qui a mes commandemens & les garde, c'est celuy qui m'aime. Qui ne m'aime pas, il ne garde point mes parolles, & la parolle que vous oyez, n'est pas mienne, mais c'est celle de mon Pere qui m'a enuoyé.

*Iean, 20, a*  
Item, Iesus fist plusieurs autres signes, en la presence de ses disciples, lesquelz ne sont point escries en ce liure: Mais ces choses sont escries, afin que vous croyez, que Iesus est le Christ filz de Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie par son nom.

*Gala. 1, b*  
*L'euangile est si ferme que si vn Ange disoit autre chose il ne doit estre creu.*  
Saint Paul dit. Si nous, ou vn Ange du ciel vo<sup>us</sup> annonce autrement, que ne vous auons annoncé qu'il soit maudit. Ainsi que nous auons dit deuant maintenant encor ie dy. Si aucun vous annonce autrement, que ce que vous auez receu, il soit maudit.

*Iean, 4, d*  
La femme Samaritaine dit a Iesus, ie say que le Messias (qui est appelle

*De l'Eglise.*

*Fol. 157.*

pellé Christ) doit venir, quand donc iceluy sera venu, il nous annōcera toutes choses.

Saint Paul dit. *Je ne me suis point soustraiēt que ie ne vous aye annōcē tout le conseil de Dieu.* *Act. 20, f*

*Chrisostome en la premiere homelie sur l'Epistre a Tite.*

Dit. l'Euangile contient toute chose, les choses presentes & les futures, l'hōneur, pieté et foy. &c. *L'euangile le contient toutes choses.*

*Saint Hilaire sur saint Mathieu au Canon. 14.*

Dit. Toute plante qui n'est pas du Pere doit estre arrachée, c'est adire toute tradition humaine doit estre d'escartinée, par la faueur de laquelle ilz ont transgressé le commandement de la loy: Et pour tāt il les dit estre les cōducteurs des aueugles, promettans le chemin de la vie eternelle, lequel ilz ne voyent pas eux mesmes: & dit que le tresbuschemēt de ces aueugles icy, & de leurs conducteurs est commun.

*S. Augustin sur saint Iean au. 49.*

De l'Eglise.  
traicté chapitre. 9.

Iesus christ  
a fait plu  
sieurs choses  
les lesquels  
les ne sont  
point escri  
tes mais les  
choses qui  
ont esté  
compertoy  
ent a nos  
sire salut  
ont esté  
escries.

Dit. Combien que le Seigneur Iesus  
Christ, ayt fait beaucoup de choses, q  
n'ont pas esté escries, Comme aussy  
son propre Euangeliste le tesmoigne,  
asauoir le Seigneur Iesus Christ auoit  
dit & fait beaucoup de choses qui ne  
sont pas escries, toutefois les choses  
ont esté esleues pour escrire lesquel  
les ont voit estre suffisantes pour le sa  
lut des croyans.

De l'Ecriture sain

te, & comme il est licite a tous ho  
mes de la lire.

- Apoc. 1. a. S. Iean dit. Bien heureux sont ceux  
qui lisent, & ceux qui oyent les parol  
les de la pphetie, & gardent les choses  
qui y sont escries, car le teps est pres.  
Luc. 11. d. Iesus Christ dit, bié heureux sôt ceux  
q'oyent la polle de Dieu & la gardent.  
Psal. 118. 2. Dauid dit, ta polle est vne lape a mes  
piedz, & vne lumiere a mes sentiers?  
Eccl. 1. a. La fontaine de sapiéce est la polle du  
Seigneur Dieu souuerain, et l'étrée d'i  
celle sont les cōmandemens eternolz.

leze

De l'Ecriture sainte. Fol. 158.

Ieremie dit. Tes parolles ont esté trou  
uées, & les ay mangées, & ta parolle  
m'a esté faicte en ioye, & en liesse de  
mon coeur.

Sainct Paul dit prenez le heaulme  
de salut, & le glauiue de l'Esprit, qui est  
la parolle de Dieu.

Aug. au. 19. liure de la cité de Dieu ca. 19.

Dit. Il n'est defedu a psonne de cog  
noistre la verité, ce qui le doit faire par  
honeste repos: Combié de teps pdent  
au iourd'huy hōmes & fēmes, en al  
lant & venant, iouant & iasant, detra  
ctant & regardant ioux & follies.

Chrisostome sur S. Iean en la fin de  
la. 16. homelie.

Dit. Je vous prie escoutez vne cho  
se veritable, n'est ce pas chose absurde  
qu'un medecin, vn cordōnier, vn tisse  
rai & generallemēt tous ouuriers, vn  
chacun cōbat pour la pfection de son  
art, & q' le chrestie ne lache redre rai  
son de la religiō? Il est vray q' quād ses  
arts necaniques sont ignorez, ce n'est  
perte q' d'argent, mais le contēnement  
de la religiō chrestienne emporte la p

V 4 ditien

Ieer. 15. ca

Ephe. 6. e

On ne doit  
desfendre a  
personne,  
de cognoi  
stre la ve  
rité.

C'est vne  
chose ab  
surde que  
le chrestien  
ne sache rē  
dre raison  
de sa foy.

*De l'Escriture sainte.*

dition de l'ame, & toutefois nous tra-  
uillons par si grand' misere, & par si  
grad' forcenerie, q' no' mettōs en icel  
les toute nostre cure, & toute nostre co-

*L'ignorā-  
ce des chre-  
stiens, est  
cause que  
les infideles  
ne recog-  
noissent  
leur erreur*

gitation: mais les choses q' no' sont ne-  
cessaires, & qui sont cōme forteresses  
trēsfermes de nostre salut, no' ne les  
estimons rien. C'est ce qui empesche  
les gentils a cognoistre leur erreur, &  
s'en mocquer: Car comme ainsi soit  
qu'ilz se fondēt sur le mensonge, pour  
faire tout ce qu'ilz fōt, & pour defēdre  
l'ignominie de leurs enseignemēs, no'  
q' Ieruōs a la verité, no' n'osons ouu-  
rir la bouche pour defēdre ce q' est nostre  
Qu'est-ce q' empesche qu'ilz ne puis-  
sent cōdēner nostre grāde imbecilitē,  
& qu'ilz n'ayent sulpitō sur no' de q'l

*1. Pier. 3.  
On doit es-  
tre prest de  
rendre rai-  
son de sa  
foy, a ceux  
qui nous  
en deman-  
dent.*

que fraude & follie? Qu'ilz ne diant  
mal de christ, cōme d'un mēteur, q' sa  
fraude a abusez de la follie d'une nul-  
titude? Nous sōmes cause de ce Mas-  
pheme: Cecy nous est cōmandēde S.  
Pierre. Car il dit, que no' soyon touf-  
iours preparez pour satisfaire tous  
ceux qui nous demandent raison de la  
foy, & esperance qui est en nous:

Et

*De l'Escriture sainte. Eol. 59.*

Et derechef, que la parolle de Christ  
habite en vous abondamment. Mais  
que respondent a cela ceux qui sont  
plus folz que des frellons? Beneite soit  
toute ame simple, & celuy qui chemi-  
ne seuremēt. Mais c'est la cause de to'  
maux, que plusieurs ne sauent amener  
tesmoignages des Escritures en lieu o'  
portun: Car il ne faut pas entendre en  
ce lieu icy le simple pour le fol, & pour  
celuy qui n'entend rien, mais pour ce-  
luy qui n'est pas caut & malicieux.  
Car si on l'entendoit ainsi, se seroit cho-  
se superflue de dire, soyez prudentz cō-  
me les serpentz & simples comme les  
colombes.

*Collos. 3.*

*Pro. 10. b  
Diction cō-  
mū d'estre  
simple.*

*Notex.*

*Mat. 10. b*

*Saint Hierosme au prologue sur  
le Prophete Sophome.*

*4. Roy. 22  
Iuges. 4.*

Dit. S'ilz sauoyent q' Holda Prophe-  
tisa, quand les hommes se taisoyent,  
& que Debora iuge, & prophete, la-  
quelle surmonta les ennemis d'Israel,  
quand Barach auoit peur, & que  
Iudith & Esther (en figure de l'Eglise)  
occirent les aduersaires, & deliurerent  
Israel qui s'en aloient perir, ilz ne fe-  
royent iamais la figoigne derriere mō

*Judith. 13  
Esther. 7.*

*De l'Escriture sainte.*

dos, c'est a dire qu'ilz ne se moqueroient point de moy par derriere. Et vn peu apres, il me suffit de dire a la fin du prologue que nostre Seigneur Iesus Christ c'est apparu premierement aux femes & furent Apostres des Apostres, a celle fin que les hommes eussent hon-te de ne chercher ce q̄ le sexe plus fra-gille auoit desia trouuè.

*Chrysostome sur saint Iean en la 3.  
homelie. chap. 4.*

*Paresse des  
chrestiens  
de ne lire  
diligement  
la parole  
de Dieu.*

Dit, Soyons donc honteux, & ve-  
goigneux que la femme des cinq ma-  
rys, & Samaritaine a mis si grande di-  
ligence, pour aprendre, que pour le  
temps du iour, ne pour autres occupa-  
tions elle n'a peu estre retirèe de la  
doctrinè de Christ: Mais quant a no-  
non seulement nous sommes sans riè  
enquerir de ce qui appartient a l'eru-  
dition des choses diuines, mais aussi  
nous sommes comme assurez en rou-  
tes choses, & ne nous chaut non plus  
des vnes que des autres, & pourtant  
nous sommes ignorans de toutes cho-  
ses. Qui est-ce de nous, ie vous prie  
lequel estant de retour a la maison,

*Notz bien*

*De l'Escriture sainte. Fol. 160.*

Vienne a faire quelque oeuvre aparten-  
nant a vn Chrestien? Qui est celuy  
qui vient a fonder le sens des Escritu-  
res? Nul a la verité. Nous trouuons  
souuent les tabliers et les detz, mais  
bien peu souuent les liures: Que si au-  
cuns les ont, ilz les gardent enfermez  
aux cabinetz, comme l'ilz n'en auoyènt  
nulz. Ou ilz passent toute leur estude  
a auoir des peaux delièes, et peites, ou  
belles figures de lettres, non pour les  
lire ne pour en auoir quelque vñce,  
mais pour monstret leur richesse et  
leur ambition, et n'estudient en autre  
chose. La vaine gloire est si grãde que  
ie n'oy nulz ambitieux, qui entendent  
aucũ liure, mais seulement prisèt les let-  
tres d'or. Quel gaing en vièt il ie vous  
prie? Les escritures ne nous sont pas  
donnèes pour les auoir seulement es  
liures, mais afin que nous les engrai-  
ons en noz coeurs. Parquoy telle pos-  
session de liures est et tient de l'ambi-  
tion iudaique, auquelz les comman-  
demens ont estè donnez en lettres,  
mais a nous il n'est pas ainsi, auquelz  
ilz sont donnez es tables du coeur de

*Iean. 5. f.*  
*Beaucoup  
de ceux  
qui se disent  
chrestiens  
ont plus  
souuent les  
tabliers et  
ieux de  
detz en mai  
que les  
saints liures*

*Notz*

*Pro. 7. a.*  
*Les Escritu-  
res ne  
nous sont  
pas donnèes  
pour les au-  
oir seule-  
ment es li-  
ures mais  
au coeur.*

*Ierc. 31. f.*



*De l'Escriture sainte.*

*Chrisosto*. charité: Je ne deféd point d'auoir des li-  
*admoneste* ures, mais i'admoneste, & en telle sor-  
*d'auoir les* te prie instamment que nous les ayôs,  
*liures & de* touttefois que nous ruminions sou-  
*les lires s'og* uent en nostre esprit, & les lettres &  
*neusement* & le sens, tellement que par ce moy-  
en nous soyons netroyez. Car si le dia-  
ble n'ose entrer en vne maison ou est  
l'Euágile, beaucoup moins attouche-  
ra il l'ame qui par lecture continuelle  
a ceste doctrine familiere. Sanctifie  
donc l'ame, sanctifie le corps, & cela  
adiendra si tu as tousiours l'Euangi-  
le en ton coeur, & en ta langue.

*Saint Hierosime au proeme du pre-  
mier liure de son exposition  
aux Ephes. tome. 9.*

*Psal. 1. a* Dit. Toutes parolles, & toutes rai-  
*us. m.* sons sont contenues es liures diuins,  
par lesquelles aussi nous cognoissons  
*Jean. 5. e.* Dieu, & n'ignorons point la cause,  
*Osé. 4. b* pourquoy nous sommes créez. Je m'el-  
merueille que aucûs ont esté tant adô-  
nez a sortir, & a dormir, de ne vou-  
loir pas aprendre les choses excel-  
lentes, mesme ont estimé & estiment  
repre-

*De l'Escriture sainte. Fol. 161.*

reprehensibles, tous ceux qui ont tel-  
les estudes : Aufquelz combien que  
puisse respondre plus estroictement et  
briuelement les delaisse offenzez ou a-  
paifez. le dys qu'il vaut beaucoup  
mieux lire les escritures, que de bailler  
apre les richesses, pour les amener & a-  
masser.

*Chrisostome sur Genese en l'homé-  
lie. 7. Tome .6. chapit. 1*

Dit. Je vous prie que ne soyons pas  
negligens a nostre propre salut, mes-  
me plustost que nostre parole soit des  
choses spirituelles, & que l'un prenne  
en ses mains le liure de Dieu, & qu'en  
appellant les prochains il arroufe des  
diuines parolles son ame, & celles des  
assistens, afin que ainsi nous puissions  
chasser les trahisons & aguertz du di-  
able.

*Saint Hierosime au Tome .1. escri-  
uant a Marcelle l'inuitant  
d'aller in Bethleem.*

Dit. Au village de Iesus Christ, il  
n'y a que gés rustiques, on n'y oyr ries  
que Plalmes, de quelque coste que tu  
re

*Ceux la s'ot  
rémpliz de  
folie & ma-  
lice q' de son  
dens de lire  
les saintes  
Escritures.  
1. Tim. 6 d*

*Les voisins  
en samble  
deuroyent  
prendre les  
saintes Es-  
critures en  
main, &  
par cearon  
ser leurs ar-  
mes.*

*Au village  
de Iesus  
Christ on  
ny oit que*

De l'Escriture saintte.

*Psalmes & chançons spirituelles chantés par tous gens mécaniques.*

*Si tu veux que tes enfans t'obeissent après les aux saintes Escritures des leur ieunesse.*

*Il ne faut point dire que c'est à faire aux moines de lire les Escritures c'est plus à faire à toy qu'à eux.*

te tourne, le laboureur tenant la queue de la charrue chante Allelu-ia. Le moissonneur suant passe le temps à chanter Psalmes, & le vigneron avec la serpe, taillant la vigne, chante quelque chose de David, ce s'ont les chafons de ceste prouince, ce sont cōme l'on dit cōmunement les chafons d'amours.

*Athanasie sur l'Epistole aux Ephe. chapitre. 6.*

Dit. Peres ne prouoquez point vos enfans. &c. Il adiouste la cause de l'obeissance au cōmandemēt du pere, & mōstre aux peres & meres comment ilz rendrōt leurs enfans obeissans, & prōptz à faire ce qu'on leur dit. Si tu veux (dit il) que tes enfans t'obeissent, ioinēt les & acoustume aux parolles diuines, & ne dy point que c'est à faire aux moines, d'entendre les saintes lettres: Car c'est certes plustost l'office d'ū chacun hōme chrestie, & de celuy mesme qui se mesle des affaires & negoces de ce siecle. Et d'autant qu'il a affaire de plus grandes aydes, d'autāt a il plus grād be loig d'entredre: car il est plus agitē des

flotz

De l'Escriture saintte. Fol. 162.

flotz & assaurz de ce mōde: Cela fait dōc grandemēt à ton profit, que tes enfans oyēt & lisent les saintes escritures car d'ycelles ilz aprēdroyent, hōnorer ton pere & ta mere: mais tu fais le cōtraire, tu nourris tes enfans es escritures des payēs & gētilz, desq̄lz ilz aprēnent de tresmauuailes choses, ce qu'il n'aduient quand ilz sont instruis es diuines escritures.

*Primasie (Euesque d'Vique, au pais d'Afrique, disciple de saint Augustin) escriuant sur l'epistole aux Collos. chapitre. 3.*

Dit. La parolle de Dieu soit habitante en vous plantureusement. &c. icy est amplemēt demōstre, que les laicqz doyēt aussi auoir la parolle de Dieu, non tant seulement simplement, mais aussi abondamment, & si se doyēt pareillement admonester & enseigner l'un l'autre.

*Athanasie sur le 3. chapitre des Colossiens.*

Dit. La parolle de Dieu soit habitante

Ceux la font mal q̄ enuient leurs enfans aux lettres payennes, & non aux diuines.

Les gens laicqz doiēt enuie aussi auoir les saintes Escritures. Notez bien

De l'Escriture sainte.

tante en vous plantureusement, en toute sapience. Il nous montre la voye par laquelle nous pourrons rendre grace en toutes choses. Car si la parole de Dieu (dit il) habite en vous, c'est a dire, la doctrine ou diuins commandemens & admonitions, par lesquels il nous instruit a mespriser ceste vie, & n'estimer beaucoup ses biens terriens. Certes nous ne succomberons en aucunes choses plus grieues, ains portans toutes choses virilement, rendrons graces a Dieu, combien qu'il suruienne des aduersitez. Car il n'a point dit, la parole de Dieu soit en vous simplement, mais qu'elle habite & bondamment. Car si nous abondons en la cognoissance des saintes Escritures, nous porterons facilement les tribulations, peines & calamitez, & toute autre maniere de maux.

Theophilacte sur le 6. chapitre des Ephesiens.

Dit. Si tu veux (dit il) que tes enfans te soyent obeissans, instruy les en la parole de nostre Seigneur, & ne dy point

Si nous abondons en la cognoissance des Escritures nous porterons joyeusement les tribulations

Notez diligemment

De l'Escriture sainte. Fol. 163.

point que c'est affaire aux moynes seulement de lire les Escritures. Car il appartient aussy bien a vn chacun chrestien, & mesme a tous ceux qui conuersent & negocient au monde.

S. Hierosme sur le 6. chapitre aux Ephesiens.

Dit. S'il commande aux Ephesiens laicz, & a plusieurs ocupez aux negociés & a faires de ceste vie (comme on voit entre le peuple) qu'ilz enseignent a leurs enfans en toute discipline, & admonition du Seigneur, que doit on estimer des prestres de l'ordre desquelz il escrit a son disciple Timothée disant, ayans enfans subietz en toute reuerence. &c.

S. Ambroise sur la 2. epistre a Timothe. Cha. 3.

Dit. Toute escriture diuinement inspirée, &c. Il est manifeste que toute escriture, de laquelle Dieu est montré auteur, est vtile: Car elle est donnée a celle fin qu'elle profite aux ignoras, & qu'elle restaure les deforme, & attrait les iniques en toutes bonnes ouures:

X Car

L'escriture n'est aparsue a ceux qui negocient au monde.

Les petits enfans doivent estre aparsus aux saintes lettres.

1. Tim. 2.

L'escriture sainte attire les meschans a faire bien

De l'Escriture sainte.

Car en profitant petit a petit au nou-  
uel homme, elle constitue l'hōme de  
Dieu.

Chrisostome sur la.2. epistre a Ti-  
mothée. Chapi.3.

Dit. Tu as (dit il) par moy les escri-  
tures, si tu desire d'apprendre quelque  
chose, d'icelles le pourras aprendre :  
s'il escrit ces choses a Timothée qui es-  
toit plain du S. Esprit, de cōbien plus  
deuons no<sup>e</sup> estimer q̄lle no<sup>e</sup> soit dicte,

Lactance Firmian au proesme des  
institutions diuines.

Dit. Nous qui auōs receu le sacre-  
ment de vraye religiō, puis q̄ la verité  
no<sup>e</sup> est diuinemēt reuelée, & q̄ suyuōs  
Dieu docteur de sapiēce, appellōs au  
repas de la viande celeste vniuerselle-  
ment tous hōmes sans aucune differē  
ce du sexe ou de l'aage: Car il n'est au-  
cunes viandes plus douces, & plus de  
lestantes a l'Esprit, que la cognoissan-  
ce de la verité.

S. Augustin au.6. chapi. du liure de  
l'vtilité de croire. dit

En chascū Tout ce q̄ est aux escritures, est haut  
&

Notes.

On doit ap-  
peller indis-  
ferament  
sous hōmes  
sansregar-  
der au sexe  
ou a l'aage  
au repas  
de la parol-  
le de Dieu.

De l'Escriture sainte. Fol. 164.

& diuin, esquelles tout y est verité &  
discipline tresacomodée, & plain-  
ment modifiée (croymoy) pour rassa-  
fier, & restaurer les espritz, en sorte  
qu'un chacun y peut puiser ce qui luy  
suffit, moyennant qu'il vienne puiser  
deuotement & sainctemēt, selon que  
le requiert la vraye religion.

Augustin au liure de la vraye reli-  
gion. chapi. 51. sur la lettre e.

Dit. En laissant (dit il) & repudiāt  
les bauceries theatralles & poetiques,  
paissions & abreuōs nostre esprit, en  
traictant & considerant les Escritures  
diuines. Lequel esprit est las, et eschau-  
fé de chaut, par sain & soif de vaine cu-  
riosité, & pour neant desirant estre  
rassasié & saoulé de vaines phātalies,  
comme de viandes painctes.

Chrisostome sur S. Iean en l'hōme-  
lie. 10. au tome. 5. chapi. 1.

Dit. Auāt q̄ venir aux parolles Euāge-  
liques, ie vo<sup>e</sup> veux faire vne req̄ste, la-  
q̄lle ie vo<sup>e</sup> prie ne mespriser: Car nous  
ne vo<sup>e</sup> demandōs choses pesantes ne  
difficilles a faire, ne q̄ soit seulemēt vtil

peut puiser  
aux escri-  
tures ce  
qu'il luy est  
de besoing  
pour son  
salu.

Nota.  
Crist en la  
Somelie de la  
s. Communion.  
Il y a en la  
semaine six-  
te. six sermes  
Dieu requiert  
sainctement  
vne d'icelles  
luy estre don-  
née & ebe les  
consummes en  
neces mon-  
daines & c.

*Chrysostom.* Je a moy, mais beaucoup plus a vous.  
*requeroit a son peuple que devant la predication il fut songneux d'avoir les saintz liur es es mains*

*Notez.*

*On doit enseigner l'un l'autre en la parol de de Dieu.*

*Pour quoy cest que plusieurs profitent si peu aux ecritures.*

Quel est donc la reqste q no<sup>s</sup> faisons? Qu'un iour en la sepmaine, ou pour le moins le iour de repos et festes, vo<sup>s</sup> soi ez soigneux d'avoir en voz mains, devant la predication les Euagilles q no<sup>s</sup> deu<sup>s</sup> lire, & les repeter souuēt en voz maisons, cerchar diligemēt l'intelligēce, & notāt ce q est facile, ou obſcur, & difficile en icelles, & ce q ſe ble auoir cōtrarietē, q toute fois n'en a point: et apres auoir le tout entieremēt examine, soies trelatētif a les sermōs, par ce moyen il en viēdra grand pfit, et a vo<sup>s</sup> & a moy. Car ie n'auray pas grand labeur a vous mōstrer la vertu et efficace de l'Euagille, atēdu q la sentence vous sera ia rendue facile en vostre maison: Et vous ferez beaucoup plus aiguz et subtilz, non a ouir & entendre seulement, mais a enseigner les autres: car il y en a plusieurs q oyēt icy, & se dōnent peine de retenir toutes les polles de l'Euagile, & tout ce q nous disons sur icelles, & ce neātmoins ilz ny pfitent pas beaucoup, & y demourillōs

nous

no<sup>s</sup> vn an. Pourquoy? pour-ce qu'ilz ne l'adōnent a noz sermōs qu'un peu de teps, et seulement en l'Eglise. Que si quelcu'n l'exculēt sur les negoces & occupaciōs des choses publiqs et particulieres: premieremēt ilz errent fort, mesmemēt en ce qu'ilz entēdēt a tant de choses, et sont telle nent addonnez aux negoces et affaires temporelles, qu'ilz n'estudient aucunemēt aux choses q sont tresnecessaires, et amenēt excuse friuole et de nulle estime: Car on pourroit trop mieux accuser en ceste partie, la longue conuēration des amiz, le long seiour au theatre, et passe-temps, le long temps qu'on met a regarder courſes de cheuaux, ausquelles choses ilz consomment et employent souuēs tout vn iour, et en ce toute fois ne s'exculent sur les occupaciōs, d'auātage vous mettez grande diligence es choses viles et abiectes, et de nule valeur, mais quand il faut entendre aux choses diuines, vous les estimez inutilles, et de nul pris: tellemēt q ne tenez cōpte d'y mettre quelq petite cure et soing

X 3

*Plusieurs s'exculent de lire les escritures a cause de leurs affaires, & ilz n'estiment pas le tēps qu'ilz employent a iceux passe temps qui ne valent rien.*

*De l'Escriture sainte.*

*Admoniti  
on aux po  
ures pour  
auoir les  
saintes li  
ures.*

soing. Et cōmēt sont dignes de viures,  
& veoir le soleil ceux qui en tiennent  
si peu de conte: Les negligens ont en  
cor vne autre excuse mal propie, a sa-  
uoir qu'ilz n'ont point les liures: Ce se-  
roit chose ridicule de respōdre icy aux  
riches, mais pour-ce q̄ l'estime q̄ plu-  
sieurs poures vsent souuēt de ceste ex-  
cuse, ie veux vn petit parler a eux, &  
leur demander, s'ilz n'ont pas tous les  
instrumens de leurs artz & mestiers?  
Cōbien q̄ pourete empêche grande-  
mēt a les acheter: Est-ce poit dōc cho-  
se lotte de l'excuser icy par pourete, &  
faire diligence de n'auoir diserte des  
choses necessaires a leurs mestiers, &  
l'excuser sur les occupatiōs & poure-  
tē, en choses dont il leur reuient si grā-  
de utilitē.

*Augustin au. 56. sermon fait aux  
freres estant en solitudes.*

*Celuy doit  
craindre  
qui ne veut  
lire les es-  
critures  
desire touz*

Dit, Celuy qui ne tiēt conte de lire les  
saintes escritures, enuoyēes de paradis  
doit craindre nō seulement q̄ p aduen-  
ture il ne recoiue les retributiōs eter-  
nelles, mais aussi qu'il n'eschape poit  
les peines eternelles: Car il nous

*De l'Escriture sainte. Fol. 166*

est si dāgereux de ne lire les preceptes  
diuins, q̄ le prophete avec grand dueil  
crie, pour ce a estē menē mō peuple en  
captiuitē, pour ce qu'il n'auoit poit de  
sciēce. Car q̄ ignore, il sera ignorē. Sans  
point de doute, celuy q̄ ne tiēt cōte en  
ce mōde de chercher Dieu p diuines le-  
ctures, Dieu ne le daignera cognoistre  
en l'Eternelle beatitude. Nō<sup>o</sup> deuōs a-  
uoir peur d'ouir (apres q̄ les portes se-  
rōt fermēes) avec les folles vierges, ie  
ne vo<sup>o</sup> say, ie ne vo<sup>o</sup> cognoye, vo<sup>o</sup> q̄ fai-  
ctes iniquitē, deptez vo<sup>o</sup> de moy. Qu'est  
ce, ie ne vo<sup>o</sup> say, ie ne vo<sup>o</sup> cognoye. Cō-  
ment ne cognoit il ceux qu'il enuoye  
au feu? nō sans cause tō<sup>o</sup> les deux. Car  
cōme il a ia dit, ceux q̄ ne le voudront  
entēdre en lisant en ce mōde, Dieu ne  
les recognoistra point au iour du iuge-  
mēt. Nō<sup>o</sup> deuōs aussi ouir nō pas neg-  
ligēment, mais avec vn grād soing &  
crainte, ce qui est escrit en Salomon, q̄  
destourne (dit il) son oreille d'ouir la  
Loy, son oraison sera abominable.  
Qui veut estre exaucē de Dieu, doit  
premier ouyr Dieu: Car cōment veut  
il que Dieu l'exauce, veu qu'il le me-

*menē des  
peynes et  
ernelles.*

*Esay. 5.  
1. Cor. 14.*

*Qui ne  
tient contre  
de chercher  
Dieu en ce  
monde, par  
la sainte  
escriture,  
Dieu ne le  
voudra ve  
cognoistre  
au iour du  
iugemēt.  
Mat. 25. a*

*Pro. 25. b.  
Qui veut  
estre exaucē  
de Dieu  
doit pres-  
mier ouyr  
Dieu.*

De l'Escriture sainte.

prise tant qu'il ne tient aucun conte de lire ses saincts commandemens.

Et cela qu'est-ce mes freres? Aucuns chrestiens, & qui pis est mesme aucuns du Clergé quand ilz se veulent mettre en chemin ilz ordonnent que pain & vin, huyle & autres choses necessaires a la despée leur soyét preparées, et puis qu'un chacun apreste tât de choses au chemin terrestre, pour nourrir sa chair, pourquoy n'a il loing de lire vn si excellent liure, du ql s'ame soit icy et eternellement refectionée.

S. Paul dit, toutes les choses q'ont esté p' auant escrites, sont escrites pour nostre doctrine, afin q' p' patience et cōsolatiō des escritures, no' aiōs esperāce

Item a vous to' qui estes a Rome: Il escrit a tous ce qu'il escrit?

Item ces choses sont escrites pour nostre doctrine, ausquelz les fins des temps sont paruenues.

S. Hierolme escriuāt a Celāce, vne dame de Rome, dit. Tu demande et remande sollicituement et violentement, q' no' te d'escruiōs vne certaine rīgle des escritures sainctes, a la q'le tu dres-

Notes.

Rom. 15. a

Rom. 1. a

1. Cor. 1. 6c

De l'Escriture sainte. Fol. 167.

seras le cours de ta vie, aſi q'apres auoir cognu la volōtē du Seigneur, entre les hōneurs de ce monde, & l'alicement des richesses, tu aymes mieux amas de bonnes moeurs. Et afin q' toy estāt en mariage, tu puisse plaire non seulement a ton mary, mais aussi a celuy qui a p'mis le mariage: & derechef, En premier lieu que l'authoritē du mary soit gardée & que toute ta famille aprenne de toy, combien elle luy doit d'hōneur, declare le Seigneur par seruice, & obeissance grande par ton humilitē: Car d'autant que tu l'honoreras plus, d'autant seras tu plus honorée: Car le chef de la femme (dit l'Apostre) c'est le mary. Or le corps a plus d'ornemens de la teste, que de tout le reste des membres entierement.

De rechef escriuant a la dicte

Celance.

Dit. Toute excuse d'erreur cesse, ordz & delhonestes soulas de peché soyēt ostes: Car si nous no' voulōs excuser & defendre par l'exemple de la multitude, recitans souuēt les vices d'au-

La femme mariée doit escrire l'exemple de toute la maison, en sainte vie & conuersation.

La femme doit honorer son mary, se rendre subie à luy, en ce qui est bon

Il se sans biē donner garde d'alleguer la meschante vie d'au trui pour se couuier

d'au-

*De l'Escripture sainte.*

*Notez diligemment.*

d'autruy pour nostre consolation, & disans que nous n'auons aucuns que nous puissions ensuiure, nous ne faisons rien. Nous sommes enuoyez à l'exemple de celuy q̄ nous cōfessōs tō, qui doit estre ensuiuy. Et pour ce ta principale cure, soit de cognoistre la loy diuine, par laquelle tu puisse veoir les exemples des saincts, comme s'ilz estoient presens: A prens par le conseil d'icelle ce qu'on doit faire, ou ce qu'on doit fayr. Car celuy s'ayde grandement à iustice (c'est à dire adiouste vertus) q̄ remplit son esprit des diuines paroles, & à tousiours au coeur ce qu'il desire accomplir par oeuvre. &c.

*Les Escriptures saintes doiuent tousiours estre en nos mains, & en nostre coeur, pour les acōplir*

Tantost apres il dit, les Escriptures diuines soyent donc tousiours en tes mains, & continuellement en ta pensée, & n'estime t'estre assez d'auoir en memoire les cōmandemens de Dieu, sans les accomplir par oeures. Mais fache les, afin de faire tout ce que tu auras aprins estre de faire. Car certes ceux qui oyent la loy ne sont pas iustes deuant Dieu, mais ceux qui mettent en

*Rom. 2.*

*De l'Escripture sainte. Fol. 169.*

en effect la loy seront reputez iustes deuant Dieu. Certainement le camp de la loy diuine est grandement & sans mesure estendu, lequel respandit de plusieurs tesmoignages de verité, & comme de quelque fleur celeste paist & reforsille de merueilleuse delectation l'esprit de celuy qui la lit: toutes lesquelles choses cognoistrez estre grand bien pour conseruer iustice.

*S. Hierosme escriuant à la Dame Gaudence, de la nourriture de sa fille p̄catulle.*

Quand la petite & ieusne pucelle viendra au septiesme an, & qu'elle comencera à auoir honte, sauoir ce qu'elle le deura raire, douter de ce qu'elle deura dire.

*Comment on doit nourrir la petite & ieune fille en la lecture.*

Qu'elle aprenne par coeur le psautier, & iusqu'à douze ans, qu'elle face vn tresor en son coeur des liures de Salomō, des Euanilles des Apostres, et des Prophetes.

Item escriuant à vn autre bone Dame, nommée Lera, l'exhortât à instruire la fille, des le berceau, aux sainctes es-

*critu-*



*De l'Escriture sainte.*

*S. Hierosme  
Vient que la  
ieune fille  
se retire du  
monde par  
la parole  
de Dieu  
que par is  
elle elle cō  
sine les cho  
ses mondai  
nes.*

*Notex dili  
gement.  
Les liures  
canoniques*

critures, il dit qu'elle ayme les liures  
diuins, au lieu des pierres precieuses  
& soye, aufquelz liures luy plaise non  
pas les peaux brouillées de diuerses  
couleurs, mais erudition distincte, &  
correcte selon la foy: Qu'elle apprenne  
premierement le psautier, & par telz  
cantiques qu'elle se retire du monde:  
Quelle soit enseignée a viure vertueu  
sement aux proverbes de Salomon,  
Qu'elle s'acoustume a mispriser et cō  
culquer les choses mondaines en l'Ec  
clesiaste. Qu'elle ensuyue l'exemple  
de vertu & de patience en Job. Qu'elle  
prenne l'Euangille sans jamais l'oster  
de ses mains. Que de tout son coeur el  
le aprenne les Actes & Epistres des A  
postres: & quand elle aura enrichy le  
cabinet de son coeur de telles riches  
ses, qu'elle aprenne par coeur les pro  
phetes, et les liures de Moyse, des Rois  
le Paralipomenō, Esdras, aussi Esther,  
et pour le dernier qu'elle aprenne le Câ  
tique des Cantiques: Car si elle le  
lisoit au commencement, elle pour  
roit estre blessée, non entendant les  
sain-

*De l'Escriture sainte. Fol. 169.*

saintes chansons des nopces spiritu  
elles, souz les parolles charnelles.  
Qu'elle euite tous les Apocriphes.  
Qu'elle tienne tousiours es mains les  
oeuvres de Cyprian, Athanase, et Hi  
laire.

*S. Hierosme au proeme des commē  
taires sur Isaie, a Eu  
stochium.*

Dit. Je te rend ce-que ie doy, obeis  
sant au commandemēt de Christ, qui  
dit, cherchez sōgneusement les Escritu  
res, querez et vous trouuerez, qu'il ne  
me soit dit cōme aux iuifz, vous estes  
ignorans les Escritures, et la vertu de  
Dieu, et la sapience de Dieu, et qui ne  
fait les Escritures, Il ne scait pas la  
vertu de Dieu, ne la sapience. Ignoran  
ce des Escritures, est ignorance de  
Dieu.

*Chrysostome au. 3. Sermon  
du Lazare.*

Dit. Je vous prediez souuent plusi  
eurs iours, deuant ce dequoy nous de  
uons parler, afin que ce pendant vous  
preniez le liure, & consideriez diligē  
ment

*Iean. 5.  
Mat. 22.  
Christ est  
la veru de  
Dieu.  
1. Cor. 1.  
Ignorance  
des escritu  
res est igno  
rance de  
Dieu.*

De l'Escriture sainte.

ment le tout, & apres que aurez enten-  
du ce qui sera dit, & ce qui restera a di-  
re, vous rendiez vous elpritz plus in-  
struis a ouir ce qu'o declarera, ie vo<sup>s</sup>  
exhorte tousiours, & ne cesseray vous  
exhorter d'estre attentiz, nō seulement  
a ce q se dira icy, mais aussi quād vous  
serez en voz maisons, q vacquiez tou-  
siours aux saintes Escritures, ce-que  
ie n'ay cessé de inculquer a ceux q ont  
conuerté avec moy en particulier, &  
que nul ne me dise ses parolles sont  
froides, il y a beaucoup de choses de pe-  
tite estime, ie suis aduocat, ie suis epel-  
ché aux affaires publiques, ie suis de  
mestier, j'ay femme, le nourry mes en-  
fans, j'ay charge de famille, ie suis  
homme mondain, ce n'est a moy a  
faire de lire les Escritures, mais a ceux  
qui ont laissé le monde, qui habitent  
au dessus des montaignes, qui en  
continence meinent vie solitaire.

Homme que dis tu? Ce n'est a toy a  
faire de lire les Escritures, pour-ce que  
tu es empesché a negoces & cures in-  
numerables? Mais c'est plus affaire a  
toy qu'a eux.

Chrysosto.  
veut qu'un  
cha. un en  
sa maison  
en tout  
lieu lise les  
saintes Es-  
critures.

L'excuse  
que font les  
gens mon-  
dains, afin  
d'eviter de  
lire les sain-  
tes Escri-  
tures.

Notez  
diligement

De l'Escriture sainte. Fol. 170.

Car ceux la n'ont tant affaire  
de l'aide des Escritures que vous, qui  
estes agitez par my les vndes des ne-  
gocios. Car certes les moynes & solitai-  
res qui sont sans proces & negocios  
des pcedures, et q ont mis leurs habita-  
tion aux desertz, n'ont acointance  
avec aucun, mais philosophent en  
paisible tranquillité avec seurté, & cō-  
me seant en vn port, ont fruition des  
choses tresasseurées. Au cōtraire nous  
(comme au milieu de la mer) agitez  
d'innombrables pechez, auōs tousiours  
beioing du perpetuel & continuel  
soulas des Escritures. Iceux sont  
assez loing du combat, & pour-ce  
ne recoyent beaucoup de playes, mais  
toy pour-ce que tu es tousiours en la  
bataille, pour-ce que tu recoys plusi-  
eurs playes, tu as plus grand beioing  
de remede.

Car la femme te prouoque, & ton  
filz te contriste, & t'excite a courroux,  
& ton ennemy tend a te circonue-  
nir, & ton amy a enuie sur toy, & ton  
prochain te plecute, & ton copaignō  
te decoit, & souuent le iuge te menace

Moines e'e  
sont gēs  
solitaires, q  
nonobstāt  
suyoyent  
la vie com-  
mune non  
comme les  
moines de  
present.

Nous auōs  
tousiours  
beioing des  
Escritures  
pour nous  
fortifier au  
combat.

*De l'Escriture sainte.*

& poureté te moleste, la perdicion de  
tes domestiques te fait diuel, & la  
prosperité te rend orgueilleux, & l'ad  
uersité te distraict, brief diuersé occasi  
on & necessité des sollicitudes, pertur  
bation, tristesse, iactance, orgueil, t'en  
uironnent de tous costez, & de toutes  
partz, vollét innumerables dardz, pour  
lesquelles choses est necessaire de pren  
dre incessamēt les armes des *Escritu*  
*res*. Reconnois donc que tu chemine  
par les pinnacles (c'est a dire les plus  
hautz lieux & aiguz) de la cité. Car les  
concupiscences de la chair s'esleuent  
plus asprement contre ceux qui viuēt  
en la multitude des hommes, lesquelz  
la beauté du visage et nettere du corps  
prend par les yeux, & la parolle deshō  
nesté entrant par les oreilles nous trou  
blé la raison. Et la chanson harmoni  
euse afoibly souuent la constance de  
l'Esprit. Mais pourquoy recite ie ce  
la? L'odeur des fenteurs (qui sembe e  
stre chose plus vile que tout cela) vé  
nant des femmes qui demourent aux  
bourdeaux, pour gaigner par paillar  
dise

*De l'Escriture sainte. Fol. 171.*  
dise, nous deslie & emmeine captifz  
par la seule rencontre, tant de choses  
sont qui assailent nostre ame. Et pour  
ce auons besoing de diuins remedes,  
tant pour guerir les blessures ia rece  
ues, q pour no<sup>r</sup> garder de celles qu'on  
ne nous a encor infligées, mais qu'on  
infligeroit: estraignant & reboutant  
par continuelle lecture des *Escritures*,  
les flesches du diable venant de loing.  
Or si nous sommes to<sup>r</sup> les iours ble  
sez, & nous ne prenons aucun reme  
de, quelle esperance de salut aurons  
nous? ne vois-tu par les ouuiers des  
metaulx, orfeures, argentiers, & tous  
ceux qui exercent quelque mestier, a  
uoir tous les instrumens de leur mes  
tier prestz & entiers? Combien que  
sain le contraigne, & que poureré  
les afflige, ilz ayment mieux tout en  
durer que vendre quelque instrumēt  
de leur mestier pour eux nourrir: Voi  
re que plusieurs ont micux aymé pré  
dre a vlure, que d'engager quelque pe  
tit des instrumēs de leurs mestiers, &  
X a bon

De l'Escriture saintte.

a bon droit: Car ilz cognoissent que a pres les auoir vendus, le mestier leur seroit inutile, & tout le fondement de leur gaing osté: mais en les ayant, ilz se peut faire que avec le temps, ilz payeront quelque fois ce qu'ilz ont emprunté d'autruy, en vltant tousiours de leur art: Mais si auant que payer ce qu'ilz doyuent, ilz les vendent a des autres, ilz n'ont d'ou ilz puissent excoigiter aucun soulas a leur faim & poureté: Certes il faut q nous soyons de tel courage, car tout ainsi qu'a iceux les marreaux, enclumes, & tenailles sont instrumés de leur arts, ainsi nous sont instrumens de lart & voye de nostre salut, les liures des Apostres & prophetes, & toute l'Escriture diuinemet inspirée est vtile. Et tout ainsi qu'ilz parfont tout ce qu'ilz recoyuent a faire par ses instrumens, ainsi certes par ses liures nous fabriquons nostre ame, & la corrigeons quand elle est prauée, & la renouuellons quand elle est inueterée. Or iceux peuuent tant seulement par leur art, donner formes

Tout ainsi que les instrumens d'art sont pour gaigner la vie, aussi sont les liures des Apostres pour la vie de noz espritz

Note bien

De l'Escriture saintte. Eol. 172.

més aux choses, car ilz ne peuuent transformer la matiere des vaisseaux, ny faire or de l'argent, ains tant seulement leur donnent figures: Mais toy non ains si, ains tu peux d'auantage, car tu pourras aucunes fois d'un vaisseau de boys receu, faire vn vaisseau d'or, de laquelle chose S. Paul est tesmoing disant en ceste maniere. Or en vne grande maison, n'y a point seulement des vaisseaux d'or & d'argent, mais aussi de boys, & de terre: si aucun donc se nettoye soy mesme de ces choses, il sera vaisseau sanctifié a honneur, duisant au Seigneur, & apareillé a toute bonne oeuvre. Parquoy ne soyons negligens a nous aquerir des liures, a fin q nous ne receuions playes en noz coeurs, & n'en terrions l'or, mais nous fournissons d'un tresor de liures spirituelz. Certes quand l'or abonde grandement, lors il decoit grandement ceux qui le possèdent. Mais liures amassés apportent grande vtilité, a ceux qui les ont, ainsi comme armures royales assemblées: Iacoit que nul ne s'en ayde, tou-

2. Tim. 2.

Notez.

Fournissons nous d'un tresor de liures spirituelz.

Notez diligemment.

*De l'Escriture sainte.*

tefois elles donnent moult de grand' assurance, a ceux qui demeurent a la maison ou elles sont, quād ny larrons ny rompeurs de paroy, ny autre mechans, n'osent assaillir la maison.

*Le profie  
qui nous  
veient des  
liures dis-  
ains,*

Ainsi en quelque lieu que les liures spirituelz serōt, de la est dechassée toute force diabolique, & grande consolation en vient aux habitans illec, car le seul regard des liures nous rend plus tardifz a pecher. Et combiē que nous ayons fait aucunes choses prohibées, & foyons renduz pollus, la cōscience nous condamne plus asprement, quād nous sommes reuenus a la maison, & que auons regardé les liures, & sommes rēdus plus tardifz a recommettre telles choses, de rechef si nous perfissions en sainteté, nous sommes rendus plus seurs & fermes par les liures: Car incontinent qu'aucun a touché l'Euāgille, il a tost dressé & retiré son esprit des choses mondaines, par le regard d'icelles, & si il lit par diligence, l'ame est par tel moyen purgée, & rendue meilleure non autrement que si e-

stant

*De l'Escriture sainte. Fol. 173.*

stant aux saintz secretz elle vacquoit aux choses diuines, Dieu parlāt a elle par telles escritures. Quoy dōc (disent ilz) si nous n'entendons ce qui est contenu aux liures? Certainement iacoit que tu n'entende ce qui est caché, toute fois grande sainteté te vient de telle lecture: Cōbien qu'il ne se peut faire que tu ignore tout egalemant. Car pour certain la grace du S. Esprit les a ainsi dispensées & temperées, afin q̄ les publiquains & pescheurs, faiseurs de tabernacles, pasteurs, & Apostres, idiotz, & illiterez, fussent sauuez par les liures. Et afin que nul des idiotz ne puisse recourir a l'excuse, preuenāt de la difficulté, a voulu que les choses qui sont dites, fussent faciles de prime face, & que manounniers, & seruiteurs, femmes, veufues, & le plus ignorāt de tous les hōmes, raporte quelq̄ gaing & vtilité de la lecture ouye. Car ceux que Dieu a reputé des le commencement digner de la grace du S. Esprit, n'ont pas fait toutes ces choses a vainne gloire comme gentilz, mais, au sa-

*Dieu parle  
a nostre  
ame, par les  
saintes es-  
critures.*

*Combien  
que plu-  
sieurs n'en-  
tendēt tou-  
te lescriu-  
re, ilz ne  
laissent pas  
pourant  
d'y profi-  
ter.*

*Dieu a vo-  
ulu par les  
escritures,  
que les plus  
ignoranz  
du monde  
raportas-  
sēt quelque  
fruit.*

De l'Esriture sainte.

Les philosophes avec leurs livres, n'ôttez cherchez ce qui profitoit mais seulement a eux faire priser. Les Apostres & les prophetes, ont escrit clairement & manifestement.

Iere. 31.  
Hebr. 8.  
2. Cor. 2.

lut des auditeurs. Certes les philosophes ignorans Christ, bons harangueurs rethoriciens, & composans livres, non cherchans ce qui profitoit en commun, mais tendans a se faire estimer, ores qu'ilz ayent dit quelque chose utile, neantmoins l'obscurité l'a caché, comme en quelque acoustumé brouillart de sapience, mais les Apostres & les prophetes, ont fait tout autrement, exposans a tous les liures clairs & manifestes qu'ilz ont escrits, cōme publiqs docteurs du monde: en sorte qu'un chacun peut apprendre les choses qui sont dictes par la seule lecture. Ce que prononcant le prophete au parauant disoit, tous seront enseignez de Dieu, & chacun ne dira a son prochain cognois Dieu, car tous me cognoistront, depuis le plus petit iulqu'au plus grand d'entre eux. Sainct Paul dit, & moy, mes freres, ie suis venu a vous, non par excellence de parolles ou de sapience, vous annoncant les secretz de Dieu, & de rechef, ma parolle & predication, n'est pas

De l'Esriture sainte. Fol. 174.

pas en parolle persuasible d'humaine sapience, mais en ostentation d'esprit & vertu: & de rechef, nous parlons sapience (dit il) non pas de ce siecle, ny des princes de ce siecle, qui perissent:

2. Cor. 2.

Car a qui ne sont manifestes toutes les choses qui sont en l'Euangile?

Qui voudra precepteur pour apprendre oyant aucunes de ces parolles?

Notex

Bien heureux sont les debonnairez, bien heureux sont les misericordieux,

Math. 5.

bien heureux sont les netz de coeur, & telles autres choses: Les signes aussi, miracles, & histoires ne sont

elles pas cogneues & manifestes a un chacun? Cela est couleur & excuse

conuerte de leur paresse, tu n'entens les choses qui y sont: Comment les

pourras tu quelque fois entendre, quand tu ne les veus a grand peine

veoir legierement? prens les liures entes mains, lis toute l'histoire, &

Notex

en mettant en memoire les choses claires, & cogneues, renuoye sou-

uent les obscures & peu manifestees.

De l'Eſcriture ſaincte.

Et ſi tu ne peux par continuel lecture  
trouuer ce qui ſ'y dit, aprochetoy d'un  
plus ſage, va a vn docteur, communi-  
que avec luy les choſes eſcrites, declai-  
re ton ardent vouloir. Et ſi Dieu t'y  
voit mettre ſi grand promptitude de  
courage, il ne deſpriſera ta diligence et  
ſolicitude: Mais encor que nul hōme  
ne t'enſeigneroit ce que tu cherches,  
luy ſans aucune doute le te declarera.  
Souuienne toy de l'Eunuque de la  
Royne des Ethiopiens, lequel combien  
qu'il fut homme Barbare, empesché  
d'innombrables ſolicitudes, & de tous  
coſtez enuironé d'affaires, & qu'il n'en  
tendit ce qu'il liſoit, toutesſois il liſoit  
ſeant en ſon chariot. Si du temps qu'il  
eſtoit en la voye, il n'a voulu eſtre ſans  
lecture, beaucoup moins quand il eſ-  
toit arreſté en ſa maiſon, ſ'il liſoit  
n'entendant point ce qu'il liſoit, et n'a  
ceſſe de lire, beaucoup moins apres  
qu'il aſ aprins: Or afin que tu ſaches  
qu'il n'entendoit ce qu'il liſoit, oys ce  
que luy dit Philippe. N'entens tu  
pas (dit-il) ce que tu liſ? Et luy ayant  
ouy

Notex biē

Act. 8. e  
La diligen-  
ce de l'eunu-  
que qui  
liſoit leſcri-  
ture ſans  
l'entendre.

De l'Eſcriture ſaincte. Fol. 175.

ouy ſes parolles, n'a eu honte ny ver-  
goigne, ains a confeſſé ſon ignorance,  
et a dit. Comment le pourray-ie en-  
tendre, ſi ie n'ay quelque conducteur?  
Quand il nauoit qui luy monſtroit la  
voye, toutesſois il liloit, et pour-ce a il  
toſt eu vn conducteur. Dieu a cognu  
le prompt courage, et a aymé la dili-  
gence, et incontinent luy a enuoyé vn  
docteur. Mais nous n'auons Philippe  
preſt. Ne meſpriſons noſtre ſalut, mes  
amis, toutes choſes ſont eſcrites pour  
l'amour de no<sup>s</sup>, a noſtre correſtiō, auſ  
q<sup>lz</sup> les fins des ages ſont puenues. La  
lecture des Eſcritures eſt grāde muni-  
tion contre peché, l'ignorance des Eſ-  
critures eſt grand peril de precipitatiō,  
vn profond goufre et abyme: rien ſa-  
uoir des loix diuines eſt grande perdi-  
tion de ſalut. Ceſte choſe a engendré  
les heresies, icelle a amené vie corrom-  
pue, et a tout meſlé haut et bas. Certes  
il ne le peut faire, ie diſ faire ne le peut  
que celuy ſen voyſe ſans fruiēt, qui  
prendra plaiſir a continuele et atenti-  
ue lecture des Eſcritures.

1. Cor. 10.

La lecture  
des eſcritu-  
res eſt grā  
de muni-  
on contre  
peché.

Ignorance  
des eſcritu-  
res a engen-  
dré les her-  
esies.

De l'Escriture sainte.

S. Hierosme au tome. 6. sur Iere-  
mie. Chapitre. 9. e.

On ne doit  
ensuivre  
l'erreur  
des peres  
et des me-  
res.

Dit, L'erreur des peres & des meres  
& des Aneestres, ne doit pas estre en-  
suyui, mais l'authorité des Escritures,  
& le comandement de Dieu qu'il no<sup>s</sup>  
enseigne. Et de rechef, certainement p  
ignorance de la loy, ilz receurent An-  
techrist pour Christ.

Chrysostome en l'homelie. 29.  
sur Genese.

Ou doit  
souuent li-  
re la S. Bi-  
ble, et pour  
quoy.

Dit encor, il n' est passio<sup>n</sup> de corps  
ou d'ame en l'humaine nature, qui ne  
puisse prendre medecine de l'Escritu-  
re. Puis apres il dit: pour-ce ie vo<sup>s</sup> prie  
que veniez souuēt icy, & qu'escoutiez  
diligemment la lecture de l'Escriture  
sainte, nō seulement quand vo<sup>s</sup> venez  
icy, mais aussi en voz maisons prenez  
en voz mains la sainte Bible, & rece-  
vez par grad soing l'utilité q<sup>ue</sup> est dedas  
cachée, car de la vous acquerrez grand  
gaing, premierement certes afin q<sup>ue</sup> p<sup>ar</sup> la  
lecture vostre lague soit reformée, puis  
apres vostre ame y priene des ailles, et  
s'esleue, & est illuminée par la splen-  
deur

De l'Escriture sainte. Fol. 176.

deur du Soleil de iustice. Et pendant  
ce temps est deliurée des allichemens  
des ordes & souillées pensées, iouis-  
sant d'un grand repos et tranquillité.  
Et d'auantage ce que la viande corpo-  
relle fait au corps, pour augmenter  
les forces, le mesme fait a l'ame la le-  
cture des Escritures saintes.

Le Canon au chapitre Pra-  
latum, de consecratione  
distinction. 3.

Dit. Ce que l'Escriture fait aux li-  
sans, le mesme fait la paincture aux  
idiotz regardans, car en icelle les igno-  
rans voyent ce qu'ilz doyuent ensuy-  
ure, en icelle lisent ceux q<sup>ui</sup> ne cognois-  
sent les lettres.

L'Empereur Iustinien en ses nou-  
uelles constitutions Autetiques en la  
146. constitution des Hebreux, dit ain-  
si. Il estoit certes expedient q<sup>ue</sup> les He-  
breux prinssent grad plaisir, nō a l'hi-  
stoire seulement, quād ilz prestent l'o-  
reille aux saintez liures, mais qu'ilz re-  
gardassent les sens cachez en iceux, p  
lesquelz ilz annoncent le grand Dieu,

Ce que la  
viande fait  
au corps,  
le mesme  
fait la lee-  
ture a l'a-  
me.

Cette con-  
stitution est  
au corps  
du droit  
imprime a  
Paris a l'e-  
saigne de  
Soleil d'or  
fo. 289.

et



*De l'Escriture sainte.*

& Iesus Christ sauueur du genre humain: mais iacoit que par interpretation entre eux songée, ilz se debattent iusqu'à present: Toutelfois ilz ont deluoyé de la droicte sentence, & pour ce qu'auons cognu qu'ilz auoyent entre eux debarz, ne les auons voulu laifser en telles dissentions. Car nous auons cogneu par interpellation & rapportz, qui nous ont esté faitz, que aucuns d'eux ne veulent receuoir que la seule langue Hebraique, & veulent qu'on vse d'icelle en la lecture des saintz liures. Les autres tiennent qu'il y faut aussi auoir la langue Grecque, & ont de ceste chose ia des long temps sedition entre eux. Nous donc ayas entendu ce debat, auõs iugé meilleurs ceux qui ont aussi voulu auoir la langue Grecque en la lecture des saintz liures, & pour le dire a vn mot, toute langue que le lieu redra plus comode & familiere aux auditeurs. No<sup>o</sup> donc ordonnons que en quelque lieux que les Hebreux soyent, qu'ilz ayent licence de lire en leurs assemblees les saintz liures

*La sainte ordonnance que fit Iustinian oucbans les saintz liures, de les auoir en toutes langues, afin qu'il fussent leuz de tous,*

*De l'Escriture sainte. Fol. 177.*

liures en langue Grecque, & en ceste langue, assauoir Italique, ou muée & translattée en autre langue quelconque, selon que le lieu le requerra, afin que toute la continuation & ordre de ce qui se dit, soit manifeste a ceux qui entendront aux saintz liures, par la lecture d'iceux. Et que selon ces choses. Ilz dressent leur vie & estude: & que leurs interpretateurs ( qui vsent de la seule langue Hebraique ) ne puissent a leur volonté malicieusement traicter & exposer icelles, couvrans leur improbité par l'ignorance du peuple.

Et vn petit apres. Et defendons du tout celle, qu'ilz appellent deuterose, quasi seconde tradition, comme non comprise es saintz liures, n'y données d'en haut par les Prophetes, ains contenant certain extrait de d'hommes, qui ne parlent que des choses terrestres, seulement n'ayans en foy aucune chose de l'Esprit diuin. Mais certes voulons qu'ilz lisent les saintes voix, quand ilz declairent les saintz liures, ne cachans point les choses qui y sont contenues

*Notex bien*

tenuës, & qu'ilz n'amassent dailleurs  
vaines parolles nulle part escrites, ex-  
cogitées par eux, a la perdition des  
simples: Laquelle licence par nous dô-  
née ne tournera a aucuns despés ou  
d'omage, a ceux q'prenēt et recoiuet la  
lâgue Grecque & autres lâgues: et ce ne  
leur sera prohibé, n'y defendu par  
personne que-ce soit: Et avec ce  
ceux qui sont appellez entre eux Ar-  
chipherecites ou anciens, ou aussi  
maistres, n'auront licence de se prohi-  
ber & defendre par leur cauteleuses  
inuentions, ou Anathematifatiōs, s'ilz  
ne veullent estre chastiez par peines  
corporelles, & apres confiscations de  
leurs biēs, malgré eux consentir a no<sup>s</sup>,  
qui voulōs & cōmandōs choses meil-  
leures & plus agreables a Dieu. Et de  
rechef vn petit apres: Or nostre vou-  
loir est q' p ceste et autres langues ceux  
q' presterōt l'oreille aux saintz liures, se  
donnēt garde de la malice des Interp-  
tateurs, & qu'ilz n'ētendēt seulement  
aux lettres, ais aussi qu'ilz goustēt bien  
les choses, & qu'ilz recoyuet du tout,  
&

On se doit  
doner garde  
de de lama-  
lice des in-  
terpreta-  
teurs.

& entendent les plus saintes senten-  
ces: afin qu'ilz aprennent mieux ce q'  
est le meilleur & qu'ilz ne soyēt plus  
deceuz, errans & faillans en la fin. Car  
il n'est rien si excellent que auoir fian-  
ce en Dieu? Pour-ce leur auons nous  
ouuertz toutes langues, a la lectu-  
re des saintz liures, a celle fin que si  
tous par ordre, embrassent la science  
d'iceux, ilz soyent plus diligens a a-  
prendre ce qui est la meilleur: Veu  
qu'il est notoire que celuy qui a, & est  
nourry ē la lecture des saintz liures, est  
plus prest a disceper & recevoir ce qui  
est meilleur a recevoir correctiō, & a e-  
stre conduict a bonté, q' celuy qui n'en  
rend rien de tout cela, dependant du  
seul nō de la religion: & s'confiat, cō-  
me a l'ancre de respit & souuerain re-  
fuge, cuidant que la science & vraye  
cognoissance de Dieu, soit en la seul  
le appellation de la secte.

Ce donc qui nous a pleu, & qui est  
declairē par ceste sainte loy, obserue-  
ra tant ta gloire q' ceux qui sōt souz tō  
obeissance: & aussi les obseruera celuy  
qui

Il n'est rien  
si excellent  
que d'a-  
uoir fiance  
en Dieu.

L'empereur  
Iustinian donne  
liberté a  
tous hom-  
mes de lire  
les saintes  
Escritures  
& la rais-  
son pour  
quoy.

De l'Escriture saintte.

qui succedera en l'honneur de ton Magistrat. Et ne permettra q̄ les iuifz facent cōtre ces choses, mais enuoyra en exil ceux qui resisteront, ou attenteront de prohiber telle ordonnāce, les punissant premieremēt par peine corporelle, puis confiscant leurs biens, a celle fin qu'ilz ne l'esseuent cōtre Dieu & la maiestē imperiale plus insolēment par vne hardiesse temeraire, & vsera de ses editz deuers les presidentz des prouinces, ioignant nostre loy a celle fin que sachans ces choses: Ilz les proposent par chacune ville, & qu'ilz sachent que ces choses se doyuent necessairement obseruer, par ceux qui craignent nostre indignation.

Saint Ierosime au proesme du Prophete Ieremie.

Dit. Quel autre vie peut il estre sans la cognoissance des Escritures, p̄ lesq̄les Christ aussi est cogneu, leq̄l est aussi la vie des croyans?

Saint Ambroise au. 35.

Sermon.

Dit. Le Seigneur tesmoigne que la lecture

Ceux qui ne vouloyent permuter les Escritures a toutes langues, estoient punis par confiscation de biens.

La vie est morte sans l'Escriture sainte,

De l'Escriture saintte. Fol. 179

lecture des Escritures est vie, disant les parolles q̄ vo<sup>o</sup> oyez sont esprit et vie.

Moyle disoit, qui est celuy qui face q̄ tout le peuple pphetise, & q̄ le seigneur leur done son Esprit. &c.

Amos disoit, ie ne suis prophete ne filz de prophete, mais ie suis vn bouvier cueillant des moures. &c.

Eusebe Cesarien en l'histoire ecclesiastique, liure. 6. Chapi. 11.

Alleguel'epistre d'Alexandre Euefque de Hierusalem contre Demetrius & le reprint ainsi, disant, ce que tu as adioustē en tes lettres, tu dis qu'il ne fut iamais veu, n'entendu, que les gēslaietz & seculiers disputassent de la foy, en la presence des Euesques: le ne scay qui te meut d'affirmer vn mesongeli euident, veu que toute les fois qu'on trouue quelque personnage qui soit suffisant & apte pour consoler & instruire le peuple, les Euesques ont accoustumē de le prier qu'il le vueille faire, ainsi que fit nostre frere l'Euesque Neoh a Euelpiur en la citē de Larade, et l'Euesque Celsus a Paulin, en la ci

te d'I.

Iean. 6.

Nu. 11.

Moyse n'est pas enuieeux de ceux qui ont le don de Dieu.

Amos. 7.

Les pres tres disent qu'ilz n'apartient aux gens laicz de disputer en l'Eglise, voy d'ailleurs comment le contrai

te d'Iconie, & l'Eueſq Atticus a Theodote, en la cite de Sinnade: Et n'y a point de doute que les autres Eueſques ne facēt le ſemblable en leur diocēse: quand ilz trouuent quelcun qui ſoit homme pour proſſiter au peuple.

Chriſoſtome ſur le premier Chapitre de Geneſe en l'homelie 10.

Chriſoſto.  
voudroit  
bien que  
vous fuſſez  
docteurs.

Dit ainſi. Le deſire certainement, & prie que vous ſoyez tous en l'ordre des docteurs, & non ſeulement eſtre auditeurs de nos parolles, mais auſſi que vo' reportiez aux autres noſtre doctrine, & que vous corrigiez les errant, afin qu'ilz puiſſent retourner en la voye de verite comme auſſi dit ſaint Paul, que l'un edifie l'autre. &c.

Le chreſtien n'eſt iamais conſon de ſoy meſme, mais deſire auſſi les autres.

Et incontinent apres il dit. Dieu ne veut pas que le chreſtien ſoit ſeulement content de ſoy meſme, mais qu'il edifie auſſi les autres, & non ſeulement par idocētrine, mais auſſi par bonne vie & conuerſation. &c.

Chriſoſtome ſur le 2. Chapitre de Geneſe. Homelie 10.

Dit

Dit. Celuy qui a la felicitude d'enſeigner ſon prochain, ceſtuy la ne fait pas tant de bien a ſon prochain qu'il acquiert grand gaing pour ſoy, quand il en recoit double ſalaire, & obtient de Dieu plus grande retribution. &c. Au meſme lieu il dit encor, ſi nous entendons droitement telles choſes, nous pourrons ainſi en demourant a la maiſon, & en prenant les liures Diuins, apres le conuiue, en prendre l'utilite & bailler la viande ſpirituelle a l'ame. Car comme le corps a affaire de viandes ſenſibles, pareillement auſſi l'ame a affaire de ſe refaire iournellement des viandes ſpirituelles, afin qu'elle coroboree contre les aſſautz de la chair, & contre la bataille continuelle, par la quelle nous ſommes contrains; elle y puiſſe reſiſter: Et y a danger que l'ame ne ſoit reduite en ſeruitude, ſi nous voulons eſtre paresſeux, le moins qu'il ſoit poſſible. &c.

Celuy qui a ſoucy d'enſeigner ſon prochain ſ'aas quiers grand gain.

Après qu'on a beu & mangé, on doit prendre les ſalures es mains pour repaſſer auſſi l'ame.

Chriſoſtome ſur le premier chapitre de S. Mat bien au Tome

De l'Escriture sainte.

1. en l'homelie. 2.

Notez dilli  
gement.

Dit. Vous qui estes assistens, respon-  
dez ie vous prie, lequel est-ce d'entre  
vous auquel si on luy demande vn  
psalme, qui le puisse dire sans liure,  
ou quelque autre portion des escritu-  
res diuines? Il n'en y a pas vn, & encor  
n'y est pas seulement cè malicy, mais  
d'autant que vous estes paresseux &  
remis aux choses spirituelles, aurant  
surmontez vous par ardeur le fen aux  
choses diaboliques: Car si quelcū vo-  
veut interoguer des chansons mon-  
daines & publiques, & ouir les chan-  
sons gringotées de paillardise, il pour-  
ra trouuer plusieurs qui tresdiligémēt  
les ont aprinſes, les quelz aussi les pro-  
nonceront en tresgrande volupté.

Plusieurs  
aprennent  
beaucoup  
plus tost  
les chansons  
mondaines  
& lubri-  
ques que  
les spirituel-  
les.

L'excuse  
de plusieurs  
eurs.

Notez.

Mais encor viennent ilz a defendre  
telz crimes, disans. Je ne suis point moy-  
ne, ie suis marié, & ay soing des enfas  
& de la maison. Certainement il ad-  
uient de cela, que vous corrópez tou-  
tes choses ensemble, cōme d'une pe-  
ste, pourtant que vous estimez la lectu-  
re des escritures diuines, appartenir seul-  
lement

De l'Escriture sainte. Fol. 181.

lement aux moynes, la ou elle vo<sup>9</sup> est  
beaucoup plus necessaire qu'a eux:

Car ceux qui sont au milieu de la ba-  
taille, & tous les iours recoyuent play-  
es sur playes, telles gens ont plus afai-  
re de la medicine de Dieu. &c.

Christostome sur le. 21. chapitre de

S. Mathieu. en l'homelie. 39.

Dit. Et quand il fut venu au temple,  
les princes des prestres l'aproucherēt de  
luy qui enseignoit, auec les plus anci-  
ens du peuple, disans: En quelle puis-  
sance fais tu ces choses? &c. en disant.  
Qui t'a donné celle puissance: Ilz mō-  
strent qu'il y a quelque personnes qui  
dōnent puissance aux hōmes, soit cor-  
porelle ou spirituelle. Cōme filz disoi-  
ent ainsi, tu n'es point engendré de la  
famille sacerdotale, le senat ne t'a poit  
permis de ce faire, Cesar ne te la point  
dōné, mais filz eussēt creu q toute puis-  
sance est de Dieu, iamais ne l'eussēt in-  
terogué: qui t'a dōné coste puissance, sa-  
chās q tout don pfaict est d'ehaut, du  
Pere des lumieres, & q nul ne peut re-  
ceuoir quelq chose, s'il ne luy est dōné  
du Ciel.

Rom. 13.

Iaque. 1. d.

Jean. 3. d.

# Des assemblees et

*congregations des Fideles.*

*Saint Hilaire en son liure contre  
Aurence.*

Notez  
diligement

Le vo<sup>r</sup> prie Euesques qui le pensez estre, de quelz suffrages ont vsé les Apostres pour prescher l'Euangile? De quelle puissance ont il esté aydez pour prescher Christ, & pour quasi transférer tous gentilsz de leurs images à Dieu? ont ilz prins quelque dignité du palais, en chantât hymnes à Dieu, en la prison, entre les chaynes? et après auoir esté fouette? Paul assembloit il l'Eglise à Christ par l'edit du Roy, quand il estoit comme vn spectacle au theatre? Il se defendoit (se croie ie) de Neron, ou de Vaspasien, ou de Decius par la haine desquelz la confession de la predication diuine a floury: Iceux se nourrissans de l'ouure de leur mains, en s'assemblant dedens les chambres & lieux secretz, & par les rues et par les villages, & enui-

Les Apo-  
stres s'assé-  
bloient des  
dés les chā-  
bres secretes  
sement et  
par les rus

ronel

*des Fideles.*

Fol. 82.

ronnant quasi toutes gens par Mer  
& par terre, contre les decretz & or-  
donnances des Senateurs, & les Editz  
des Roys.

*Tertulian en son Apologie contre  
les gentilz Chapt. 39.*

Dit. Cest assemblee des chrestiens seroit bien illicite, si elle estoit pareille aux illicites; elle seroit a bō droit à condamner, si on l'en cōplaint cōme de faction: Mais au dommage & ruine de qui nous sommes nous iamais assemblez, nō<sup>s</sup> sommes ce la mesme que nous estions disperiez tous ensemble, ce qu'un chacun a part, sans blesser ne contrister personne. Quand prēud'hommes, gens de bien & fideles & chastes s'assemblent, il ne faut pas appeller cela faction, mais biē vne cour. Et au cōtraire il faut appliquer le nom de faction, à ceux qui conspirerent en haine des gens de bien, qui crient contre le sang des innocens, soubz le pretexte de leur vnitē, & pour deffence de leur hayne, d'auant qu'ilz estiment que les chrestiens

es et les  
villages  
contre les  
editz des  
Empereurs

Iamais les  
chrestiens  
ne se sont  
assemblez  
au domma-  
ge de pers  
sonne.

Ceux la  
sont turbie  
reins qui  
conspirent  
en haine  
des gens  
de bien.

Y 4 font

*Des congregations*

*S'il aduient  
quelque  
mal au mō  
de, les mon  
dains die  
sent que  
c'est a cau  
se des fideles.*  
font cause de toutes pertes, & deffaites publicques. Si le Tibre mōte sur les murailles. Si le Nil ne descend sur les champs. Si le Ciel s'arreste. Si la terre tremble. S'il y a famine ou peste: incontinent on crye apres les chrestiens, pour les mener aux Lyons.

*AR. 16. c.*

Sainct Luc raconte aux Actes, l'ordre de la primitiue Eglise, que les fideles s'assembloyent souuent sur les champs, disant ainsi, Au iour du Sabbath nous sortismes hors la ville, apres du fleuve, ou on souloit faire oraison, & nous assismes, & parlasmes aux femmes qui estoient la assemblees. &c.

*AR. 20. b*

*Les pres  
niers chre  
stiens, s'as  
sembloyent  
de nuict.*

*Act. 2. g*

*Act. 1. c*

*1. Cor. 14.*

Item encor ilz s'assembloyent de nuict, dedens les chambres, pour prescher la parolle, & celebrer la Cene, comme il appert par cecy qui est escrit: Et vn iour de Sabbath les disciples estans assemblez pour rompre le pain, Paul d'autant qu'il deuoit le lendemain partir, deuisoit avec eux, & prolongea la parolle, iusques a minuict: or en la chambre

ou

*des Fideles.*

*Fol. 183.*

ou nous estions assemblez, y auoit beaucoup de lampes. &c.

Item. Et quelque iour apres, nous partismes & nous en allasmes, & tous avec leurs femmes & enfans, nous conduisoient iusques hors la ville, & mismes les genoulx en terre au iuage, & priaismes. &c.

*Tertulian en son Apologie*

*Chapitre. 29.*

Dit. Nous conuenons en vne assemblee, nous prions aussi pour les Empereurs, pour leurs seruiteurs, et pour les puiffaces, pour l'estat du monde, pour la paix. &c. Nous sommes assemblez pour faire commemoratiō des lettres diuines, nous paissions et nourrissons la foy de voix, et de parolles saintes, nous dressons l'esperance, nous plantons ferme la fiance, et tra-uailions fort a imprimer aux coeurs la discipline des commandemens. &c.

*Tertulian en son Apologie*

*Chapitre. 20.*

Dit. Nous Chrestiens ayans les yeux esleuez au Ciel, et les mains es-

*Act. 20. b*

*Aux assem  
blees ancia  
ennes on  
prioit pour  
les Empe  
reurs, et  
pour les  
magistrat*

*Les gestes  
& mains*

Z 9 ten

siens des  
premiers  
chrestiens  
leurs assen-  
blées,

Dieu seul  
donné ce  
qu'on de-  
mande.

L'oraison  
est le meil-  
leur hostie  
qu'on pour-  
roit offrir  
à Dieu.

### Des Congregations

tendeues, pour-ce qu'elles sont in-  
nocentes, & la teste nue pour-ce que  
nous n'auons point de honte, & le  
faisons sans que nul nous y admo-  
nesté. Car nous prions de cœur,  
nous prions tous tousiours, pour  
tous les Empereurs, que Dieu leur  
donne longue vie d'empire assuree,  
& la maison seure, fortes armes, con-  
cile fidele, bon peuple, le monde  
paisible, & tout ce que l'homme, &  
que Cesar desire. Je ne puis deman-  
der ses choses sinon de celuy duquel  
ie say que ie l'obtiendray: Car c'est  
aussi luy seul, qui le baille, & ie suis  
celuy qui le doy impetrer, c'est a sa-  
voir son seruiteur, qui l'honnore, &  
l'a en reuerence luy seul. Qui suis oc-  
cis pour sa doctrine & la discipli-  
ne, qui luy offre la plus grasse & la  
plus grande hostie, qu'il ait com-  
mandé, c'est a sauoir l'oraison qui  
procede de la chair chaste et de l'ame  
innocente et du sainct esprit. Nō poit  
des grains d'encens de la valeur d'une  
petite piece d'argent: Non pas aussi  
les

### Des Fideles. Fol. 184.

les larmes de l'arbre Arabique, ne  
deux gouttes de vin, ne le sang d'un  
meschaut homme qui desire la mort  
&c.

Plin au liure 10. de ses Epistres

en l'Epistre .317.

Dit, que l'Empereur Traian luy a-  
uoit enuoyé vn mandement, luy com-  
mandant de faire enqueste des fideles,  
et de leur maniere de viure: et puis  
apres les persecuter. Plin rescriuit  
à l'Empereur, que apres toute inqui-  
sitiō faite, voire p. torture et tourmēs,  
iufques a les mestre en la main du  
bourreaux, et les faire executer, il  
n'a iamais seu trouuer autre chose,  
sinon que les fideles auoyent de cou-  
stume de s'assembler encertains iours,  
au matin, et deuant le iour, et qu'en  
leurs assemblées, ilz chantoient en-  
tre eux, des louanges a Christ, com-  
me a Dieu. &c.

Si aucun veut veoir plus ample-  
mēt de ces choses qu'il lise les histoires  
Ecclesiastiques, la il trouera comment  
les fideles s'assembloiet au mōtaignes,

aux

Ce que plin  
n. rescriuit  
à l'Empereur  
de la  
vie & con-  
tenace des  
fideles &  
leur assem-  
blées.

Eusebe ec-  
clésiast  
sarien en  
l'histoire  
Ecclesiast  
liure. 11.  
chap. 4.



Theodori  
et au liure  
4. chapit.  
24.  
Histoire  
Tripartite  
liure. 10.  
chap. 20.

2. Mac. 5c  
Les iuifz  
furent bru  
stz pource  
qu'ilz suz  
rēt trouuez  
ēme cauer  
ne assemble  
au nom de  
Dieu.

Psal. 133. a

### Des congregations

aux cauernes par craintes des persecuti  
ons. Comme il est monstré en l'hi  
stoire Theodorite, en telle sorte. Quād  
les fideles furent dechassez (par Valēt)  
il s'assembloyent tous au pied de la  
montaigne, & la bailloyent louan  
ges & action de grace au Seigneur, en  
iouisfāt la des diuines escritures, sou  
ffrans la l'impetuositē de la contrarie  
tē de l'air, aucune fois pluyes, neiges,  
gelées, & d'autres fois tresardantes cha  
leurs. Valent ne leur permit pas  
d'user de ceste treslaborieuse commo  
ditē: Mais y enuoya les gens darmes,  
lesquelz chasserent celle assemblee ca  
& la.

Item les Iuifz estans en captiuitē ne  
leur estoit permis de viure selon les  
loix de Dieu. Ilz s'en alloient & s'as  
sembloyent ensemble aux prochaines  
cauernes, pour celebrer secretemēt le  
iour du Sabath: mais ayant estē accusē  
a Philippe gouuerneur: il les fit to<sup>u</sup> bru  
sler pour cela.

Dauid dit aux Psalmes, O que c'est  
chose belle & souhaitable, que les fre

RES

### Des fideles. Fol. 185.

res habitent ensemble. & c.

Iesus Christ dit en l'Euangille, la ou  
il en y a deux ou trois assēblēz en mō  
nom, ie suis au milieu d'eux. Mat. 19.

## Comment on ne

doit contraindre personne a  
croire par force.

Lactance Firmian en ses diuines  
Institutions au Liure. 5.  
chapitre. 20.

Dit ainsi. Ceux donc qui mettent a  
mort leurs ames, et les ames d'autrui,  
qu'ilz apprennent comme il commet  
tent vn crime irremissible. & c.  
O folle merueilleuse et auēglēe: on  
estime que ceux qui s'efforcent de gar  
der la foy, ayent mauuaise pensēe, et  
que les tirans et bourreaux l'ayent bō  
ne: Ceux la ont ilz mauuaise pensēe,  
lesquelz contre le droit d'humanitē,  
et contre tous droitz diuins, sont de  
chirez par pieces. Sera-ce plus  
tost ceux q' sont telles choses au corps,  
des

Plusieurs  
pensent que  
ceux qui  
s'efforcene  
de garder  
la foy, aēt  
grand tort  
& que les  
tirans l'ay  
ent bōne.

10110

On ne doit contraindre

des innocens? Lesquelz les plus cruelz  
larrons, ne les plus furieux ennemis,  
& inhumains Barbares ne firent onc?  
ne se trompent ilz pas aussi eux mes-  
mes en muant le nom de mal en bien,  
du bien en mal? Pourquoy donc n'a-  
pellent ilz le iour la nuit, & la nuit le  
iour, le Soleil les tenebres, autrement  
c'est vne mesme impudence d'impo-  
ser le nom de mauuais aux bons, &  
de folz aux sages, & de meschans  
aux iustes. S'ilz ont quelque confi-  
ance en philosophie, ou en eloquen-  
ce, qu'ilz s'en arment par leurs disputa-  
tions, & qu'ilz nous ataignent ilz peu-  
uent de ce que nous disons, qu'ilz l'a-  
prochent pour combatre de pres, & es-  
plucher particulierement chacun point.  
Qu'ilz preinnont la deserte de leurs  
Dieux, afin qu'ilz ne soyent delaissez a  
uec leurs temples, & tromperies dig-  
nes d'estre moquez. Or pour ce qu'il  
ne peuuet rié par force (d'autant que  
la religion de Dieu tant plus s'augme-  
te quelle est plus opprimée) qu'ilz y  
procedent plustost par oraison, & par  
exhor

En ce dor-  
nier temps  
les meschans  
sont appel-  
lez bons &  
les bons s'ont  
appelez mes-  
chantz.

Les infide-  
les desfondent  
leurs dieux  
de peur  
qu'il n'esoy  
ent delais-  
sez avec  
leurs tem-  
ples.  
La vraye  
religion  
s'augmen-  
te tant plus  
qu'elle est  
opressée.

personne a croire. Fol. 186.

exhortations. Que les euesques &  
prestres de leurs religions, nous appel-  
lent a leur sermons & disputations.  
Qu'ilz nous exhortent a receuoir les  
adorations de leurs Dieux. Qu'ilz mon-  
strent qu'il en y a beaucoup qui ayét  
soing a gounerner, & maintenir tou-  
tes choses par leurs puissances. Qu'ilz  
nous monstrent le commencement  
& origine de leurs ceremonies, de leurs  
sacrifices, & de leurs Dieux, & com-  
me ilz ont esté baillez aux hommes.  
Qu'ilz en declairent la source & la rai-  
son. Qu'ilz disent quel loyer attendét  
ceux qui les auront adorez, & quelle  
peine attendent ceux qui les auront  
contemnez. &c. Qu'ilz nous confir-  
ment toutes ces choses, non point  
par leurs propres opinions (car l'opi-  
nion de l'homme mortel ne vaut rié)  
mais que ce soit par aucuns tesmoig-  
nages des diuines Escritures, comme  
nous faisons. Il n'est pas besoing  
d'user de force, ne d'y aller par iniures,  
d'autant que religion ne peut estre  
contrainte. On doit plustost proceder  
par

Notes.

L'opinion  
de l'homme  
mortel ne  
vaut rien.

La religio  
Chrestien  
ne ne peut

*estre con-  
traîné, on  
doit plustost  
proceder  
par parole  
que par ba-  
sure.*

*Notez bie*

*On ne doit  
devenir per-  
sonne par  
force a la  
religion, a  
cause que  
ceux sont  
inutis  
les a Dieu,  
qui n'ont  
point de foy*

*381. On ne doit contraindre*  
par parolles, que par battures, pour  
faire que la volonté y soit. Qu'ilz  
desployent toute la puissance & sub-  
tilité de leurs espritz. Et si leur raison,  
est bonne, qu'elle soit amenée, & mise  
en auât, nous sommes prest de l'ouyr:  
Mais s'il se taisent nous ne les croyons  
pas, non plus que nous ne leur don-  
nons le poinct gaigné par leur cruau-  
té. Qu'ilz nous ensuiuent, ou qu'ilz  
nous exposent la raison de toute l'af-  
faire. Car nous n'attirons point par  
bellés parolles (comme il disent) mais  
nous enseignons, prouuons & mon-  
strons. Et par ainsi nul n'est detenu de  
nous par force. Car celuy est inutile  
le a Dieu qn'a ny foy ny deuotiõ, et tou-  
tesfois nul ne se depart de nous, pour  
ce que la verité les retient. Si ceux cy  
ont quelque confiance de la verité,  
qu'ilz parlent & ouurent la bouche,  
& qu'ilz prennent la hardiesse de dis-  
puter auec nous, de quelque chose.  
Certainement leur erreur et leur fo-  
lie est maintenant mocquée des viel-  
les qu'ilz mesprisent, et par noz enfas-

*pour-*

pourquoy donc sont ilz si incensez q  
la ou il veullent diminuer leur folie il  
l'augmentent? Il y a grande differen-  
ce entre cruauté et pieté, et ne peut ve-  
rité estre conioincte auec force, ou iu-  
stice auec cruauté, mais ce n'est pas l'as-  
cause qu'ilz nosent rien enseigner des  
choses diuines, car il craignent qu'ilz  
soyent mocquez des nostres et delais-  
sez de leurs gens. &c. La religion doit  
estre deffendue, non pas en mettant a  
mort, mais en soffrât loy mesme pour  
estre occis: non pas par cruauté, mais  
par patience, non par meschâté, mais  
par foy: Car occir et exercer cruauté,  
est meschanceté, et appartient aux mau-  
uais: Et endurer la mort, et auoir pati-  
ence et foy, appartient aux bons: Il est  
question que le bien soit en la religi-  
on, et non pas le mal, d'autant que si  
tu veux deffendre la religion, par effu-  
sion de sang, par tourmens, et par cru-  
auté, elle ne sera lors defendue, mais  
elle sera polue et souillée: Car il n'est  
rien plus volōtaire, franc, et libre, que  
la religion. La raison est donc bonne

*Verite ne  
peut estre  
conioincte  
auec force,  
ou iustice  
auec cru-  
aute.*

*Notez.*

*La religio  
ne doit es-  
tre deffende  
due en met-  
tât a mort  
mais en  
s'offrant  
foy mesme  
pour estre  
occy.*

*Occir &  
exercer  
aute, n'ap-  
partient  
pas au bõs  
ains aux  
meschans.*

*A a et iu-*

*On ne doit contraindre*

& iuste, si tu deffend la religion par patience, & par souffrir & endurer la mort, en laquelle la foy gardée est agreable a Dieu. &c.

Sainct Ierosme dit, celuy ensuyt Christ, qui est persecuté, celuy suit Antechrist qui persecute.

*Rubert escriuant sur le. 13. Chapi. de l'Apocalipse.*

*Cest icy le signe de ceux qui ne sont de Dieu, essayez voir persequer les bons.*

Dit ainsi, Voicy le signe en quoy vous cognoistrez ceux qui sont de Dieu, d'entre les malins: Ceux la sont malins, qui occisent & mainent en captiuité, ce que n'ont fait & ne font tous ceux qui sont de Dieu.

*Lactance Firmian des diuines institutions liure. 5. chapi. 21.*

*A qui fait en plaisir en contraindre les hommes, comme leur vous loir.*

Dit ainsi. Je veux donc demander de cecy, a qui ilz cudent principalement faire plaisir en contrainnant les hommes, contre leur volonté au sacrifice. Est ce a ceux qu'ilz cōtraignent? Mais ce qui est en charge a celuy qui refuse ce ne luy est pas benefice. Mais il faut aussi doner conseil a celuy qui refuse quand ilz ne cognoissent pas ce  
qui i

*personne a croire. Fol. 190.*

q̄ est bō: Pourquoy donc les tourmentent ilz si cruellement, & debilitent et vexent s'ilz desirent qu'il soyent sauuez? Ou d'ou vient la pieté tant infidèle, q̄ par miserable maniere ilz destruisent & sont impotens, ceux ausquelz il veullét pourueoir & donner remede? Est ce aux dieux quil font ce plaisir? Non car ce que l'homme fait par contrainte n'est pas sacrifice, d'autant que s'il n'est fait volontairement & de coeur, c'est chose execrable. Cōme ainsi soit qu'il ny ayt que ceux la qui sont contraintz par bānissemens, par iniures, par prisons, & par tourmens, qui le facent: Si se sont dieux qui sont ainsi hōnorez, certainement pour ceste raison seule, il ne doiuent point estre honnorez, puis qu'ilz veullent estre ainsi adorez: Ilz sōt dignes d'estre detestez des hōmes, ceux ausquelz est fait le sacrifice avec l'armes et gemissemens, et avec le sang coullât de to<sup>r</sup> les mēbrer: Mais, nous au cōtraire, ne demādons pas qu'aucuns contre la volōté, vueille ou nō vueille adorer nostre

*Notez diligemment.*

*Ce que l'homme fait par contrainte, ne vault rien.*

*Notez la grande cruauté.*

*On ne doit contraindre*

Dieu, q̄ est le createur de toutes choses  
Et ne nous courrouffons point silz  
ne l'adorent point. Car nous nous cō  
fions en sa maiefté, qu'il a aussi gran-  
de puissance de venger ses conteneurs  
que les iniures & les labours de ses ser-  
uiteurs: Et pourtant quand no<sup>s</sup> souf-  
frons telles choses si execrables, nous  
ne repugnons pas pourtant contre la  
parole, mais nous remettons a Dieu  
la vengeance.

*Esa. 59. c.* Le prophete Esaye dit, la verité est  
defaillie, & celuy qui s'est retiré au  
mal, a esté abandoné au pillage, le Sei-  
neur a veu cela, & luy a despleu. &c.

*Ezech. 54.* Le Seigneur dit par le prophe-  
te Ezechiel, Je deliureray mes ouailles  
de leur bouche, et ne leur feront plus  
en viande. &c.

*Lactance Firmian des diuines insti-  
tutions liure. 5. chapi. 22.*

*Ceux qui  
ont la veri-  
té, font hay-  
ne de ceux  
qui ont le  
mensonge.*  
Dit. Ilz ne sont pas donc incensez  
contre nous, pour-ce que nous n'ado-  
rons pas leurs dieux, car de plusieurs  
ilz ne sont pas adoréz, mais c'est pour  
ce que la verité est avec nous, laquel-  
le comme il est tresueritablement dit,

*personne a croire. Fol. 191.*  
engendre hayne.

*Lactance Firmian au liure. 5.*

*Chapitre. 23.*

Dit encor. Patience est vne grande  
& principale vertu, laquelle est, par la  
voix publique du peuple, & des phi-  
losophes, & des orateurs exaltée de  
grande louange. Si on ne peut nier q̄  
ce ne soit vne souueraine vertu q̄ pa-  
tience: Il est necessaire que le iuste &  
l'homme sage soit en la puissance de  
l'homme iniuste, pour auoir c'este pa-  
tience: Car patience est vne volonta-  
re souffrance des maux, qui sont faitz  
a quelcun, ou qui luy aduiennent, par  
quoy le iuste & le sage, a en soy pati-  
ence, pour-ce qu'il recoit la vertu de  
laquelle il sera totalement priuè, s'il  
ne souffre rien de contraire: Comme  
ainsi soit donc qu'il ne face iniure a  
personne, & qu'il ne conuoite point  
les choses d'autry, et qu'il ne deffend  
pas aussi les siennes, si par force elle  
luy sont ostées, veu qu'il fait faulsi  
moderément souffrir l'iniure qu'il  
luy est faicte, pour ce qu'il est garny

*Que cest  
de patience.*

*Il est neces-  
saire que  
l'homme  
iuste soit  
afflige de  
meschant  
afin qu'il  
ayt patien-  
ce.*

*L'homme  
iuste est  
garny de  
vertu.*

*On ne doit contraindre*

*L'homme sage est vituperé du fol.*  
de vertu: il est nécessaire que l'homme iuste soit subiect a l'homme iniuste. Et q̄ le sage soit vituperé du fol, afin auſſi que l'un peche, pour-ce qu'il est iniuste, & que l'autre soit mis en seruitude, pour-ce qu'il est iuste. Car comme peut vn capitaine esprouuer la vertu de ses gens d'armes s'il n'a quelque ennemy. Et toutesfois l'aduersaire s'esleue malgré luy, pour ce qu'il est mortel & peut estre vaincu: Mais pour-ce qu'on ne peut repugner a Dieu, luy mesme esmeut les aduersaires contre son nom. Non point pour batailler cōtre luy, mais contre ses gens d'armes, afin qu'il esprouue & renforce la foy & deuotion des siens: iusq̄ a ce qu'il corrige en battant & pressant la discipline qui estoit refroidie & escoulée. Il y a auſſy vne autre cause pour quoy il permet que les persecutions soyent faictes contre no<sup>s</sup>, c'est afin que le peuple de Dieu soit augmenté. Aucuns desirent sauoir quel est ce bien lequel est defendu iusque a la mort, lequel est preferé a toutes choses plaisantes,  
&

*Dieu esmeut les aduersaires contre ses enfans pour esprouuer leur foy.*

*personne a croire.*

*Fol. 192.*

& bien aimées en ce monde: duquel bien rien ne les retire ny la perte de leurs biens, ne de la lumiere, ne douleur de corps, ne tourmens quelconque, toutes choses vallent beaucoup, mais les tresgrandes causes qui s'enſuiuent ont tousiours augmenté le nombre des nostres. Le peuple estant a l'environ des bons chrestiens leur oyt dire en leurs tourmens, qu'ilz ne sacrifieront point aux pierres taillées par les mains des hommes, mais au seul Dieu viuant qui est au ciel: Plusieurs oyent que cela est bon & vray, Ilz le recoiuent en leurs entendemens, Puis apres (comme on a acoustume de faire es choses incertaines) quād ilz demandent & s'enquierent entre eux, quelle peut estre la cause de ceste perseuerance, plusieurs choses appartenantes a la religion sont diuulgüées, & sont amassées de l'un a l'autre, par le rapport qui s'en fait: Et par ainſi sont aprinſes, lesquelles d'autat quelles sōt bōnes, il est nécessaire quelles plaisent

*Par les persecutions plus grand nombre est adioind a l'Euangile*

*Noter.*

*On ne doit contraindre*

Outreplus la vengeance qui s'en suit (ainsi qu'il aduient souvent) a vne grande vehemence, a faire croire: toutes ses causes assemblees, aquierent a Dieu merueilleusement vne grande multitude de gens.

*Sainct Hilaire au liure contre Auxence.*

Dit ainsi. Ambition s'ayde du nom de Christ. L'eglise espouuante par bannissement & par prisons, & contraint les gens de croire a elle, Laquelle on a creue par bannissement et par prisons? Elle depend de ceux qui daignent communiquer avec elle: Elle qui est consacree par la terreur des persecuteurs, elle chasse les prestres enuoye, elle qui a esté engendree par la fuite des prestres, elle se glorifie destre aimée du monde, elle qui n'a peu estre aimée de Christ, si le monde ne l'eut en haine: L'experience crie en la bouche de tous, & demonstre la comparaison de l'Eglise, laquelle iadis nous a esté baillée, et iamais ne sera destruite.

Sainct

*personne a croire. Fol. 193.*

Sainct Paul dit tout ce qui est fait sans foy, est peché. *Rom. 14.*

*Chrysostome au Tome 1. sur saint Mathieu. en l'Homelie, 47. chap. 13. d.*

Dit ainsi, sur le texte, Laissez croistre l'un & l'autre iusques a la moisson. Le Seigneur le defend, afin que par aduerture on n'arrache tout ensemble l'herbe du froment, avec les zizanies: laquelle chose il disoit afin de defédre les batailles de sang. Car si les Heretiques estoient mis a mort sans alliance de paix, la guerre seroit sans trefues Parquoy il le defendit pour deux raisons, l'une pource qu'ilz nuisoyent peu au froment. L'autre que s'ilz ne le guerissoyent, il n'eschaperoyent point les tourmens eternalz: par quoy si vous voulez aussi punir et nullement nuire au froment, il vous faut attendre l'opportunité conuenable du temps. Mais il ne defend pas de dissiper les consistoires des heretiques, avec leurs conseilz, & de leur fermer les bouches & restraindre la liberte de parler, mais

*Notez diligemment.*

*Iesuschrist ne demans de pointes batailles de sang.*

il

*Maintenant l'Eglise est prouante les gens par bannissement & par prisons, & les contraint de croire a elle.*

*Note bien*

On ne doit contraindre  
il defend de les occir, & de les mettre  
a mort.

*Saint Augustin en l'Epistre. 58.  
des clerz catholiques de la re  
gion d'Hiponense, a Iann  
arium Donatum.*

On doit o-  
ster l'erreur  
& non pas  
les hommes

Dit ainsi. C'est donc nostre desir  
lequel nous alleguons par ces lettres a  
ta reuerence, & aussi par les freres que  
nous auons enuoyez. Premiere-  
ment sil se peut faire, que paisible-  
ment vous conferiez avec noz Eues-  
ques, afin que l'erreur soit osté de  
ceux esquelz il sera trouué, & non pas  
que les hommes soyent ostez, que les  
hommes ne soyent pas punis, mais  
corrigez.

*En l'Histoire Tripartite au liure. 6.  
chapitre. 22.*

Les perse-  
cuteurs re-  
prochét a  
ceux qui  
fuyét d'eux  
qu'ilz ne  
font pas  
bien,

Athanase en la satisfaction de sa  
fuite dit. Voicy la presomption des in-  
fideles, qui font telles choses, & sont  
sans vergoigne, esquelle, premiere-  
ment ilz ont machinez des maux con-  
tre nous. Et iusques a maintenant,  
il nous accusent que nous fuyons de  
leurs

*personne a croire. Fol. 194.*

leurs mains, apareillées a faire occisiō.  
Mais qui plus est, ilz gemissent amere-  
ment, pour-ce qu'ilz ne nous ont peu  
totallement estaindre. Et nous repro-  
chent, pour-ce que nous craignons:  
Et quand il murmurent de ceste cho-  
se, de tant plus font ilz le mal retour-  
ner sur eux. Car si c'est mal fait  
de fuyr, persecuter est beaucoup pi-  
re. Car l'un se muce, afin qu'il ne  
muer, & l'autre persecute pour occir.  
Mais aussi il est commandé de s'en  
fuyr, & celuy qui demande a occir  
il transgresse la loy, & nous donne  
plus grande occasion de fuyr.

Si donc les persecuteurs reprochent  
la fuyte qu'ilz soyent plustost hon-  
teux en eux mesmes, qu'ilz cessent  
d'agueter, & incontinent ceux qui  
s'enfuyent cesseront de fuyr, mais ilz  
ne cessent pas de leur malice & se ha-  
stent de toute leur puifface d'aphéder,  
cognoissans que la fuyte de ceux qui  
souffrent persecution, est vn tresgrand  
signe de ceux qui persecutent.

Car

*Sy c'est  
mal fait  
de fuyr, per-  
secuter est  
beaucoup  
pire.  
Il est com-  
mandé de  
fuyr.*

*Iamais on  
ne s'enfuyt  
du douz,*



*On ne doit contraindre*

*es de bonai  
re, mais biē  
arriere du  
cruel.*

Cariamais nul ne s'enfuit du doux,  
& du clement, mais plustost arriere du  
cruel, & aussi du cauteleux: tout hō-  
me gemissant & qui estoit vexé de Sa-  
ul, s'en alloit en refuge a Dauid, & s'en  
fuyoit de Saul: mais pour-ce desirerent  
ceux icy de mettre a mort ceux q̄ sont  
absconcez, craignans que leur malice  
ne soit par eux reprimée. Lesquelz au-  
si sont auéglez en ceste partie. Car  
d'autant que la fuite est plus manife-  
ste, d'autant sont ilz aussi plus mani-  
festéz par les occisions, par les bannif-  
semens, commis pareux tous: Car  
soit qu'ilz tuent, la mort s'escrie touf-  
iours contre eux: Soit derechef qu'ilz  
menacent de bannissement, on cog-  
noist de tous costez qu'ilz establissent  
vne memoire de mal contre eux.

*Ceux qui  
persecus  
sont establi  
ssent vne  
memoire de  
mal contre  
eux.*

Que s'il auoyent sain entendement, il  
se verroyent eux mesmes astringez &  
oppressés, en telles choses, & eux mes-  
me faillir en leur conseil: Mais pour-ce  
qu'ilz ont perdu l'entendement, pour-  
tant sont ilz deceuz, par leurs persecu-  
tions, & en cerchans de tuer, ilz  
en

*personne a croire. Fol. 195.*

ne considerent point leur infidelité:  
Car s'ils reprochent a ceux qui s'en fuy-  
ent, quand il les cherchent pour occir:  
que diront ilz que Jacob s'estuit arriere  
d'Elau son frere, & que Moise est des-  
cendu en Madian pour la crainte de  
Pharaon? Que diront ilz de Dauid  
qui fuyt de Saul, lequel enuoya en sa  
maison pour le tuer, quand il estoit ca-  
ché en la fosse, & qu'il auoit changé sa  
face iusques a ce qu'il fut venu vers A-  
bimelech? Par lesquelles choses il es-  
chapa les embuches des enemis. Que  
diront ceux cy qui temerairement pro-  
ferent toutes choses, voyât le tresgrad  
Helye qui par son oraison auoit vray-  
ment ressuscitē vn mort, & toutefois  
il se muce pour Achab, & s'enfuyt  
pour les embuches de Iesabel? Mesme  
adonc les enfans des Prophetes qui es-  
stoyent cerchez pour estre mis a mort,  
furēt mucez & celez en des fosses vers  
Abdias: Mais s'il n'ont pas leu ces  
choses comme anciennes, au moins  
qu'ilz ayent souuenance des Euangil-  
les, Car aussi les disciples pour la crai-  
te

*Gen. 27. g  
Exod. 2. c  
Les sains  
personnages  
ont fuy les  
mains des  
persecu-  
teurs.*

*1. Roy. 21. a*

*On peut  
bien fuir la  
fureur des  
meschans.*

*3. Roy. 18.*

*Iean. 20. e.*

*On ne doit contraindre*

*Az. 9. d* re des Iuifs, se retirent, en eux cachant: Et quand Paul fut cherché par le prince de la nation, en Damas, Il fut mis en bas des muraille en vne corbeille, & es chapa les mains de celuy qui le demâ doit. Parquoy veu que l'Escriture dit telles choses des saints hommes, quelle excuse cudes tu qu'ilz pourrôt trouner de leur furiosité? Si donc ilz reprochent la crainte, ilz parlent comme insensez contre eux mesmes, & s'ilz disent cela estre fait contre la volonté de Dieu, ilz se monstrent totalement estre ignorans des escritures diuines:

*Nu. 35. b.* Car en la loy il fut commandé, que aucunes citéz fussêt deputées pour refuges, afin que ceux qu'on cerchoit pour mettre a mort, se peussent aucunement deliurer. Et au dernier temps du monde, quand la parole du pere (qui fut dite a Moise) est venue, il a donné de rechef commandement disant, quand ilz vous persecuteront en vne cité fuyez en l'autre. Vn peu apres il dit.

*Matth. 10. c* Quand donc vous verrez l'abomination de la desolation laquelle est dite par

*personne a troire. Fol. 196.*

par Daniel le prophete, se tenir au saint lieu, qui lit si l'entende. Lors ceux qui sont en Iudée qu'ilz s'enfuyent aux montaignes, celuy qui est sur le toict de la maison quil ne descende point pour emporter quelque chose de sa maison, celuy qui est au champs qu'il ne tourne point prenda sa robe: Parquoy en cognoissant ces choses se font ainsi gouuerner: Car ce que le Seigneur maintenant a commandé, cela mesme a il parlé par les saints, deuant qu'il eut prins chair humaine: Et c'est icy le terme & la fin menant a perfection, qu'on fasse ce que le Seigneur a commandé. Pourtant aussi ceste mesme parolle faite homme pour nous, s'est voulu mucer, quand on le cerchoit (comme aussi nous faisons.) Et de rechef quand il souffroit persecution il s'enfuyoit, & se destournoit des trahisons, car il luy estoit conuenable de souffrir telles choses, comme faim & soif, & en telle maniere se monstra estre homme.

Mesme

*Matth. 24*

*Il faut faire ce que le Seigneur a commandé.*

*Iean. 8. g*  
*Iean. 12. f*  
*Iesus christ fait homme a fuy les persecutions.*

*On ne doit contraindre*

Mesme aussi du commencement qu'il fut fait homme, estant encore petit enfant. Il fut commandé par l'Ange a Ioseph, Leué toy, prens l'enfant & sa mere, & t'en fuis en Egipte: Car il aduendra que Herode cherchera apres la vie de l'enfant. Aussi quand Herode fut mort on voit que a cause de Archelaus son filz, il s'enfuyt en Nazareth. Quand aussi il se monstroit desia comme Dieu, & qu'il auoit rendu la main feiche toute saine, & que les Pharisiens partant hors, prindrent conseil contre luy pour le mettre a mort, mais Iesus le cognoissant se partit de la.

Mesme aussi quand il resuscita le Lazare des mortz depuis ce iour la (dit il) il penserent de le mettre a mort: Iesus donc lors ne cheminoit plus publiquement entre les iuifz, mais s'en alla d'illec en vne region pres du desert.

Pareillement quand le sauueur disoit, deuant qu'Abraham fut fait ie suis.

Les iuifs prindret des pierres pour les iecter contre luy: mais Iesus ce muca & sortit du Temple, & en passant par le

*croire a personne.* Fol. 197.

le milieu deux, il sen alloit, & se partit. Cognois tu maintenant comment ceux qui voyent ces choses icy, ou qui les oyent (Car il ne les voyent point) comme il est escrit, il ne doyuent pas brusler par feu, ceux qui parlent & pensent choses contraires a celles que le Seigneur a fait & enseigné. Or quand Iehan souffrit le martire, & que ses disciples enseuerent son corps, Iesus oyant cela se partit de la en vne nauire en vn lieu apart au desert, & ainsi le Seigneur faisoit ses choses la, & aussi les enseignoit: Mais a la mienne volonte qu'ilz fussent tellement honteux, qu'il ne declarassent leur fureur, sinon aux hommes, & que de plus en plus par leur forcenerie, on ne les veit arguer le sauueur, en blasphemant contre luy: mais mesme les idiotz ne leur pourrout endurer, combien qu'ilz soyent redarguez par eux mesme, de ne cognoistre pas seulement les Euangilles: Car c'est icy l'occasion de nostre departement & de nostre raisonnable fuite, de laquelle les Euangelistes font me-

*On ne doit pas brusler ceux qui parlent autrement que la verite ne porte,*

*Mat. 24. a*

*Les persecuteurs sus mesme ignorant des Euangilles*

B b cion

*On ne doit contraindre*

tion, & de laquelle nostre sauueur a vſé,  
& nous faut auſſi penſer telles choſes  
auoir eſté es ſaints hommes: Car ce  
qui eſt maintenant eſcrit du ſauueur a  
la facon des hommes, le meſme eſt cõ  
munement deputé aux genre hu  
main. Il a prins les choſes qui ſont no  
ſtres, & a monſtré les paſſions de no  
ſtre infirmité, ce que Ieã a eſcrit ainſi:  
Il demãdoient donc a le tenir, & nul  
ne miſt les mains ſur luy, pour ce que  
ſon heure n'eſtoit pas encore venue.

Car deuant qu'il eſt uenit, il diſoit a ſa  
mere, mon heure n'eſt pas encore ve  
nue: Et il diſt a ceux qui eſtoient ap  
pelléz ſes freres, mon temps n'eſt pas  
encore venu. Et de rechef au temps de  
la paſſion il diſoit, dormez maintenãt,  
& reſoſez: Car voicy l'heure qui eſt  
venue, & le filz de l'homme ſera liuré  
en la main des pecheurs. Mais il n'a  
pas ſouffert d'eſtre tenu deuant que le  
temps ſur uenü, & quand le temps a  
eſté uenü, auſſi ne s'eſt il pas mucé,  
mais s'eſt donné ſoy meſme a ſes ad  
uerſaires: pareillement les bien-heu  
reux

*Ieſus-chriſt  
a prins les  
choſes qui  
ſont noſtre  
à chair  
le ſang.  
Iean. 7. b*

*Iean. 2. a*

*Iean. 7. b*

*Mar. 26. b*

*perſonne a croire. Fol. 198.*

reux martyrs, ſe gardoient en perſecu  
tions temporelles, & quand on les cer  
choit il ſen fuioyent es lieux ſecretz.

mais quand on les trouuoit, ilz  
s'abandonoyent au mar  
tyre: Voila les parolles  
d'Achanas martyr  
de Ieſus Chriſt.

*Les martyrs  
ſe muſ  
coient,  
mais quãd  
on les trou  
uoit, ilz ſe  
preſentoys  
ent volon  
tier a la  
mort.*

## Que les Magistratz

*qui perſecutent les fideles, ſontz om  
bre de Religion, ſeront tour  
mentez de peines  
eternelles.*

*La Sapience dit ainſi.*

Or donc Roys eſcoutez, & enten  
des vous Iuges des fins de la terre, a  
prenez, preſtez les oreilles, vous qui  
gouuernez les peuples, & qui vous  
glorifiez de la multitude des nations:  
Car puissance vo<sup>e</sup> eſt donnée p le Seig  
neur, & principauté p le ſouuerain, le  
q<sup>l</sup> ſera enq<sup>ſ</sup>te de voſtre vie, & ſcrutine  
ſa voz p<sup>e</sup>ſées, pour ce qu'eſtãz mini  
ſtres de

*Sapi. 8. n.  
Pro. 16. d  
Eccle. 9. d  
Rom. 13. a  
Admon. 11  
on au Rois  
Princes, et  
Iuges.*

Bb 2 ſtes de

*Des Maristatz*

son royaume, vous n'aurez iugé droitement, ny gardé la loy, & n'aurez cheminé suyuant la volonte de Dieu. &c.

*Le Prophete Michée dit ainsi.*

Escoutez maintenant vous Princes de Iacob, & vous Ducz de la maison d'Israel. N'est-ce pas a vous a faire de sauoir le iugement? vous qui auez le bien en haine, & aimez le mal. Qui ra uissez leurs peaux de dessus eux, & leurs chairs de dessus leurs os: Ilz ont mangé la chair de mon peuple, & ont escorché leurs peaux d'eux, & ont rompu leurs os & les ont brûlé. &c. Et vn peu apres il dit, ie vous prie escoutez cecy, vous princes de la maison de Iacob, & Ducz de la maison d'Israel: Qui auez le iugement en abominatiō, & peruertissez toutes choses droites. Qui edifiez Sion par sang, & Jeru salem en iniquité: Ses Princes ont iugé pour dons, & les Sacrificateurs ont enseigné pour le salaire, & ses Prophe tes ont deuiné pour argent. &c.

*Lactance Firmian des diuines insti tutions liure. 5. Chapi. 24.*

Dit

*persecuteurs. Fol. 199.*

Dit ainsi, Escruiant a L'Empereur Constantin: Tout ce donc que les mau uais princes s'efforcent de faire contre nous, Dieu permet qu'il soit fait. Et toutefois que les persecuteurs tresini ques, ausquelz le nom de Dieu a esté en derision & moquerie ne doyuent par penser pourtant d'estre impunis, car ilz ont esté comme ministres de son indignation contre nous: Certes ilz se ront punis par le iugement de Dieu, de ce qu'apres auoir receu la puissance ilz en ont abusé par dessus tous moy ens humains, & par ce moyen se sont esleuez en grand orgueil cōtre Dieu, & ont infidellement mis souz leur piedz son nom Eternel, pour estre ex ecrablement foullé: pourtant il pmet de soy hastiement venger deus, & d'exterminer de la terre toutes les mau uaises bestes: Mais combien qu'il ait accoustumé de venger, les vexations & tourmens fais a son peuple, & mesme en ce mode, toutefois il nous cōmande d'attendre patiemēt en ce monde, d'atendre patiemēt le iour du

*Les perse cuteurs se ront puni s rigoreuse ment au iu gement de Dieu.*

*Dieu veng e souuent en ce monde de les tour menz de son peuple.*

Bb 3 iuge-

*Des Magistratz*

iuge mēt celeste, auq̄l iour il hōnorera  
ou punira vn chacū, selon les ouures :  
parquoy les hōmes meschās & sacri-  
leges, ne doiuet pas esperer que ceux  
qu'ilz brisent ainsi, doyuēt demourer  
en mespris sans estre vegez. Le salaire  
viendra aux loups rauissans & deuorans,  
lesq̄lz ont tourmenté les ames iustes & simples,  
sans auoir aucune offense. Or quand a no<sup>r</sup>,  
trauaillos seulement que rien ne soit puny en nous  
par les hommes, q̄ la seule iustice, employōs  
no<sup>r</sup> de toutes noz forces pour desseruir de Dieu,  
& d'estre vengez de ce que no<sup>r</sup> endurons,  
& de receuoir nostre loyer.

*S. Bernard au sermō de la cōuersi. S. Paul*  
Dit. Helas Seigneur Dieu, car ce sōt les premiers  
a te psecuter, ceux qu'on voit aimer les premiers  
lieux en tō Eglise, & qui tiēnent la principauté.  
Iz ont pris l'arche de Siō, ilz ont occupé le chasteau,  
et puis ont frāchemēt et p puissance mis toute la cité  
en feu, leur cōuērsation est miserable, la subuērsiō  
de tō peuple est pitoyable, & a la miō ne

*Luc. 18. a.*

*Travaillos que rien ne soit puny en nous que le bien.*

*Notez.*

*Le mespris du poure peuple de Dieu est pitoyable.*

*persecuteurs. Fol. 200.*

ne volō ē qu'ilz ne nuyssissent qu'en  
ceste seule partie, il y auroit par aduē-  
ture quelqu'un leq̄ seroit aduertey &  
muny de l'exhortation du Seigneur,  
qui se donneroit garde de n'enluyure  
l'exemple d'iceux, et regarderoit les cō-  
mādēmēs selō ce qu'il est dit, faites ce  
qu'ilz diseāt, et ne faites point leurs  
deuures. Mais maintenant les ordres sa-  
cres sōt dōnez en occasion de gaing  
infames, et estimēt gaing estre pietē.

O Seigneur qui es nostre Dieu, d'au-  
tes seigneurs que toy nous ont mai-  
strisez, mais no<sup>r</sup> serōs recors, seuleatēt  
de toy en ton nom.

Le Prophete Ezechiel dit. Ses princes  
estoyent au milieu d'elle cōme loups  
qui rauissent la proye, pour respandre  
le sang, et pour perdre les ames.

Le prophete Michēe dit encor. Le  
debōnaire est pery de la terre, et n'y a  
nul droiturier entre les hōmes, ilz sōnt  
aguettās apres le sang, vn chacū chas-  
se apres son frere avec la retz.

Iesus Christ. L'heure viēt que qui-  
conque vous fera mourir, euidēra,

Bb 4 faire

*Mat. 23. a  
1. Tim. 6.*

*Esa. 26. e*

*Eze. 22. a*

*Michēe. 7*

*Ican. 16. a*

*Des Magistratz*

faire sacrifice a Dieu.

*Mat. 12. a* Item certes si vous sachiez que c'est, Je veux misericorde & non point sacrifice, vous n'eussiez point condamné les innocens.

*Psal. 116. e* David dit, La mort des saints est precieuse deuant Dieu.

*Esay. 26.* Le Prophete *Isaye* dit, Que la terre descourrira le sang qui est caché.

*Zacha. 2. e* Iesus Christ dit aux fidelles, qui vous touche il touche la prunelle de mon oeil.

Iesus Christ dit a ceux qui persecutent les fidelles. Quant a vous, accomplissez aussy la mesure de voz peres, serpens, generation de viperes, comment euiterez vous le iugement de la gehenne? Pour ce voicy ie vous enuoye des Prophetes & des Sages & des Scribes & tuerez aucuns d'iceux, & crucifierez & en fouetterez aucuns en voz Synagoges, & poursuyurez de ville en ville, afin que tout le sang iuste qui a esté respandu en la terre vienne sur vous, depuis le sang d'Abel le iuste, iusqu'au sang de Zacharie filz de Barachie,

*Math. 23d*  
La persequution est prophétisée deuoir aduenir aux enfans de Dieu.

*persecuteurs. Fol. 209.*

chie, lequel vous auez occi entre le temple & l'autel. Je vous dy en verité toutes ces choses viendront sur ceste generation. Ierusalem Ierusalem qui tués les Prophetes, & lapides ceux qui te sont enuoyez.

Les Iuges voulans complaire a la meschanceté de Iezabel, condânerent l'innocent Naboth pour estre mis a mort.

*1. Roit. 21. e*  
Ainsi fait on au iour d'huuy.

*Augustin a Boniface epistre. 182.*

Dit. Bien faire, & n'empescher ou defendre point les choses illicites, c'est vray consentement d'erreur.

*Nottez.*

*Origene en l'homelie. 3. sur le Leuitique.*

Ceux qui cognoissent le mal, & ne l'empeschent pas tant qu'ilz peuuent, iceux consentens au mal.

Dit, Gardons nous de donner consentement aux pechez d'autruy, ie dy consentement, non pas seulement en faisant choses semblables, mais aussy en se taisant des choses qui sont mal faites.

Salomon dit, Celuy qui iustifie le meschant, & celuy qui condamne le iuste, ilz sont tous deux en abomination au Seigneur.

*Pro. 17. e*  
*Esay. 5. e.*

*Des Magistratz*

Pro. 29. b

Item, le iuste cognoit la cause des pources, mais le melchant n'en a nul- le intelligence.

Pro. 29. c

Itē, le Roy qui iuge les pources en ve- rité, sō siege sera eternellemēt estably.

Pro. 37. a

Ouvre la bouche, iuge iustemēt, & maitié la cause de l'affligé & du poure

Pro. 29. d

Item, plusieurs quierot la face de ce luy qui domine, mais le iugemēt d'un chacun est du Seigneur.

Isa. 58. d.

Moyse a escrit quelz il faut q̄ les ma- gistratz soyent, il faut (dit il) qu'ilz soy- ent hōmes vertueux, craignans Dieu, hōmes veritables hayllās auarice. &c.

*Chrisostome en son oeuvre impar- fait. Chapitre. 23.*

Celuy qui dit, les docteurs sans biens estre bien heur- veux es- consemie ceux avec que les quelz il vit, il est

Dit sur ce texte, & dites, si no<sup>e</sup> eussi- ons estez es iours de noz peres, nous n'eussiōs point esté leurs cōpagnons, a espādre le sang des pphetes. Quand tu orras qlqu'un dist, les docteurs du tēps passé estre biē heureux, esprouu- le, quel il est enuers les docteurs: Car sil soustient et honnore ceux avec les- quelz il vit, sans doute aussi eust il hon- noré les autres sil eust veuey avec eux.

An

*persecuteurs.*

Fol. 202.

Au mesme lieu il dit encor. Les Iuifz ont tousiours esté venerateurs des saincts passez, & contempteurs de ceux qui estoient presens.

*S. Hierosme au. 4. tome en la rei- gle des Moynes.*

Dit. Il est vray q̄ la verité peut bien estre enuennēe & liē: mais elle ne peut estre vaincue, laquelle se contente du petit nombre des siens, & n'est pas es- pouuantee du grand nombre de ses ennemis.

*S. Hierosme sur Ieremie au tome, 5. Chapitre. 26.*

Dit encor. Et quand la congregatiō du peuple fut assemblée, les prestres & les faux prophetes, accuserēt Ieremie, & le Prophete estoit perdu quād aux prestres et aux faux prophetes, si les accusers eussent eu la puissance du iugement: par cela nous entendois q̄ ceux la qui sembloyer estre du tout ordōnez a religio, estans esmeuz d'en- uie de la saincteté du prophete, ont es- té plus cruelz que ceux qui auoyent la charge des necessitez publiques.

An

aussi mes- preses les autres q̄ il eust esté de leur tēps.

La verité ne peut estre vaincue

Ieremie estoit accusé par les prestres

Notes



Si les pres-  
tres s'esle-  
uent cõtre  
la cause  
de la foy  
de la veri-  
té, on n'en  
doit faire  
estime.

Au mesme Chapitre il dit encor. Si  
aucunefois pour le commandement  
de Dieu, & pour la verité de la foy, les  
prestres, ou les faux prophetes, ou le  
peuple deceu, se corroucent a nous,  
N'en tenons point d'estime: mais met-  
tons en execution la sentéce de Dieu,  
sans penser aux maux presens, regar-  
dans aux biens a venir.

Esa. 10. 1

Les gref-  
iers qui es-  
criuent  
pour sub-  
uertir le  
droit du  
peuple de  
Dieu sont  
mauditz.

Isaie le prophete dit. Malediction  
sur ceux qui constituent ordõnances  
iniques, & sur les grehiers qui escriuēt  
oppression, pour subuertir le droit des  
poures, & pour reuerter la cause des  
affligez de mon peuple, & pour met-  
tre les veues en proye, & pour piller  
les orphelins, que ferez vous au iour  
de la visitation? Et quand la desolati-  
on sera venue de loing, a qui aurez  
vous vostre recours pour auoir ayde?  
& ou laisserez vous vostre gloire? Et si  
ilz ne tresbuschent entre les liens, en-  
cor cherront ilz souz les occis: En tout  
cela sa fureur ne s'est pas retirée, mais  
sa main est encore estendue.

Les tours  
montez des  
maguais  
princes,

S. Paul dit. C'est chose iuste enuers  
Dieu

Dieu qu'il rende affliction a ceux qui  
vous affligent, & a vous qui estes  
affligez repos avec nous, en ceste iour-  
née la, que le Seigneur Iesus se ma-  
nifestera du Ciel avec les Anges de sa  
puissance, & en flamme de feu, faisant  
vengeance cõtre ceux qui ne cognois-  
sent point Dieu, & qui n'obeissent  
point a l'Euágille de nostre Seigneur  
Iesus Christ: Lesquelz souffriront pei-  
ne, a sa uoir perdition eternelle, deuant  
la face du Seigneur, & par la gloire de  
sa puissance.

2. Thef. 1.

Iesuschrist  
donnera  
vengeance  
ce en flam-  
me de feu  
cõtre ceux  
qui ne cog-  
noissent  
point dieu

Au iour du iugement (dit le liure de  
Sapience) les iustes se trouueront en  
grande assurance, deuant la face de  
ceux qui les ont tourmentez, & qui  
ont reiecté leurs trauaux: Lesquelz en  
les voyant seront troublez d'horrible  
crainte, & seront tous effrayez de les  
veoir sauuez contre leur attente: Adõc  
changeans d'opinion, & soupirans  
de l'angoisse qu'ilz auront en leurs es-  
pritz: Ilz diront entre eux, voicy celuy  
du quel autrefois nous rions, & faisi-  
ons des prouerbes de deshõneur. No<sup>o</sup>

La constã-  
ce des es-  
leuz au  
iour du ju-  
gemẽt, con-  
tre ceux  
qui les au-  
ront persẽ-  
cuté,

La com-  
plainte des  
persecu-  
teurs au  
iour du iu-  
gemẽt.

insen-

*Des Magistratz*

insensez estimions sa vie estre force-  
nerie, & sa mort infame: Et com-  
ment est il côté entre les filz de Dieu,  
& a sa part entre les sainctz? No<sup>s</sup> auo<sup>s</sup>  
donc fouruoyé hors du chemin de ve-  
rité, la lumiere de iustice ne nous a  
poit esclaire, & le soleil ne s'est poit le-  
ué sur no<sup>s</sup>: nous no<sup>s</sup> sômes lassez en la  
voye d'iniquité, & de perdition, & a-  
uons cheminé par voyes esgarées, ig-  
norans la voye du Seigneur. Que no<sup>s</sup>  
a profité l'orgueil? ou que nous ont a-  
porté les richesses avec la folle van-  
terie? toutes ces choses sont passées cō-  
me vn ombre.

Vers la fin du chapitre, il dit encor,  
que le Seigneur viendra en iugement  
il aguifera son ire cruelle pour espée,  
& tout l'univers se ioindra avec luy,  
pour cōbatre les insensez, les foudres  
lancées fraperont de visée, & partant  
des nuées comme d'un arc roidement  
enfoncé, donneront droit au but, les  
grêles seront iettées comme la roideur  
d'une fonte, qui est en la main d'un  
homme enflambé de courroux. L'eau  
de la

*Notz.*

*Toutes les  
creatures  
s'armeront  
contre les  
reproueez  
pour faire  
la venge-  
ance de  
Dieu con-  
tre eux.*

*persecute urt.*

*Fol. 104.*

de la mer s'indignera contre eux, et les  
fleues couras aual les abysses, l'es-  
prit de vertu leur sera contraire, & les  
escourra comme vn tourbillon de  
vent. &c.

*Voyez comment la vraye doctrine chre-  
stienne est auourd'hy appelée nouel-  
le doctrine pestalenteuse par les mon-  
dains. Ainsi qu'anciennement  
elle estoit appelée du temps  
des Apostres.*

On a appelé par cy deuant (cōmē  
on fait au iourd'hy) la doctrine des A-  
postres nouvelle doctrine, cōme il ap-  
pert par les actes des Apostres ou il est  
dit. Et apprehendans Paul, luy di-  
rent. Pourrons nous point sauoir  
quel est ceste nouvelle doctrine que  
tu enseigne? Car tu nous aporte vne  
doctrine nouvelle en noz oreilles. On  
l'appelloit semeur de paroles, & an-  
nonceur de nouveaux diables.

On contredisoit p tout a la doctri-  
ne Apostolique, cōme il apert par ce  
que les Iuifz disoyent a saint Paul,  
quand il fut arriué a Rome, luy  
disant

*Les an-  
ques apelo-  
lent la doc-  
trine des  
Apostres  
nouuelle  
doctrine.  
Act. 17. d*

*Act. 13. f  
On courra  
disoit par  
sous a la  
disant*

*Des Magistratz.*

*doctrine  
des Apos  
tres, cōme  
encore plu  
sieurs font  
hardiment*

disant, nous voulons bien ouir de toy ce que tu sens. Car de ceste secte il n'est notoire, que par tout on luy contredit.

*Act. 24. b*

S. Paul estant accusé & amené deuant le grand gouverneur, on l'accuse ainsi. Nous auons trouuè cest hōme pestilentieux, & esmouuant sedition entre tous les Iuifs, par tout le monde, & auheur de la secte des Nazariens.

*Act. 24. d*

S. Paul respond a cela, ie confesse bien ce point que selon la voye qu'on appelle heresie, ie fers ainsi au Dieu de mes peres, croyant a toutes les choses qui sont escrites en la loy, & es Prophetes, ayant esperance en Dieu, que la resurrection des mortz tant des iustes que des iniustes, aduendra.

*La resurrex  
ction des  
iustes, &  
des iniustes  
aduendra*

On disoit q̄ les Apostres avec leur doctrine, ne faisoient qu'esmouuoir le monde a sedition. Comme il apert par les actes des Apostres: Aucuns batteurs de pauez entrerent en la maison de Iason & l'attirerent avec aucuns freres, aux gouverneurs de la ville, crians, ceux qui ont esmeu le mōde, sont aussi

*Act. 17. b  
1. Rois. 18.*

*persecuteurs.* Fol. 207.

aussi venus icy, lesquelz Iason a receu secrettemēt. Et eux tous font contre les loix & decretz de Cesar, disant qu'il y a vn autre Roy, qui est Iesus. Sainct Paul dit, pour cela nous sommes en facheries, & sommes vituperes, pour ce que nous esperons en Dieu viuāt, qui est le Sauueur de tous hommes, principalement des fideles.

Les tirans ne demoureront impunis, ains bien souuent eux mesmes qui mettent a mort les enfans de Dieu, par les mains des bourreaux, n'ont pas ce biē d'estre mis a mort pas des bourreaux, mais eux mesmes sont les bourreaux de leur propre corps. Comme il appert par Saul qui auoit persecuté Dauid. Il n'a pas esté besoing que Dauid l'ayt pourfuyui, car il en a esté vengé plus qu'il ne desiroit. Il n'a point eu besoing de faire pendre Achitophel: ne les Apostres de pourfuyure Iudas q̄ auoit liurè son maistre: car luy mesme a esté son bourreau, le pendant par le col, & a creuè par le ventre espendant

*1. Tim. 4.*

*Les persecuteurs des enfans de Dieu ne mourrōt iamais impunis.*

*1. Sam. 31  
Notez le vengance de Dieu sur les malheureux persecuteurs.*

*Act. 1. c.*

toutes ces entrailles. Et Sennacherib a  
 eu pour bonteaux ses propres enfans  
 & n'a rien costé a Ezechias pour se  
 venger de la tyrannie, contre luy. Il y a  
 Antiochus & Herodes font ilz demou  
 rez impunis de leur tyrannie sur les en  
 fans de Dieu. Il appert que non. Car  
 ilz ont engendré en leurs corps des  
 poux, & la vermine qui les a consumi  
 mes & mangez. Dieu ne laissera pas  
 les meschans impunis, comme il ap  
 pert d'Achaz & Achab, Manaf  
 ses, Sedechias, & tant d'Em  
 pereurs Romains.

FIN.

*Regi autem seculorum immortalis, inuisi  
 bili, soli sapienti Deo honor & glo  
 ria in secula seculorum. Amen.* *1. Timothe. 6.*  
 Nous sommes en facherie, & sommes  
 vituperez, pour ce que nous esperons  
 en Dieu viuat, qui est le sauueur de tou  
 tes hommes principalement des  
 fideles. *1. Tim. 4.*

# Table pour trouuer les

principales choses contenues en ce present liure en forme de l'Alphabet.

## A

- Adam.* Adam auoit damné toute sa lignée en soy. Folio. 20.
- Adam.* Adam ne pouuoit estre bon avec son franc arbitre, sans la grace de Dieu. Fol. 30.
- Arbitre.* L'Homme vsât mal de son franc arbitre c'est perdu soy mesme avec son franc arbitre. Fol. 27.
- Arbitre.* Le franc arbitre est suffisant au mal, mais au bien non, sil n'est aide de Dieu. Fol. 31.
- Arbitre.* Ceux qui defendent le franc arbitre destruisent la foy catholique. Fol. 32.
- Arbitre.* On ne doit defendre le franc arbitre, ne la nature, comme les sages de ce monde font a grand force. Fol. 27
- Arbitre.* Sy nous nous pouuons deliurer par nostre franc arbitre, nous rendons fausement grace a Dieu. Fol. 34.
- Arbitre.* Nous auons perdu nostre franc arbitre pour aimer Dieu. Fol. 34.

## Table.

- Arbitre* Par le peché le franc arbitre est periz. Fol. 35.
- Arbitre* Ceux la sont heretiques qui veulent establir vn franc arbitre. Fol. 36.
- Arbitre.* L'homme a perdu son franc arbitre en pechant. Fol. 51.
- Arbitre* On ne doit accorder avec ceux qui veulent establir vn franc arbitre. Fol. 36.
- Arbitre* L'homme a esté fait bon, & par le franc arbitre a esté fait mannis. Fol. 52.
- Arbitre* Le franc arbitre aporte plus de mal que de bien. Fol. 36.
- Augustin.* Augustin dit aucunes fois en ces liures que l'homme a vn franc arbitre, mais c'est a mal faire. Fol. 31.
- Augustin.* Augustin se retracte d'auoir dit que l'Eglise estoit fondée sur Saint Pierre. Fol. 25.
- Augustin.* Augustin ne conte que deux Sacrements. Fol. 20.
- Augustin.* Augustin a exposé le passage 1. Corinth. 3. Fol. 90.
- Augustin.* Augustin est tel es escritures des autres, comme il veut que soyons aux

## Table.

- siennes.* Fol. 151.
- Augustin.* Augustin ne veut pas qu'on suyue son authorité s'il ne le prouue. fol. 152.
- Augustin.* Augustin ne pense estre veritable ce qu'un autre a dit s'il ne l'aprouue par la sainte Escriture. Fol. 151.
- Augustin.* Augustin ne veut pas qu'on obeisse a ses escritz comme aux Canoniques. Fol. 151.
- Augustin.* Augustin dit qu'il y a aucunes choses en ses escritz qui sont a reprendre. Fol. 151.
- Adorer.* On ne doit pas adorer la vierge Marie. Fol. 95.
- Adorer.* Les fideles ne peuuent laisser Iesus Christ & adorer les saintz. Fol. 99.
- Adorer.* Dieu a prins chair de la sainte vierge, non pas afin que la vierge soit adorée, que nul n'adore la vierge Marie. Fol. 100.
- Adorer.* On delaisse le Seigneur, & adore on les seruiteurs. Fol. 105.
- Adorer.* On adore les images en l'honneur de Dieu, ce qui est contre Dieu. Fol. 110.
- Adorer.* Adoration est vne chose a part pour le vray Dieu. Fol. 112.
- C c 3
- Adorer

## Table.

- Adorer.** Helaine adora le Roy & non le boys car c'est l'erreur de fideles. fol. 112.
- Adorer.** La femme qui adoroit les images de Iesus Christ, & de S. Paul est vnye entre les hereses. fol. 113.
- Adorer.** Les infideles adorent ce que leurs doctez ont fait euz psterneat deuat. fol. 116.
- Adorer.** Ceux sont mauditz q'adorent les images. fol. 116.
- Aduocat.** Celuy qui a tenu Iesus Christ pour son seul aduocat, n'a point erre. fol. 101.
- Aduocat.** S. Iean se met au nombre des pecheurs afin d'auoir Christ pour aduocat. fol. 100.
- Aduocat.** C'est vne miserable excuse, de dire ql faut aller a Dieu avec des aduocatz come o fait a vn roy p des cotes. fol. 105.
- Apostres.** Les Apostres ont estez maries. fol. 129.
- Apostres.** Les Apostres ont seulement enseigne ce q'le Seigneur a commande. fol. 152.
- Apostres.** Les Apostres & les prophetes, ont escrit claremēt et manifestemēt. fol. 173.
- Apostres.** La femme ayant les Apostres prians pour elle ne pfitra de rien. fol. 104.
- Apostres.** Les Apostres s'assembloyēt dans les chambres secretement, & par les rues & villages, contre les editz des Empe-

## Table.

- Asseblées.** Plinere d' tesmoignage a l'Empereur Traia des asseblées des fideles. fol. 184.
- Asseblées.** Les premiers chrestiens s'assembloyēt de nuict. fol. 182.
- Asseblées.** Les gestes & maintiens de premiers chrestiens en leurs asseblées. fol. 183.
- Asseblées.** Iamais les Chrestiens ne se sont asseblez au d'omage de personne. fol. 182.
- Asseblées.** Aux asseblées anciennes on prioit pour les Empeurs & pour les Magistratz. fol. 183.
- Asseblées.** Les iuisz furent bruslez, pour ce qu'ilz furent trouuez en vne cauerne assemblez au nom de Dieu. fol. 184.
- Auges.** Les Anges ne veulent pas estre honorez, mais qu'on honore vn seul Dieu avec eux. fol. 92.
- Aimer.** Aimer Dieu de tout nostre cocur & nostre prochain come no' mesme ne s'accomplit pas en ceste vie. fol. 73.
- Ames.** Les ames des bons sont a repos apres ceste vie, & celle des meschant en peines. fol. 80.
- Ame.** Dieu parle a nostre ame par les
- C c 4
- sainstes

## Table.

- sainctes escritures.* Fol. 173
- B
- Baptême.** L'eau du Baptême ne purge point le pechez. Fol. 12.
- Brenuage.** Le Brenuage sanctifié au sang du Seigneur sortit des entrailles pollues Fol. 11.
- Brusleurs.** Les brusleurs du corps de Ies<sup>s</sup> Christ & qui ilz sont. Fol. 12.
- Bonne.** Nulle bonne cogitation ne peut proceder de nous, mais bien par la verité de Dieu en nous. Fol. 28.
- Bonne.** Nul n'a les bonnes oeuvres de foy mesme. Fol. 28.
- Bonne.** Les bonnes oeuvres sont fruietz de la foy. Fo. 42.
- Bonne.** L'homme est plus redeuable a Dieu pour les bones oeuvres que Dieu n'est a l'homme. Fol. 60.
- Bonne.** C'est le fait d'un coeur depravé, d'attribuer ce qui est de bon a sa propre vertu. Fol. 37.
- Bonne.** Tout ce que nous auons de bien, doit estre reputé a la grace de Dieu. Fol. 49.
- C
- Corps.** On ne mange pas le corps de Christ char-

## Table.

- nellement Fol. 2.
- Corps.** Iesus Christ ne fait pas des parties de son corps, & ne diuise pas ses membres par parties. Fol. 3.
- Corps.** Le corps de Christ est monté tout entier au ciel, & ne peut estre mangé p<sup>r</sup> morceaux. Fol. 2.
- Corps.** Iesus Christ nous a recommandé son corps au pain, & son sang au vin. Fol. 2.
- Corps.** Iesus Christ represente son corps par le pain. Fol. 7.
- Corps.** Le pain signifie le Corps de Christ. Fol. 10.
- Corps.** Le pain est nommé le corps de Christ a cause qu'il le represente. Fol. 12.
- Corps.** Le corps de Christ ne peut brusler ne pourrir a cause qu'il est glorieux. Fol. 12.
- Corps.** Le Corps de Iesus Christ ne peut estre qu'en un lieu. Fol. 13.
- Corps.** Le corps de Iesus Christ ne peut plus estre offert pour les pechez. Fol. 19.
- Cene.** Ce qu'on voit en la Cene c'est pain. Fol. 3.
- Cene.** Le pecheur ne mange rien de la cene
- C c 5 sinon



## Table.

- Cene.** Sinon le signe. fol. 2.  
Si le fidele uuert deuant que prendre le pain de la cene, il ne laisse d'estre participant de ce qu'il signifie. fol. 4.  
**Cene.** Le pain de la cene cobié q'l soit terré, il est le pain d'action de grace. fol. 10.  
**Cene.** Il faut receuoir la cene es deux especes, ou ne le poir receuoir. fol. 14.  
**Cene.** La substance du pain & du vin demeurent en la cene, & ne sont point changez. fol. 10.  
**Cene.** En la primitiue Eglise on ne gardoit pas le pain de la cene en barmaire, folio. 15.  
**Cene.** Pourquoi le sacrement de la cene est appelle Eucharistie. fol. 16.  
**Cene.** La cene est appellee sacrifice. fol. 18.  
**Calice.** Le peuple doit boire le calice du Seigneur. fol. 15.  
**Confession.** La confession auriculaire a esté abolie en Cōstantinoble. fol. 22.  
**Confession.** Dieu ne nous appelle pas deuant les hommes pour nous confesser. fol. 22.  
**Confession.** On se doit confesser a Dieu seul. fol. 21.  
**Chair.** Dieu a enuoyé sa sapience au monde, vestue de nostre chair. fol. 17.  
Nostre

## Table.

- Chair.** Nostre propre chair & nostre propre sang est en Iesus Christ, et la ou qu'il regne no<sup>s</sup> regnōs avec luy. fol. 43.  
**Chair.** Le filz de Dieu a prins nostre propre chair fol. 41.  
**Chair.** Dieu a enuoyé la chair cōtre la chair, a fi de destruire le peché de la chair, fol. 71.  
**Chair.** Iesus Christ a prin la chair de peché, toutesfois sans peché, fol. 71.  
**Chair.** Iesus Christ a prin chair humaine, au nom duquel nous auons victoire de noz ennemys. fol. 80.  
**Concile.** Le concile de Basle, fol. 15.  
**Concile.** Le concile de tolette defend de prier pour les trespassez. fol. 84.  
**Concile.** Le concile de constantinoble defend d'auoir des images, folio. 114.  
**Concile.** Le concile de gangres permet de marier les prestres, fol. 131.  
**Concile.** Le concile de Cōstantinople a defendu de faire voeux de ne se point marier, fol. 131.  
**Coustume.** La coustume ne doit estre ensuyuie. fol. 154.  
**Coustume.** On ne doit ensuuir la coustume mais Christ. fol. 17.  
celuy

## Table.

- Conſtume.** Celuy qui enſuit la conſtume, & con-  
renne la verité, il eſt enuieux & malin. Fol. 154.
- Chriſt** Chriſt eſt la vertu de Dieu. Fol. 169.
- Chriſt** Chriſt ſeul doit eſtre eſcoute. Fol. 149.
- Chreſtiens.** Les chreſtiens ont plus ſouuent les  
tabliers & ieux de detz en main, que  
les ſainctz liures. Fol. 160
- Chreſtiens.** La pareſſe des Chreſtiens, de ne lire  
diligement la parolle de Dieu. fol. 159
- Chreſtiens.** C'eſt vne pouure choſe que les Chre-  
ſtiens ne ſachét rendre raiſon de leur  
foy. Fol. 158.
- Chreſtiens.** Le Chreſtien n'eſt iamais content de  
ſoy meſme. Fol. 179.
- Chreſtiens.** L'ignorance des chreſtiens eſt cauſe  
que les infideles ne reconnoiſſét leur  
erreur. Fol. 158.
- Chanſons.** On aprend plus toſt les chanſons mō-  
daines & lubriques, que les ſpiritu-  
elles. Fol. 170
- Contrainte** Ce que l'homme fait par contrainte,  
ne vaut rien. Fol. 190.
- Contrainte.** A qui fait on plaiſir en contrainct  
les hommes cōtre leur volōté fol. 189
- Chriſtoſtome.** Chriſtoſtome veut qu'un chacun en ſa  
maiſon & en tout lieu liſe les eſcrits

## Table.

- res.** Fol. 169.
- Chriſtoſtome.** Chriſtoſtome voudroit bien que tous  
fuſſent docteurs. Fol. 169.
- Chriſtoſt.** Chriſtoſtome admonneſte d'auoir des  
liures & de les lire ſongneusement.  
Fol. 168.
- Chriſtoſt.** Chriſtoſtome requeroit au peuple que  
deuant la predication il fut ſongneux  
d'auoir les ſainctz liures es mains.  
Fol. 167.
- Clement** Clement dit que ſainct Paul a eſté  
marie. Fol. 130.
- Chasteſté** Que c'eſt de chaſteſté. Fol. 130
- Chaire.** Que c'eſt adire eſtre aſis ſur la chaire  
de Moïſe. Fol. 149.
- Canons,** Les Canons diſent qu'il ſe faut tenir  
ſeulement a l'Eſcriture ſaincte.  
Fol. 149.
- Cōſecration.** Cōſecration ſ'entend de dedier vne  
choſe commune a vn vſage ſainct.  
Fol. 11.
- Cleſz.** Les cleſz ont eſté donnee a l'Egliſe, &  
non pas a la perſōne de Pierre. fol. 24.
- Cleſz.** ſainct Pierre a receu les cleſz avec  
tous les Apoſtres. Fol. 24.
- Il ne faut pas arreſter aux cendres des  
corps**

## Table

- corps saints n' a leur reliques. fol. 98.
- Concile** Le concile d' Aramine a erré, toutes fois il estoit general. fol. 147.
- Concile** Le concile de Cartage auquel estoit present saint Ciprian a erré. fol. 147.
- Concile** Nous ne sommes destenu par l'autorité des conciles. fol. 148.
- Commandement** Dieu commande ce q' l' homme ne peut faire & d' une ce q' l' commandement. fo. 29. et. 69.
- Commandement** Les commandemens sont reputé estre fait quand ce qui n'est fait est par donne. fol. 73.
- Commandement** Dieu sauoit bien que nous ne pouuons faire ce qui commandoit. fol. 74.
- Commandement** Dieu commande plus q' nous pouuons faire afin de nous rendre humbles. fol. 75.
- Commandement** Il faut faire ce que le Seigneur a commandé. fol. 196.
- Dieu** Dieu est descendu du ciel deuant que nul l' ait requis pour guerir le genre humain. fol. 30.
- Dieu** Dieu seul donne ce qu' on demande. fol. 183.
- Don** Don de Dieu. fol. 61.
- Dilection** Dilectio ne peut estre oyseuse, car elle laisse le mal & fait le bien. fol. 54.

## Table

- Don** Soyons certain de paruenir au ciel par le don de Dieu. fol. 61.
- Diable** Le diable est rué ius par la confession de Christ. fol. 87.
- Diable** Les Diables sont leur demourance es temples des idolatres. fol. 119.
- Diacre** Les diacres estoient marie en l' Eglise primitive. fol. 132.
- Doctrine** La doctrine des hommes ne vaut rien.
- Douter** On ne peut douter de la sainte escripture. fol. 151.
- Douter** Il vaut mieux douter des choses secretes que parler des incertaines. fol. 79.

## E

- Eglise** Qui veut cognoistre la vraye Eglise il la cognoistra par les Escritures saintes. fol. 139.
- Eglise** Les meschans ont aussi des Eglises, Des prescheurs & des ordres. fol. 137.
- Eglise** On ne doit chercher l' Eglise es paroles des hommes, mais es paroles de Christ. fol. 137.
- Eglise** Voyez l' Eglise de nostre tēps. fol. 139.
- Eglise** Ceux de l' Eglise de l' Antechrist s'ont si puisés et en si grand nombre qu' on ne les peut

## Table.

- peut chasser Fol. 139.
- Eglise.** Sainct Ierosime ne trouue pas autres  
auoir diuise l'Eglise & seduit le peu-  
ple, que les prestres, Fol. 140
- Ecriture.** Les escrits des saintz homes ne sont  
point a preferer aux Escritures Ca-  
noniques. Fol. 150.
- Ecriture.** Il n'y a nulle faute aux Escritures ca-  
noniques. Fol. 151.
- Ecriture.** L'escriture sainte est a preferer aux  
Escritures de tous les Euesques,  
Fol. 153.
- Ecriture.** Les Escritures ne sont pas donnees  
pour les auoir seulement es Liures.  
Fol. 160.
- Ecriture.** Ceux la sont rempliz de follie & ma-  
lice qui defendent de lire les saintes  
Escritures. Fol. 161.
- Ecriture.** Il ne faut point dire que c'est afaire  
aux moines de lire les Escritures.  
Fol. 161
- Ecriture.** Les gens laicz doiuent aussi auoir les  
saintes Escritures. Fol. 162.
- Ecriture.** Si nous abondons en la congnoissance  
des Escritures, nous porterons ioyeu-  
sement les tribulations. Fol. 162
- Escri

## Table.

- Ecriture,** L'Escriture sainte attire les meschâs  
a faire bien. fol. 163.
- Ecriture,** L'Escriture appartient aussi a ceux  
qui negocient au monde. folio. 163.
- Ecriture** Chacun puet puiser aux Escritures ce  
qui luy est de besoing pour le salut.  
fol. 164.
- Ecriture,** Plusieurs s'excusent le lire les Ecri-  
tures a cause de leurs affaires. fol. 165.
- Ecriture,** Celuy doit craindre d'estre damné, qui  
ne veut lire les Escritures saintes.  
fol. 165.
- Ecriture,** Qui ne veut chercher Dieu p les saintes  
Escritures, Die ne le voudra recognoi-  
stre au dernier iour. fol. 166.
- Ecriture** Les Escritures saintes doiuent tous-  
iours estre en noz mains, & en noz  
coeurs. folio. 167.
- Ecriture,** L'excuse que font les mondains, afin  
de ne lire les Escritures. fol. 169
- Ecriture,** Nous auons tousiours besoing des E-  
critures pour nous fortifier aux com-  
batz. fol. 170.
- Escriure** On ne laisse pas de profiter en l'Escri-  
ture sainte, combien qu'on ne l'enten-  
de toute, folio. 173.
- D d      Escriptu.

## Table.

- Escrature** Dieu a voulu que par les Escritures les plus ignorans du monde y profitassent. Fol. 173.
- Escrature,** La diligence de l'Eunuque q li soit les Escritures sans l'entendre. Fol. 176.
- Escrature,** La lecture des escritures est grande munition contre peché. Fol. 175.
- Escrature,** Ignorance des Escritures a engendre heresies. Fol. 175.
- Escrature,** L'Empereur Iustinia donne liberte a tous peuples de lire les escritures. Fol. 178.
- Escrature,** Ceux q vouloyent de fedre les escritures au peuple du tēps de Iustinia esteoyent punis de corps & de biens. Fol. 178.
- Escrature,** Les Canons permettent l'Escrature a ceux qui sauent lire. Fol. 177.
- Escrature,** La vie est morte sās l'escriture f. 178.
- Escrature,** Il faut entendre plusieurs choses ē l'escriture spirituelle mēt. Folio. 8.
- Escrature,** L'euangile ne profite rien pendue au col, ne escrit au liure, ams au coeur. Folio. 99.
- Euangile.** Le pape dit qu'il a puiſſance de faire loix contre l'Euangile. Fol. 141.
- Euangile,** L'Euangile est si ferme que si vn Ange disoit autre chose ne doit estre creu. fol. 156
- Eua

## Table.

- Euangile,** L'Euangile cōtiē toutes choses. f. 157
- Euangile,** Vn hōme laicz se pourroit opposer a vn cōcile s'il ordōnoit cōtre l'euangile. f. 148.
- Enfans** Pour auoir des enfans obeissans il les faut apredre a la parolle de Dieu. fol. 161
- Enfans,** On fait mal d'apprendre les enfāns aux lettres payēnes & nō diuines. fol. 162
- Enfans,** Les petits enfans doiuent estre aprins aux saintes lettres, Fol. 162.
- Euesque,** Nul ne doit estre euesq de euesques. f. 26
- Euesque,** Saint Paul, enseigne que l'euesque peut estre mariē. Fol. 132.
- Espritz,** Les espritz des trespassez sont en vn lieu, ou ilz ne sauent rien de ce qui se fait en ce monde. Fol. 96
- F
- Foy,** La seule foy nous sauue. Eolio. 48
- Foy,** La foy aide nostre debilité. Fol. 55
- Foy,** Si quelqu'un auoit fait toute la loy, sans foy, ce n'est que peché. Fol. 58.
- Foy,** Pour auoir la fermetē de la vraye foy il ne faut auoir egard sinō a l'escriture. Fol. 138.
- Foy,** Au choses de la foy, le dit d'un hōme laicz, doit estre p̄sere au dit du Pape. fol. 148
- Foy,** Ceux sont donnē au diable, qui font
- D d 2      ПОНЕКАМ

Table.

	nouveaux articles de foy, fol. 149
Foy.	On doit estre prest de rendre raison de sa foy. fol. 158.
Foy	Il n'est rien plus excellent, que d'auoir fiance en Dieu. fol. 178
Foy,	Plusieurs estimēt que ceux qui s'efforcent de garder la foy sont meschantz. fol. 185.
Fuir.	Iamais on ne s'enfuit du doux. f. 194.
Fuir.	On peut bien fuir la fureur des meschantz. folio. 195.
Fuir,	Il est commandē de fuir. fol. 194.
Fuir,	Les persecuteurs reprochent la fuite. fol. 193.
Fuir,	Les saintz ont fuy les mains des persecuteurs. fol. 195.
Fuir,	Iesus Christ fait homme a fuy ler persecuteurs, folio. 196.
Femue,	La femme Cananée ne prie pas S. Jacques ne S. Pierre ne S. Iean. fol. 103,
Femme,	La femme mariée doit estre l'exemple de sa maison, fol. 167.
Femme,	La femme doit honorer son mary. fol. 167.
Fille.	Comment on doit nourrir la ieune fille. fol. 168
	Fille

Table.

Fille,	La ieune fille se retire du monde par la parole de Dieu. fol. 168.
Fideles,	Les fidelles ne doiuent estre contrains aux doctrines des hommes, fol. 129
Folz,	Les hommes folz ont figure Dieu come vn homme. fol. 109.
Figure,	Ceux sont corrompus d'entendement qui figurent Dieu par choses visibles fol. 106.
G	
Grace	Grace ne peut estre ou merite a prins lieu, fol. 39
Grace	La grace nous rend iustifiez pour neant. fol. 39
Grace	Si tu veux eslonguer de grace, vante toy de tes merites. fol. 42
Grace	Tout ce que nous auons de bien, doit estre reputē a la grace. fol. 49
Grace	Dieu donne sa grace pour neant, a cause qu'il ne trouue rien pour sauuer. fol. 49
Grace,	Les Heretiques disent que la grace de Dieu nous est donnée par noz merites, fol. 53,
Grace	Sans la grace de Dieu les commandemens de Dieu sont en charge impossible.
	Dd 3 table

## Table.

	table.	Fol. 70.
Crace	Les prestres veullēt aussi estre sauuez p grace selon leur chanson.	Fol. 90
Gregoire,	Gregoire a mis en question la foy ca- tholique.	Fol. 143.
Gregoire	Gregoire par ses enchantemens, iecta son Dieu a feu.	Fol. 143
Gregoire,	Gregoire n'a pas este esleu de Dieu,	
	H	Fol. 143.
Hoc	Hoc est corpus meum, doit estre enten- du significatiuement.	Fol. 6.
Homme	L'home de so ppre est diable, mais de Dieu il est bienheux.	Fol. 32.
Homme	L'home est cōtraint & vendu soubz peché.	Fol. 27.
Homme	L'homme ne peut estre reparé par le merites de ses oeures,	fol. 27
Homme	Les homes ne sont separez de Dieu, q̄ par peché.	Fol. 80.
Homme	Il ne faut croire a nulz hommes, s'il n'enseignent la verité.	Fol. 138.
Homme	On doit plus croire a vn home laicz disāt verité qu'au Pape.	Fol. 148
Hōme	Ce q̄ l'home fait p force ne vaut riē.	f. 190,
Homme	L'home iuste est garni de vertu.	f. 191
Homme	L'home sage est vitupere du fol.	f. 191
	Homme	

## Table.

Homme	On doit oster l'erreur & non pas les hō- mes.	Fol. 193.
Heretiques	Les heretiques eusent pēsez mal fai- re de persecuten Epiphanius.	Fol. 119.
Heretique,	Aucun heretiques ôt escritz de liures soubz le nō des Apostres.	Fol. 153.
Hilaire	S. Hilaire Euesque de potiers estoit marie.	Fol. 132.
	I	
Images,	On ne doit faire nulles images.	f. 106.
Images,	Les tailleurs d'images sont mauditz.	Fol. 108.
Images,	Asauoir si Dieu est cognu p les ima- ges, ou par la matiere.	Fol. 109.
Images.	Ceux qui taillēt des images pour rep- sēter Dieu sōt chose meschāte	Fol. 110
Images,	L'hōneur de l'image de Dieu.	Fol. 111
Images,	Aller en pelerinage apres les images, n'est point honorer Dieu.	Folio. 111.
Images,	Recevoir les biens de Dieu et rendre grace aux images est peché.	Fol. 111.
Images,	Nous sommes entre beaucoup d'ima- ges de Christ.	Fol. 112
Images	On ne doit pas chercher Dieu par les i- mages.	Fol. 113
Images,	On ne doit auoir nulles images D d 4 peintes.	

## Table.

	païntes aux temples.	fol. 113.
Images	Recepte pour faire des images plai- santes a Dieu.	fol. 115.
Images,	Ceux qui ont mis les images au mon- de ont osté la crainte de Dieu.	fol. 113.
Images,	Les images attirent les sens des infir- mes.	fol. 113.
Images	Ceux sôt reiectez de l'eglise q̄ ne se veu- lent abstenir des images	fol. 114.
Images.	Ceux qui honnorent les images hon- norent le diable.	fol. 116.
Images.	Ezechias brusla l'image de Iesus Christ.	fol. 117.
Images,	Les ignorans aprennēt a ignorer Dieu par les images,	fol. 117.
Images,	L'image du crucifix est en l'Euangi- le.	fol. 118.
Images	On aprend mensonge par les images.	fol. 117.
Images.	Epiphanius a rompu les images de Je- sus Christ, & des saintz qu'il trou- ua au temple,	fol. 119.
Iuste,	Le iuste ne peut demourer droit en la iustice de Dieu, s'il n'est aidé.	fol. 49.
Iuste;	Si la force de nostre nature nous pou- voit iustifier, Christ seroit mort en vain	

## Table.

	vain.	fol. 51.
Iustificier	Si nous nous pouuons iustificier, il ne faut pas prier Dieu.	fol. 52.
Iustice	Nostre iustice n'est pas de nostre me- rite.	fol. 54.
Iugement.	Le iugement est destia faict, mais il n'est pas encor aparū.	fol. 82.
Iugement.	On ne peut euiter le iugement de dieu en edifiant les sepulchres des saintz.	fol. 93.
Idolatres	Par si deuant aucuns chrestiens ido- latroyent apres les corps mortz	fol. 97.
Iesus Christ	Aucuns veulēt monstrer Iesus Christ a l'oeil.	fol. 101.
Iesus Christ	On ne doit chercher Iesus Christ sur la terre, n'y es elemēs corruptibles.	fol. 113.
Iesus Christ	Iesus Christ n'a commandé de garder le pain iusques au l'andemain, ne le porter par les rues.	fol. 116.
Iesus Christ	Iesus Christ viendra visiblement cō- me on l'a veu monter au cieux.	fol. 113.
Iesus Christ	Ies <sup>s</sup> Christ doit seul estre escouté.	fol. 117.
Iesus Christ	Il faut faire, ce- que Iesus Christ a commandé pour estre faictz, ses a- mis.	fol. 117.
Iesus Christ	On doit enseigner ce que Ies <sup>s</sup> Christ	



## Table.

	a fait.	Fol. 18.
Iesus Christ	Iesus Christ a edifié son Eglise sur soy & nō pas sur S. Pierre.	Fol. 25.
Iesus Christ	Iesus Christ a satisfait pour noz pe- chez.	fol. 41
Iesus Christ	Ies <sup>s</sup> Christ est nostre purgatoire. fol. 80.	
Iesus Christ	Iesus Christ purge les siens, & non pas le feu.	Fol. 88.
Iustice	La loy ne dōne point la iustice. fol. 75	
Iustice,	Il nous faut vestir la iustice de Iesus Christ, pour cōparοiſtre deuant Dieu. fol. 47	
	Sans rien faire nous sommes iustifié.	Fol. 45.
Iustifie.	Celuy qui se iustifie fait pl <sup>s</sup> que s'il se faisoit homme,	Fol. 46.
Iustifie.	La iustice de Dieu est nostre quand elle nous est donnée.	Fol. 47.
Iustifie,	Abrahā a esté iustifié par la seul foy lōg temps deuant la loy.	fol. 48.
Iustifie.	No <sup>s</sup> sōmes iustifiés sūs labour, & sūs nutz obseruatiōs de la loy.	Fol. 48.

## K

Karesme,	Spiridon oseoit manger chair en ka- resme pour ce quil estoit Chrestien.	Fol. 123.
----------	---	-----------

## L

Liures.

## Table.

Liures.	Les liures de machabées ne sont pas canoniques.	Fol. 91.
Loy.	La loy par laquelle nous ne pouuons e- stre iustificiez est la loy des deux tables	Fol. 76.
Loy,	La loy poise fort aux orgueilleux.	Fol. 75.
Loy,	Il estoit bon que la loy fut imposee pour les orgueilleux.	Fol. 75.
Liures,	Admonition pour auoir des liures sūz etz.	Fol. 165.
Liures.	Les liures des Apostres sont pour la vie de noz espritz.	Fol. 171.
Liures,	Fournissons nous d'un tresor de li- ures spirituelz.	fol. 172
Liures,	Le profit qui nous reuiet des liures.	M fol. 172
Mediateur,	Iesus Christ est le vray & seul mede atenr.	fol. 101.
Mediateur,	S. Paul ne se fait pas mediateur.	fol. 102.
Mariage	Voyez le fruit de la deffec du mari age, & le grand nombre des enfans qui en ont esté tuez.	fol. 134.
Mariage	Ceux q̄ defēdēt le mariage au prestres les	

## Table.

	les contraignent a mal faire. Fol. 129.
Moyne.	Moynes & leur vyé au temps passé. Fol. 122.
Mortz	Les mortz n'ont plus rien de cōmuns avec les viuans. fol. 86
Mort	Rien ne profite apre la mort. fol. 85.
Mort	La mort de Iesus Christ est nostre merite. fol. 44.
Merite,	Nostre merite est la misericorde du Seigneur. Folio. 41.
N	
Nouvelle,	La nouvelle alliāce au sang de Christ Fol. 1.
O	
Oeuures	Si Dieu regarde nous oeuvres en no <sup>r</sup> il nous damnera. Fol. 40.
Oeuures	Nous ne deuons priser nous oeuvres. Fol. 40.
Offrir	Ceux qui offrent chandelles a Dieu, sont hors du sens. Fol. 112
Occir,	Occir & exercer cruauté n'appertient pas au bons. fol. 189
Oraison	L'oraison qui nest faite par Iesus Christ est peché. fol. 103.
Oeuures	On ne peut auoir la vie eternelle par les oeuvres. Fol. 37.

## P

papes

## Table.

Papes	Voyez l'enormite des Papes, & de leur vie. Fol. 142.
Prestres	Les prestres disent qu'il n'appertient aux gens laicz de disputer en l'Eglise, voyez le contraire. fol. 179
Prestres.	Du temps du Roy Louy en France, les prestres estoyent mariez. fol. 131.
Prestres	Les prestres font toutes leur ceremonies pour le profit. Fol. 140
Prestre,	Les prestres prient pour la vierge Marie & pour les sanctz de Paradis. Fol. 87.
Prestres	En quel sens on doit entendre Va & te monstre au prestre. Fol. 23
Polagiens,	Les Pelagiens disent qu'ilz ont la charité d'eux mesme. Fol. 74.
Playes	Nous trouuons ferme sureté aux playes de nostre Seigneur. fol. 40
Parolle,	Qui reiecte la parolle de Dieu, n'a point d'excuse. Fol. 150
R	
Religion.	La religion ne doit estre defendue en mettant a mort. Fol. 189
Religion	Religion n'est point au lieu ou il y a des images. Fol. 110.
Remission,	Il nous faut croyre, que ne pouuons a uoir la remission de noz pechez, se Dieu

Table

- Remission, Dieu ne le nous donne. fol. 60.  
 Le sang de Christ, crie au coeur des es  
 leuz remission de tous pechez. fol. 61.  
 Remission. Qui n'a obtenu la remission de ses pe-  
 chez en ceste vie, ne l'aura pas en l'au-  
 tre. fol. 81.  
 Robes Il ne fant prendre des robes noires  
 pour les mortz. fol. 85.  
 S  
 Sain, Il n'y a saint qui soyt sans peché.  
 fol. 53.  
 Saint On ne doit mettre sa esperance au saintz  
 sinon en Dieu seulement. fol. 97.  
 Saint Les saintz q'sont au ciel, n'ont nulle  
 cognoissance de nos affaires. fol. 95.  
 Sacrifice Cōtre ceux q' sacrifient sans auoir com-  
 mādēmēt en la parole de Dieu. fol. 19  
 Sacremens, Deux sacremetz en l'eglise. fol. 20.  
 Sacremens, Les sacremēs prēnēt souuēt le nom des  
 choses qu'ilz representent. folio. 10.  
 Signes C'est vne infirmitē seruil de pren-  
 dre le signe pour la chose qu'il signi-  
 fie. fol. 20.

T

- Tourmentz Les tourmentz des mauuais Princes.  
 fol. 202.

V.

Table.

- Verité. La verité ne peut estre vaincue. fol. 202  
 Vengeance Iesus Christ fera la vengeance en flam-  
 me de feu, contre ceux qui ne cognoi-  
 sent point Dieu. fol. 203.  
 Virginité. Virginité ne peut estre commandée.  
 fol. 133.  
 Village, Au village de Iesus Christ on n'y oyt  
 que Psalmes & chansons spirituelles  
 fol. 161.  
 Vouloir Nous ne pouuons vouloir le bien si  
 nous ne sommes aidez de Dieu. fol. 36.  
 Vic. Apres ceste vie n'y a point de lieu  
 pour lauer & nestoier les pechez. f. 82  
 Vie, Tandis que l'homme a vie il peut pro-  
 fiter mais non apres la mort. fol. 83.

FIN.

